



HAL
open science

**J.B.SAY, Manuscrits inédits sur la monnaie, la banque
et la finance précédé d'un Essai de biographique sur
J.B.Say.**

André Cyprien Frédéric Tiran

► **To cite this version:**

André Cyprien Frédéric Tiran. J.B.SAY, Manuscrits inédits sur la monnaie, la banque et la finance précédé d'un Essai de biographique sur J.B.Say.: Numéro spécial hors série des Cahiers monnaie et finance. Centre de recherche monnaie Finance et banque, pp.247, 1995, Jean-Michel Servet. halshs-00117641

HAL Id: halshs-00117641

<https://shs.hal.science/halshs-00117641>

Submitted on 3 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAHIER MONNAIE ET FINANCEMENTS

J.B.SAY, Manuscrits inédits sur la monnaie, la banque et la finance précédé d'un Essai de biographique sur J.B.Say.

NUMÉRO HORS-SÉRIE

Département Centre de recherches monnaie finance et banque

Directeur de la publication Jean-Michel Servet
Comité de rédaction : Éric Froment, Bernard Courbis, Michel Karlin

CHAPITRE 1 Famille et éducation 1767-1789	47
1 1 L'éducation du jeune Jean-Baptiste Say	52
1 2 Voyage en Angleterre et déménagement à Paris	55
SAY J.B."Publications diverses", 1 ^o édition, exemplaire personnel de J.B.Say appartenant à A.Heertje (Amsterdam).....	57
CHAPITRE 2 J.B SAY ET LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE	61
2 1 La conception philosophique chez J.B.Say.....	67
La doctrine philosophique de Cabanis.....	71
L'influence internationale de la Décade.....	75
2.2 Le combat politique de la Terreur au Consulat.....	75
La critique de la constitution de l'an III.....	77
Le Directoire	
période d'influence de la Décade.	79
La liquidation des assignats et les mandats territoriaux.....	80
Le Consulat	
le Tribunat, les dernières luttes politiques 1799 - 1804.....	84
CHAPITRE 3	89
De l'industrie à l'enseignement	89
3 1 Industriel a Auchy	89
3 2 Le voyage en Angleterre et la rencontre avec Ricardo.....	93
3 3 L'enseignement de l'économie politique (1815/16-1832).....	95
MANUSCRITS INÉDITS SUR LA VALEUR ,.....	122
Nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale.....	122
Objets non-classés mais propres à servir	130
note au mot utilité ou richesses naturelles)	132
Richesses matérielles	
.....	133
Jouissances tirées des richesses naturelles.....	135
Nature des Richesses. Solution du 22 octobre 1821	135
Théorie de J.B. Say sur la Nature des Richesses	136
Ricardo et Say d'accord, Ricardo convient que les frais de production ne sont pas la base des prix, Say convient que le profit foncier ne fait pas partie des prix.....	138
Valeur incluse de l'utilité, en quoi utile aux démonstrations rigoureuses.....	139
Contradiction de Smith.....	140
Réponse à Sismondi sur un article de sa discussion sur les machines.....	141
Rognures sur la valeur susceptibles d'être employées.....	144
Quelques préparations pour mon Discours d'ouverture dans l'Amphithéâtre du Conservatoire de 1823 à 24.	144
Travail productif.....	146
Valeur	147
Travail mesure des valeurs	147
Extrait de la lettre de Ricardo à J.-B. Say du 8 mai 1821.....	148
Valeur, Doctrine de Ricardo	149

S'il y a d'autre mesure des valeurs que la monnaie.....	150
Traduit de Galiani.....	151
Lettre de change.....	166
Extrait d'une opinion de Jacques Lafitte, faisant un rapport sur les pétitions de la chambre , du 11 Août 1829.....	166
Banques de dépôt	168
Banques de circulation.....	176
Décret du 24 Germinal an XI.....	178
Banque de France.....	178
Banque d'Angleterre.....	180
Papier monnaie d'Angleterre. Décret ridicule	180
Assignats Russes.....	181
Banque de France.....	182
Billets de Banque d'Angleterre.....	183
Monnaies.....	183
Dépréciation du papier monnaie d'Angleterre.....	183
Le but de M. Ricardo	184
Ricardo Proposition d'une monnaie d'un emploi économique	185
Billets de la Banque d'Angleterre en circulation	185
Commerce de l'argent	186
Exportation de l'or d'Angleterre en 1810.11.12 et 13	186
Frais de production, offre et demande.....	187
Objet et utilité des Banques de dépôt	188
Des Banques de dépôt et des Viremens de parties.....	189
De l'altération des monnaies.....	196
frais de production, offre et demande.....	200
ARTICLE SUR LE.....	205
Emprunt par souscription	218
Crédit public ou emprunt souscription.	221
De l'agiotage.....	223
Motivation politique en faveur d'une dette publique.....	226
Amortissement.....	227

"Il faut surtout se défier de l'entraînement de l'opinion dominante au moment qu'on écrit. Elle exerce toujours plus ou moins d'influence sur notre manière de sentir ; excepté chez les esprits très élevés dont l'horizon s'étend au loin".

J.-B. SAY : Petit volume sur les hommes et la société (1818).

PRÉSENTATION

Le présent ouvrage comprend deux parties. La première rassemble des éléments développés de **biographie de J.B.SAY**. Les documents sur lesquels nous nous sommes appuyés pour rédiger ces pages sont de nature diverses. Il y a tout d'abord les manuscrits de Say déposés à la Bibliothèque Nationale, ensuite les différentes notices biographiques qui doivent être maniées avec précaution car elles comportent de nombreuses erreurs de fait quand elles ne relèvent pas de la fiction totale sur certains points. Les travaux sur l'institutionnalisation de l'Économie politique en France¹ ont permis de montrer ce qu'avait été le rôle de J.B Say dans ce mouvement. Il ne s'agit pas ici d'une véritable biographie qui aurait exigé au préalable le regroupement de l'essentiel de la correspondance de J.B Say. Seule la prise en compte de cette correspondance, dispersée dans des fonds d'archives publiques et privées, permettra de réaliser la biographie à laquelle J.B Say a droit. En attendant qu'un tel travail voit le jour l'intérêt de ces pages qui constituent des éléments pour une biographie est de rassembler des renseignements dispersés dans différents travaux et dans les manuscrits accessibles.

La deuxième partie de ces annexes est constituée par des **manuscrits inédits de J.B Say sur les questions monétaires, bancaires et sur la valeur**. L'intérêt de cette "publication" est de mieux saisir comment Say travaillait, en outre certaines pages apportent des points de vue différents de ceux que l'on connaît à travers l'oeuvre imprimée. Nous avons séparé chaque page des manuscrits par le symbole *. La présente publication n'aurait pas été possible sans l'appui du travail réalisé dans le cadre du programme pluriannuel en sciences humaines en Rhône-Alpes, l'aide du Centre de recherche Monnaie Finance et Banque dirigé par Bernard Courbis et du Centre A. et L. Walras dirigé par Pierre Dockès.

¹LEVAN-LEMESLE Lucette -"De la société d'économie politique aux facultés de droit : Caractères et paradoxes de l'institutionnalisation de l'économie politique en France au XIX^e siècle", *Économies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA*, série P.E, 1986, n°6, pp. 223-237.

PRÉFACE HISTORIQUE

L'ENVIRONNEMENT MONÉTAIRE, BANCAIRE ET FINANCIER DE 1780 A 1803

PRESENTATION

Les années 1788-1793 marquent un tournant de l'histoire européenne et mondiale. Pour les hommes et les femmes qui furent pris dans ce mouvement et dont le destin était déjà tout tracé, c'est un bouleversement radical de situation. Le destin politique et personnel des uns et des autres n'échappe pas toutefois à l'influence des origines sociales et professionnelles.

Le XVIIIème siècle est marqué par la laïcisation de la pensée. A travers la conquête des droits politiques ce sont les éléments de l'économie qui deviennent directement le bien commun des élites. Ces éléments portent sur la gestion, le bien commun, la fiscalité, l'économie pratique. Toutes ces matières restaient auparavant du domaine des hommes de métier ou des conseillers du prince. La connaissance de la réalité économique était très faible y compris au sein des classes cultivées. Le niveau des connaissances ne dépassait pas, sauf exception, celui du village, de la ville que l'on habitait.

L'état d'esprit de la majorité de ceux qui forment les hommes actifs de cette époque est bien retraduit dans les cahiers de doléances. Ces cahiers laissent transparaître la crainte de l'innovation et du libéralisme. La circulation des grains, le développement du commerce sont perçus comme des menaces par la masse de la population paysanne et de ceux qui vivent avec elle. Ainsi le fossé est immense entre l'opinion publique et l'intelligentsia, prestigieuse mais numériquement fort mince, qui tout au long du siècle a disserté sur l'économie¹. L'économie politique savante qui a nourri en partie la classe politique révolutionnaire coexiste chez une partie

¹François Hincker : *La Révolution Française et l'économie, : décollage ou catastrophe*, Paris, Nathan, 1989 .

des financiers et des protestants en particulier avec d'autres sources, anglaises surtout¹. L'opposition ultérieure de Say aux thèses de la physiocratie est cohérente avec toute son expérience de métier et toute sa culture familiale². Le groupe des Girondins dans lequel il évolue est marqué par la présence en son sein, non seulement d'une élite très cultivée, mais aussi d'hommes de métier, ce que l'on trouve plus difficilement ailleurs³.

Traiter des écrits monétaires de J.B.Say implique au moins une vue générale de l'histoire monétaire de la fin du XVIII^e siècle et de celle du premier quart du XIX^e. Or cette histoire est "austère et difficile"⁴ en particulier pour la frappe des pièces sous la Révolution, qui reste aujourd'hui "un mystère complet"⁵. La période qui va de 1788 à 1793 est celle des problèmes fiscaux et de la guerre. Pour disposer de cette vue générale il faudrait disposer d'une étude assez complète de l'histoire des idées sur la monnaie qui n'existe pas⁶. Dans la période qui nous intéresse, les Girondins sont les premiers producteurs d'analyses théoriques sans être les seuls, mais leurs essais et leurs critiques ont plus de poids à travers l'éloquence de Mirabeau. A cette histoire des idées monétaires s'ajoute celle des techniques,

¹ C'est chez Clavières que le jeune JB.Say lira pour la première fois en anglais la *Richesse des Nations* d'Adam Smith

² Si, comme l'écrit F.Hincker : "C'est cette économie politique savante, théorique, qui a nourri la classe politique révolutionnaire et quelques "entrepreneurs isolés", op.cit.p.71, il reste que toute la fraction des financiers liés aux protestants genevois échappe largement à cette classification. Or elle va jouer un rôle important dans la première phase de la Révolution Française en matière de politique économique et dans tous les débats qui sont menés à cette époque. Il manque une étude sur les influences théoriques qu'ont subies les hommes des différentes fractions de la Révolution. Cette étude ne peut pas être séparée de la description du destin individuel d'un grand nombre d'entre eux, afin d'avoir une idée exacte de ces parcours.

³ Il nous semble difficile de suivre F.Hincker, en particulier pour le groupe des Girondins, lorsqu'il écrit : "C'est de façon livresque mais très approfondie que la génération révolutionnaire avait acquis sa culture économique", op.cit.p.73. Dans ce cas il faudrait au contraire souligner la très forte présence d'hommes de métier disposant d'abord d'une expérience administrative et financière et très au fait des questions financières à l'échelle de l'Europe.

⁴ Guy Thuillier : "La monnaie en France au début du XIX^e siècle", Paris, Droz, 1983.,p.3.

⁵ "Quant à l'histoire monétaire, en particulier métallique, de la Révolution, c'est aujourd'hui un mystère complet : on sait bien qu'il a été frappé des écus de trois ou de six livres en argent jusq'en 1793, puis à partir de 1795. Mais on ne sait à peu près rien de la quantité de métal qui fut effectivement monnayée, ni sur le fonctionnement des institutions spécialisées. On n'est d'ailleurs pas davantage renseigné à l'autre bout de l'échelle sociale, sur l'importance réelle que revêtirent les billets de confiance, les bons remboursables en assignats, les monnaies dites d'urgence ou les pièces en métal de cloche. Il semble en tout cas qu'à partir de 1792 toute archive de la commission des monnaies ait disparu, ce qui ne peut être un effet du hasard, Michel Bruguière "Réflexions sur un impossible bilan", *Revue économique* n°6, Novembre 1989,p 995.

⁶ A l'exception de l'ouvrage de G.THUILLIER, *La monnaie en France au XIX^esiècle*, Droz, Genève, 1983.

si importantes pour comprendre le pourquoi de telle ou telle modalité. Celles-ci sont exprimées dans un langage technique tel qu'elles sont incompréhensibles pour les non initiés. C'est l'histoire de ces pratiques qui nous manquent le plus pour bien cerner le lien qu'il peut y avoir entre les pratiques réelles et la théorisation que fera J.B.Say plus tard.

Le fil conducteur qui ne doit pas être lâché en cours de route est celui des enjeux politiques de la période. S'il peut y avoir une cohérence globale, c'est sans doute celle là. Cela ne signifie pas que les intérêts particuliers n'ont pas leur place ici. Les spéculations d'un Clavières ou celles d'un Mirabeau, peuvent expliquer tout autant que des considérations politiques les positions adoptées à un moment donné. Les hommes ne sont pas de purs esprits vivants dans un milieu désincarné.

Nous traiterons d'abord dans une première partie de la situation monétaire en France. Ce premier point reprend les principaux aspects de la situation monétaire de la réforme de Calonne en 1785, à la réforme de l'an XI (1803) en passant par les assignats. Dans une deuxième partie nous aborderons les débats monétaires à travers le groupe des Girondins dans lequel JB.Say a vécu ses premières années à Paris. Nous nous attacherons à deux personnages : Mirabeau porte parole du groupe et Clavières¹. Dans une troisième partie nous traiterons de la situation du crédit et de la banque qui sont marquées par un profond retard de la France par rapport à l'Angleterre. Dans la quatrième et dernière partie nous traiterons du milieu dans lequel JB.Say s'est formé au cours de son adolescence, celui des négociants banquiers .

I LA MONNAIE EN FRANCE DE 1785 A 1803

1 1 LE MONNAYAGE

Les mutations monétaires²

Dans toute la période du XVIII^e siècle les mutations monétaires sont nombreuses³. Le responsable de ces mutations est l'État¹. Celui-ci est un

¹Dont JB.Say fut le secrétaire particulier.

² *On appelle mutation toute modification, officiellement prescrite, de l'équation : valeur d'échange exprimée en unités monétaires, d'une part - poids de métal, de l'autre.* M BLOCH : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe*, Armand Colin, Paris, 1954, p 40-70

³ *Enfin, au long des années 1726-1735, plane la crainte des mutations monétaires, en France notamment mais en Espagne aussi. Certes la dévaluation de 20% en mai 1726 est pour la France la dernière de la longue théorie des mutations du nombre de livre tournois dans un marc d'or ou d'argent. Mais ce qui apparaît à l'historien comme le début du grand calme monétaire n'était pour les contemporains qu'un trêve précaire : le décret fixant la valeur des espèces en circulation devait être reconduit tous les six mois, puis tous les ans, jusqu'à ce*

gros débiteur et pour alléger le fardeau de la dette publique il procède à ce qu'il appelle "*une augmentation de la valeur des monnaies*" qui est en réalité un *affaiblissement* de la quantité de métal contenu dans chaque pièce. Le même écu d'argent passe par exemple de 4 livres à 5 livres. Ce qui diminue d'autant la dette de tous les débiteurs, tous les débiteurs sont gagnants mais les créanciers perdants. L'autre conséquence d'une telle mutation c'est la hausse des prix qui se traduit par une revalorisation de toutes les encaisses en marchandises ou en métal. Les marchands étrangers enregistrent cette mutation à travers les opérations de change.

Cette pratique constante de L'État a pour effet à terme de décourager les prêteurs. Pour rétablir la confiance l'État procède par moments à des *renforcements*² du poids de métal contenu dans chaque pièce, appelés "*diminution*". L'alternance des *affaiblissements* et des *renforcements* entraîne de grands désordres dans les contrats et oblige les marchands à se prémunir dans leurs opérations contre de tels risques. Pour se protéger contre ces pratiques les marchands sont à l'affût des informations proches du pouvoir politique et ils libellent les contrats en les indexant au cours du jour. On trouve à cette époque des opérations spéculatives sur de prochains *affaiblissements* comme sur des *renforcements*. L'action de l'État devient alors une variable majeure dans les anticipations des financiers et des marchands avec une logique qui ne relève plus seulement du marché.

Dans la mesure où les marges des opérations de vente et d'achat sont réduites ces variations monétaires sont un frein important au développement de courants d'échanges réguliers, à la prévision des acteurs économiques. L'Europe des marchands est alors un réseau de villes qui échangent des

qu'on oublie de le faire". R SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 200. Voir aussi MARC BLOCH : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'europe*, Armand Colin, Paris, 1954, p 40-70.

¹MARC BLOCH indique que " *Cette valeur était fixée tantôt par l'autorité publique, tantôt par une sorte de consensus collectif, plus ou moins fluctuant. Ce dernier mode de fixation n'intervenait d'ailleurs que secondairement et seulement dans deux circonstances (...) tel était le cas pour certaines pièces étrangères dont l'autorité négligeait de préciser le cours ou même dont elle interdisait l'emploi sans parvenir, en pratique, à faire respecter cette défense. Plus souvent il arrivait que, refusant d'accepter les normes établies par les pouvoirs, l'opinion des cercles intéressés leur substituât un étalonnage différent (...) un "cours commercial" ou "volontaire" des monnaies fonctionnait ainsi à côté du cours légal, et en dépit de celui-ci.* : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'europe*, , Armand Colin, Paris, 1954, p 41.

²Nous reprenons ici les termes utilisés par MARC BLOCH : *Esquisse d'une histoire monétaire de l'europe*, Armand Colin, Paris, 1954, p 42. Les termes de dévaluation et de réévaluation nous semblent ici impropre car ils se réfèrent à une notion de pouvoir d'achat et donc aux prix ce qui ne correspond pas précisément aux opérations faites à cette époque et à leur sens économique.

produits agricoles et manufacturés¹. Les transactions entre villes² impliquent le plus souvent l'existence de deux types de moyens de paiement, un pour les paiements entre marchands d'une même place et l'autre pour les transactions entre places éloignées. Dans ce monde du capitalisme commercial le besoin de monnaie est à court-terme et toutes les opérations sont des achats pour la revente. Il faut et il suffit que le bien choisi comme monnaie conserve sa valeur pendant la durée moyenne entre deux transactions pour qu'il réponde aux besoins des marchands. C'est cela, pour l'essentiel, le besoin de monnaie des négociants et des marchands si on laisse de côté les opérations plus risquées et à plus long terme que conduit le grand commerce maritime.

Cette époque est donc fondée sur un perpétuel système de change, la valeur des différentes pièces résultant non seulement de la teneur en métal et de la qualité de celui-ci mais aussi de l'offre et de la demande qui en est faite à un moment donné. Pour établir une échelle générale des prix il était donc inévitable qu'il existât une unité de compte commune. Mais ce système de change intérieur portait sur les monnaies réelles alors que le change extérieur lui incluait en plus le change sur les unités de compte utilisées³. Il faut cependant apporter une restriction à ce qui vient d'être dit, car rien n'empêchait deux marchands de libeller leur contrat dans l'unité de compte de leur choix, dès lors qu'une monnaie réelle devenait d'usage très courant il pouvait être commode de l'utiliser comme unité de compte dans les contrats. Les pièces utilisées comme moyen de paiement devenaient alors unité de compte.

La frappe des espèces métalliques donne lieu à une opération de prélèvement de l'État : le seigneurage. Les manipulations monétaires très nombreuses engendraient la spéculation, la fuite des espèces ou la thésaurisation et, par suite, de nouvelles mutations avec toutes les conséquences négatives pour la rédaction des contrats pour les calculs d'investissement et les opérations des marchands. Il faudra attendre la loi de 1803⁴ pour obtenir une relative stabilité monétaire en France ainsi que la suppression de fait du seigneurage.

¹Voir P.DOCKES, *L'espace dans la pensée économique*, Flammarion, Paris,

²F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIII^e siècle*, vol 2, *Les jeux de l'échange*, Armand Colin, Paris, 1979, pp 117-142 et 156-173.

³Voir : M.T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD : *Monnaie privée et pouvoir des princes*, , FNSP, PARIS, 1986, p 140-163 et 19-75.

⁴Cité par : JACQUES BICHOT : *Huit siècles de monétarisation* , Economica, Paris, 1984, p 167. Say participera en personne à l'élaboration de cette nouvelle loi dans le cadre de ses fonctions de tribun, voir biographie en annexe.

Lors des transactions commerciales les pièces sont reçues sans être pesées lorsqu'il s'agit de pièces frappées en France sur lesquelles il existe un consensus entre marchands, quand à leur valeur, malgré les signes d'usure plus ou moins importants. Pour les banques l'usage de sacs clos et pesé est le moyen courant de régler les soldes de transactions. Le reste de la population utilise la monnaie de billon, alliage de cuivre et d'argent. L'or et l'argent pur reste une monnaie à l'écart de la circulation générale de la masse des petites gens. Cette monnaie de billon possède une valeur nominale très supérieure à sa valeur intrinsèque. Elle est d'un emploi général et important et son caractère fiduciaire a entraîné des inflations spectaculaires à travers la fraude lorsque les ateliers privés ou les États ont abusé de leurs droits¹. Les pièces d'or ou d'argent étrangères ne sont pas fondues et converties en monnaie nationale à cause des pertes résultant de l'immobilisation, les marchands soucieux d'immobiliser le moins possible leurs avoirs les utilisent à des emplois alternatifs plus avantageux. Il semble qu'il y ait une autonomie des places de négoce à travers l'Europe qui gèrent un stock de métal utilisé dans les échanges internationaux et qui échappe au pouvoir du Prince.

La réforme de Calonne

Le 30 octobre 1785² on décida de ramener le rapport de l'or à l'argent fixé en 1726 de 14,5 à 15,5. Le motif de la réforme est lié aux problèmes de change avec l'Espagne. La valeur légale de l'or étant inférieure en France à sa valeur réelle, celui-ci était exporté et disparaissait de la circulation monétaire française. Les négociants français perdaient dans leurs échanges avec l'Espagne puisque l'or qui leur était compté avait une valeur plus forte qu'en France. Les spéculateurs faisaient passer les monnaies d'or françaises en Espagne pour acheter des piastres. Ils recevaient 15 marcs 7 onces d'argent pour un marc d'or qui ne leur coûtait en France que 14 marcs 5 onces d'argent.

Outre cet aspect spéculatif des détenteurs de monnaie, la différence de change implique encore un autre désavantage plus important pour le commerce. Les marchandises espagnoles achetées par des marchands français et payées en or étaient moins chères de la différence du change, soit de 6,9%. Ce qui pouvait suffire pour déséquilibrer la balance des marchandises entre les deux pays et désavantager la France. A cette époque la circulation monétaire métallique en France est principalement fondée sur

¹Voir sur ce point G.JACOUD, "Banques de sol et monnaie de billon", in *Cahiers monnaie et financement.*, Université Lyon 2

²G.THUILLIER, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983, pp. 10-34.

l'argent, l'or n'y a qu'un rôle secondaire. Pour empêcher cette fuite de l'or vers l'Espagne il fallait modifier la parité entre l'or et l'argent. Pour établir la nouvelle proportion on réduisit la valeur du Louis à 24 livres et un marc d'or qui donna 32 louis au lieu de 30. Dans la mesure où la circulation monétaire en France était principalement fondée sur l'argent on ne touchait pas à l'argent qui représentait l'unité de compte de la plupart des contrats. L'autre raison de la refonte était de régler un problème lancinant de toute cette période : celui de la fabrication de la fausse monnaie, étrangère pour l'essentiel ¹. Les causes de la décision sont celles de l'état des finances du Trésor Royal.

La plupart des espèces qui circulent sont rognées, usées et n'ont pas le même titre. La refonte elle-même mal exécutée donna lieu à des spéculations et des polémiques qui provoquèrent une crise de confiance². L'écho de cette polémique se prolongera sous la Révolution et sous le Consulat au moment de la réforme de l'an XI. Les effets de la refonte ont été contradictoires et ne sont pas encore connus avec précision par les travaux des historiens. La plus grande partie des louis étant thésaurisée la refonte les fait reparaitre à la surface. C'est donc une déthésaurisation massive qui a lieu. Celle-ci a des effets bénéfiques en matière d'abaissement du coût du crédit, en facilitant l'investissement et en faisant cesser les spéculations sur la piastre.

1 2 Les assignats

L'histoire monétaire de la France au cours de cette période est indissolublement liée au problème de la guerre. Vingt-trois années de conflits au cours desquelles les armées françaises envahirent l'Europe entière : la France était devenue "*un immense laboratoire institutionnel, se trouvait condamnée à parcourir tout le champ des expérimentations possibles*"³. Parmi ces expérimentations, le domaine financier et monétaire est privilégié. Le problème lancinant qui précède la Révolution et que l'on retrouve en 1815 est celui du service de la dette qui est 5 fois supérieur à la dette anglaise. En ce qui concerne la fiscalité, celle-ci a augmenté de 115 % pour la fiscalité directe et la fiscalité indirecte a diminué de 37%. Tout en accroissant le produit global de la fiscalité, "*la Révolution n'a pas*

¹Guy.Thuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983,,voir p14-16 .

²H.LUTHY, *La banque protestante en France, de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 1961, SEVPEN, Paris. J.BOUCARY, *Les manieurs d'argent à Paris à la fin du XVIII^e*, et L.DERMIGNY, "La France à la fin de l'ancien Régime : une carte monétaire de la France", *Annales*, 1955, pp.480-493.

³ Michel Bruguière "Réflexions sur un impossible bilan", *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 985 à 1000 .

structurellement transformé la charge pesant sur l'ensemble des classes aisées"¹.

0

Un des premiers soucis des révolutionnaires de l'Assemblée Constituante avait été d'abolir le système fiscal inégalitaire de l'ancien régime. En réalité le résultat auquel on parviendra une fois la Révolution achevée ne sera pas celui là². Les anciens impôts représentaient l'ancien régime et les supprimer revenait à abattre l'ancien régime. Même si d'un point de vue économique c'était un non sens de supprimer les impôts existants sans en avoir préalablement mis en place d'autres, d'un point de vue politique il était parfaitement rationnel de s'appuyer sur le sentiment d'injustice et de haine à l'égard de l'ancien régime, qui se focalisait en partie sur les questions fiscales. Si l'Assemblée Constituante ne voulait pas perdre son appui politique il lui fallait utiliser cette arme. Le conflit politique impliquait que l'on commence par abattre l'ancien régime sur son point le plus faible en le privant de toutes ressources financières sans lesquelles il ne pouvait plus agir.

Si l'on garde en mémoire que l'enjeu est celui du pouvoir, alors les choses sont cohérentes, non dans les détails, mais dans la direction générale. C'est pourquoi il semble vain de faire une critique des positions débattues du seul point de vue économique. Quant à l'histoire monétaire, en particulier la frappe des pièces sous la Révolution, c'est aujourd'hui " *un mystère complet* ". Si la dette publique fut reconnue par le nouveau pouvoir en voie de constitution c'est qu'il s'agissait de ne pas s'aliéner les détenteurs des titres contractés sous l'ancien régime.³

La grande innovation de la période est celle des assignats. Les circonstances de la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement sont largement déterminées par les conflits politiques. Mais là-dessus vient se greffer un débat⁴, plus théorique, sur les fonctions de la monnaie et le rôle du crédit. Les thèses en présence⁵ sont elles toutes défendues de façon sincère ou de façon opportuniste? Cela reste difficile à établir.

¹ Michel Bruguière "Réflexions sur un impossible bilan, *Revue économique* n°6, Novembre 1989, p. 989 .

²Voir B.THERET, *I Croissance et crise de l'Etat*, IRIS, Paris, 1990, vol I, pp50-75

³Joseph Cambon (1756-1820) a fondu ensemble les dettes de l'ancien régime et de la république, afin de contraindre les détenteurs des dettes de l'ancien régime à s'embarquer avec leur avoirs en créances d'Etat dans le camp de la Révolution .Cette mesure permis de mettre fin à la spéculation qui faisait que au gré des succès et des revers des armées de la République les dettes de l'ancien régime voyaient leurs cours augmenter ou diminuer .Voir F.HINCKER, *La Révolution française et l'économie*, Nathan, Paris, 1991, p 129-135.

⁴Voir :G JACOUD: "*La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*", Thèse, Lyon 2.

⁵Voir M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992,parte seconda : La cultura economica francese, pp 171-243.

Cependant, il y a chez certains une parfaite sincérité,¹ sans arrières pensées politiques, comme pour P.S.Dupont de Nemours¹. L'origine des assignats est l'occasion d'un débat qui embrasse toutes les questions qui sont à la base de la mise en place d'un nouveau système financier. Le projet de Necker² est de transformer la Caisse d'escompte³. en Banque nationale émettant des billets dont une partie serait prêtée au Trésor et remboursée au fur et à mesure des ventes des biens nationaux. Celui-ci apparaît sur le plan économique comme beaucoup plus rationnel que la solution qui fut retenue⁴. L'origine des assignats fut cette Caisse de l'Extraordinaire, séparée du Trésor, mais aux dirigeants nommés par l'État. Le rôle de la Caisse est détourné de son objectif initial de financement de l'activité économique et toutes ses émissions sont consacrées aux besoins de l'État qui emprunte jusqu'à 400 millions. Les billets émis par la Caisse sont remboursables en métal à présentation. Mais compte-tenu des liens étroits de la Caisse avec le Trésor l'assignat va vite devenir du papier-monnaie.

L'émission des assignats est gagée sur les biens fonciers et admis en paiement exclusif de ces biens⁵. Un grand nombre d'acteurs développent alors une théorie de la monnaie-signe fondée sur le pouvoir du Prince. A cet argument s'ajoute un argument politique beaucoup plus convaincant, celui de lier totalement les intérêts de la Révolution avec ceux des porteurs d'assignats. Au point de départ les assignats étaient des sortes de Bons du Trésor portant un intérêt de 5% et transmissibles par endossement. Ensuite ces deux dispositions disparaîtront et l'on aura affaire à du papier-monnaie.

Les choses ne se sont pas faites en une seule fois, mais sous le poids des circonstances, des intérêts, des théories, des acteurs, et de leurs capacités à inventer. Le système a rapidement dérapé sous le poids des guerres et de leur financement. A partir de là, la dépréciation du papier-monnaie va se manifester et les monnaies métalliques vont quasiment disparaître de la

¹Voir PH.GOUTTE *L'oeuvre économique et politique de Pierre-samuel Dupont de Nemours au début de la Révolution française (1789-1792)*, p 145-234, in *Idées Economiques sous la Révolution 1789-1794*, Etudes coordonnées par JM.SERVET, PUL, Lyon, 1989.

²Voir M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp 61-130.

³Voir sur ce point R.BIGO, *La Caisse d'Escompte (1776-1793) et les origines de la Banque de France*, Paris : Presses Universitaires de France, 1927, pp. 13-27 et G JACOUD, *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*", Thèse, Lyon 2. Voir également M.ALBERTONE, *Moneta e politica in Francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, pp 19-44 et 77-94.

⁴G.JACOUD: *"La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France"*, Thèse, Lyon 2, p48 -68

⁵ Dans son discours, le Baron de Cernon se réfère à la théorie de la monnaie signe : *"L'argent n'est qu'un signe. Il aura la valeur que vous lui donnerez par ce gage : l'assignat sera préféré au métal, activera la circulation et le travail, tuera l'agiotage*, cité par : R GONNARD, *"Histoire des doctrines monétaires"*, tome II, SIREY,PARIS, 1936, p 222

circulation. La chute des assignats débouche dans l'hyper 2
inflation et entraîne la fuite devant la monnaie¹. Avant de retourner à la
convertibilité et à la circulation des espèces métalliques il se fit plusieurs
tentatives pour rétablir le cours de l'assignat. Entre ceux qui ne voulaient pas
de retour pur et simple à la convertibilité et ceux qui voulaient la fin des
assignats on trouva un moyen terme qui fût la création des mandats
territoriaux² échangés contre les assignats en circulation sur le pied de un
pour trente. Le Directoire pour mener l'opération utilisa toutes les méthodes
coercitives de la Convention, peine de mort, interdiction des achats et des
vente en numéraire. En peu de mois les mandats territoriaux perdirent
presque toute valeur. Les acquéreurs de biens nationaux purent acheter
ceux-ci pour des valeurs dérisoires et le Directoire n'ayant plus rien en gage
dut se résoudre à constater les faits et à démonétiser légalement l'assignat.

Bien que dans la conscience collective l'assignat soit lié à la victoire de la
République, on se résout au retour à la convertibilité et à la libre émission. A
ce moment là se pose la question de savoir sur quelle base les détenteurs
d'assignats doivent être remboursés. Faut-il rembourser en valeur faciale ou
en valeur réelle ? En fait les derniers assignats émis n'ont été acceptés dans
les paiements que pour leur valeur réelle, intégrant donc la dépréciation. Dès
lors il n'est pas juste que l'État rembourse au dernier détenteur à la valeur
nominale d'émission³.

1 3 La réforme monétaire : la loi de germinal an XI (1803)⁴

La remise en ordre de la circulation monétaire est opérée en deux temps.
La loi du 7-17 germinal an XI porte sur la fabrication et la vérification des
monnaies, celle du 14-24 germinal an XI organise les modalités de la
refonte limitée aux anciennes espèces d'or et d'argent. La loi ordonne que
les anciennes espèces d'or et d'argent, rognées et altérées, soient portées à

¹ Un député, Philibert, décrit le comportement des détenteurs de monnaie : "*Cette activité ne prend sa source que dans les craintes des porteurs d'assignats qui, par défaut de confiance, achètent à tout prix, des marchandises et des denrées, qu'ils consomment sans besoin*", cité par R GONNARD, *Histoire des doctrines monétaires*, tome II, SIREY, PARIS, 1936, p 252

² Voir M.MARION : *Histoire financière de la France depuis 1775*, T 1, 1715-1789, Paris Rousseau, 1914,

³ Say s'en souviendra lorsqu'il s'agira du retour à la convertibilité de la livre sterling en Angleterre. Les défauts de l'ancien régime monétaire qui dissociait unité de compte et moyen de paiement furent critiqués durant la Révolution avant d'aboutir à la loi de Germinal an XI (1803). Voir également M.ALBERTONE, *Moneta e politica in francia*, Il Mulino, Bologna, 1992, p 131-169.

⁴ L'histoire de la réforme de l'an XI reste à faire un nombre important de documents est aujourd'hui disponible voir G.THUILLIER, (en particulier l'introduction pp 3-16), *La réforme de l'an XI*, Recueils de documents, Comité pour l'Histoire Économique et Dinancière, Ministère de l'Économie et du Budget, Paris, 1993.

l'hôtel des monnaies sans aucun seigneurage ni retenue 3
pour frais de fabrication. Les détenteurs de ces pièces ont donc un intérêt évident à faire refondre leurs pièces. La loi combine des principes théoriques et des préoccupations pratiques. Elle développe cinq principes. Le premier définit l'argent comme étalon, l'or lui étant subordonné. La loi est monométalliste même si l'or et le cuivre sont investis d'un pouvoir libérateur illimité. Le deuxième principe porte sur la réunification de la monnaie de compte et de la monnaie réelle. Cette loi consacre donc l'abandon du nominalisme monétaire. La valeur de la monnaie ne dépend plus de la volonté du Prince.

En troisième point la loi fixe les rapport entre l'or et l'argent à 15/2, ce rapport ne figure pas dans la loi mais il résulte implicitement des dispositions adoptées pour la taille des pièces d'or et d'argent. Le rapport adopté rapproche la France de l'Allemagne et de la Belgique. Quatrième point, la loi abolit toutes les dispositions répressives de l'ancien régime monétaire. Les sanctions contre le triage, le billonage et la fonte des monnaies disparaissent, dans ce sens la loi est profondément libérale. Tout droit de seigneurage disparaît, ce qui sur le plan du change aboutit à une réévaluation de la monnaie. La loi affirme en outre la liberté de frappe pour les particuliers ce qui incite aux importations de métaux précieux.

Le cinquième et dernier point de la loi concerne la certitude du titre et du poids. Les tolérances dans la fabrication sont réduites et la vérification des espèces fabriquées se fait sous le contrôle de l'administration centrale. La loi cependant ne règle pas le problème lancinant de la monnaie de billon et de cuivre ni le problème du paiement du 40^e en cuivre. La loi ne se prononce pas non plus sur la liberté d'exportation et d'importation du numéraire, les interdictions d'exporter seront de fait maintenues.

II MIRABEAU ET CLAVIÈRES

2 1 Les idées économiques des Girondins

Nous allons voir maintenant des éléments de ce débat à travers une revue rapide des idées économiques des Girondins. En relation avec notre étude nous privilégierons Clavières en raison de l'influence probable qu'il a pu exercer sur le jeune JB.Say. Le groupe des Girondins domine l'assemblée législative et la Convention jusqu'à Juin 1793. La connaissance des idées

économiques des Girondins est essentielle car elle permet de saisir le lien qui va des Girondins à J.B.Say à travers Clavières ¹. 4

Les convictions des Girondins sont marquées de la façon la plus nette par l'affirmation de la liberté illimitée appuyée sur les deux principes que sont l'efficacité et la propriété. On trouve dans le groupe un grand nombre de financiers, de négociants. Roland², en mars 1792, rédige un article où il expose la doctrine du groupe : "*Assurément celui qui fait son état d'acheter et de vendre n'est pas un accapareur. Celui même qui dans le temps de mévente d'un produit quelconque, en fait magasin, pour placer ses fonds et attendre le temps du débouché, n'est pas un accapareur. Au contraire tous ces hommes là sont utiles*"³. Il s'agit de l'affirmation de la croyance aux vertus du libre échange, du libre jeu des intérêts individuels où règne la justice et l'harmonie sociale. Condorcet se fit le théoricien le plus conscient de cette harmonie sociale, il l'exprime dans un article qui paraît après la chute du ministère girondin : "*Que toutes les classes de la société n'ont qu'un même intérêt*"⁴. Cette harmonie est définie dans les termes suivants : "*Je parlerai d'abord de la prétendue opposition d'intérêts entre les riches et les pauvres : l'intérêt de celui qui vit de son travail et de son industrie est de n'en point manquer. Il est également intéressé à ce qu'aucun trouble dans la société, aucun bouleversement dans les fortunes ne déränge l'ordre des choses qui lui, assure du travail ni la concurrence qui en maintient ou en élève le salaire ; son intérêt est donc que celui qui peut vivre sans travail d'un revenu acquis ou reçu, puisse employer ses revenus et ses capitaux, soit pour sa dépense, soit pour augmenter sa fortune par des moyens utiles à l'industrie, et que la crainte de perdre sa propriété ne le détermine pas à dissimuler sa richesse, ou à thésauriser*"⁵.

¹ L'étude pionnière en la matière est celle de M. Dorigny : "*Recherches sur les idées économiques des Girondins*", Actes du colloque Girondins Montagnards, 1975, (éd.1980) pp79-103.

²JM.ROLAND (1754-1793), Inspecteur générale des manufactures à Lyon à la veille de la Révolution Roland a épousé en 1780 une parisienne de condition modeste mais bien plus jeune que lui, belle instruite et nourrie de Rousseau. Dans le salon de madame Roland on rencontre tout l'état-major de ce qui va constituer la Gironde et dont elle est l'inspiratrice. JP Roland deviendra ministre de l'intérieur en mars 1792. Attaché à la liberté préconisée par les physiocrates il défend les intérêts des négociants et condamne les taxations et les réquisitions des denrées. Il se suicide lorsqu'il apprend l'exécution de sa femme le 8 novembre 1793.

³ Cité par M.Dorigny, "*Recherches sur les idées économiques des Girondins*", Actes du colloque Girondins Montagnards, 1975, (éd.1980) , p.81 .

⁴Journal d'instruction sociale, dirigé par Sieyès, Condorcet et Duhamel (BN, 8° Lc 2 785) .

⁵ Journal d'instruction sociale, dirigé par Sieyès, Condorcet et Duhamel ,p.51-53. Toute cette conception nous la retrouverons chez Say avec certains accents empruntés au libéralisme Smithien, en particulier en ce qui concerne le rôle de l'Etat.

L'axe de la pensée des Girondins est de favoriser le développement de l'activité manufacturière au dépens, si besoin est, des propriétaires fonciers et des négociants, voire des banquiers. Pour les Girondins, "*l'utilité du commerce doit toujours se mesurer sur la masse du travail et d'industrie qu'il fait naître, et le nombre d'hommes qu'il occupe*"¹. Leur point de vue est celui des manufacturiers, des producteurs qui affirment une volonté d'émancipation par rapport au capitalisme commercial très lié à l'économie de l'ancien régime ².

2 2 Les débats monétaires en 1790 : Mirabeau

La période qui va de 1785 à 1793 est marquée par de très vives discussions qui portent encore sur les effets de la réforme de Calonne de 1785 mais aussi sur l'expérience des assignats et sur les moyens de combattre les exportations de métal. Mirabeau et ses conseillers avaient en la matière de nombreuses propositions à faire. Celles-ci étaient élaborées par Clavières et d'autres qui travaillaient avec lui. Le débat oppose le comité des monnaies à Mirabeau et ses conseillers. Les thèses du Comité des monnaies sont développées par Forbonnais. Celles exposées par Mirabeau sont élaborées par Clavières et Condorcet. La discussion tourne autour de trois grands problèmes. Sur le premier point, on contestait l'honnêteté de la refonte des monnaies d'or par Calonne. Le titre des louis qui devaient être refondus, constaté à posteriori, n'était que de 21 carats 17 trente-deuxième forts. Il fallait donc ajouter quatre trente-deuxième d'or fin aux anciens louis pour les porter au titre voulu par la loi. "*On accuse Calonne d'avoir par des instructions secrètes ordonné au directeur des monnaies de ne pas ajouter les quatre trente deuxième de façon à obtenir un bénéfice de trois à quatre millions*"³. L'application de ces directives entraînait un ralentissement très net dans la fabrication des nouveaux louis et augmentait encore le manque d'espèces métalliques dont se plaignaient les agents économiques.

Mirabeau critiquait les dispositions prises par le comité des monnaies parce qu'elles débouchaient sur un blocage dans la fabrication des espèces

¹J.B.Mosneron, *Rapport sur les ports francs, présenté à l'Assemblée Nationale au nom des Comités de Commerce et de la marine*, 28 mai 1792,(AN, AD XVIIIc 187) p.10, cité par M.Dorigny, op.cit.p.89 .

² Nous reprenons ici l'analyse de Marcel Dorigny dans le texte déjà cité, nos propres lectures et recherches nous amènent à reprendre à notre compte ce point de vue qu'il a été le premier à formuler . Nous pensons cependant qu'il va trop loin lorsqu'il affirme (p. 92) *que la conception de J.B. Say en matière de libre échange était en opposition totale avec celle des Girondins* . L'étude des différentes éditions du traité montre que J.B. Say n'a pas toujours défendu une opinion aussi catégorique que celle de la première édition du cours d'économie politique pratique .

³ Guy Thuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983., p. 48 .

métalliques. Elles entraînaient de ce fait des perturbations dans l'activité économique. Cependant, on peut se demander si cette discussion en apparence très technique et procédurière ne masquait pas des intérêts particuliers plus spéculatifs que politiques. On peut voir aussi à travers ce débat une opération montée par Mirabeau pour disqualifier l'orientation politique et financière des hommes qui avaient été mis en place par Necker

La deuxième discussion est également en apparence aussi technique, puisqu'elle porte sur le taux de change adopté par Calonne entre l'or et l'argent. La conclusion tirée vise soit à défendre l'opération de Calonne soit à la disqualifier. Le Comité des monnaies considère que le taux adopté de 1 gramme d'or égale 15,5 gramme d'argent est trop élevé et qu'il est même désastreux pour l'économie française. L'argument porte sur les rapports entre la France et l'Espagne. Une grande part de la discussion vise à rejeter sur la réforme de 1785 la responsabilité des difficultés commerciales et de la pénurie du numéraire du moment.

Mirabeau réfute cette thèse. Il considère que le problème des rapports entre l'or et l'argent est ici secondaire et que "*l'abondance ou la rareté du numéraire dépend en effet, non de la proportion de l'or et de l'argent, mais de la balance du commerce, et il faut laisser en ce genre comme en tant d'autres les oscillations aux chances du commerce*"¹. Le sens de la thèse de Mirabeau est simple : le taux de change entre l'or et l'argent est déterminé par l'offre et la demande et il est absurde et dangereux de vouloir modifier par décret ces rapports.

Pour éviter l'exportation des espèces d'argent et le désordre que cela pouvait entraîner dans la circulation monétaire, le Comité proposait une véritable dévaluation de l'or qui était ramené de 24 à 23 livres alors qu'au change, le louis valait 25 livres, 10 sols. C'est donc dire que le détenteur de louis d'or n'avait aucun intérêt à effectuer un quelconque paiement dans l'espace monétaire français. Le rapport du Comité des monnaies rédigé par Forbonnais propose au contrôleur général "*de rendre l'or marchand sans aucune fixation, c'est-à-dire qu'il supprimait la monnaie d'or*"². Le Comité des monnaies proposait en outre la suspension de la fabrication des pièces d'or et la libre exportation de celles existantes. Mirabeau attaque ces propositions parce qu'il les considère comme totalement irréalistes et susceptibles seulement d'effrayer les détenteurs de louis d'or sans bénéfice

¹ Guy THuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983, p. 54 .

² Cité par Guy Thuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983., p. 55

aucun pour l'État. Pour lui l'opération proposée revient à voler les possesseurs de louis.

7

Au total, Mirabeau, à juste titre semble-t-il, ne voit dans les propositions du Comité qu'une source de désordres supplémentaires, aggravation du discrédit public et ignorance des faits les plus élémentaires. Il ne faut pour lui qu'un seul métal comme signe monétaire. Dans la mesure où les mines d'argent sont plus abondantes que les mines d'or, c'est l'argent métal qui doit être choisi. Les autres matières telles que l'or ou le cuivre pourront être utilisées lors des paiements de très grandes ou de très faibles valeurs, mais ces espèces d'or ou de cuivre varieront de prix en fonction de l'offre et de la demande. Il considère que *"l'argent peut donc devenir et être appelé "monnaie constitutionnelle " tandis que l'or et le cuivre seront appelés " signes secondaires ou additionnels "*¹. Il propose le système suivant : *"Vous n'aurez dorénavant qu'un métal pour mesure et pour base monétaire-L'ARGENT. Vous aurez aussi des pièces d'or à un titre et un poids déterminés, mais sans aucun rapport essentiel avec votre mesure d'argent et leur valeur dépendra du prix de l'or dans le commerce, quoique vous fixiez préliminairement leur valeur "*².

Mirabeau défend nettement cette position monométalliste. Il écrit que *"la monnaie étant la mesure de tout ce qui peut se vendre, cette mesure doit non seulement être invariable, mais encore avoir les mêmes rapports dans toutes ses parties, ce qui ne se peut, si l'on emploie conjointement l'or et l'argent comme mesure constitutionnelle, parce que la proportion entre ces métaux est trop susceptible de variations : et qu'ainsi un seul métal doit servir de mesure ou de monnaie constitutionnelle"*³.

Clavière

Dans le groupe des Girondins, Clavières apparaît comme le principal théoricien en matière financière. Il développe ses conceptions dans *Observation sommaire sur le projet de réforme générale des monnaies*, publié le 5.11.1790, puis dans un second texte publié en mars 1792. L'analyse de Clavières repose sur une critique du système monétaire de l'ancien régime, en particulier à propos de la dissociation entre unité de compte et moyen de paiement : *"le mot " livre " n'est qu'une abstraction*

¹ Guy Thuillier, *La monnaie en France au début du XIX^e*, Genève, Droz, 1983, p. 60 .

² HG Riqueti, comte de MIRABEAU, *De la Constitution monétaire. Précédé d'observations sur le rap^ot du comité des monnaies et suivi d'un projet de lois monétaires*, présenté à l'Assemblée Nationale, Paris : Imprimerie nationale, 1790, XXVIII-156p, p. 71 .

³ HG Riqueti, comte de MIRABEAU, *De la Constitution monétaire. Précédé d'observations sur le rap^ot du comité des monnaies et suivi d'un projet de lois monétaires*, présenté à l'Assemblée Nationale, Paris : Imprimerie nationale, 1790, XXVIII-156p p. 77 .

*métaphysique dont on cherche vainement à déterminer le sens. C'est une quantité indéfinie, une expression mensongère qui exprime une valeur de droit sans cesse contraire à la valeur de fait "*¹. Ce que les Girondins, par la voix de Clavières, critiquent dans le système antérieur, c'est qu'il permet l'arbitraire du pouvoir royal qui pouvait à tout moment, en décidant d'une refonte des monnaies, modifier la valeur de la livre en métal précieux. Clavières considère ces refontes comme une source de désordres dans l'établissement des contrats et pour les paiements. Le principe du système monétaire proposé par Clavières est celui de la définition de l'unité monétaire par un titre et un poids de métal, de la coïncidence entre valeur intrinsèque et valeur nominale : *"S'il peut y avoir une monnaie universelle, c'est celle qui, fondée sur un métal unique, ne présentera d'autre dénomination que celle de son poids "*².

Dans cette position Clavières défend à la fois le principe de la coïncidence entre la monnaie de compte et la monnaie de paiement et la nécessité de ne se référer qu'à un seul métal. Il affirme la primauté des lois économiques dégagées de l'emprise de l'État. Ce dernier doit limiter son rôle à celui de garantie du poids et du titre des monnaies, pour le reste : *"c'est au commerce qu'il faut abandonner toutes ces fluctuations "*³. Ainsi dès 1790 les Girondins avaient exprimé clairement leur conception d'une monnaie dégagée de toute intervention étatique et soumise aux seules lois du commerce. La monnaie devait permettre la libre confrontation des intérêts individuels et de celle-ci devait découler la prospérité économique et l'harmonie sociale. Clavières souligne l'importance de la monnaie de compte : *"Le numéraire est un des agents les plus nécessaires à la production ; il est le terme de comparaison auquel tous les échanges se rapportent. Sa quantité comparée avec les facultés productives de tout un peuple et du sol qu'il habite est donc un objet digne d'étude "*⁴.

On peut trouver étonnant qu'un banquier de formation ne développe pas plutôt la nécessité d'un élargissement du crédit. Clavières s'en explique dans le même texte : *" Le crédit supplée aux espèces ; mais en attendant qu'il ait*

¹ E.CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790, p. 7 .

² E.CLAVIERES, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790, p. 38 .

³ E.CLAVIERES, *Observations sommaires sur le projet d'une refonte générale des monnaies*, Paris, Belin, 5 novembre 1790, p. 27 .

⁴ E.CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790., p. 74 .

pris de profondes racines, on ne peut aider efficacement à une répartition plus favorable à l'industrie générale qu'en augmentant le numéraire par quelque moyen prompt ". Ce sont donc les circonstances politiques qui ne permettent pas le développement du crédit. Il s'agit d'abord de relancer la machine économique pour soutenir la révolution : " *Or moins de demandes excite moins d'industrie, moins d'industrie occupe moins d'individus ; moins d'individus étant occupés, il se produit moins de choses, de là moins de population, de force publique* ¹"

9

III LA BANQUE ET LE CRÉDIT DE 1785 À 1803

3 1 La banque

Après l'expérience de Law² la France doit attendre un demi-siècle pour qu'un nouvel établissement bancaire d'importance nationale, la Caisse d'escompte, soit créé par un arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1776. Celui-ci repose sur l'escompte des effets de commerce. Cette banque a une influence limitée à Paris. Les emprunts réalisés secrètement par l'État auprès de la Caisse d'escompte, lorsqu'ils sont connus, entraînent une panique et une demande massive de conversion des billets. L'inconvertibilité est prononcée le 27 septembre 1783. La convertibilité sera rétablie par Calonne³, après remboursement de l'emprunt d'État, le 23 novembre 1783. Ce qui est en cause c'est le lien trop étroit entre la banque et l'État qui peut forcer la main des administrateurs de la Caisse pour émettre des billets en contrepartie des effets publics. Sous la Révolution la même expérience se répète et l'État lui emprunte jusqu'à 400 millions. Les billets au porteur sont remboursés en assignats. La Caisse d'Escompte sera supprimée par décret de la Convention du 24 août 1793.

¹ E.CLAVIERES, *Du numéraire métallique ou de la nécessité d'une prompte refonte de monnoyes en abolissant l'usage d'en fixer la valeur en livre tournois*, Paris, imprimerie du Cercle social, 1790, , p. 77, plus loin, Clavières insiste sur la même idée " *Car en augmentant, la masse du numéraire a multiplié les moyens d'augmenter les travaux productifs*" p. 89

²La Banque générale créée le 2 mai 1716 par John Law est un établissement qui émet des billets de banque. Dotée d'un capital de six millions de livres la Banque est autorisée à émettre des billets en écus de banque, la livre tournois est alors la monnaie de compte, payables au même poids et au même titre. La banque met en circulation ses billets contre l'escompte d'effets de commerce. Voir M.MARION, *Histoire financière de la France depuis 1775*, T 1, 1715-1789, Paris Rousseau, 1914, p 90. Voir également: G.JACOUD : *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*" Université Louis Lumière Lyon 2, p 50-67.

³Calonne s'exprimera sur les assignats, Voir B.COLLIN : *CHarles-Alexandre de Calonne, papier-monnaie et fiscalité*, p 421-426, in *Idées Economiques sous la Révolution 1789-1794*, Etudes coordonnées par JM.SERVET, PUL, Lyon, 1989

Après l'échec de la tentative de mise en place d'une grande banque d'émission c'est la mise en place de La *Caisse des Comptes Courants* (29 juin 1796)¹ qui marque le véritable développement des banques émettant des billets sur la base de l'escompte des effets commerciaux. A l'avènement du Directoire où la circulation monétaire est assurée par les assignats, puis après le bref intermède des mandats territoriaux, on passe aux billets convertibles librement acceptés en paiement au moment du Consulat. La Caisse des Comptes Courants, fondée en 1796, se transforme en 1800 en Banque de France. Dans l'intervalle vont se mener un grand nombre de débats sur le rôle de la banque nationale, le papier-monnaie, le billet de banque, les règles de l'émission. Say est au cours de cette période le rédacteur en chef de *La Décade, Philosophique*,². A ce poste il fait partie du groupe des idéologues, qui soutient activement le Directoire, puis le coup d'État de Bonaparte, du côté de Siéyes. C'est sous le Directoire qu'un développement libéral des conceptions en matière de banque est le plus sensible. C'est à ce moment là que se développent les banques d'émission de billets. Le recours à la monnaie fiduciaire est une nécessité absolue compte tenu de la crise économique et des risques politiques qu'elle implique.

La percée des banques d'escompte ne commence à Paris qu'en 1796 mais celle-ci reste très limitée et mal connue en particulier en Province. Si l'on tient compte que de 1733 à 1817 l'économie française décrit un mouvement ascendant des volumes de production et de transactions alors les besoins de monnaie deviennent une question importante. Les initiatives de l'État en matière de banque ne sont dans la plupart des cas que des expédients financiers pour assurer les besoins de financement de la puissance publique. Les banques privées qui assurent avec succès l'émission des billets recherchent le privilège du monopole d'émission que seul l'État peut leur accorder. Celui-ci lui extorque en contrepartie des concours financiers. La création de la Banque de France en 1800³ et l'ouverture de comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille élargit la circulation des billets de banque sans

¹Voir : L.BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Champion, Paris, 1975, pp 220-249. *La Décade Politique, philosophique et littéraire*, dont JB.SAY est à ce moment là le rédacteur en chef de fait, rend compte de la création de la Caisse dans son N° du 20 nivôse-pluviôse, ventôse, an V, t 12 p 127 ; 10 pluviôse an V, T 12, pp 253-255, et également dans son N° du 10 frimaire an VII, T 19, p 446 ; et 30 frimaire an VII, T 19, p 576. Quoique l'article ne soit pas signé comme pour la plupart des articles de la *Décade* il est très probable que le rédacteur ne soit autre que JB.SAY lui-même, compte-tenu de sa place de secrétaire rédacteur du Conseil des Cinq-Cents. C'est à partir de 1800 que JB.Say commencera la rédaction de son *Traité*.

²Voir Biographie de JB.SAY en première partie.

³Voir G.JACOUD, *D'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse, Université Lyon 2, 1990.

parvenir à la généraliser. La pratique de dépôts à vue et de paiement par virements reste rare. Le dernier quart du XVIII^e siècle est marqué par un marché de l'escompte bancaire balbutiant avec peu de banques de dépôts et pas de banque centrale indépendante sur le modèle anglais. La faiblesse du réseau bancaire est sans doute en partie compensée par l'utilisation de la lettre de change et des billets à ordre mais les études historiques manquent pour se prononcer sur ce point. Les estimations sur la période de la masse monétaire prennent en compte les pièces et les billets. De 1800-1814 la masse monétaire serait alors composée à 94% de pièces métalliques, 4% de billets et 2% de dépôts à vue¹. Sur cette base l'économie française semble relativement sous-monétisée.

3 2 Le billet de banque

A partir du XVIII^e siècle le processus de démonétisation relative des métaux précieux est engagé. On peut dire qu'il y a démonétisation relative ou absence de monétisation véritable des espèces métalliques dans la mesure où selon les cas les négociants-banquiers traitent des espèces métalliques comme des marchandises et dans d'autres cas comme de la monnaie pour solder des comptes². Le billet sous sa forme achevée se trouve être l'héritier de toutes les innovations successives qui se sont développées sur les effets de commerce : négociabilité, endossement, escompte. Le billet est au porteur, l'exigibilité est à vue. L'émetteur s'engage implicitement à ce que les dettes qui lui sont dues puissent être éteintes par remise du billet.

Dans toutes les grandes villes de négoce on retrouve des banquiers qui se sont spécialisés dans l'activité de création de billet de banque à travers l'escompte commercial et la gestion des opérations de lettres de change et de billets à ordre. Ces banquiers assurent plusieurs fonctions : créer et gérer de la monnaie, fiduciaire permettre la compensation des créances entre les différentes villes et régler les soldes, enfin assurer la fonction du crédit commercial à court terme et la mobilisation des capitaux.

Tous ces banquiers escomptent sans posséder la contrepartie en métal, le stock de métal représente le plus souvent un tiers des billets, le reste de l'actif est constitué par des effets commerciaux à court terme lorsque la banque est bien gérée. Dans toute l'Europe à ce moment là le paiement entre villes de négoce se fait à travers les lettres de change, à travers le crédit commercial. Cependant les banquiers n'ont pas tous le même rayonnement et certaines

¹D.LACOUÉ-LABARTHE, "Le Franc français" in, *Encyclopedia Universalis*, vol 9, Paris, 1990, pp760-762.

²Voir : JACQUES BICHOT : *Huit siècles de monétarisation* , Economica, Paris, 1984, p 81-149

2

banques bornent leurs opérations au seul cadre de la ville et des environs tandis que d'autres font des opérations à l'échelle de toute l'Europe. Les instruments utilisés varient dans des proportions considérables, des billets à ordre au virement de compte à compte, en passant par les billets de banque, au maniement des espèces et des lettres de change. Si l'on veut parler de la monnaie bancaire au XVIII^e il faut lui donner une acception beaucoup plus large que celle que nous lui donnons aujourd'hui.

Le billet de banque ne se distingue pas au départ d'une quelconque créance du porteur sur un tiers. Il suffit cependant que change le porteur pour que change la créance, le billet reprend la tradition manuelle des pièces qui sont transmissibles par la même pratique gestuelle. Cependant le billet combine les propriétés de l'effet de commerce classique avec l'innovation de la qualité au porteur, et, avec l'absence d'échéance, le caractère remboursable à vue. En outre le billet comporte un anonymat qui ne permet pas le compte à vue ou les autres effets. Avec le billet le banquier ne connaît que le montant total de sa dette et non pas les détenteurs des créances. Cet anonymat constitue cependant une rupture par rapport à la logique des réseaux et des liens personnels, lesquels reposent sur la confiance. La possibilité pour le détenteur du billet de se libérer de sa dette vis à vis d'un débiteur autre que la banque lui permet de sortir de sa relation avec la banque. Mais l'absence de cours légal met bien en évidence la responsabilité du banquier, celui-ci doit absolument pour éviter le reflux massif se comporter de telle façon que ses billets soient toujours acceptés en paiement. Ce qui lui donne une responsabilité qui va très au-delà de celle d'un commerçant et lui impose de prendre en compte une multitude de variables qui sont non seulement de nature économique mais aussi de nature politique, psychologique et sociale.

Ce que les détenteurs de billets attendent de la banque c'est comme l'écrit J.Bichot: "*qu'elle leur ouvre le plus largement possible les possibilités de paiement par remise des billets, c'est-à-dire l'annulation conjointe de sa dette envers eux et de leurs dettes envers des tiers*¹". Il faut souligner ici que le mode d'extinction le plus courant n'est pas la conversion du billet en monnaie métallique mais le changement de créancier, c'est-à-dire la poursuite de la circulation des valeurs ².

¹JACQUES BICHOT : *Huit siècles de monétarisation* , Economica, Paris, 1984, p 144

²Nous suivons J.Bichot, celui-ci écrit : *le point de vue opératoire consiste simplement à reconnaître que le rôle croissant joué dans cette organisation par le jeu des relations chiffrées ne constitue pas un camouflage du rôle joué par l'or et l'argent, mais témoigne au contraire de l'autonomie de plus en plus grande prise par les formes monétaires nouvelles vis à vis des formes monétaires métalliques*"JACQUES BICHOT : *Huit siècles de monétarisation* , Economica, Paris, 1984, p 146

Ce sont les besoins de monnaie pour réaliser ces transactions à court terme et quelques unes à plus long terme qui intéressent notre étude. Le besoin absolu de monnaie conduit les marchands et les négociants banquiers à accepter la création d'une monnaie privée qui satisfasse de façon permanente ce besoin de monnaie au gré des conjonctures variables. Les origines de la création du billet de banque se retrouvent bien sûr dans les billets à ordre, les lettres de change, les effets commerciaux de toute nature, mais bien plus que l'économie de fabrication c'est la facilité d'ajustement de son offre à la demande qui va faire son succès. Le coût de gestion des billets de banque est sous-estimé si l'on ne tient pas compte du personnel des banques et des entrepreneurs qui doivent en assurer la gestion. L'avantage du billet de banque est qu'il permet de façon instantanée d'entreprendre, à travers l'escompte des valeurs futures, sans soumettre les désirs des marchands et négociants, et le besoin de monnaie qui en résulte, à l'extraction du métal.

Le billet de banque apparaît à tous comme un instrument plus rationnel entre gens qui calculent et qui sont organisés et prudents avec leur propres réseaux de commerce et d'information. A travers cette hétérogénéité des moyens de paiement on retrouve cependant des mécanismes identiques, des logiques de situation semblables. Tout d'abord pour le marchand peu importe qu'il puisse payer par compensation de créances, par lettre de change, par billets de banque ou par monnaie de métal, ce qui doit nous amener à marquer fortement le caractère monétaire des effets commerciaux à cette époque. Il faut souligner que le billet de banque est conçu comme un effet de commerce mais celui qui a la plus courte de toutes les échéances car il est toujours et partout immédiatement exigible. La lettre de change est l'instrument le plus courant, elle circule comme instrument de règlement de son émission à son échéance et elle est toujours reçue comme liquidité immédiate convertible en monnaie métallique.

La création de monnaie à ce moment là se fait en contrepartie d'une remise de monnaie de métal nationale ou étrangère, d'effets commerciaux, de marchandises ou d'une créance contrepartie d'un crédit accordé par le banquier. La destruction de monnaie s'opère soit par remise de la contrepartie en métal soit par retour des billets de banque. Il semble bien que la banque ne satisfasse pour l'essentiel que le besoin du crédit à court terme avec comme seule ressource sûre celle de ses capitaux propres. Satisfaire les besoins de demande de monnaie ou de demande de biens est une question d'opportunité et de gain relatif, de coût et de risques. On passe ici sans difficulté d'un emploi bancaire à un emploi marchand. L'activité de négociant-banquier est une activité commerciale parmi les autres, les risques bancaires vont cependant prendre de plus en plus de place à mesure que la

spécialisation vers l'activité bancaire va faire de la maîtrise de ce risque une condition fondamentale de la poursuite de l'activité. Pendant la plus grande partie du XVIII^e siècle les sanctions sont brutales pour le négociant-banquier imprudent ou mal avisé et la faillite n'est pas rare. L'excès de crédit est vite sanctionné, les investissements mal orientés sont transformés en perte. C'est la dure loi du marché qui impose à tous de faire face à ses engagements à très court terme.

L'autre aspect frappant c'est que cette monnaie commerciale, compte tenu de son principe d'émission lié au commerce et à une échéance, nous donne une monnaie dans laquelle la pratique de l'intérêt est si largement répandue qu'elle est quotidienne et qu'elle est prise en compte dans l'acceptation de chaque moyen de paiement papier. La monnaie commerciale escomptée à chaque transaction rapporte un intérêt proportionnel à l'échéance qui reste à courir. Les effets commerciaux sont garantis à la fois par la solvabilité du tiré ou du souscripteur et par les marchandises qui ont entraîné sa rédaction. La protection et la certitude en valeur qui en découle est donc importante. La réputation de la banque et de la parole du banquier, les informations qu'il transmet sur telle ou telle signature est cruciale. C'est tout à la fois un ensemble souple et complexe qui requiert une compétence et une vigilance affirmée et constante mais porteur en retour d'une certitude considérable.

3 3 La lettre de change

Un des instruments privilégiés du négociant-banquier et des marchands est représenté par la lettre de change. Les opérations de change au XVII^e siècle ne relèvent pas de la logique que nous leur attribuons aujourd'hui. En effet il y a à cette époque des changes intérieurs et extérieurs. Il y a un cours entre Bordeaux et Lyon, Marseille et Livourne, Gênes et Lyon ou encore Cadix et Londres. Ce qui compte c'est ici la distance, la nature des relations commerciales et des courants d'échanges de ville à ville et non la notion de pays. La lettre de change¹ n'est pas un simple mandat, elle dérive d'un contrat et celui-ci prévoit le paiement d'une somme d'argent dans un lieu et son remboursement dans un autre après un certain délai. Il y a donc une opération de transfert et une opération de crédit. La lettre de change mélange une opération de crédit, l'escompte, et une opération de change. Dans le change l'escompte est dissimulé dans le cours du change. Pour le négociant-banquier qui utilise la lettre de change le profit est incertain, au contraire de la simple opération de crédit dans laquelle le profit est certain, tout va dépendre du cours auquel il lui sera possible de faire ses retours. Il

¹Voir sur ce point RAYMOND DE ROOVER : *L'évolution de la lettre de change XIV-XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris, 1953p 144-146.

s'agit d'une spéculation qui peut être gagnante ou perdante. Même si l'intérêt est inclus dans le cours coté, son bénéfice demeure malgré tout incertain.

5

IV LES NÉGOCIANTS BANQUIERS

4 1 Lyon et les négociants banquiers

L'activité économique de la ville de Lyon est une activité hautement élaborée où la division spatiale¹ et territoriale du travail est très développée. Les relations marchandes y sont d'une grande densité. L'économie est influencée par les conjonctures d'autres villes de négoce, c'est une ville frontière qui a des liens géographiques étroits avec les cités Suisses, l'Italie du Nord, la Catalogne, la France et l'Europe du Nord. L'horizon spatial et temporel des marchands banquiers, des négociants, y et singulièrement plus étendu que partout ailleurs. L'activité de la soierie a depuis longtemps habitué les habitants de la ville à des relations avec d'autres parties du monde. Cette ville possède donc une élite industrielle et commerciale et des institutions qui la mettent au premier rang des villes d'Europe.

Elle possède également une longue tradition d'autogouvernement et le poids de ses marchands se répercute dans ses rapports avec le pouvoir politique central. Chez ces négociants la culture et la formation sont plus amples que dans les autres milieux², les affaires imposent de maîtriser plusieurs langues mais aussi des relations qui sont le plus souvent de nature personnelles voire familiales à travers l'Europe toute entière³.

Le commerce de Lyon qui était tout entier fondé sur les foires représentait dès le XIV^e siècle⁴ un centre européen dans lequel les Italiens, les Allemands, les Suisses tenaient une grande place. En 1469 il y avait près

¹voir P.DOCKÈS, *L'espace dans la Pensée économique*, Flammarion, Paris,

² Il faut rappeler que tout au long du XVIII^e siècle négoce et pensée économique sont liés, qu'il s'agisse de Cantillon ou de Vincent de Gournay qui est à l'origine un négociant avant de devenir ensuite un administrateur.

³voir sur les réseaux pour une autre région et une période plus tardive JP.HIRSCH, *Les deux rêves du commerce*, EHSS, Paris, 1991, pp59-69 et 119-183.

⁴Sur cette période voir : M.T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD : *Monnaie privée et pouvoir des princes*, FNSP, PARIS, 1986, p 140-163 et 19-75. et R.GASCON : *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)* EHESS et MOUTON, Paris, 1971, 2 vol.

de 70 maisons de négociants banquiers italiens¹, mais on y trouve aussi des Portugais, des Espagnols. Dès ce moment la pratique de la monnaie de banque est très répandue. Ce sont les Florentins qui apportèrent la pratique courante de la lettre de change et ce sont eux aussi qui pratiquent le plus les opérations de change. Les opérations de paiement que l'on appelle la "scontration" ou "virements des parties" ont été abondamment décrits sans qu'il soit nécessaire d'y revenir en détail. Nous nous limiterons à indiquer quelques traits qui intéressent notre étude.

La ville de Lyon se trouve au centre d'un double réseau de relations, un réseau de lettres de change et un réseau d'obligations. Jusqu'à 1793 quatre foires² se déroulent à Lyon avec régularité, même si elles connaissent avec le temps un déclin elles restent le lieu d'une rencontre massive de vendeurs et d'acheteurs. Ces foires connaissent une institution bancaire originale qui est celle des paiements. La caractéristique de cette période d'un mois, pendant laquelle on solde les comptes entre marchands en compensant les créances et les dettes, c'est qu'elle intervient après les transactions commerciales sur les marchandises. A la fin du siècle la compensation réalisée englobe des opérations qui se sont faites ailleurs pour une grande part. Le sud de la France mais aussi Gênes, Turin, Livourne, Venise et Paris sont intéressés par cette compensation. Un grand nombre d'opérations de crédit et de paiement sont liées à la fabrication des étoffes. Le principal avantage de l'opération est dans l'économie de métal pour compenser les dettes et les créances : *Il se paiera quelquefois en deux ou trois heures de temps un million de livres sans déboursier un sol*³. C'est ce que l'on appelle à ce moment là le *virement des parties*.

Les écritures se tiennent en unité de compte "livre", "sous", "deniers". La base des changes est principalement l'écu de marc valant 45 sous ou le marc d'or valant 65 écus de marc⁴. Les opérations se déroulent en trois temps : les acceptations d'abord ensuite les compensations et enfin le comptant.⁵. A la

¹ Voir sur ce point : Marcelin VIGNE, *La banque à Lyon, du XV^e au XVIII^e siècle*, Thèse, Université de Lyon, 1903.p 85-123 et R.GASCON : *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580) EHESS et MOUTON*, Paris, 1971, 2 vol.

² voir : R.GASCON : *Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580) EHESS et MOUTON*, Paris, 1971, 2 vol. et M.VIGNE, *La banque à Lyon du XV au XVIII^e siècle*, A.REY et Cie, Lyon, 1903.

³J;SAVARY DES BRUSLONS *Dictionnaire du commerce*, T I, p 253

⁴ M VIGNE, *La banque à Lyon du XV^e au XVIII^e siècle*, Thèse, Université de Lyon, 1903.p 118

⁵" Boisguilbert au commencement du XVIII^e siècle , évaluait à 80 millions de livres les opérations qui se faisaient dans ces foires, " *on y a jamais vu un sou marqué d'argent comptant, disait-il ; tout se fait par échange et par billets, lesquels, après une infinité de mains, retournent enfin au premier tireur*(Boisguilbert, *Dissertation sur la cause et la nature des richesses*, p 398, Guillaumin, Paris, 1843)

fin de la foire les soldes débiteurs sont réglés en métal ou font l'objet d'une opération de crédit. La période des paiements fonctionne également comme le lieu d'apurement des dettes et les marchands qui font face à leur engagements ont une réputation renforcée pendant que d'autres se voient éliminés. Cette opération des paiements fonctionne donc également comme moment de vérité pour toutes les opérations marchandes et vérification de la réputation de chacun. Elle représente plus qu'une simple opération technique d'économie de métal, car elle est, pour la communauté des marchands et des négociants-banquiers, le lieu de la production de la confiance pour une nouvelle période de transactions. La régularité des paiements trimestriels permet que cette vérification de la solidité de chaque marchand se fasse au moins quatre fois par an. Ce contrôle permet aussi que du papier émis puisse circuler très longtemps dès lors que la signature qui y est apposée est régulièrement validée par les opérations de compensation.

Le crédit personnel, la confiance que la communauté des marchands attache au nom de tel ou tel négociant-banquier est donc pour lui un capital accumulé, et avec les informations privilégiés dont il dispose il va pouvoir développer son activité. L'évolution ultérieure vers la pure profession bancaire n'est pas séparée de celle d'observateur des marchés des marchandises et des conditions générales de l'activité économique. Avant d'en arriver à la spécialisation bancaire qui tendra à déconnecter le métier de la banque de celui de la production et du commerce, celui-ci reste à la fin du XVIII^e siècle fortement imbriqué dans l'activité réelle. Pour répondre avec certitude sur le moment de séparation de l'activité commerciale et de production d'avec celui de la banque il faudrait pouvoir disposer des plusieurs centaines de bilans sur toute la période et montrer que la part des marchandises à l'actif diminue régulièrement jusqu'à disparaître.

4 2 Les activités des négociants-banquiers

Quelles sont les activités d'une maison de négociant ? L'analyse des comptes de la maison Roux nous donne les indications suivantes¹:

-Commission commerciale, achat et vente :	37,0%
-Profits sur marchandises en compte propre :	29,0%
-banque, agios, escomptes, intérêts, arbitrages :	24,0%
-revenus financiers, commandites et prêts à la grosse:	9,0%
-commissions diverses, affrètements transits :	0,9%
-assurance	0,1% ¹ .

¹Nous emprunterons les faits aux travaux de René SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analys*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 38-45

On retrouve dans cette maison des activités

8

semblables à ce que l'on pouvait trouver chez un négociant lyonnais avec des commissions sur les ventes de drap, de cochenille, de sucre, de poivre, de morue, de soie brute, de café. Au total on compte sur cette maison 10 produits qui font 97% du chiffre d'affaires et 25 autres qui donnent le complément.

La caractéristique du négociant-banquier c'est d'abord celle d'être présent sur les différents marchés comme acheteur et vendeur pour son propre compte, et ce dans une position où les informations dont il dispose sur les prix et les cours des marchandises comme des effets commerciaux des métaux monnayés sont cruciaux pour opérer ses échanges. Cette présence simultanée sur des marchés différents ne peut que le conduire à évaluer, à partir de la recherche du gain, les différentes valeurs qui s'offrent à l'achat ou à la vente, à comparer les coûts de transaction et de transport qui sont très importants à cette époque. Il est donc à lui seul d'une certaine façon un marché unifié avec une perception aigüe des relations entre les différents marchés². La ville de négoce est d'une certaine façon cette préfiguration du marché global à venir. Cette position le pousse à penser en termes d'interdépendance de marché, en termes de mobilité des facteurs et d'égale contribution des facteurs à la richesse globale. Pour un négociant banquier toutes les valeurs sont utiles dès lors qu'elles ont un marché.

Dans le travail du négociant-banquier la collecte des informations est essentielle avant de pouvoir réaliser les opérations d'arbitrage. La connaissance des cours des différentes places et de la conjoncture économique qui y règne est évidemment un des éléments essentiels. Les banquiers, inscrits dans un réseau, se communiquent mutuellement les informations qui modifient les cours des différentes marchandises. Ce sont bien sûr les maisons les plus puissantes qui donnent les cours les mieux assurés. Toute l'information est donc ici d'origine privée et elle est essentielle pour mener à bien des opérations dont les marges sont étroites, guère plus de 2 ou 3% de différence entre places³.

¹R SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 212

²Voir F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme, vol II*,

³ " Pour les arbitrages mixtes, métaux précieux et lettres, le taux de profit varie selon le mode d'organisation : près de 3% en compte propre, proche de 1,5% en participation, soit, ne prenant trois mois pour durée moyenne des opérations, des taux annuels respectivement de 12% et de 6%. Avec des valeurs maximales, 5,5% en compte propre et 4% en participation, on obtient 22% et 16% l'an. Les déficits ne sont pas rares, 10% environ des interventions, mais la perte est réduite, 1% au plus du montant risqué, et les arbitrages à perte ne concernent que ceux en participation", René SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 183

Dans cette collecte la multitude des informations recueillies porte non seulement sur les cours des changes ou des effets de commerce, lettres de change et billets à ordre mais aussi sur les cours des différentes marchandises proposées à la vente ou à l'achat. Le négociant banquier tient dans une seule main la totalité des opérations économiques aussi bien le réel que sa contrepartie monétaire. La diffusion des informations entre places est remarquablement bien organisée et sûre¹. L'information qui parvient au négociant-banquier par la voie postale si elle est sûre est toutefois discontinuë et il doit se former son opinion sur ce que sera l'état du marché dix ou vingt jours plus tard. Il lui faut anticiper des conjonctures, prolonger ou inverser des tendances, bref combiner les données rationnelles dont il dispose et dans le même temps imaginer ce que peut-être le futur en fonction de ce que son expérience lui a appris.

S'il veut que son activité soit profitable il lui faut pour spéculer avoir établi ce que peuvent être les variations moyennes à telle ou telle époque de l'année pour telle type d'opération sur tel effet de commerce ou telle marchandise. L'expérience accumulée est ici indispensable. Une autre dimension de ces opérations est la parfaite maîtrise des opérations de l'arithmétique qu'elles impliquent. Ces opérations présentent cependant un certain nombre de difficultés car les négociants doivent en permanence réaliser trois opérations : celle de compte, celle de change et celle de paiement. Le métier implique une maîtrise d'un ensemble de qualités importantes et qui ne sont pas à la portée de tous.

On voit que l'importance du réseau des correspondants est cruciale pour une maison de négoce ou de banque. La sélection et la transmission de ce réseau relève d'une durée qui est celle de plusieurs générations. La sélection des correspondants, leur conservation, même quand il n'y a que de la correspondance sans affaire à réaliser, tient une place importante. Toute ceci montre que la réciprocité est essentielle. Elle implique de la part de chacun des membres du réseau la prise de conscience exacte des intérêts de l'autre pour pouvoir préserver les liens. En effet il est simple de comprendre qu'un correspondant de Cadix ne donnera plus de bonnes informations si les opérations qu'il réalise sur Lyon sur la base des informations transmises par son correspondant sont toujours négatives. Il faut que chacun soit gagnant et chacun son tour dans ce réseau pour que la chaîne puisse se maintenir. La notion de concurrence à l'intérieur du réseau est donc fortement limitée par celle de l'objectif du maintien de ces rapports, la concurrence existe surtout avec les autres réseaux.

¹Voir : R.SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 159-183

0

Dans un tel contexte les opérations d'arbitrage entre différentes valeurs, marchandises, effets de commerce ou papier d'État, nécessitent une très bonne connaissance des projets de la puissance publique et de ses besoins. Cette profession doit tourner en permanence son attention à la fois vers les éléments qui composent le marché local et les marchés éloignés et se tenir informée des développements politiques et des problèmes financiers de l'État avec leur répercussion possible sur l'activité commerciale et bancaire.

La perception par les négociants des espèces qu'ils manipulent est très clairement assimilée à des marchandises : *"J'ai toujours regardé l'argent dans le commerce comme une marchandise ou comme un instrument, qu'on loue plus ou moins chèrement qu'il est plus ou moins recherché"*¹. Au total les qualités des négociants banquiers sont celles de la prudence, de l'expérience accumulée, des informations soigneusement collectées et recoupées et de gains limités. Nous sommes loin de l'image de capitalistes prédateurs édifiant des fortunes colossales en une génération. Rien ici ne découle que du travail honnête, laborieux et du calcul. Les négociants banquiers ont également une fonction qui est celle du contrôle, de la sélection et de la garantie des lettres de change qu'ils escomptent. Sur des opérations où les gains sont limités il importe que les risques le soient également, ce qui conduit nécessairement à éliminer toutes les signatures qui ne présentent pas de garantie suffisante. Dans un tel marché ce sont les acteurs eux-mêmes qui doivent empêcher que des opérations très spéculatives et donc très risquées ne viennent bouleverser une activité qui repose sur un travail important.²

CONCLUSION

Au terme de ce bref aperçu du contexte dans lequel Say a évolué on peut souligner que la banque et le crédit sont soit totalement liés à l'État, soit immergés dans les transactions entre les marchands. Le crédit privé existe, mais il n'est pas séparé des activités commerciales et productives. La figure du négociant banquier et la variété des opérations qu'il mène permet de comprendre, en partie seulement, pourquoi Say a pu concevoir la production,

¹Cité par R.SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 374

²" (Paris , De la Rue et Cie, 12 Juillet 1729) *Nous voyons bine qu'il y a ,à présent des arbitrages assez fructueux à faire mais puisque vous trouvez quelques risques dans les retours, vous faites parfaitement bien de vous en abstenir et nous sommes comme vous d'avis de ne rine faire plutôt que de donner dans du papier de la seconde classe à quelque prix que ce soit" (...)* (Paris Veuve ARENE , 9 juillet 1735)*Je vous recommande toujours de nben prendre que la crème du papier"* R.SQUARZONI, *Mécanismes monétaires et bancaires du capitalisme commercial au XVIII^e siècle : une analyse*, Thèse, Université d'Aix-Marseille, 1976.p 230

la commercialisation, la répartition et la consommation
comme un immense échange de valeur.

PRÉFACE ÉCONOMIQUE

PRÉSENTATION

Les écrits de Say présentent une difficulté spécifique qui est exactement l'inverse de celle que l'on rencontre avec Marx et Ricardo. Schumpeter a noté que *"pour évaluer correctement un homme et l'apprécier à sa juste mesure, il est parfois nécessaire de le défendre non seulement contre ses ennemis, mais aussi contre ses amis, et même contre lui-même. Ensuite qu'il y a une différence fondamentale entre la superficialité dans l'exposition et la superficialité dans la pensée . La superficialité est en fait ce qui frappe le lecteur de Say au premier abord . Son argument se déroule avec une telle limpidité que le lecteur ne s'arrête pratiquement jamais pour réfléchir et ne soupçonne pratiquement jamais qu'il puisse y avoir des choses plus profondes sous cette surface lisse "*¹. Le style de Say est plat, on retire de la lecture une impression de monotonie ce que Marx² avait relevé (*der fade Say*). Pénétrer la logique interne du texte de Say présente une difficulté exactement inverse et aussi grande que celle qu'il faut pour comprendre le chapitre I du *Capital* de Marx ou le chapitre I des *Principes* de Ricardo. Ici, c'est le caractère "clair" du texte qui fait problème. Mais cette difficulté de lecture n'empêche pas que Say ait exercé une profonde influence en particulier sur Saint-Simon et les Saint-Simoniens. Pour ces derniers Say était un moyen de contester l'ordre établi, ce que l'on oublie trop souvent tant reste forte l'influence de Marx sur nos représentations³.

¹ J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*, Gallimard, Paris, 1983, vol. II, pp. 157-158

² M. RUBEL indique, à propos d'une citation de Say par Marx, dans l'édition des oeuvres de Marx dans La Pléiade que *"Cette phrase est citée par Marx dans un cahier d'étude de la période parisienne. L'ouvrage de Say y figure avec plus de deux cents extraits"*, in K. MARX, *Oeuvres III, Philosophie*, La Pléiade, vol. III, p. 1597. Le même volume contient toute une polémique de Marx contre List où il défend Say, pp. 1418-1451.

³J.-A. Schumpeter note que *"Saint-Simon a vu l'importance cardinale de la fonction de commandement dans l'industrie. Il a confondu, il est vrai, l'entrepreneur avec le "savant" qui invente des techniques nouvelles."*in *Histoire de l'Analyse Économique*, Gallimard, Paris, 1983, vol. II, p. 119. Cette fonction que Schumpeter attribue à Saint-Simon se trouve, à un degré moindre, chez Say dans le classement qu'il fait des différentes classes de la société.

Le langage pour Say peut-être considérée comme "une table de significations c'est-à-dire l'institution d'une correspondance entre des actes perceptibles ou des événements reproductibles à volonté" ¹. Écrire et publier consiste alors à utiliser des signes pour modifier la signification des composants et ainsi, conduire les hommes à modifier leurs comportements. Say n'écrit pas pour l'élite, il s'adresse au public créé² par la Révolution Française. La rédaction d'*Épitomés* à partir de la deuxième édition du *Traité*, celle des *Catéchismes*, du *Cours Complet* répondent à autant de publics qu'il s'agit de toucher et de convaincre. Peut-être n'y-eut-il pas d'économiste avant Say qui ait eu, à ce point, l'immense ambition de modifier les actes économiques de tout un peuple et qui ait manifesté un tel souci de s'adresser au plus grand nombre, d'amener cadres administratifs, entrepreneurs, marchands, banquiers, journalistes, à modifier leur cadre de pensée et à influencer ainsi sur toute une nation. La préoccupation pédagogique est donc fondamentale chez lui et elle se traduit par des répétitions, des simplifications. Mais la permanence des mots est aussi un piège, car elle occulte les ruptures de concepts.

Dans le cas de Say, nous pouvons identifier quel était le public visé par lui, dans la mesure où les lecteurs de la *Décade*³ ont été ceux qui correspondent à ces éléments de la *classe mitoyenne*. Say a emprunté délibérément des artifices pour mettre son oeuvre à la portée de ses lecteurs, et ceci lui a donné dans un premier temps un grand succès public mais a laissé croire aussi qu'il ne disait pas plus que ce qui était écrit. A l'inverse peut-être d'autres auteurs⁴, Say n'a pas erré devant un public sans contours. Il savait dès le départ quels étaient ses interlocuteurs. Pour mesurer son influence il faudrait ainsi pouvoir identifier ses lecteurs et suivre la diffusion de sa pensée à partir d'eux. Chez Say, la permanence des mots, à travers les différentes éditions du *Traité*, masque des différences profondes, des chapitres totalement remaniés, des parties déplacées, d'autres supprimées et occulte les changements de conception⁵.

Lire un texte écrit il y a deux cents ans c'est lire une langue étrangère. Le piège le plus évident est de ne pas tenir compte de ce fait. La lecture présuppose un objectif, un intérêt déterminé du lecteur. Pour Say, la

1 Paul VALÉRY, *Cahiers*, Tome I, La Pléiade, p. 411.

²Ce public c'est celui des cadres administratifs, économiques, intellectuels qui exercent une influence locale et qui forment le réseau des abonnés de la *Décade*.

³ Voir biographie.

⁴ J.-C. PERROT, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique, (XVIIe-XVIIIe siècle)*, EHESS, Paris, 1992, p. 12.

⁵ J.-C. PERROT, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique, (XVIIe-XVIIIe siècle)*, EHESS, Paris, 1992, p. 17.

4

cohérence ne se trouve pas nécessairement dans la structure logique générale de l'oeuvre mais dans la visée. La déterminer est donc un préalable à la lecture. Dans le cas de Say, trois logiques, indissolublement liées, sont à l'oeuvre, qui répondent à trois objectifs : 1) scientifique, 2) pédagogique, 3) pratique. Les pièges du vocabulaire sont aussi importants. Say utilise constamment le terme de "*moyen de la circulation*" ou "*d'agent de la circulation*" pour désigner la monnaie et tous les instruments de crédit utilisés comme moyens de circulation. Dans ses manuscrits, il met entre parenthèses le terme qu'il emprunte à l'anglais de "*circulating medium*". Il faut en conséquence aller voir dans les dictionnaires de l'époque le sens du mot "*medium*". Il faut également donner une signification à la grammaire du texte, c'est -à-dire au mode de raisonnement qui ne fait plus partie de notre univers mental. Nous sommes habitués à traiter les auteurs qui nous ont précédés à partir de la notion de précurseur. Cette notion n'est du reste que très rarement définie par ceux qui l'emploient. Il n'est pas difficile, avec des lectures étendues et à condition de remonter suffisamment loin dans le temps, de trouver déjà énoncée telle ou telle idée. Dans ce sens elle est fortement réductrice et fausse notre appréciation d'un auteur.

Notre premier objectif à travers cette publication est de mettre à la disposition des chercheurs des matériaux qui permettent d'éclairer les conditions de l'élaboration des conceptions de Say en matière de monnaie, de banque et de finance. Le deuxième objectif est de renouveler autant que possible la perception, qui demeure encore, d'un Say libéral dogmatique et n'ayant rien apporté de neuf à la science économique. Il faut aller contre la lecture imposée par Marx et par Auguste et Léon Walras. Le *Traité* de Say est présenté comme l'achèvement de la séparation entre l'économique et le politique. Si cette vision est vraie dans le sens courant, elle ne l'est pas d'un autre point de vue. On peut tout aussi légitimement dire que le *Traité* est pour Say la poursuite de l'action politique par d'autres moyens. Cette deuxième appréciation nous paraît plus conforme à ce qu'ont été sa vie et son oeuvre de 1803 à 1832.

La Théorie monétaire de Jean-Baptiste SAY

Du point de vue des questions monétaires, le *Traité* marque l'achèvement d'un mouvement initié par les physiocrates. Ce mouvement se traduit par la relégation, à l'arrière-plan de l'analyse économique, du rôle de la monnaie et du crédit. Toutes les analyses sur la monnaie et le crédit sont encadrées dans la théorie de la valeur. Son point de départ dans l'approche des questions monétaires était de refuser d'y voir l'instrument de l'accumulation.

La monnaie n'est pour Say qu'un outil et en aucun cas le but de l'activité économique. Sa définition de la monnaie repose sur la convention¹, ce qui exclut toute question sur les origines. L'analyse de Say nous apparaît comme le fondement de ce que J.A.Schumpeter attribue à L.Walras. Selon J.A.Schumpeter, Walras aurait comblé "*le vœu que l'analyse de la monnaie fût imbriquée dans le système de la théorie générale au lieu d'être développée de manière indépendante et ensuite plaquée sur ce système*"². C'est à Say qu'il faut attribuer, avant Walras, cette "intégration" de la monnaie dans la théorie générale de la valeur. Mais Say l'a fait d'une façon telle que son analyse est méconnaissable, si l'on ne fait pas l'effort de coordonner toutes les propositions qui parsèment ses oeuvres.

Un des éléments essentiels de son inspiration est lié à Steuart, Hume et Locke³. Il reprend de ces auteurs la conviction que l'origine de la monnaie est conventionnelle et ne réside donc pas dans les propriétés des métaux précieux⁴. Mais cette inspiration se retrouve aussi chez les physiocrates pour qui "*Ce n'est que dans la destination et non dans la jouissance que consiste l'usage de la monnaie*"⁵. Say est un auteur de transition¹, et pour cette raison, il s'intègre mal dans les divisions classiques en histoire de la pensée.

¹La convention dont il est question ici a un sens différent de celui que l'on trouve aujourd'hui (voir : Dupuy J.P Eymard-Duvernay, O.Favereau , Orléan, in " L'Économie des conventions", *Revue Économique*, n° spécial, vol.40, n°2, mars 1989. La convention que l'on trouve chez Say a le sens de coutume ayant force de loi.

²J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique*, T III, Gallimard, Paris, 1983, p 429. Cette analyse de Schumpeter est en fait très discutable comme l'a montré après coup le débat sur l'intégration de la monnaie, en particulier les travaux de F.Hahn.

³Nous avons choisi comme sources les auteurs que Say cite soit dans ses oeuvres imprimées soit dans ses manuscrits. Cantillon ne figure pas dans cette liste, malgré des recherches approfondies nous n'avons trouvé aucune référence de Say à cet auteur. Ceci ne signifie pas qu'il ne l'ait pas lu, nous avons la preuve d'une influence indirecte à travers Condillac. L'ouvrage de Cantillon a été publié en France en 1755 et dans une traduction anglaise en 1775. Nombre de spécialistes considèrent que des auteurs aussi divers que Hume, Turgot, Mirabeau, Steuart et Smith ont largement plagié l'ouvrage de Cantillon. D'une certaine façon les idées de Cantillon pouvaient faire partie d'un savoir commun. Mais nous persistons dans le fait qu'il est difficile d'en faire une source car Say ne le cite jamais. Or Say n'est pas avare de citations et de références au contraire de beaucoup de ceux qui l'ont précédé. On doit ajouter qu'il est un des tout premiers à avoir rédigé un *Abrégé de l'histoire de la pensée économique* dans la première édition du Cours Complet. Dans cet abrégé il ne cite pas Cantillon. Sur Cantillon voir Mark BLAUG, *Richard Cantillon, [1680-1734]*, E. Elgar, Great Yarmouth, England, 1991 ; Terence HUTCHISON, *Before Adam Smith*, Basil Blackwell, 1991, pp.163-178.

⁴Voir D. DIATKINE, *David Hume et James Steuart*, chapitre IX, *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, T I : *Des scolastiques aux classiques*, sous la dir. de A.BÉRAUD et G.FACCARELLO, La découverte, 1992, pp. 204-224.

⁵François QUESNAY, *Questions intéressantes sur la population, l'agriculture et le commerce proposée aux Académies et aux autres sociétés savantes des Provinces*, in F.QUESNAY et la physiocratie, T.II, Textes annotés, p 652, cité par P.-H. GOUTTE, *Dupont de Nemours et la transition vers l'ordre naturel*, pp. 145-233, in *Idées économiques sous la Révolution (1789-1794)*, études coordonnées par JM. SERVET, PUL, 1989. C'est aussi la position de certains

La discussion sur la relation entre quantité de monnaie et prix est très ancienne², elle s'est développée à partir de la question : quelle est la quantité de monnaie nécessaire et utile à un État ? La plupart des économistes³ du XVIIIe siècle s'efforcent de persuader leurs lecteurs que la polarisation sur le stock de monnaie comme seule expression de la richesse est une erreur. Si l'on peut montrer qu'une même quantité de monnaie peut circuler plus ou moins vite, c'est-à-dire faire plus ou moins de paiements dans le même temps, ou, ce qui revient au même servir de base à des revenus plus ou moins élevés et permettre ainsi la levée d'un impôt plus important, alors on aura démontré que la quantité de monnaie est indifférente si la circulation monétaire est bien organisée. La vitesse de circulation sera donc considérée comme équivalente à la quantité de monnaie, l'une pouvant remplacer l'autre. Toute la préoccupation de Say

mercantilistes que Keynes cite dans son chapitre 23, J.M.Keynes, *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, trad. J. de Largentaye, Payot, Paris 1969, pp.340-341. Voir également E.F.Hecsher, *Mercantilism*, Routledge, 1994, pp.217-237.

¹Le sens "d'auteur de transition" se rapporte à la période pendant laquelle Say écrit et élabore son oeuvre entre 1790 et 1832. Say est lié par toute sa formation à l'Encyclopédie et en même temps il assure le passage vers les Saints Simoniens et Bastiat. Ceci rend l'analyse de sa pensée difficile car on y retrouve l'influence des physiocrates et de la philosophie des Lumières françaises, l'influence de Smith et sa construction originale.

² Les origines de la théorie quantitative sont controversées, Plin l'Ancien, Xenophon, Oresme, Davanzati et Locke sont présentés comme les premiers à avoir formulé les relations fondamentales entre quantité de monnaie et prix. Mais Copernic est sans doute le premier à avoir exprimé la relation fondamentale de la théorie : "*La monnaie se déprécie le plus souvent à cause de sa quantité excessive (Monete cudende ratio, 1526)*". Voir : Nicolas Copernicus, *Monete Cudende ratio*, édité par L. Wolowski, Paris, 1864. Voir également MONROE, *Monetary theory before Adam Smith*, Harvard, 1923, pp. 52-69, et Th. GUGENHEIM, *Les théories monétaires préclassiques*", Droz, Genève, 1978 ; voir aussi N. ORESME, *Traité des Monnaies*, textes introduits par C. DUPUY, La Manufacture, Lyon, 1989. Il y a chez Davanzati l'idée que la masse des biens et la masse monétaire s'équivalent. C'est ce qui sera repris par Montesquieu : "*La somme de celles-ci (toutes les choses terrestres), en vertu de l'accord conclu par les hommes, vaut tout l'or (et en même temps j'entends l'argent et le cuivre) qui se travaille ; tous les hommes donc désirent tout l'or pour acquérir toutes les choses, pour satisfaire à tous leurs désirs et à tous leurs besoins, pour être heureux*"², in Le Branchu, *Écrits Notables sur la monnaie*, t. II, F. Alcan, 1934, 2 vol., p. 15 et suivantes. Pour John Locke, la quantité seule suffit à régler et à déterminer la valeur de la monnaie sans considérer le rapport entre la quantité et la demande comme pour les autres marchandises. Toutefois Locke nuance fortement son propos en indiquant que l'égalité monnaie-marchandise n'a rien de nécessaire, puisque les hommes pallient aisément à l'insuffisance des moyens d'échange ; Th. GUGENHEIM, *Les théories monétaires préclassiques*, Droz, Genève, 1978, pp. 32-38.

³ En particulier les physiocrates. Voir également les Dictionnaires : *Le parfait Négociant* (Paris, L. Billaine, 1675 ; nouvelle édition, Paris, 1800, 2 vol.) ainsi que le *Dictionnaire Universel du Commerce* dû au fils de Savary (Jacques Savary des Bruslons) terminé et publié par son frère, Philémon-Louis (Paris, J. Estienne, 1723-1730).

est précisément de reprendre cette analyse et d'en faire la démonstration, pour la monnaie comme pour les autres marchandises.

Pour Say le premier problème est de définir ce qu'est la quantité de monnaie réellement en circulation. Celle-ci est constituée par l'argent-métal, mais elle n'est pas indépendante de la situation économique (production, emploi, etc.). Il s'agit, pour lui, de définir la quantité de monnaie que les agents économiques détiennent pour effectuer leurs dépenses. La quantité absolue de monnaie en elle même ne fait rien, seul le montant des encaisses de transactions joue un rôle. Par ailleurs il ne fait pas de la vitesse de circulation, qu'il nomme "*activité de la circulation*", une variable qui influe sur les éléments réels de l'économie. Il différencie les deux éléments constitutifs de la vitesse de circulation : le rythme des dépenses et la vitesse de circulation au sens le plus institutionnel d'habitudes. Ce qu'il analyse en détail c'est le premier élément, car il considère le second élément comme constant à court terme. Say aborde presque toujours la définition de la quantité de moyen de circulation à court terme. Mais lorsqu'il traite de la quantité de monnaie-métal il raisonne également à long terme. Ces distinctions sont toujours implicites, chez lui, et il faut y revenir plusieurs fois pour se faire une opinion.

Dans cette analyse il inclut tous les instruments de crédit qui servent à la circulation, dans la mesure où ils augmentent la vitesse de circulation en économisant la seule vraie monnaie qui est l'argent-métal. Il a lu les auteurs les plus importants sur cette question : Galiani, Verri, Locke, Quesnay, Turgot, Thornton, Hume, Montesquieu et bien sûr Smith¹.

La plupart des auteurs de l'époque sont confrontés à des difficultés importantes pour expliquer les causes des variations de prix dans la mesure où les prix ne varient pas tous et pas tous dans le même sens. Say admettait parfaitement l'existence d'un niveau général des prix, quoique dans un sens assez différent de ce que nous pouvons entendre aujourd'hui par une telle expression. Pour lui, il pouvait y avoir une hausse ou une baisse des prix des principales denrées, mais comme les indices n'existaient pas la notion de niveau général des prix ne pouvait avoir qu'un contenu assez flou. La préoccupation de Say est celle de la valeur échangeable de la monnaie, dans le cadre de la capacité de la société à obtenir plus de richesses pour une quantité moindre de facteurs de production. Ceci nous rapproche d'un concept de "pouvoir d'achat global". La valeur échangeable de la monnaie

¹ Il n'existe dans ses écrits, imprimés ou manuscrits disponibles, aucune référence à Cantillon. Cependant il a pu avoir connaissance d'une partie des idées de ce dernier à travers Condillac qui le reprend en partie. Les notes de Say sur Smith portent sur le vol. II, pp. 328-343 de son exemplaire personnel, 5e édition anglaise RDN.

n'étant que l'expression transitoire de ce pouvoir d'achat.

Ce que nous traduirions aujourd'hui par l'idée de "pouvoir d'achat" est lié par lui à l'ensemble des marchandises, monnaie comprise. Ceci lui permet d'éliminer deux idées fausses que l'on trouve à cette époque et qui sont celles exprimées en terme de *cherté ou de bon marché*¹. Say montre qu'il s'agit là d'un faux problème et que la seule chose qui compte véritablement est de savoir si le pouvoir d'achat général a augmenté, ceci compris dans le sens ou la productivité ayant augmenté on peut, pour une même quantité de services productifs, obtenir plus de produits.

Les propositions de Say sur la vitesse de circulation, la quantité de monnaie et leur action sur les prix peuvent se résumer en 4 points :

1) Pour Say la quantité de monnaie n'exerce pas d'action décisive sur le niveau des prix. Un accroissement de quantité de n'importe quelle marchandise exerce une action sur le prix de toutes les autres marchandises.

2) La vitesse de circulation est celle de toutes les marchandises, il n'y a pas de différence fondamentale entre la vitesse de circulation d'un bien particulier, le blé par exemple, et la vitesse du métal monnayé. Il y a une vitesse générale de circulation marchandise. Aucune marchandise n'exerce une action privilégiée à travers cette vitesse de circulation sur l'ensemble de l'activité économique, bien qu'elles puissent avoir des vitesses différentes. C'est le niveau de l'activité économique qui détermine la vitesse de circulation des marchandises dont la monnaie fait partie. Un des moyens par lesquelles cette vitesse augmente spécifiquement pour le métal monnayé, est le développement des instruments de crédit utilisés dans les paiements. La vitesse de circulation de la marchandise monnaie comporte chez Say deux approches 1) Le nombre de paiements effectués par une même quantité de métal et d'autre part le développement des instruments de crédit, ou substituts de monnaie. La relation de causalité va donc dans le sens :

Variations du montant et du rythme des transactions

-----> variations dans la vitesse de circulation.

La progression de l'activité économique entraîne la réduction relative et absolue de la quantité de métal monnayé nécessaire pour réaliser les transactions. Cette diminution dans la quantité de monnaie en circulation résulte de l'accroissement des instruments de crédit.

3) Les périodes de crise peuvent être marquées par un fort ralentissement de cette vitesse de circulation ; ceci est vrai pour les biens qui ne se déprécient pas rapidement et qui sont réserve de valeur. Mais elle peut se traduire aussi par un fort accroissement de cette même vitesse pour les biens qui se déprécient rapidement. Cette double action exerce un effet

¹ J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, livre III, pp. 76-98.

contradictoire sur l'activité économique. La première est de nature dépressive et la deuxième de nature positive. La thésaurisation ne peut survenir, comme facteur général, que dans ces périodes de crise. Toutefois les crises ne constituent pas le temps normal de l'activité économique et donc n'impliquent pas que l'on s'en préoccupe outre mesure. Dans les périodes de crise, Say note l'action que la vitesse de circulation de la marchandise monnaie sur l'activité économique. Cependant il n'en tire pas de conclusions théoriques, il se borne à constater le fait.

4) Concernant de façon spécifique le métal monnayé, sa quantité, dans le temps de l'échange, est une donnée, compte tenu des difficultés particulières de sa production. Les variations dans l'offre et la demande de monnaie n'exercent qu'une action lente. C'est donc une variable relativement indépendante des autres variables économiques dans le court terme. La quantité de monnaie nécessaire aux transactions ne varie pas de façon proportionnelle avec le volume des transactions.

Pour Say l'offre de métal-monnaie est exogène. Elle ne peut pas varier beaucoup à court terme. Même dans ce dernier cas, la monnaie n'est pas neutre car pour l'être il faudrait que l'ensemble des prix soient d'équilibre¹ or à court terme ce n'est pratiquement jamais le cas. Mais l'offre de moyen de circulation comprenant le métal-monnaie et les instruments de crédit n'est pas exogène, car les moyens de circulation (substituts de la monnaie) sont créés en contrepartie de valeur réelles.

Pour Say la monnaie possède une utilité indirecte, donc sa demande ne peut être dérivée des fonctions de préférence comme pour les autres biens, le blé par exemple. Si l'on veut parler de neutralité de la monnaie, au sens d'agent de la circulation, chez Say celle-ci ne peut pas être une neutralité triviale² (marché de la monnaie juxtaposé aux autres marchés sans incidence sur eux) mais une neutralité substantielle, la monnaie influence l'économie réelle bien que celle-ci lui soit indépendante à long terme. Son analyse de la vitesse de la circulation ne dissocie pas le réel du monétaire, mais au contraire elle fait de la vitesse de circulation de la monnaie un élément subordonné à la vitesse générale de circulation des marchandises. Cela n'est

1 Cette notion de prix d'équilibre n'existe pas chez lui il s'exprime très clairement à ce propos dans ses notes critiques de la RDN, HASHIMOTO,, notes critiques : " I-84, en bas, sur la feuille collée, (1) marqué après le 1er paragraphe " with its natural price" (I. vii. 7)

(1) *"Je n'aime pas l'expression natural price, prix naturel, car ce n'est pas un prix que le taux auquel une chose ne se vend pas. Du moment qu'elle s'y vend, ce taux devient son prix courant son market-price. Voilà pourquoi j'appelle dans mon ouvrage frais de production, ce que Smith appelle natural price"*.

²Voir M.AGLIETTA, "Monnaie", in *Encyclopédie Économique*, Economica, Paris, 1990, pp. 1031-1059.

pas vrai dans les périodes de crise où il décrit
précisément les comportements des détenteurs de monnaie, soit de
thésaurisation pour les biens qui conservent leur valeur, soit d'accélération de
la vitesse de circulation pour ceux qui perdent de leur valeur comme le
papier-monnaie.

Say, confronté aux crises de crédit commercial en Angleterre, était conscient que les faits remettaient en cause son principe de base sur le rôle de simple intermédiaire de la monnaie¹. Il prend en compte le fait qu'il n'y a pas ajustement automatique des prix avec la quantité de monnaie et que ce décalage temporel représente un gain de pouvoir d'achat pour les producteurs². Say avait bien noté également que les anticipations des agents sur la hausse des prix entraînent une augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie et une réduction du coût d'immobilisation du capital. Cependant il reste sceptique sur la durée d'un tel processus³. Sur le plan de la théorie pure il développe une conception de neutralité substantielle de la monnaie et sur le plan pratique il note bien tous les faits qui prouvent l'action autonome de la monnaie sur l'activité économique sans parvenir à remettre en cause son schéma analytique.

Pour Say, la fonction essentielle de la monnaie est de servir de moyen de circulation, ce qui dans le modèle néoclassique de base se traduit par intermédiaire. C'est en effet cet aspect qui l'intéresse de façon prioritaire et

1 Voir in A.TIRAN, *J.-B SAY : Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994, chapitre 11 l'analyse de ce passage, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "Il est très difficile d'expliquer cet effet ; mais il paraît constant . En dépit des principes qui nous enseignent que la monnaie ne joue que le rôle d'un simple intermédiaire, et que les produits ne s'achètent au fonds qu'avec des produits, une monnaie plus abondante favorise toutes les ventes et la reproduction de nouvelles valeurs ". Sur la base de ce constat qui ne s'accorde pas avec son schéma analytique il essaie de dégager les causes d'un tel phénomène : *Peut-être que la quantité de la monnaie s'augmentant plus vite que sa valeur ne décline, on peut toujours payer aux producteurs les services productifs qu'ils ont consommés pour créer leurs produits, un peu plus cher qu'ils ne les ont payés eux-mêmes "*.

2 Voir in A.TIRAN, *J.-B SAY : Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994, chapitre 11, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "*Peut-être le sentiment confus que chacun a de la dépréciation graduelle de la valeur de la monnaie, est-il cause que les consommateurs sont toujours disposés à se défaire de leur monnaie contre d'autres produits dont la valeur n'est pas exposée à décliner de même . Alors les producteurs rentrent plus promptement dans leurs avances, et les marchandises de la vente la plus difficile, trouvent à se placer*".

3 Voir in A.TIRAN, *J.-B SAY : Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994, chapitre 11, J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique*, vol. II, p. 469 : "*A la vérité cet effet ne saurait être durable ; car tout déclin de valeur doit s'arrêter, ou finir par une dépréciation totale ; toujours est-il vrai que l'époque de la dépréciation est accompagnée de quelque bien-être et que cet état peut durer assez longtemps si la dépréciation est très lente*".

non sa nature matérielle. Pour lui, ce qui importe ce sont
les coûts de transaction et parmi ceux-ci les coûts d'information. Toutefois il ne reprendra plus cette définition qu'il avait donnée dans la première édition du *Traité*. La monnaie permet pour Say de raccourcir la chaîne des transactions mais elle ne les élimine pas. Ce qui caractérise d'abord et avant tout la monnaie chez lui c'est qu'elle est acceptée par tous. Cette acceptation immédiate et universelle est à la base de ce que l'on appelle sa liquidité. Cette liquidité provient aussi de sa divisibilité, ce qui explique qu'il distingue bien le rôle des billets de confiance de celui des titres. Nous sommes dans une économie monétaire, car il y a des coûts de transaction.

Du point de vue de la théorie quantitative, Say reconnaît bien que les agents détiennent une certaine quantité de monnaie pour les besoins de transaction : ce sont les encaisses désirées. Ses formulations évolueront. Dans un premier temps, il suppose que le montant de ces encaisses est stable et relève des habitudes. Dans un deuxième temps, vers la fin de sa vie, il pense que les agents peuvent changer de comportement à cet égard. Say ne se situe jamais dans un cadre stationnaire, mais au contraire toujours dans un cadre dynamique. En fait, on peut trouver chez lui des éléments qui permettent de défendre la version traditionnelle de la théorie quantitative. Toutefois il faut préciser qu'il avait explicité des effets qui sont incompatibles avec la version classique de cette théorie: il a reconnu l'existence d'effets de répartition entre les agents. La façon dont se fait l'injection de monnaie favorise certains d'entre eux, en particulier lorsqu'il s'agit de monnaie créée par le recours au crédit bancaire. Son analyse suppose que cet effet favorise les acheteurs de biens de production et joue un rôle positif sur l'activité économique. Il a eu la rigueur de noter que cet effet était en contradiction avec ses propres bases théoriques. Il a noté également les effets de répartition intertemporels, où les variations de prix, plus ou moins anticipés par les agents, modifient leurs plans et les poussent par exemple à modifier leur consommation.

La création de monnaie chez Say est exogène si l'on considère le métal, mais elle est endogène si on lui inclut les instruments de crédit utilisés comme moyen de circulation. Dans ce cas la masse monétaire dépend de transactions des besoins des agents.

LA LOI DES DEBOUCHES

La controverse sur la loi des débouchés est célèbre. Elle a donné lieu à de multiples articles et à un renouveau autour des années cinquante. Avant d'analyser le contenu de cette loi il paraît nécessaire d'établir de façon aussi

détaillée que possible la position de J.-B. Say en 1803. W.J.Baumol¹ a relevé que le contenu même de la loi ne figure pas dans le chapitre intitulé "*Des débouchés*" de la première édition du *Traité*, que plus qu'un énoncé c'est surtout un *complexe d'idées*². Il note qu'il faut chercher surtout dans le volume II de la première édition du *Traité* (1803) pour trouver ce qui pouvait être la conception élaborée de Say. G.Tapinos dans sa préface³ à la réédition du *Traité* a repris cette question, dans le cadre plus vaste d'une présentation de l'oeuvre économique de Say, en mettant l'accent sur la présentation en terme de comptabilité nationale de la loi.

Rappelons d'abord brièvement que la "loi de Say" comporte un grand nombre d'énoncés différents. Nous n'en retiendrons ici que deux. Le premier est celui de l'identité de Say telle qu'elle a été développée par O.Lange⁴. Cette identité signifie simplement que personne ne désire jamais détenir de la monnaie pendant une durée dépassant le temps moyen entre deux transactions, la monnaie n'est qu'un moyen d'échange. Il en résulte que chaque offre d'une quantité de produit donnée constitue automatiquement une demande pour un autre marché d'un autre produit. Comme dans une économie de troc, l'offre crée automatiquement sa propre demande, et une surproduction générale est impossible.

La seconde version de la loi de Say est celle de l'égalité⁵. Cette forme de la loi admet de brèves périodes de déséquilibre durant lesquelles la demande totale pour les marchandises peut être inférieure à l'offre totale, mais cette version maintient que l'action de forces rééquilibrantes ramène vite la demande et l'offre totale à égalité. Sur la paternité de la formulation de la loi

1 Voir W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156 et G. BECKER et W.-J. BAUMOL, "La théorie monétaire classique : le résultat de la discussion", *Economica*, novembre 1952, pp. 355-376, traduction in Textes choisis, vol. I, *Problèmes monétaires*, Dalloz-Sirey, Paris, 1964, pp. 47-67. W.-J. BAUMOL, *Jean-Baptiste Say und der "Traité"*, in réédition du *Traité d'Économie politique*(1803), Verlag Wirtschaft und Finanzen GmbH, Frankfurt/Main-Düsseldorf, 1986, Traduction "*Jean-baptiste Say et le Traité*", par Elisabeth DAVID avec la collaboration de A. Tiran, Working-paper, Centre A. et L. Walras, 1993.

2 W.-J. BAUMOL, "Say's (at least) Eight Laws, or what Say and James Mill may really meant", *Economica*, février 1977, vol. 44, n° 173, pp. 145-156.

3 Voir en particulier les pp. XI à XXXI de la préface de G. TAPINOS au *Traité d'Économie politique*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.

4 O. LANGE, "Say's Law : a restatement and Criticism", in *Studies in Mathematical Economics and Econometrics*, par O. LANGE et T.-O. YNTEMA (eds), Université de Chicago, 1942. Dans les différentes interprétations de la "loi de Say", J.-A. SCHUMPETER distingue quatre versions différentes de "l'identité de Say", voir *Histoire de l'Analyse économique*, vol. II, *op. cit.*, pp. 326-328.

5 J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Economique*, vol. II, pp. 322-335.

de Say, Spengler¹ a montré les antécédents chez les physiocrates et Sowell a souligné certaines formulations chez Smith². Twest³ attribue la loi à James Mill, Baumol l'attribue à Say dans sa version d'égalité.

Say a lui même répondu aux accusations absurdes qui lui étaient portées, de nier la réalité des crises en particulier par Malthus⁴. Ces critiques ne s'expliquent pour lui que parce que ceux qui les portent ne distinguent pas principe général, ou théorie pure, et économie politique pratique : *"Par exemple on accuse souvent le théoriste de vouloir justifier une production illimitée, tandis que la surabondance de la production est seule à déplorer. Mais s'il nie la possibilité en général d'une production surabondante, c'est en admettant d'avance que tout fabricant doit au moins par la vente, obtenir l'équivalent de son produit. Une production qui ne rapporterait pas ce qu'elle aurait coûté, serait regardée comme une folie ruineuse. Le théoriste ne nie pas que cette folie n'ait pu se commettre partiellement, il prétend seulement, et certes avec raison, que le principe ne doit pas moins être universellement reconnu. Cela étant, si tout fabricant ne produit dans la règle qu'aussi longtemps qu'il y trouve à placer sa marchandise, qui pourrait alors douter de la solidité de l'industrie en général"*⁵. Nous retrouvons, à travers la règle, la visée constante de réaliser l'intérêt éclairé.

Le rôle des machines dans le chômage est rejeté de la même façon dans le long terme, sans nier que les périodes de transition et les réductions de coûts de production qu'elles apportent n'ont pas encore apporté l'élargissement des marchés souhaités. Il reconnaît qu'elles peuvent se traduire par du chômage : *"Par le même principe, le théoriste ne croit point que le perfectionnement des machines et des inventions de tous genres n'entrave la prospérité de l'industrie ; car ces moyens procurent toujours une fabrication moins chère et de là la possibilité de renoncer à des équivalents d'une moindre importance ou de s'en tirer à un prix plus modéré et*

1 J. SPENGLER, "The physiocrats and Say's Law of markets", I, *The journal of Political Economy*, septembre 1945, vol. LIII, N°3, pp. 193-211 et mars décembre 1945 vol. LIII, pp. 317-347, voir en particulier pp. 182-184.

2 Th. SOWELL, *La loi de Say, une analyse historique*, 1972, Princeton University, trad. fr. ITEC, 1991, Paris, pp. 10-11.

3 W.-O. TWHEAT, "Early Formulators of Say's Law", *Quarterly Review of Economics and Business*, n° 19, 1979, pp. 79-96 et "Baumol and J. Mill on "say's" Law of markets", *Econometrica*, n°47, 1980, pp. 467-469. réédité par M. BLAUG, in J.-B. SAY 1767-1832, Elgar, Cambridge University Press, 1991. Les articles de Baumol et Spengler sont également dans ce recueil.

⁴Voir la préface de Malthus aux *Principles of political economy*, et la note p.363, Pickering, Londres, 1836.

⁵ Mss, BN, fonds Say.

d'augmenter par conséquent le débit. Souvent il advient quelque embarras, le théoriste en reconnaît la véritable cause non pas dans le perfectionnement des machines, mais dans une production encore maintenant trop coûteuse" 1.

Si l'étude n'apporte pas de révélations sur la "loi des débouchés", elle vérifie, nous semble-t-il, l'analyse de W.J. Baumol de la "loi" comme un "complexe d'idées" et la lecture de G. Tapinos en termes d'agrégats de la comptabilité nationale. La loi des débouchés a été lue comme l'expression de l'interdépendance des différents marchés mais elle peut être lue également en terme de circuit. Say n'ignorait rien des différentes causes possibles de crise, mais son schéma privilégie les facteurs de la croissance.

Say a essayé sans succès de tracer une autre voie aussi bien sur le plan de l'analyse économique que sur celui de la conception de la démocratie. L'influence de Pietro Verri sur Say explique pour une bonne partie l'architecture d'ensemble de son oeuvre construite à partir de la théorie de la valeur utilité. Le paradoxe de cette influence est que Verri² utilisa dans ses *Méditations* le raisonnement mathématique de façon implicite.

Dans son schéma analytique Say combine trois approches. La première vient de Smith : c'est celle de la production. La deuxième est celle de Verri qui donne une place particulière à la demande comme fondement de la valeur-utilité. La troisième vient des physiocrates : c'est celle du circuit des avances et des retours et de la relégation de la monnaie à l'arrière plan. L'unité de l'ensemble est constitué par sa conception de la valeur utilité comme utilité sociale.

La distinction entre théorie pure (ou principes) et économie politique pratique, permet de lire Say sans lui attribuer des naïvetés qu'il n'a pas pu commettre. Say a essayé de combiner la logique de l'offre et de la demande d'une part, et l'énoncé de principes de théorie pure avec des analyses de situations concrètes d'autre part.

Pour conclure provisoirement sur ce sujet il est intéressant de voir comment Say jugeait lui-même son apport à l'analyse économique :

"Progrès qui me sont dus en Économie politique

la théorie des frais de production dont la diminution est un accroissement de richesse pour une nation et non pour un particulier et de

1 Mss, BN, fonds Say.

²Voir sur ce point Marco BIANCHINI, *Alle origine della scienza economica : felicità pubblica e matematica sociale negli economisti italiani del Settecento*, Editrice Studium Parmense, Parme, 1982. Voir également l'introduction de G.FACCARELLO, in *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, sous la direction de A.Beraud et G.Faccarello, T I, Des scolastiques aux classiques, La Découverte, Paris, 1992, pp 143-151.

la diminution de valeur relative qui ne favorise un acheteur qu'aux dépens d'un vendeur.

La théorie de la production commerciale à peine entrevue par Verri, a été mise dans tout son jour par J.B. Say.

Cette théorie n'est pas moins importante que celle des débouchés, la seule dont Ricardo me fasse l'honneur.

J'ose me flatter qu'il n'y a pas une idée importante dans Smith que je n'ai discutée mise sous un nouveau jour, ou combattue s'il m'a semblé qu'elle méritait de l'être" ¹.

Il est intéressant de noter ici que ce qui est placé en premier c'est le rôle central de la productivité, de la réduction des coûts de production ainsi que la théorie de la production commerciale dont le point de départ est emprunté à Verri. La loi des débouchés figure également, dans une autre version de ce qu'il juge être son apport elle ne figure pas². La présentation même qu'en fait Say nous amène à penser qu'il ne lui attribue pas la même importance que les autres. Ceci atteste qu'il n'était pas le partisan le plus inconditionnel de la loi qui porte son nom³. Dans la deuxième version de ce qu'il juge être son apport à la science économique il écrit :

"Notice sur J.-B. Say par lui-même :

" Je placerai très naturellement les points sur lesquels j'ai ajouté aux progrès de la science.-Couronner complètement la théorie de la consommation et des consommations.-L'analyse des frais de production qui permet de les comparer avec la valeur produite. -La théorie complète de la valeur produite qui n'a pas encore été combattue avec succès.. -La théorie de la production commerciale, Mc Culloch dit qu'elle est de Smith, mais où s'y trouve la théorie des produits immatériels ?" ⁴.

Dans un projet d'article où il fait sa propre publicité pour le *Journal du commerce* il se situe entre Ricardo et les physiocrates en faisant très explicitement référence aux effets pratiques de son analyse:

¹Mss, BN, fonds Say.

²Mss, BN, fonds Say

³Mss, BN, fonds Say. Dans une troisième version il ne donne la loi des débouchés qu'en note et confirme notre impression :

Progrès qui me sont dus en Economie politique

La théorie des frais de production dont la diminution est un accroissement de richesse pour une nation et non pour un particulier.

Et de la diminution de valeur réelle qui ne favorise un acheteur qu'aux dépens d'un vendeur.(1)

note(1) Cette théorie n'est pas moins importante que celle des débouchés, la seule dont Ricardo me fait honneur.

La théorie de la production commerciale à peine ébauchée par Verri a été mise dans tout son jour par J.-B. Say.

⁴Mss, BN, fonds Say.

4
6

"Quand on lit les discours de tribune ou les articles des journaux publics il y a dix à douze ans, et qu'on les compare à ceux d'à présent, on est frappé de la supériorité de ces derniers[...] Nous en avons en grande partie l'obligation aux écrits lumineux de Mr J.-B. Say. Plusieurs autres écrivains ont répandu beaucoup de clarté sur le même sujet ; mais il faut convenir que l'auteur du Traité d'Économie Politique a jalonné leur route, a bien posé les principales questions et donné l'exemple d'un style sans raideur élégant, sans prétention.[...] On est tout surpris en lisant les deux volumes de Mr Say du nombre de choses sur lesquelles on peut de même acquérir une certitude, sinon absolue du moins suffisante pour guider les hommes prudents soit dans la politique soit dans les spéculations commerciales. C'est principalement sous ce rapport que l'économie politique non pas systématique comme celle de Dupont de Nemours, non pas métaphysique comme celle de Ricardo mais pratique comme celle de Mr Say est faite pour intéresser les négociants, les manufacturiers et les propriétaires agricoles"¹.

¹Mss, BN, fonds Say.

JEAN-BAPTISTE SAY
(1767-1832)

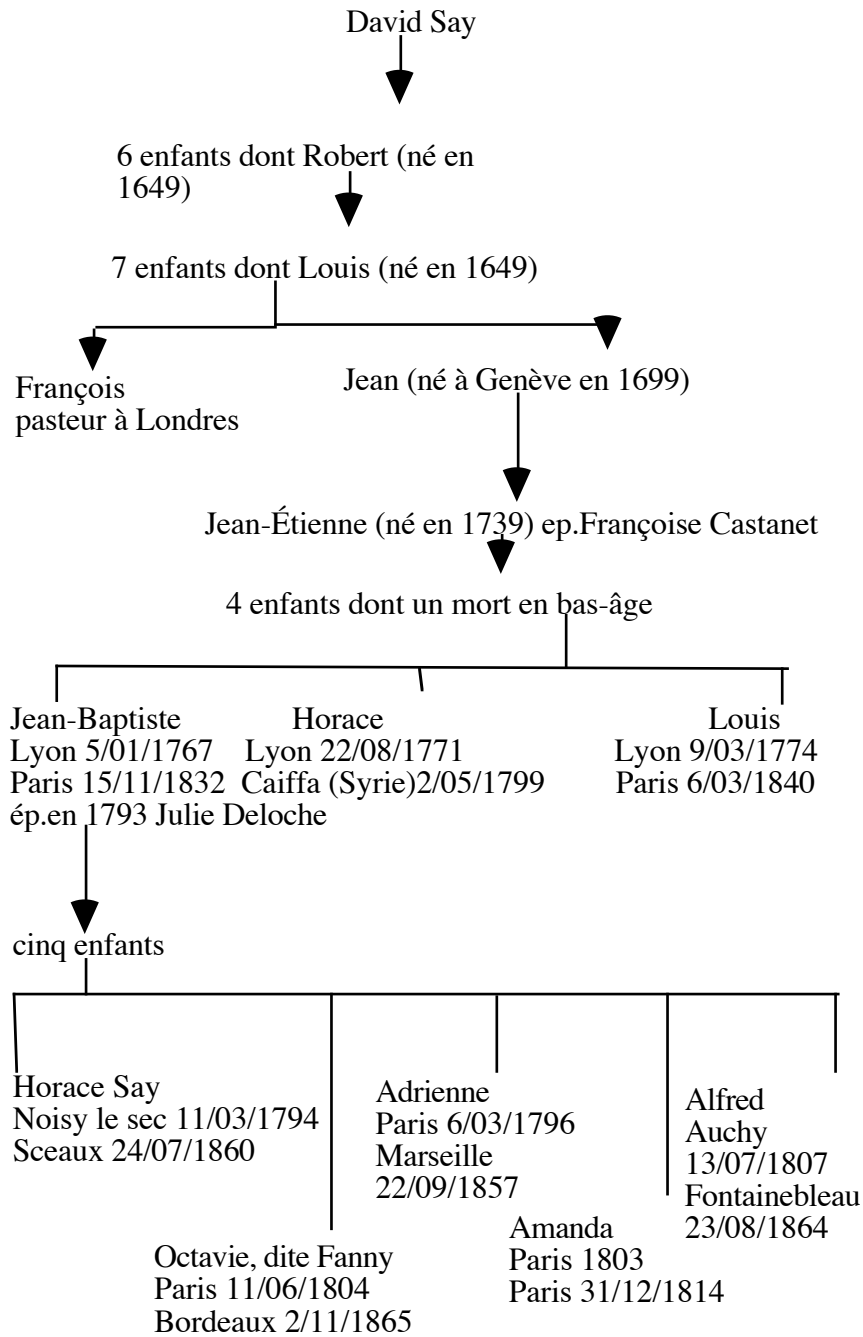
Essai biographique

CHAPITRE 1

FAMILLE ET EDUCATION 1767-1789

Introduction

On peut énoncer les faits concernant la vie de Jean-Baptiste Say en deux ou trois pages. Cette simple énumération est indispensable. Mais elle ne permet pas de situer de façon précise la pensée d'un auteur qui a eu vingt-trois ans en 1789. L'élaboration du *Traité d'économie politique, du Cours complet*, ne peut pas être comprise sans une reconstruction aussi prudente que possible de ce que furent les différentes influences qui contribuèrent à façonner la pensée de Jean-Baptiste Say. On ne choisit ni sa famille, ni sa génération, ni son pays. Le reste, on peut tenter de le construire consciemment. J.B. Say se trouve dans ce cas. On a pu dire de certains auteurs, Adam Smith par exemple, qu'il n'était pas indispensable de connaître leur biographie pour comprendre le fil conducteur de leur pensée. Tel n'est pas le cas de J.B. Say, comme nous aurons l'occasion de le montrer dans cet essai biographique.



Les Say sont originaires de l'arrondissement de Florac, en Lozère. Leur nom y apparaît pour la première fois dans les actes notariés à la fin du XVIIe siècle¹. Si l'on considère la descendance à partir de Jean-Etienne Say², on peut noter que celle qui se développe à partir de J.B. Say est protestante à quelques exceptions près et que celle qui se développe à partir de son frère Louis, le fondateur des sucreries Say³, est catholique.

Les ascendants de Jean-Etienne Say depuis 1570 sont maître couturier ou maître tailleur, puis marchand drapier. C'est à partir de Jean-Etienne Say, qui passe de négociant à courtier de banque à Paris et agent de change toujours à Paris⁴, que la famille va développer sa fortune et devenir une des plus grandes dynastie bourgeoise de France. Au bout de quatre années, il sera appelé à faire partie du comité chargé de surveiller la délivrance des assignats⁵.

La famille Say est d'origine protestante. Elle quitte la ville de Nîmes après la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui s'ensuivent. C'est à Genève qu'elle se réfugie et que naîtra le père de J.B. Say. Le grand père paternel de J.B. Say, Jean Say⁶, *"avait à Genève un commerce de draperie, qui, sans l'enrichir, lui avait procuré quelque aisance. Il fournissait de la serge à toutes les maisons religieuses du pays circonvoisin, notamment à la Chartreuse de Ripaille, dont les moines l'invitaient quelquefois. Huguenot et ricanneur, il mangeait leur dîner, gagnait leur argent, et resta leur ami, ce qui fait honneur à son caractère"*⁷.

Le grand père de J.B. Say avait un frère, prénommé François-Samuel, qui fut pasteur à Genève, puis à Londres. Les deux frères furent reçus bourgeois de Genève le 28.8.1730. J.B. Say, dans ses ébauches de mémoires, écrit à ce propos : *" Mon grand père avait à Londres un frère, ministre du Saint Évangile; ce frère, à sa mort, laissa une assez jolie fortune qui devint la*

¹Valynseele Joseph : *"Les Say et leurs alliances"* p.23, chez l'auteur, Paris, 1791

² Jean-Etienne SAY est né à Genève le 7/05/1739 et meurt à Paris le 27/08/1806, Il va successivement être négociant à Lyon, courtier à Paris puis agent de change à Paris. Il sera naturalisé français par lettres patentes données à Versailles en août 1786.

³Les sucreries Say seront rachetées par le groupe Béghin et actuellement par le groupe Feruzzi. Les locaux de la sucrerie appartenaient à Jean-Baptiste Say. Il ne nous a pas été possible à ce jour de consulter les papiers de la succession pour voir comment le patrimoine de Jean Étienne Say avait été réparti.

⁴Valynseele, op.cit.p.24.

⁵Dubois de L'Estang., *Dictionnaire d'Économie politique* de Léon Say, p783.

⁶Jean SAY est né à Saint Gervais (quartier de Genève) le 6/03/1699. Il est marchand drapier à Genève il est reçu bourgeois de Genève le 28/08/1730 et il se marie le 24/10/1734 à Jeanne Mussard (registre d'État civil Archives cantonales de Genève). Jeanne Mussard est née à Lyon le 26/03/1708 ((registres d'État civil protestant de Lyon , Archives municipales de Lyon)

⁷Mss. Bibliothèque nationale, carton A, voir aussi le *Journal des débats* du 18.7.1890, Mémoires.

1

proie d'une gouvernante et de quelques entours; tellement que, lorsque mon grand père se rendit à Londres pour recueillir cet héritage de son frère, il ne recueillit que la mortification de voir clairement qu'il lui était(sic) échappé"¹.

Jean-Baptiste Say se trouve dans ses mémoires des ancêtres illustres, sans que l'on puisse se prononcer sur la réalité de ces ascendants : "*Un Milord Say fut un grand Trésorier de la couronne sous le roi d'Angleterre Henri VI. Je ne sais si je descends de ce personnage mais je sais qu'il joue un rôle intéressant dans un épisode.*

Mon bisaïeul nommé John Say était né en Angleterre. Il se rendit en Hollande pour y faire le commerce.

Son fils (de Jean Say né en 1699) fut mon père. Né en 1739 à Genève, il y fit d'assez bonnes études et fut envoyé ensuite à Lyon pour apprendre le commerce dans la maison de mon grand-père maternel Castanet"².

Le père de J.B. Say naît à Genève le 7.5.1739, après avoir passé son enfance dans cette ville il retourne à Lyon où il devient l'employé d'un négociant, monsieur Castanet, né de parents protestants de Nîmes et dont il épousera la fille Françoise le 25.2.1765. A propos de son grand père maternel, J.B. Say écrit dans ses mémoires : "*qu'il était un négociant très éclairé, homme de sens et d'esprit et jouissant d'une très haute réputation de probité. Il avait quitté une manufacture qu'il avait à Nîmes pour établir une maison de commission à Lyon. Le commerce de cette ville avait alors un grand éclat. Mais Monsieur Castanet était dépourvu de cette médiocrité d'esprit qui paraît nécessaire pour s'enrichir dans le commerce. Quiconque veut y faire une fortune assurée doit n'avoir aucune autre pensée que celle du gain, doit en faire la méditation de ses nuits, le but de toutes ses démarches et même de ses plaisirs. Mon grand père portait ses vues plus loin. Il étudiait peut-être plus les résultats généraux du commerce que ses résultats prochains; plutôt ses principes, sa législation et les usages des différents peuples que le parti qu'il en pouvait tirer. Dans les débats qui s'élevaient entre les négociants de la ville, il était souvent pris pour arbitre et les tribunaux lui renvoyaient la décision des cas difficiles. Dans une ville où le commerce est si étendu et si actif, l'attention qu'il donnait aux affaires des autres nuisait un peu au succès des siennes"³.*

J.B. Say établit une filiation marquée avec son grand père maternel, en situant bien ce qui le sépare de la mentalité des négociants de l'époque. L'ambition de J.B. Say n'a jamais été de s'enrichir. Nous aurons l'occasion de

¹ ibidem, op. cit.

²Mss. fonds Say.

³ ibidem, op. cit.

voir qu'il a disposé des relations, des compétences et des occasions pour le faire. Mais à chaque fois, il a choisi l'activité libre du scientifique quel qu'en soit le prix, sans jamais cependant manquer de réalisme lorsque les obstacles comme en 1803 étaient trop importants.

Le père de J.B. Say pratique le négoce des soieries. Son activité "consistait à envoyer les soieries de Lyon à l'étranger. Il les expédiait en Hollande, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Turquie ; mais il restait garant auprès des fabricants de la valeur des marchandises ; ses débiteurs se trouvaient dans l'Europe entière et ses créanciers étaient à sa porte ; quelques années peu favorables à la vente, l'exposèrent à des pertes considérables. Il fallut qu'il payât n'étant point payé et il se vit contraint de déposer son bilan¹".

Ce métier du négoce comportait à l'époque un grand nombre d'opérations de banque. Au XVIII^e siècle, la banque est une activité libre et ouverte à tous. Elle est restée en dehors de la réglementation de l'État royal. Pour pratiquer les opérations de banque, il suffit d'avoir un domicile. Ceci explique que l'on trouve beaucoup de Genevois installés à Lyon et pratiquant pour moitié le négoce et pour moitié la banque². L'activité du père de J.B. Say portait nécessairement sur des quantités importantes et entraînait l'utilisation des traites et des remises. Le métier de banquier négociant porte pour l'essentiel sur le commerce des lettres de change et le stockage des marchandises. Cela est particulièrement vrai à Lyon, alors qu'à Paris le métier de banquier est déjà beaucoup plus spécialisé³.

Le milieu d'origine des Say est celui des protestants genevois, les Mallet, Thélusson, les Delessert et Clavières. On retrouve dans les mémoires et souvenirs de Augustin Pyramus de Candolle la mention de la participation de J.B. Say au salon des Delessert ; en outre, dans la création de son entreprise, J.B. Say était associé à J.I. Grivel qui avait acheté les bâtiments de l'entreprise comme biens nationaux avec Delessert. J.B. Say relate dans ses mémoires le départ de la famille à Paris après la faillite du commerce paternel à Lyon : "Il se rendit à Paris, là il fit ce qu'on appelait alors le courtage de banque, en attendant qu'il obtint une place d'agent de change en titre et ses bénéfices furent tels qu'au bout de quatre ans il s'acquitta

¹Manuscrits, A.

²Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, tome 2, pp. 333-400. Maurice Garden note dans son étude que de 1730 à 1790 parmi les catégories marchandes celle des négociants dont fait partie la famille Say, progresse de 60% alors que les autres catégories stagnent (ibid. op. cit., p 359 et 362).

³Voir chapitre 3 du volume I de A. Tiran, *J.B. Say : Les écrits sur la monnaie, la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière, 1994.

envers tous ses créanciers, paya même la part de ses associés dont il était le garant et obtint une réhabilitation complète ¹".

3

Ces indications confirment bien que l'activité familiale était bien plus tournée vers les opérations de banque telles que nous les avons définies plus haut et moins vers le commerce proprement dit. Toutes les relations ultérieures de la famille, comme d'ailleurs l'activité du frère Louis Say et du fils de J.B.Say, confirment que les ascendances familiales de commerce international lié à la banque étaient bien l'essentiel de la culture de la famille. Les années 80 au cours desquelles le père de J.B.Say reconstitue la fortune familiale et s'acquitte de ses dettes, sont celles d'une fièvre de spéculations boursières où Clavières² s'illustre particulièrement ³.

1 1 L'éducation du jeune Jean-Baptiste Say

Jean-Baptiste Say naît le 5 janvier 1767.

Extrait du registre n°717 concernant l'état-civil du culte protestant. de Lyon

Baptême

L'an mil sept cent soixante sept, le deuxième de mai, je soussigné Ministre du Saint Évangile, consacré dans l'académie de Lausanne, déclare avoir administré le sacrement de baptême en la ville de Lyon à J.B.Say né en ladite ville de Lyon le cinq janvier de la même année.

signé Lombard, ministre du Saint Évangile, enregistré par ordre de Mr le Consul du registre des baptêmes étrangers, folio 9

J. de Chapeaurouge

¹Mss. fonds Say

²Voir chapitre 3 du volume I de A. Tiran, *J.B. Say : Les écrits sur la monnaie, la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière, 1994.

³Alain Plessis, La Révolution et les banques en France : de la Caisse d'escompte à la Banque de France, dans *Revue économique*, N° 6, novembre 1989 p.1001-1014. Sur l'activité de ces maisons de banque l'auteur précise : "les banquiers travaillaient sur des papiers et des lettres de change plutôt que sur des monnaies sonnantes et trébuchantes, et ils restaient largement hors du régime "en raison de leur origine étrangère "p1003. "Elles participent aux grosses affaires du temps : l'armement, les assurances maritimes les entreprises industrielles nouvelles .Elles octroient des lettres de crédit sur l'étranger, négocient les lettres de change qui leurs sont remises et acceptent les traites tirées par leurs clients et leurs correspondants : leur spécificité est le commerce de lettres de change .Ainsi jouent-elles le rôle d'intermédiaire dans les paiements et elles centralisent les opérations de règlement nécessitées par le commerce international, qui porte en particulier sur la réexportation de denrées coloniales comme le sucre .Si elles consentent à leurs clients des crédits par découvert ou par réescompte elles recourent assez peu elles-mêmes au réescompte, sauf auprès de la Caisse d'escompte.

Les premières années de l'existence de J.B. Say se passent dans la ville de Lyon qui est alors marquée par une grande activité commerciale et manufacturière. Il écrit dans ses mémoires : "*Mes parents habitaient le quai Saint-Clair, sans contredit une des plus belles situations urbaines qui soit au monde. Son père devait être comme il le sera lui même bien plus tard préoccupé d'autres choses que du seul commerce car il "profitait des moments de loisirs que lui laissait celui-ci pour "* emmener le jeune J.B. Say "*à des leçons de physique expérimentale que donnait à l'oratoire le père Lefèvre, oratorien*"¹. Le quai Saint-Clair représente alors un des deux quartiers où se regroupent les marchands et les négociants, après le quartier des Terreaux c'est celui où les loyers sont les plus élevés². En outre le quartier Saint Clair est de construction plus récente. Les appartements sont vastes et comportent au moins quatre grandes pièces en dehors de la cuisine sans parler des dépendances plus ou moins nombreuses³. L'été les familles riches quittent la ville et vont s'installer dans des maisons de campagne à Vénissieux, Sainte-Foy, Caluire, Chaponost, Oullins et Saint Genis Laval. Les affiches qui proposent des maisons à la location vantent le calme et la qualité de l'air⁴. Mais Say ne pense pas de même pour le reste de la ville : "*Ce n'est point une belle ville que Lyon*".

La famille Say ne vit pas que pour le commerce : "*Mon père qui avait continué la maison de commerce de mon grand-père, profitait des moments de loisir que lui laissait son commerce pour me mener à des leçons de physique expérimentale que donnait à l'oratoire le père Lefèvre oratorien*"⁵. *Je pris goût à cette séance et les notions que je commençais à puiser dans ces leçons m'ont été utiles depuis soit dans mes travaux manufacturiers soit en me fournissant des comparaisons propres à rendre mes idées plus sensibles(..)*

A l'âge de 9 ans on me mit dans une pension que venaient d'établir à une lieue de la ville, au village d'Ecully un italien nommé Giro et un abbé Gorati. Leur plan rejetait quelques unes des pratiques suivies dans les

¹Manuscrits, carton A Bibliothèque Nationale, Au début de son séjour à Lyon Jean-Étienne Say habitait rue Royale.

²Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, tome 4, cartes et graphiques n°6, 7, 8.

³Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, tome 3, pp. 9-20.

⁴Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, tome 3, pp. 24-28.

⁵Le collège des oratoriens accueille des enfants des marchands, les enfants des marchands et de négociants forment un assez gros contingent de ce collège jusqu'à l'âge de 14 ans, ensuite les familles les placent en apprentissage. Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, tome 3, pp. 90-98.

5

*collèges en général (..) leur entreprise en conséquence
eut les persécutions à essuyer de la part de l'archevêque de Lyon.(..)On
nous enseignait l'histoire, la grammaire, la langue italienne, assez bien et le
latin fort mal.(...)j'ai conservé un tendre souvenir des soins qu'ils m'ont
donnés. Giro fut (selon Say) dirigeant de la République de Naples et pendu
par les Anglais en 1799.(..)*

Mais la différence entre l'éducation du jeune Say et celle des garçons de son âge se traduit aussi par la volonté du père de soustraire ses fils à l'influence de l'Église et de son système d'éducation. C'est sans doute une des raisons pour laquelle J.B. Say ira en pension à Ecully pour y suivre les cours de deux italiens. Leur système d'enseignement différait sensiblement des règles lourdes du cadre contrôlé par l'Église. Cependant la qualité des études dispensées ne semble pas notable si l'on en croit ce que J.B. Say lui même en rapporte dans son ébauche d'autobiographie. Il indique que, dans l'enseignement qu'il reçu des deux italiens on cherchait "à rendre l'instruction plutôt agréable aux élèves que forte et que pour les matières enseignées l'on y trouvait l'histoire telle qu'on la trouvait dans les livres de cette époque, c'est-à-dire une histoire convenue"¹. Lyon est à l'époque une ville non seulement sans parlement mais aussi sans Université, plusieurs auteurs de l'époque incrimineront l'esprit des négociants peu portés vers les activités intellectuelles pour expliquer le sous développement de Lyon dans le domaine de l'enseignement à cette époque².

C'est à cette époque aussi que le jeune J.B.Say manifeste ses premiers talents littéraires en écrivant une nouvelle : *Le tabac narcotique* dont le prétexte est un fait divers qu'il a relaté en ces termes : "*On venait de découvrir une bande de fripons fort bien vêtus , qui offraient aux gens du tabac mêlé d'une drogue assoupissante. Ils profitaient ensuite de leur léthargie pour les dépouiller de leur argent, de leurs bijoux et s'éloigner. J'ai conservé cette comédie qui est une drogue aussi pour savoir plus tard qu'à 13 ans je barbouillais déjà du papier avant de savoir penser et écrire* ³.

¹Manuscrits, A.

²Voir sur ce point Maurice GARDEN, *Lyon et les lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, 3 tomes, Université de Lyon, 1969, Lyon, pp. 90-110. M.Garden relève que ce "désintéret" des élites marchandes de la ville de Lyon sera un trait que l'on retrouvera bien plus tard.

³Manuscrits, carton EF, B.N..

1 2 Voyage en Angleterre et déménagement à Paris

6

Le déménagement de la famille à Paris marque un tournant dans la vie de J.B.Say. Celui-ci va commencer son apprentissage en travaillant comme grouillot dans une maison de commerce. Ce sont donc toutes les opérations d'écritures communes dans une maison de commerce de cette époque, qu'il va réaliser. Mise à part une brève mention dans ses manuscrits sur les habitudes d'ordre contractées lors de cette période l'on ne sait pratiquement rien sur cette période de sa vie.

La suite de l'éducation du jeune Say se fait dans une maison de commerce à Paris où il passe deux ou trois ans : *"J'ai fait un apprentissage de plusieurs années à Paris dans la maison Laval et Wilfelsheim et dans celle de Louis Julien.* Puis il passe en Angleterre : *"J'ai passé deux ans en Angleterre, et j'y ai travaillé soit dans les bureaux de Mr James Baylie et Cie qui faisaient le commerce des Antilles soit chez Samuel et William Hilbert, l'un desquels fait encore en ce moment le commerce des Indes.* Et enfin ce sera le travail comme secrétaire de Clavières : *"Lorsque Mr Clavières fut nommé administrateur gérant de la Compagnie d'Assurance sur la vie à Paris en 1787 il m'attacha à cet établissement"*¹.

Lui-même dans ses mémoires écrits à 52 ans, ne considère comme dignes d'être relevés que les éléments qui peuvent intéresser le lecteur ou l'amuser. On peut voir là une certaine coquetterie ou encore la tradition huguenote qui n'invite pas à s'étendre sur des faits trop quotidiens et sans relief ; particuliers ; même s'ils sont précieux pour celui qui cherche près de 250 ans plus tard à comprendre la formation de la personnalité et de la pensée d'un auteur.

J.B.Say se retrouve à 15 ans employé par le hasard des revers de la fortune familiale. Il semble bien que le père n'avait pas l'intention de mettre son fils directement au travail, mais prévoyait de parfaire encore sa formation en particulier avec l'Angleterre. C'est ce qui va se faire trois ans plus tard en 1785 où J.B.Say se rend en Angleterre accompagné de son frère Horace alors âgé de 14 ans². L'objectif du voyage et de se former aux pratiques commerciales anglaises et à la langue. Le séjour va durer deux ans. Au cours de ces années 1785/86, l'Angleterre connaît une de ses périodes de développement industriel les plus brillants.

¹Mss., fonds Say

²Jean-honoré dit Horace Say, né à Lyon le 22/08/1771, mort à Caiffa en Syrie le 2/05/1799. Des quatre frères de la famille Say c'est celui dont J.B.Say était le plus proche à la fois sur le plan affectif et sur celui des idées.

Durant ce séjour, il habite le village de Croydon à côté de Londres. Il occupe une partie de ses soirées à une relation amoureuse, qui restera platonique, avec une amie de sa mère qu'il avait connue à Paris Il a raconté avec humour cette première expérience dans ses mémoires ¹. Plus important pour notre sujet sont les impressions qu'il n'a pas manqué de conserver du mouvement industriel de cette époque, bien qu'il fasse lui même peu allusion directement à son expérience dans ses écrits ultérieurs.

Mais le refus de faire référence directement à son expérience personnelle s'explique par la démarche qui sera la sienne et l'objectif du scientifique. Toute notation personnelle, doit être bannie en ne laissant subsister que les faits et les conclusions qu'ils entraînent. C'est ce qu'il soulignera bien plus tard : "*Dans toutes les matières où nos principes heurteront nécessairement les intérêts particuliers, il faut éviter de donner à mon style le ton de l'esprit de parti, du dédain, de la haine, parce qu'alors le lecteur et surtout le lecteur intéressé, attribue mes conséquences à un système et non à la raison elle-même. Il ne faut point parler à l'âme, dans ce cas il faut laisser parler les choses et se moquer du reste* ²".

De ce séjour en Angleterre, il rapporte une anecdote en relation avec ses préoccupations au moment où il écrit, et tente de combattre la tendance de l'État à augmenter les impôts. Il écrit dans ses mémoires : "*Un jour je vis entrer chez moi un couple de maçons avec des briques et du mortier. Je n'apercevais aucune réparation à faire ; mais j'avais deux fenêtres à ma chambre :le Parlement ou plutôt le ministre venait de décréter l'impôt des portes et fenêtres et mon hôte ayant calculé qu'une fenêtre suffisait pour notre travail et notre toilette, il fit murer l'autre. Je réfléchis alors que j'aurais une jouissance de moins et que ma fenêtre murée ne rapporterait rien à la trésorerie. C'est peut-être la première de mes réflexions sur l'économie politique.*"³

L'image d'un J.B.Say passionné par les questions d'économie politique que les notices biographiques ont répandue dès sa mort ne correspond pas du tout à la réalité que nous redonne ses mémoires et la lecture attentive des papiers que nous avons pu consulter. En réalité il était entré dans les affaires par respect pour la volonté paternelle. mais ses goûts le portaient vers la littérature le théâtre et la poésie. Ce que son premier écrit dont nous avons déjà parlé et rédigé à l'âge de 13 ans marquait déjà nettement. Nous ne

¹Voir Mss., fonds Say.

²Manuscrits, carton EF

³Manuscrits, carton EF, voir aussi E.Dubois de L'Estang, notice sur J.B.Say, p.783-790.,in *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* publié sous la direction de Léon Say Paris 1892.

savons rien des lectures qu'il a pu faire en Angleterre ou des relations qu'il a pu y contracter et qui l'auraient marqué.

Le séjour en Angleterre va s'achever de façon assez dramatique car J.B.Say raccompagne à Bordeaux son employeur qui s'y rend pour se soigner et qui mourra lors de ce voyage. Nous sommes en 1787 et cet événement va marquer le véritable tournant de cette période de sa vie. De retour à Paris, il lui faut trouver un nouvel employeur.

C'est Clavières, protestant Genevois comme son père et administrateur gérant d'une compagnie d'assurances sur la vie, qui va lui fournir son nouvel emploi. Il a alors 21 ans et son activité se borne pour l'essentiel au travail d'un employé de banque. C'est aussi la période où il peut donner libre cours à ses goûts personnels qui le portent vers la littérature et le théâtre.

En 1789 il écrit une courte pièce "*la tante et le prétendu*", puis "*le Curé amoureux*"¹, pièce qui sera représentée dans un théâtre de boulevard; reprise par la suite par un autre auteur, elle sera jouée plusieurs fois. La tonalité de la pièce est celle de l'air du temps marqué par la lutte anticléricale. C'est aussi à cette époque qu'il écrit et fait paraître une brochure sur la liberté de la presse, dont il dira plus tard qu'elle ne méritait pas d'être publiée. Son activité d'écrivain de théâtre s'étendra jusqu'en 1795 où il écrit un opéra comique : "*les deux perdrix*". Le milieu dans lequel il évolue alors est celui de jeunes écrivains artistes et littérateurs de l'époque. Ces liens avec ces derniers devaient être assez forts puisqu'il part avec eux dans la compagnie des arts faire la campagne de l'an II en Champagne. `

SAY J.B. "Publications diverses"², 1^o édition, exemplaire personnel de J.B.Say appartenant à A.Heertje (Amsterdam).

Page collée après la page de garde et au début de la brochure "*De la liberté de la Presse*", 1789.

Cette brochure est bien médiocre ; c'est l'ouvrage d'un bien jeune homme ; de l'enflure ; des expressions vagues, des apostrophes et quelquefois des incorrections et du mauvais goût. Je la fis à un âge où il m'était impossible de m'élever au-dessus de mon sujet. Mais on y voit une âme qui soupire après ce qui est beau et bon et qui est animée de l'amour du bien public. C'est là ce qui me poussa à me faire imprimer. Qu'on se reporte aux premiers mois de 1789. L'ancien gouvernement subsistait encore avec ses formes, ses censeurs, lieutenants de police (illisible) et cependant tous les écrivains

¹Manuscrits, B.N., carton EF.

²J.B.SAY, *Oeuvres diverses*, collection des principaux économistes, Guillaumin, Paris, 1848, t IX à XII.

³J.B.SAY, *Oeuvres diverses*, collection des principaux économistes, Guillaumin, Paris, 1848, t IX à XII.

étaient tourmentés du désir de développer leurs vues sur les réformes qu'on entrevoyait devoir arriver dans l'administration.

On était appelé à s'occuper du gouvernement et le gouvernement voulait qu'on se tût : quoiqu'il fût vrai (ainsi que le gouvernement l'a éprouvé depuis), qu'il aurait mieux valu laisser faire la révolution par les écrivains que par la populace. C'est ce que j'entrevoyais et je voulus exciter par tous les motifs possibles les gens encore puissants et surtout les ministres dont Necker faisant partie et ouvrir toute l'influence aux Lumières. Ce qui m'a surpris, c'est que ma mauvaise brochure fût trouvée digne d'être critiquée ; on fit imprimer une feuille volante, où j'eus l'honneur d'être déchiré de toutes les manières. Je n'ai jamais pu comprendre le motif qui poussa mon censeur ; car assurément ma production n'était faite pour exciter ni la crainte ni l'envie.

Dans cet écrit où il n'était nullement question du fond de la chose l'auteur regrette que la liberté de la presse se soit déjà étendue jusqu'à en laisser sortir mon ouvrage ; comme si la censure de livres avait jamais eu pour but d'empêcher les sottises.

Il s'attache ensuite à toutes mes phrases et le plus souvent les change afin de pouvoir en dire du mal, comme si elles n'offraient pas d'assez justes sujets de critique en les laissant telles qu'elles sont.

J'avais dit : " Là ! qui voudrait, rétrogradant au régime de Charles VI, retourner à cet état informe de l'écriture humaine !"

Mon censeur dit : "Rétrogradant pour retourner à l'état informe de l'existence humaine" n'a point de sens.

J'avais dit : " Après avoir démontré que la presse libre n'avait rien de plus dangereux que la presse gênée par des entraves".

Mon censeur dit : " Il ajoute qu'il est dangereux pour la société que la presse libre ait la presse gênée par des entraves"

Le même critique s'autorise de ces exemples pour dire au sujet de ces mots : " Oui, je le dis hardiment, le vrai public parle comme moi Personne ne parle comme vous." Mot qui serait plaisant s'il était juste.

Voici quelques autres exemples de ses critiques. Il y a dans ma brochure une esquisse très rapide des progrès de l'esprit humain après la renaissance des lettres. J'y considère les succès purement littéraires du siècle de Louis XIV comme le prélude d'un effort plus mâle et plus utile des facultés intellectuelles. J'ajoute : "Les esprits ne pouvant contenir leur activité, les sciences ont été cultivées en même temps que les lettres. Dès lors, l'exercice a reculé les bornes de l'entendement ; en cultivant la littérature et les sciences. On a su mieux connaître la morale et la philosophie. Enfin on est parvenu à initier à ces lumières toutes les classes de la société et il en est résulté une

telle masse de connaissances que le pouvoir de comparer
et juger s'est trouvé général."

0

Voici ce que pense l'auteur de ma diatribe sur tout cela.(papier imprimé collé)

"Les sciences ont été cultivées en même temps que les lettres, dès lors l'exercice a reculé les bornes de l'entendement". Et l'exercice de quoi ? En vérité vous avez été bien mal partagé dans la masse des connaissances qui en est résultée ; et qui s'est trouvé général : cela serait fort plaisant ! Mais de qui , et sur quoi parlez-vous ? Car il est impossible d'y rien entendre, non plus qu'aux phrases suivantes.

"La pensée est destinée à voler d'un esprit dans un autre, et personne n'a le droit de l'arrêter au passage". Certes on ne s'efforcera pas d'arrêter les vôtres ! Quelle platitude ! Arrêter la pensée au passage quand vous plaidez à huis ouverts." (fin du texte imprimé collé)

J'ai soupçonné quel était l'auteur qui a perdu son temps, son esprit et son papier à me combattre ainsi ; mais je n'en ai jamais eu la certitude.

Ce fait vaut d'être noté car par la suite il marquera toujours une profonde aversion envers les militaires et l'armée. Peut-être faut-il voir là non seulement un trait de caractère huguenot se méfiant d'une catégorie qui les a longtemps persécuté, mais aussi, plus près de lui, le drame qu'a représenté la mort de son frère dans une des campagnes de Napoléon. Il est remarquable que le seul personnage pour lequel on trouve le ton de la haine dans les écrits de J.B.Say soit Napoléon Bonaparte. Il avait somme toute d'assez bonnes raisons personnelles pour cela.

En 1790 : il devient employé des bureaux du *Courrier de Provence* de Mirabeau où il se borne, semble-t-il, à recevoir les abonnements et peut-être à faire du travail administratif et de secrétaire de rédaction¹. En 1792, son père est à nouveau ruiné par la chute des assignats. Il avait siégé au comité qui était chargé de leur émission et avait eu ensuite à subir les soupçons du régime, de l'enquête qui sera menée il sortira avec un brevet de civisme (voir encadré).

¹*Olbie* de J.B.Say, introduction et notes de J.P Frédéric, Presses universitaires de Nancy p.9

Décret de la Convention Nationale¹ du 21 novembre
1792, l'an premier de la république française.

Levée des scellés de la maison de Say (agent de change) demeurant à
Paris rue Montmartre n°182

*"Dans laquelle nous n'avons rien trouvé de suspect, mais au contraire
des preuves d'un véritable civisme. (...) et n'ayant après perquisition exacte,
rien trouvé qui pût faire suspecter le civisme du citoyen Say, nous avons
laissé le tout en la possession du citoyen Say, que nous avons déchargé de
la garde de nos scellés."*

signé Say et la commission

¹Archives nationales, ADI x 542

CHAPITRE 2

J.B SAY ET LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

La mort de Clavières¹ (2 juin 1793) et le développement de la Terreur marquent pour J.B. Say un nouveau tournant dans sa vie. Le 25 mai 1793 il épouse Mademoiselle Julie Gourdel- Deloche², fille d'un ancien avocat aux Conseils³. Tout porte à croire qu'il n'y eut pas de mariage religieux et qu'en dépit de l'appartenance de Madame Say à la religion catholique, les enfants furent élevés dans le culte protestant. Juste après ce mariage, il quitte Paris pour la campagne.

C'est l'époque où il envisage avec son épouse de créer une école aux méthodes modernes d'éducation. Ce projet ne se réalisera pas car Chamfort, Ginguené et Andrieux lui proposent de fonder une revue paraissant tous les dix jours et ayant une ambition encyclopédique. La nouvelle revue s'intitule *La Décade philosophique, littéraire et politique*. Elle est fondée le 10 Floréal, an II.

Le contrat de constitution de la société porte les noms de Jean Stanislas Andrieux, Charles Armand Aumont, Amaury Duval⁴, Pierre-Louis Ginguené, Joachim Lebreton, J.B. Say, Georges Toscan, tous copropriétaires de la société editrice de la revue pour un septième⁵. Le contrat précise: "*Les citoyens Andrieux, Duval, Ginguené, Lebreton, Say et Toscan sont les six copropriétaires collaborateurs, chacun d'eux s'engage à fournir chaque décade un article d'une étendue convenable, selon qu'il sera réglé par une*

¹Clavières (Genève 1735-Paris 1793) est nommé ministre des finances sous le ministère girondin en mars 1792. Il est renvoyé par Louis XVI en juin 1792 et réintégré en août 1792. Il est décrété d'accusation avec les Girondin et se suicide le 2 juin 1793 pour échapper à la guillotine.

²Selon J.Valynseele il ne semble pas qu'il y ait eu de mariage religieux, la future madame Say était catholique, voir p 30 et 31 notes 2 à 5, op. cit.

³On appelait avocat aux conseils du roi les avocats attachés au conseil ; des parties. On en comptait 72 à la veille de la révolution. La charge était vénale. Les attributions du conseil des parties étaient en gros celles de notre cour de cassation, auxquelles s'ajoutaient quelques unes des fonctions de notre conseil d'État.

⁴DUVAL (Amaury Pineux), archéologue français né à Rennes en 1760 mort à Paris en 1838. Il commence par suivre la carrière du barreau et obtient des succès exceptionnel. Il se consacre ensuite totalement à la science et aux arts. En 1783 il est nommé secrétaire de l'ambassade de France à Naples. Il écrira de nombreux textes sur le théâtre . IL sera chef du bureau des beaux arts en 1808, membre de l'Institut en 1811, et de l'académie de inscriptions et belle lettres en 1816.

⁵ Mss., Carton EF, Contrat de constitution de la revue .

convention ultérieure. La propriété du citoyen Aumont lui est reconnue à raison des fonds qu'il a fournis pour l'établissement premier et dont le capital demeure fixé à 6000 livres". L'article 3 du contrat précise : "Au jour, dans chaque décade, il y aura assemblée des associés. Toute délibération y sera prise à la pluralité des voix ; mais pour délibérer, il faudra au moins la réunion de quatre associés"¹.

Le véritable promoteur de la revue, son rédacteur en chef, bien que le mot n'existe pas, est Ginguené². Il éditait un journal à destination des paysans, la *Feuille villageoise*, dont il doit interrompre la publication au cours de la période de la Terreur. Trois autres membres fondateurs avaient également une expérience du journalisme. Andrieux³ avait collaboré au *Mercure*, au *Moniteur* et au *Conservateur décadaire*. Lebreton⁴ avait rédigé en 1792 un journal de l'Église Constitutionnelle de France. Enfin J.B. Say avait assumé des responsabilités administratives (service des abonnements) dans le *Courrier de Provence* de Mirabeau⁵.

¹ Mss., Carton EF .

²Ginguené Pierre Louis, historien, poète et critique né à Rennes en 1748, mort en 1816. Il fut élevé chez les jésuites, issu d'une famille noble il fit de brillantes études. Son père l'initia à la littérature étrangère et lui apprit l'anglais et l'italien. Il utilisera ses connaissances pour composer son ouvrage majeur : *Histoire littéraire de l'Italie (1811-1819)* en 9 volumes in 8° qui laissa inachevés. Il commence par composer des essais érotiques puis des poésies qu'il publie dans l'*Almanach des Muses*. Il publiera également une brochure humoristique sous le titre : *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente et dans la constitution civile du clergé*". Sous la Révolution son rôle es lié à celui de Rabaut saint Étienne avec qui il publie *La Feuille villageois*. Après avoir passé une période ne prison sous la terreur il en sort à la chute de Robespierre et il est chargé de réorganiser l'instruction publique comme directeur général de la commission exécutive de l'instruction publique. Enfin le Directoire l'envoya comme ministre plénipotentiaire auprès du roi de Sardaigne.

³Andrieux (François-Guillaume-Jean-Stanislas), poète dramatique, né à Strasbourg en 1759, mort à Paris en 1833. Sa famille le destinait au barreau mais les événements révolutionnaires vont le détourner de cette carrière. Après avoir rempli des emplois subalternes il siège au tribunal de cassation , fait partie du conseil des Cinq-Cents en 1798, et du Tribunat , dont il devint successivement secrétaire puis président. Il en est éliminé en 1802 à cause de son indépendance. C'est lui qui répondit au premier Consul : "*On ne s'appuie que sur ce qui résiste*". Il professe pendant douze ans la grammaire à l'École Polytechnique. Il sera nommé en 1814 professeur de littérature au Collège de France où il exerça ses fonctions jusqu'à sa mort. Entré à L'institut en 1797, il devint en 1829 secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il conservera les mêmes convictions politiques sous l'Empire et la Restauration.

⁴LEBRETON (Joachim) né à Saint-Méen (Bretagne) en 1760 mort à Rio de Janeiro (Brésil) en 1819. Il était sur le pont de recevoir les ordres lorsque la Révolution éclate. Il se rend alors à Paris où il épouse mademoiselle Darcet fille de l'Inspecteur Général de la Monnaie et sous le Directoire il es le chef du bureau des beaux arts au ministère de l'intérieur. Admis au Tribunat après le 18 Brumaire il va concourir très activement à la formation du Musée National. En 1816 il part au Brésil avec une société d'artistes et d'industriels. Entre temps il proteste contre le pillage du Louvre par le gouvernement Anglais et le fait que celui-ci fait enlever les marbres du Parthénon. Il sera à la suite exclu de l'Institut.

⁵ Marc Regaldo, *Un milieu intellectuel, la Décade philosophique (1794-1807)*, Thèse pour le Doctorat d'État, 1975, Université de Paris IV, pp. 42 à 45.

La répartition des rubriques à l'intérieur de la revue reste assez difficile à déterminer dans la mesure où les articles très souvent ne sont pas signés et les attributions changent au cours du temps. On peut néanmoins dire que Ginguené se réservait les articles d'orientation générale portant sur la philosophie (ce qui signifie à l'époque l'orientation politique générale sur la société et sur l'instruction). J.B.Say contribue à la revue sous la signature de JBS, ou Boniface Véricidick¹. Il rédige des articles de circonstance sur des questions littéraires, de théâtre, de poésie ou de comptes-rendus d'ouvrages².

Il semble bien qu'il n'ait pas eu, du moins au départ, de rubrique attitrée et qu'il ait bouché les trous. Il est probable en outre qu'il a dans les débuts et même par la suite assumé des fonctions de secrétaire de rédaction et de gestion que sa formation dans le commerce le préparaient à assumer. En outre, ayant été le responsable des abonnements dans le *Courrier de Provence*, il pouvait apporter des lecteurs à la revue qui comptera entre 732 et 895 abonnés. J.B. Say était le plus jeune des membres fondateurs de la *Décade*. Il avait près de 20 ans de moins que Ginguené, mais il devait être suffisamment apprécié pour qu'à l'origine le plan de la revue ait été concerté entre Chamfort, Ginguené et lui. C'est lui qui aurait introduit Duval et Andrieux dans le groupe des fondateurs³.

Contrairement à l'idée répandue par les premières notices bibliographiques parues au XIX^e siècle le rôle de J.B.Say dans la *Décade* au début porte surtout sur des sujets qui n'ont rien à voir avec l'économie politique proprement dite. On peut en conclure sans forcer qu'il n'a pas, au moins dans les premières années de la *Décade*, une claire vision de ce qu'il fera plus tard. Il a 26 ans lorsque la *Décade philosophique et littéraire* commence son existence. Il n'a rien écrit de remarquable qui soit paru : quelques poésies dans l'Almanach des muses (journal auquel collabore également Ginguené⁴). Il rédige un très grand nombre d'articles sur des sujets très variés mais qui portent rarement sur des questions d'économie politique.

En outre les articles importants dans la première moitié de l'existence de la *Décade* sont écrits par les autres membres fondateurs. Il écrit sur des

¹C'est là un des deux pseudonymes utilisés par J.B.Say avec celui d'Atticus pour signer certains articles ou compte rendus de la *Décade*.

²Les comptes rendus d'ouvrages ne concernent pas comme on pourrait le croire ceux économie mais des ouvrages d'Histoire, de technologie rurale, de pièce de théâtre, d'Essais politiques.

³ Marc Regaldo, op. cit. p. 89, "renseignements extraits de la biographie portative des contemporains, Amaury Duval était le frère d'Alexandre Duval qui fut volontaire dans la compagnie des arts en l'an II avec J.B. Say" .

⁴J.Kitchin, op.cit.p.6

choses pratiques, que ce soit des leçons d'économie rurale, les voies de communication à améliorer (sujet sur lequel il écrira bien plus tard un petite brochure), les prisons (cela suite à une relation d'un voyageur sur les prisons Philadelphie). Comme tous les intellectuels du temps, il a lu Beccaria. Il interviendra également sur des questions de secours publics au moment de l'affreuse misère des hôpitaux qui règne dans Paris. Il écrit également sur le théâtre et sur la littérature de son temps. C'est la période, nous l'avons vu, où il écrit des pièces de théâtre dont seule une sera jouée.¹

J.B. Say restera membre de la *Décade* jusqu'à sa nomination au Tribunat. C'est Amaury Duval qui lui succédera alors. Les références que J.B. Say utilise dans la *Décade* témoignent de son expérience personnelle et de ses liens avec la culture anglo-saxonne. Il se réfère plus facilement à Swift ou à Franklin qu'à Rome ou Athènes. Il traduira plusieurs textes de Franklin pour la revue². L'état d'esprit de J.B. Say dans les débuts de la *Décade* transparait clairement dans cette réplique qu'il fait à un article d'Amaury Duval : "*Vos anciens étaient au fond des nobles. Leur civilisation était fondée sur l'esclavage. Perdons l'envie et l'espoir de faire de nos concitoyens un peuple de Grecs ou de Romains. Nous pouvons être beaucoup mieux que cela. La société moderne n'a pas besoin de déclamations ni d'attitude grandiloquente. Il lui faut la prospérité et du bon sens avant tout. Que chacun songe à s'assurer par le travail une vie que les Anglais appelleraient "confortable" et l'essentiel sera fait*³". Avec J.B. Say, on retrouve son frère

¹Il n'est pas dans notre intention de relever ici tous les articles écrits par J.B.Say mais de citer quelques uns de ceux que nous avons pu relever en consultant la collection des 54 volumes de la *décade philosophique et littéraire* : *article de compte rendu de littérature américaine de Ramsay Davis* .an IV, vol I, 10 Vendémiaire, p342, an IV, N° 61 ; "*traduction de vers italiens*, N°66 ; *Compte rendu sur une pièce de théâtre : Les réclamations contre l'emprunt forcé*" comédie, an VI, vol 3, p.137, article sur *Essai sur la dignité des arts*, .an VII, *Note de lecture sur un ouvrage de R.Fulton(ingénieur américain) qui propose un nouveau système d'amélioration des voies de communications intérieures* .An VIII, N° 95 ; article sur les "*Palais, maisons et autres édifices modernes de Rome ,mesurés et dessinés par Percier, Fontaine et Bernier*, an V ; "*Lettre sur l'Harmonie des vers dans quelques langues modernes et sur celle que les vers français pourraient emprunter de ces langues*, (20 Fructidor, pp.473-480. En outre on peut considérer que la plupart sinon tous les compte rendus d'ouvrages d'origine anglaise ou américaine étaient faits par Say

² "*Lettre de Franklin à l'auteur d'un journal (Sur l'art d'économiser le temps et l'argent en se levant et en se couchant avec le soleil*, 30 Fructidor, an III, p. 549 à 555. " *Lettre sur le mariage entre jeunes gens*, 20 Prairial, an V, pp. 483-486. "*Pétition de la main gauche à tous ceux qui ont des enfants à élever*, 10 Pluviose, an VI, pp. 227-228. En l'an II, J.B. Say avait rédigé un abrégé de la vie de Franklin qui fut publié avec la science du bonhomme Richard, traduit par F.A.Quétant et J.B. L'Ecuy ainsi que l'interrogatoire devant la chambre des communes, traduit par Dupont de Nemours . Marc Regaldo, op. cit. p. 92.

³ La *Décade* 10 Germinal, an IV, pp. 38-44, cité par Marc Regaldo, op. cit. p. 93 .

de deux ans plus jeune, Horace Say, né en 1769, mort en 1799 au siège de Saint-Jean-d'Acre¹.

Il faut souligner, dès le départ, que l'entreprise de la *Décade politique, philosophique et littéraire* est d'abord le moyen d'une action politique. Mais il s'agit d'une action politique d'un genre particulier qui n'est pas assimilable à celle d'un club, d'une faction ou d'un parti. Elle se situe dans la lignée de *l'Encyclopédie* avec moins d'envergure et un contexte radicalement différent. Mais il s'agit bien, dans les nouvelles circonstances, de la poursuite de la même ambition. Il faut mener le combat afin d'éliminer les préjugés et faire progresser la perfectibilité de la société.

Le cadre adopté par les six fondateurs présente l'avantage de ne pas les lier directement à un parti et de les mettre à l'abri des changements de conjoncture politique. La visée scientifique mais aussi littéraire et artistique est cohérente avec l'objectif. Elle permet aussi de mener l'action de façon moins directe et en différenciant les cibles. La rédaction au jour le jour a amené les rédacteurs à utiliser les différentes ressources que ce cadre à la fois large et souple leur offrait. L'exceptionnelle durée de la *Décade* indépendante, qui va de 1793 à 1803, ne pourrait pas s'expliquer autrement.

Les membres fondateurs de la *Décade* ne limitent pas leur activité au seul journal. Ginguené, Amaury Duval et Lebreton travaillent au ministère de l'Instruction et sont donc impliqués dans la machine administrative de la République. Andrieux est très lié à l'Institut. Le seul qui, d'après les informations que nous avons pu recueillir, consacre toute son activité à la *Décade* est J.B. Say. Il n'est pas douteux que pour la plus grande partie de l'existence de la revue, son administration et sa rédaction, a reposé sur J.B. Say. En atteste sa correspondance avec Amaury Duval auquel il se plaint des manquements de collaboration de Toscan et de Ginguené². C'est sans doute lui qui avait la charge lourde de tout le suivi rédactionnel.

¹ Horace Say fut dès le début associé au groupe de la *Décade*, de Nivose an IV à Floréal an V. Il rédige la rubrique de politique intérieure. Il rend compte également des ouvrages de mathématiques, de physique et d'astronomie. Engagé volontaire, élu chef de compagnie, il est envoyé à l'École de Metz dont il sort premier. Il participe à l'organisation de l'École Polytechnique et y succède au général Michaud d'Arçon. Membre de l'Institut d'Égypte, il participe à diverses expériences scientifiques et est fait chef de bataillon par Bonaparte. Selon J.B. Say, après avoir analysé Locke et Condillac, il avait fait le plan d'un ouvrage sur l'entendement humain et jeté les bases d'une grammaire philosophique. Il avait écrit un essai sur les gouvernements libres et le degré d'obéissance qu'ils peuvent obtenir des peuples. (resté inédit) Marc Regaldo; op. cit. p.96 .

² J. Kitchin: *Un Journal "philosophique"*, la *Décade*, 1794-1807. " *Pour Toscan, tu connais sa belle indifférence*", p.13 . *Ginguené, dans sa feuille villageoise, ne parle que de lui, c'est un sujet sans doute très intéressant pour l'auteur, mais fort indifférent au public ; S'il avait pris la même manière dans la Décade, nous aurions vu nos souscripteurs désertier dru comme grêle* " Lettre de J.B. Say à Duval, datée du 5 Vendémiaire, an III, op. cit. p. 19

Il n'avait pas, au moment de la constitution du journal, de spécialité affirmée (en dehors de son expérience du commerce et de la gestion administrative du *Courrier de Provence*). Ce n'est que dans la deuxième partie de l'existence du journal que l'on verra J.B. Say rédiger des articles très importants pour la revue et parvenir au premier plan. Il lui fallait pour assumer la tâche qui était la sienne à la *Décade*, des talents d'administrateur, de la patience, de l'énergie et de la fermeté de caractère. C'est un des traits psychologiques qu'il revendique pour lui-même de façon à peine voilée : "*La fermeté de caractère, quand elle se trouve jointe à la faculté de généraliser, fait les hommes supérieurs. Ceux-là savent penser et en même temps, il savent agir*"¹. S'il donne des preuves nombreuses de cette fermeté de caractère jusqu'à son éviction du Tribunat en 1803, il reste que jusqu'à la parution du *Traité*, ses qualités de penseur n'apparaissent pas évidentes.

La question reste posée de savoir comment, au sein de la direction de la *Décade*, se définissait l'orientation de la Revue. Il apparaît indiscutable que, dans une première phase, Ginguéné a joué le premier rôle, secondé par Amaury Duval, mais la période qui va des débuts du Directoire à l'avènement du Consulat est marquée par l'importance plus grande de J.B. Say et de son frère dans l'orientation de la Revue.

De la période du *Courrier de Provence* jusqu'à 1803, il aura côtoyé quotidiennement les hommes les plus importants du siècle, que ce soit dans l'ordre politique, artistique ou scientifique. De cette fréquentation, est née une ambition qu'il a réalisée. Ce qu'il reconnaît par ailleurs" : *On ne peut devenir homme supérieur à volonté; mais au point où nous sommes parvenus, il n'est personne qui ne puisse accroître considérablement sa capacité ; Que faut-il pour cela ? De bons livres et de la réflexion. La lecture nous rend maître de l'expérience et des découvertes du passé, et la réflexion nous apprend l'usage qu'il en faut faire*"². C'est bien de sa vie personnelle que parle J.B. Say. On sent à travers ces lignes qu'il lui a fallu beaucoup de volonté et de travail pour réaliser son ambition, il admirait par ailleurs chez son frère Horace la facilité avec laquelle celui-ci appliquait son esprit aux matières les plus variées. Il est probable que J.B. Say n'avait pas au départ les mêmes facilités que son frère.

La *Décade* va paraître au cours d'une période où la lutte politique se mène pratiquement à travers la mise en place de nouvelles institutions, de dispositions réglementaires et législatives qui vont modeler l'avenir. L'ambition des auteurs de la *Décade* est de contribuer à ce progrès dans

¹ J.B. Say, Petit Volume, 3ème édition 1839, p. 10 . Paris Guillaumin .

² J.B. Say, op. cit. p. 94 .

l'ordre scientifique et matériel. La Révolution apporte la preuve du pouvoir des hommes et de leurs idées sur le cours des événements. Même si les hommes de la *Décade* partagent le point de vue d'une raison triomphante et d'un progrès indéfini de l'humanité, ils ne sont pas pour autant naïfs. Et si cela était le cas, l'expérience qu'ils vont faire au cours de ces dix années cruciales de l'Histoire française les amènerait à moins d'optimisme.

La façon de mener l'action politique au sein de la *Décade* n'était pas homogène. A propos de l'éducation morale, à savoir quels citoyens il faut former, deux conceptions s'opposent assez nettement : celle d'Amaury Duval d'une part et celle de J.B. Say d'autre part. Ces divergences de conception s'expriment à l'occasion d'un article sur le rôle des fêtes publiques. Amaury Duval y voit le moyen de régénérer les citoyens. Ses références sont Rousseau et Plutarque. Il défendra par la suite avec enthousiasme cet aspect de la politique de la Terreur développé par Robespierre et les Jacobins. J.B. Say opposera à cet idéal d'un citoyen régénéré et consacrant l'essentiel de son temps à la chose publique celui plus anglo-saxon de l'homme vivant avec sa famille et un petit groupe d'amis et consacrant sa vie au travail. Dans cette optique, le véritable traité d'éducation morale, c'est le *Traité d'économie politique* qu'il annonce dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*.

2 1 La conception philosophique chez J.B.Say

C'est en feuilletant la *Décade* que l'on peut saisir quelques éléments sur les sources philosophiques de la pensée de J.B.Say ou au moins de ses préférences et de ses lectures. Il faut souligner ici que la *Décade* s'occupe constamment des philosophes du XVIIIe siècle. Cette citation constante des philosophes doit être comprise, non comme une référence absolue, mais comme un élément direct du combat politique dans le domaine des idées dans lequel la *Décade* est investie. Sur ce point il n'y a pas lieu de supposer de grandes divergences entre J.B.Say et les autres rédacteurs. On retrouve dans la *Décade*, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Condorcet. Horace Say écrit que c'est *la philosophie qui a amené la révolution (...)* c'est à dire *le passage des institutions monarchiques aux institutions républicaines*¹.

Celui qui tient la rubrique de l'orientation philosophique qui est le point de référence de la *Décade* dans la ligne qu'elle défend est Ginguené. Mais il n'y a pas de raison de penser que les rédacteurs soient en désaccord sur des points essentiels. Cependant, et nous y reviendrons, ses inspirations vont au-

¹DPPL. an V,30 ventôse, p.571

delà de la seule pensée philosophique française pour s'intéresser en particulier aux Anglais et à Bentham. Les auteurs de référence de la *Décade* sont Condillac pour l'idéologie, Rousseau pour la pédagogie, Diderot pour la littérature et le théâtre mais aussi sur la religion, Condorcet pour la mathématique sociale, Beccaria et enfin Smith dont la *Décade* signale les traductions¹.

Deux des grands philosophes du siècle font l'objet de critiques et de désaccords de la part des membres de la *Décade* dans lesquels on peut ranger avec certitude Say. Il s'agit de Montesquieu et de Rousseau. Nous aurons l'occasion de voir, en abordant la partie du combat politique de la *Décade*, que J.B.Say et son frère Horace se sont exprimés vigoureusement contre la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif prônée par Montesquieu et aussi contre l'idée de souveraineté générale telle qu'elle est donnée par Rousseau. J.B.Say ira même jusqu'à refuser que l'on place la déclaration des droits de l'homme en tête de la Constitution.

Lors d'un compte-rendu J.B.Say avait reproché à Montesquieu ses "*principes imaginaires d'honneur, de vertu et de crainte*" et son esprit de système². La position de J.B.Say contre Rousseau part du même point de vue pratique mais exprime aussi une opposition plus fondamentale sur le plan de la conception politique. Il considère comme sans contenu le concept

¹article de compte rendu sur la traduction de J.A.Roucher des Recherches sur les causes de la richesse des Nations, DPPL.an III, vol III, p. 400 et ibid. dans vol 40, le compte rendu est très élogieux: "C'est donc l'art d'acquérir les richesses et de les accroître qui doit former notre politique, c'est de leur distribution sagement graduée dans toutes les classes, c'est de l'emploi convenable qu'on en fait pour les besoins publics, que dépend une bonne ou une mauvaise administration. Sans puiser dans le fonds des premières richesses, le commerce les renouvelle et les accroît la division du travail les multiplie et les fait refluer dans toutes les parties du corps social avec une heureuse inégalité, nécessaire à leur mouvement. Les produits bruts s'échangent continuellement contre les produits manufacturés.(...)Comparez Steuart à Smith sur le crédit, sur les balances sur les monnaies, sur les profits naturels de l'opulence et vous trouverez peut-être qu'il (Smith) creuse plus avant et qu'il a posé le premier les principes essentiels, signé F

²DPPL.an V ,20 brumaire, article sur le voyage en Chine de lord Macartney, cité par J.Kitchin, op.cit.p.103, qui ajoute une citation d'une autre attaque "*peut-être de JB.Say: "Il est beaucoup trop extasié devant l'édifice plus brillant que solide de l'Esprit des Lois(..)On s'aperçoit assez généralement aujourd'hui que l'auteur de ce grand ouvrage au lieu de tracer un plan a créé des systèmes ; qu'il est plus occupé à justifier des idées reçues qu'à en établir de plus saines, ce qui lui donne pour défenseurs tous ceux qui cherchent de nouveau à accréditer les préjugés consacrés de son temps. En justifiant presque tous les genres d'abus il s'est montré plus soigneux des intérêts de son ambition que de ceux de la vérité ; de là les éloges qu'il donne au système féodal et son admiration de commande pour l'établissement sacerdotal", 10 frimaire an X, pp. 443-444. Nous plaiderions dans le même sens que madame Kitchin pour attribuer cet article à J.B.Say, dans la mesure où il renferme des remarques très caractéristiques de sa position contre l'esprit de système et contre la religion. La remarque contre l'esprit de système nous semble ici très typique de Say et des références à la pratique et au réel. Sur ce point la position des autres auteurs de la *Décade* se sépare car Ginguené fait lui l'éloge de Montesquieu, voir : J.Kitchin, op.cit., p.103.*

de "volonté générale" et rejette les écrivains qui parlent
de "l'état de nature : pure fiction de l'esprit qui nous importe assez peu"¹. 0

Parmi les Encyclopédistes, J.B.Say apprécie particulièrement Diderot. Il aime son style sans affectation, l'absence de pédantisme et de système dans sa façon de présenter les problèmes. C'est à l'occasion de la grande édition en quinze volumes, publiée par Naigeon en 1798, que J.B.Say livre le mieux son appréciation de Diderot. Il admire chez lui toutes les analyses sur : "*les matières d'art, de littérature, de morale et de philosophie*". Sur la pensée plus politique de Diderot, il met l'accent sur le fait qu'un grand nombre de passages des oeuvres de Diderot montrent que celui-ci était "républicain sous la monarchie et qu'il n'ignorait pas combien il est difficile de rendre à la liberté un peuple qu'une longue habitude a façonné à l'esclavage"². Il est sensible au fait que les écrits de Diderot "contiennent des observations profondes et ingénieuses sur les sensations, sur le langage, et qui fixeront toujours l'attention des hommes instruits et de ceux qui veulent véritablement s'instruire"³.

Il ne faut pas oublier la dimension militante, le combat politique tel qu'il est mené par les auteurs de la *Décade* qui n'ont pas pour première préoccupation de faire une analyse complète des problèmes en cause. Il s'agit tout de même d'influencer des lecteurs d'affermir la république et de le faire en conservant le patrimoine de la république en 1789. Enfin, c'est à Condorcet que la *Décade* accorde le plus d'attention. Il y a pour cela de très bonnes raisons. Celui-ci est plus proche dans le temps et les auteurs de la *Décade* lui sont liés, que ce soit par les salons comme Ginguéné ou par les groupes politiques comme pour Say avec les Girondins. On ne trouve pas dans la *Décade* de référence directe de la part de Say à Condorcet.

La *Décade* J.B.Say et les idéologues.

Les membres fondateurs de la *Décade*, pour ceux au moins qui iront jusqu'au bout de l'aventure en tant que rédacteurs, J.B.Say est de ceux-là, sont des idéologues. A un point beaucoup plus poussé que l'on a bien voulu le croire et qui émerge aujourd'hui à partir des différentes études qui ont été

¹DPPL, an VIII, vol II, p.64. Horace Say soulignera lui le manque de réalisme de Rousseau comparé à nous a donné le contrat d'une société imaginaire ; ses principes sont bons pour les hommes politiquement parfaits. Machiavel, vivant au milieu des troubles politiques, a vu les hommes ignorants, fanatiques, intéressés, prompts, à guerroyer, intolérants dans leurs opinions, tels qu'ils étaient, tels qu'ils sont, tels qu'ils seront, jusqu'à la consommation des siècles", DPPL.10 frimaire an V, p.443, cité par J.Kitchin op.cit.

²DPPL, an VI 30 pluviôse, p.332 et aussi 10 brumaire an V, p.224

³ibidem op.cit.p.332.

faites à partir de 1975¹. Il convient, avant de développer ce qu'a pu être le contenu du groupe des idéologues pour les rédacteurs de la *Décade*, de fixer un peu mieux les termes d'idée et d'idéologie ainsi que d'idéologue. Dans un sens très large et courant chez les sensualistes, qui sont parmi les inspirateurs des auteurs de la *Décade*, l'idée recouvre toutes sortes d'images mentales, ou de représentations mentales. Dans la conception nominaliste, que l'on retrouve chez Condillac, l'idée se réduit au mot qui nous sert à désigner une réalité quelconque : "Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale a dans notre esprit ? Ce n'est qu'un nom ; ou, si elle est autre chose, elle cesse d'être abstraite et générale"(Condillac, *Logique*, II, V)²

La définition préalable de ce qu'est la doctrine de l'idéologie est essentielle pour essayer de situer la position de J.B.Say sur le plan épistémologique. Dans "*l'esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*" Condorcet définit très précisément l'attitude qui en résulte par rapport à, la science: "*Les seuls fondements de croyance dans les sciences naturelles, est cette idée, que les lois générales, connues ou ignorées, qui règlent les phénomènes de l'univers, sont nécessaires et constantes ; et par quelles raisons ce principe serait-il moins vrai pour le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme que pour les autres opérations de la nature*"³.

¹Georges GUSDORF, dans le volume qui traite des idéologues, écrit : " *Le mystère de la génération perdue* ", *Le IV^e congrès international des lumières* , à l'université de Yale en Juillet 1975 , réservait aux idéologues la portion congrue d'une table ronde. L'animateur de ce petit groupe, l'italien Sergio Moravia ,est à l'heure actuelle , le meilleur connaisseur de l'école idéologique française.", pour expliquer que cette école n'ait jamais reçue ni en histoire ni en littérature ni en philosophie ou en histoire des idées l'attention qu'elle méritait avant 1975 Gusdorf avance l'explication suivante :"*Mais les idéologues sont des empiristes, et cette tradition n'a jamais eu sa place dans nos universités du XIX^e siècle soumises depuis Victor Cousin à la domination d'un éclectisme spiritualiste, dont les aspirations ontologiques s'opposent avec force à l'agnosticisme des penseurs de la Révolution*", p.21-22. Il ajoute à juste titre à cette date que "*la pensée des idéologues s'est perdue dans les sables de l'ingrate mémoire(...)* tout homme dont la vie active s'est située entre les dates fatidiques de 1789 et de 1815 ou plus largement entre la disparition des derniers philosophes et l'éclosion du Romantisme ,paraît inévitablement un nain", ibidem. Sur la présentation de l'école on lira avec profit tout le volume qui lui est consacré par Georges Gusdorf.

²Le dictionnaire Foulquié donne d'autres citations : "*Le propre de l'extrême culture est d'effacer de plus en plus les images au profit des idées. Sous l'effort incessant de l'éducation et de la conversation, de la réflexion et de la science, la vision primitive se déforme ,se décompose et s'évanouit pour faire place à des idées nues , à des mots bien classés, à une sorte d'algèbre*", H.Taine, p.332 et sous le terme idéologie on trouve la définition suivante : *Chez le créateur de ce mot , Destutt de Tracy (1754-1836) : science des idées au sens le plus général de ce mot, c'est à dire des états de conscience. Ce néologisme était destiné à remplacer "psychologie "qui avait l'inconvénient d'évoquer l'âme*", p.337.

³op.cit.p.203

2

L'ambition de ceux qui s'affirment comme les fondateurs de l'idéologie et de ceux qui essaient de mettre en application leur programme, comme les rédacteurs de la *Décade*, indique clairement qu'il s'agit non pas d'une connaissance pure et détachée des contingences matérielles, mais qu'il s'agit bien de servir le perfectionnement de l'espèce humaine. L'origine de leur conflit avec Napoléon est à situer ici et pas seulement sur des questions de circonstances. Ce dernier ne croît pas que les hommes soient perfectibles ce que J.B.Say rapporte lorsque lui demandant pourquoi il ne fait pas appel aux vertus des hommes, celui-ci répond que c'est par leurs faiblesses que l'on dirige les hommes.

La doctrine philosophique de Cabanis

La doctrine de Cabanis est fidèle à l'enseignement des Encyclopédistes. Dans son ouvrage *Révolution et réforme de la médecine*¹, il écrit : "*Aussi l'homme pense et raisonne juste naturellement. Cependant une triste expérience nous apprend que l'erreur lui est encore plus familière que la vérité. Dans tous les pays et dans tous les temps, nous voyons l'homme embrasser des chimères : partout, il est le jouet des préjugés les plus honteux, il les cultive, il les chérit, il les déifie et les adore*"². Sa réflexion s'inscrit dans le cadre de la philosophie sensualiste car les "sensations sont les véritables matériaux de nos jugements"³.

Le point de départ de la méthode d'analyse scientifique se trouve pour Cabanis chez Bacon, car c'est avec lui que commence l'époque de la régénération des connaissances. La filiation qui conduit jusqu'aux chefs de l'école idéologique part de Bacon, passe ensuite par Hobbes, Locke, pour en arriver à Condillac. Remarquons que dans ce texte, Cabanis ne se réfère pas à Condorcet et qu'à plusieurs reprises dans son ouvrage, il récuse la possibilité d'utiliser les mathématiques, y compris les probabilités, en physiologie. On retrouve chez J.B. Say une attitude semblable en tous points, mais appliquée à l'économie politique. Pour Cabanis, l'objectif du travail scientifique est nettement lié au problème du langage, à celui de la construction d'une nomenclature claire et précise qui permette d'éviter la confusion dans la pensée.

Le progrès de l'activité scientifique s'identifie à celui du langage qui doit devenir de plus en plus précis, différencié et ramifié. Il écrit : "*Ainsi, ces fautes inévitables qu'entraîne dans la classification le sens incomplet et vague des mots, font bientôt sentir la nécessité de ramener les idées*

¹ Cabanis : Oeuvres complètes, Tome 1, Paris, Bossange, 1823 .

² Op. cit. p. 155

³ Ibidem, p. 157 .

générales à leurs éléments (. .) et la définition, pour être
exacte, pour ne pas laisser beaucoup de vague dans l'esprit, doit se
rapprocher de plus en plus de la description circonstanciée et finir par n'être
elle-même qu'une véritable description¹". Traitant ensuite du sens du mot
cause et des rapports entre les faits observés, il précise que ce terme " ne doit
point nous faire regarder les phénomènes de la nature comme contenus les
uns dans les autres, comme tour à tour engendrés et générateurs : car il
n'existe véritablement pour nous que des faits, qui se présentent ou
simultanément ou dans un ordre successif. Tout ce que peut l'observation
raisonnée est d'établir entre eux des rapports d'analogie ou de différence,
d'indépendance réciproque ou de subordination et d'enchaînement ²". J.B.
Say s'inscrit dans cette même ligne de pensée lorsqu'il écrit : "*Il me semble
qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux petites causes. Elles
amènent parfois de grands événements ; mais c'est lorsque ces grands
événements sont mis pour arriver. Elles sont causes occasionnelles, et non
pas efficaces, comme disent les gens de l'école*"³.

Pour Cabanis, un exposé scientifique doit être le simple énoncé de
l'enchaînement, de la classification et des rapports de tous les faits dont se
compose la science considérée. Il rejette expressément tout travail théorique
qui ne serait constitué que sur des déductions purement logiques, car "*si la
théorie ne se renferme pas sévèrement dans ses limites étroites, ce ne sont
plus des tableaux méthodiques d'objets réels qu'elle présente : ce sont des
ensembles de résultats étrangers aux faits ; ce sont de vains fantômes qu'elle
produit*"⁴.

C'est bien une attitude proche que l'on retrouve chez J.B. Say qui critique
"*l'homme qui médite constamment, qui en lui-même tient trop compte de ses
idées et leur suppose une importance qu'elles n'ont pas toujours. Nos idées
n'ont d'importance que par les applications qu'on en peut faire et l'influence
qu'elles sont capables d'exercer sur notre sort ou celui des autres. Pour cela,
il faut qu'elles se rapportent tout à la fois à la nature de l'homme et aux
circonstances où il se trouve*"⁵.

Parmi les causes qui peuvent hâter le progrès des sciences, la langue tient
une place essentielle car "*partout où les langues, et surtout les langues*

¹ Ibidem p. 172 .

² Ibidem, p. 173 .

³ J.B. Say, Petit volume, 3ème édition, p.17, 1839, Paris Guillaumin .

⁴ Cabanis, op.cit. p.222 .

⁵ J.B. Say, op. cit., p.156. Cette attitude consistant à considérer de façon aussi objective que possible les faits, et à ne considérer que leurs relations indépendamment de tout sentiment, est caractéristique de tous les idéologues. Elle sera violemment attaquée par Rivarol dans son pamphlet *De la philosophie moderne* , où il considère que l'analyse décompose et tue et que là est la cause de la Terreur et de tous les malheurs de la Révolution .

*écrites, étaient bien faites, les progrès de l'état social était rapide et sûr : partout, au contraire, où des circonstances, qu'il paraît impossible de déterminer avec certitude, ont fait adopter un mauvais système de langage et de signes fixes ou d'écriture, les peuples ont croupi dans l'ignorance ou gémi sous l'oppression*¹. La *Décade* accordera beaucoup de place à l'étude des langues et des grammaires. J.B. Say lui-même écrira des articles sur ce thème et son frère Horace avait le projet de rédiger une grammaire générale.

Cette inspiration pour J.B. Say, on la retrouve dans les éditions du *Traité* où il publie un épitomé en précisant que pour lui, c'est là l'essentiel pour qui veut appliquer sa réflexion à l'économie politique. Sur ce point, il est donc le disciple de Cabanis et de Condillac, car " *ce sont donc l'exactitude et le bon emploi des mots, ou plus généralement des signes, qu'il faut considérer comme le critérium de la vérité : c'est à leur caractère vague, à la manière incertaine et confuse dont on les emploie qu'il faut attribuer les notions imparfaites, les préjugés, les erreurs et toutes les habitudes vicieuses de l'esprit*"².

La portée de cette "clarification" prise dans le sens exposé par Cabanis, va bien au-delà d'une exigence de clarté et de pédagogie dans la présentation, elle représente le coeur même du travail scientifique. Parmi les causes des erreurs qui se commettent dans le domaine de la pensée, Cabanis cite la tendance à vouloir appliquer des théories générales ou des vues particulières à l'ensemble des questions analysées. On retrouvera ce point de vue chez J.B. Say dans la critique qu'il fait de l'esprit de système qu'il reprochera vivement à Ricardo, c'est-à-dire la démarche exclusivement théorique partant d'une axiomatique de base.

Quant à l'utilisation du calcul dans les différentes matières liées à la médecine, Cabanis écrit : "*Sans doute les phénomènes de la vie peuvent, sous quelques points de vue, se prêter au calcul : mais ces points de vue sont en général peu importants ; et leur examen le plus approfondi ne jette aucune lumière sur les véritables problèmes physiologiques et médicaux*"³. On peut rapprocher cette opinion de Cabanis de celle de J.B. Say : "*J'ai eu des relations avec les premiers mathématiciens du siècle, et il m'a semblé qu'il y avait chez presque tous un petit grain de folie. Les calculs ont beau ne présenter aucune erreur, ils ne justifient pas les données imparfaites : or les données ne sont assises que sur les observations, l'expérience et le jugement ; Sur une donnée que l'on croit vraie et qui ne l'est pas, on fait des*

¹ Cabanis, Op. cit., p. 179 .

² Ibidem, p. 180 .

³ Ibidem, p. 201 .

calculs en l'air. (...) Locke, le judicieux Locke, ne savait pas les mathématiques"¹.

5

Ils considèrent que cette attitude nouvelle peut changer la face du monde: "*l'idéologie*"² doit changer la face du monde". On peut distinguer deux groupes parmi eux : celui des sciences sociales, autour de Destutt de Tracy et celui des sciences physiologiques, autour de Cabanis. C'est ce dernier, semble-t-il, qui aura le plus d'influence sur la *Décade*.

Mais les représentants du groupe des idéologues que l'on retrouve à l'Institut dans les cours qu'ils font à cette occasion, mettent particulièrement l'accent sur les méthodes de travail, sur la prise en compte des faits, le point de vue objectif. La *Décade* accorde beaucoup de place au compte-rendu de ces séances de l'institut.

Tous ces hommes que l'on trouve à la fois dans les ministères, dans les journaux, à l'Institut, se retrouvent entre amis dans différents salons et forment presque un véritable parti sans avoir aucune des caractéristiques institutionnelles de ce type d'organisation. Un de ces salons était celui de Mme Helvétius³ à Auteuil où se retrouvent autour de Cabanis les penseurs et les militants du groupe. Après que le salon d'Auteuil ne fut plus en mesure de recevoir les membres du groupe de la *Décade* ils se retrouvent en particulier chez Madame Lebreton (femme de Joachim Lebreton) puis aussi chez Sophie Gay et pour Say en particulier chez Hélène Maria Williams⁴. Celle-ci avait été attirée en France par sa sympathie pour la Révolution, elle était l'amie de Madame Roland et des Girondins mais un autre salon semble avoir joué un rôle plus important c'est celui de Madame de Salm⁵.

¹ J.B. Say, *Petit volume*, troisième édition, 1839, Paris, Guillaumin

²J.Kitchin, op.cit, p.118, note 7. Expression utilisée par Maine de Biran en rapportant ses premiers entretiens (en 1802) avec Cabanis et Tracy : "*Les deux amis semblent n'avoir en tout qu'une même opinion, ils ne vivent que pour leur ménage et la chère idéologie aux progrès de laquelle ils s'intéressent par dessus tout. L'idéologie m'ont-ils dit, doit changer la face du monde et voilà pourquoi justement ceux qui voudraient que le monde demeurât toujours bête(et pour cause) détestent l'idéologie et les idéologues*"(OE., VI, 140)

³HELVETIUS (Anne Catherine de LIGNIVILLE D'Autricourt, Mme) née au château de Ligniville (Lorraine) en 1719, morte en 1800. Retirée à Auteuil après la mort de son mari elle reçoit là les philosophes et économistes en particulier, Turgot, Cabanis, Morellet, d'Holbach, Jefferson, Chamfort. A sa mort elle laisse sa maison à Cabanis.

⁴WILLIAMS (Hélène-Maria), poète et publiciste née à Londres en 1769 morte en 1827. Elle débute dans la carrière des lettres par des poésies. Elle vient se fixer à Paris en 1790 où elle se lie avec le groupe des Girondin. Incarcérée elle s'évade et passe en Suisse d'où elle revient en 1796.

⁵ SALM-DYCK (Constance-Marie de Theis, dame PIPELET) plus tard princesse Dyck. Née à Nantes en 1767 morte à Paris en 1845. Joseph Chénier l'avait surnommée "*La Muse de la Raison*". Elle écrivit différentes pièces de théâtre dont une Sapho eut plus de cent représentations. Marc.Régaldo op.cit;p:254-255:"*Introduite dans les sociétés littéraires Constance Pipelet (Madame de Salm) fut la première femme admise parmi les conférencières du Lycée des arts. Elle fit aussi des lectures au Lycée Thelusson et au Lycée républicain. Sans*

L'influence internationale de la *Décade*.

La *Décade* et ses rédacteurs se singularisent par leurs liens internationaux. Ce lien affirmé dans le dépliant de lancement sera effectif. Il ira jusqu'à une rubrique régulière consacrée aux sociétés étrangères. L'Allemagne et l'Italie viennent en tête pour la création de sociétés liées à la *Décade* par une commune inspiration avec neuf sociétés constituées. Elle sont suivies de la Hollande avec huit et des États-Unis, de la Suisse et de l'Angleterre avec cinq. En outre les rédacteurs de la *Décade*, ou leurs collaborateurs occasionnels, voyagent. Ainsi Volney, Dupont de Nemours vont aux États-Unis.

Sous la présidence de Washington et de John Adams la *Décade* se montrera hostile au gouvernement américain. J.B.Say se "disait *en mesure de prouver que si Washington n'avait pas trahi la cause des insurgents c'était seulement en raison de l'insuffisance des offres anglaises*"¹. On sait par ailleurs que Thomas Jefferson fut lié aux idéologues par l'intermédiaire de Volney et que J.B.Say correspond directement avec Jefferson.

En ce qui concerne l'Italie, l'attitude de la *Décade* est très attentive, Say parlait l'italien, Duval avait séjourné à Naples et à Rome et Ginguené sera un ambassadeur malheureux à Turin sous le Directoire. Les relations des rédacteurs de la *Décade* seront plus intimes avec l'Italie qu'avec aucun autre pays.

2.2 Le combat politique de la Terreur au Consulat

donner dans l'égalitarisme féministe, elle consacra le meilleur de son oeuvre, prose, vers, pièces de théâtre, à la défense et illustration de la condition des femmes(...)son physique répondait à son art. C'était une belle personne un peu virile. Ses formes généreuses aperçues à quelques séances littéraires eurent le privilège de faire rêver un jeune homme fraîchement arrivé de son dauphiné et qui ne s'appelaient encore qu'Henry Bayle(..). Outre Ginguené, Say, Andrieux et les trois frères Duval, on comptait parmi les hôtes l'intègre et naïf Gohier, breton lui aussi et membre déchu du Directoire, les littérateurs Vigée, Laya, Lemontey, La Chabeaussière, Lantier, Raboteau, Gudin de la Brunellerie, l'ami et biographe de Beaumarchais, l'ingénieur Breguet, l'astronome Lalande, le physicien Prony, les botanistes Jussieu et de Candolle, les sculpteurs Hodon et Pajou, les peintres Girodet, Guerin et Vernet, les musiciens Martini et Grétry. Montelle était également un familier de la maison ainsi que Millin, l'érudit aveugle Pougens, l'orientaliste Langlès, les imprimeurs Pierre et Firmin Didot, Talma, François Thurot, l'helléniste Clavier et son redoutable gendre Paul Louis Courier, Nageon, enfin l'ami de Diderot et le frère en athéisme de Lalande. Outre l'hôtesse et sa jeune fille, l'élément féminin était principalement composé de femmes de lettres : Madame Dufrénoy, Madame de Montaclos, Madame Joliveau et Victoire Babois. Des étrangers de marque comme le géographe Pinkerton et Frédéric de Humboldt faisaient des apparitions lors de leurs séjours à Paris.

¹Marc.Régaldo, op.cit., p. 264.

L'action politique de la *Décade* se manifeste par des commentaires, des comptes-rendus d'articles et des déclarations politiques. L'originalité de cette action réside en ce qu'elle cherche à investir le champ des idées dans toutes ses dimensions : celui des institutions, des élites et des lieux de recherche scientifique. L'orientation politique de la *Décade* correspond fondamentalement à celle des Girondins. Elle s'exprime avec beaucoup de prudence, voire un certain opportunisme. Il y a rarement conflit frontal entre la *Décade* et le gouvernement en place mais c'est parce que celle-ci ménage le pouvoir politique. La critique est menée de façon indirecte à travers des sujets qui ne sont pas de la première actualité. Parmi les principes qui guident l'action de la *Décade*, il y a la défense du gouvernement républicain qui est le "seul qui soit conforme à la dignité de l'homme"¹.

Le contenu du terme "gouvernement républicain" doit être relié à un ensemble de valeurs qui pour les rédacteurs de la *Décade* s'appliquent à tous les domaines. Il s'agit de faire passer la République dans toutes ses dimensions, et les articles publiés témoignent de cette préoccupation. Ainsi tous les champs de la politique, de l'art, de la littérature et du social sont investis. On y traite des prisons, des hôpitaux, des tribunaux, de la législation. Mais on parle d'économie rurale, de techniques, de physique, de chimie, de médecine etc. L'action de la *Décade* s'exerce dans toutes ces directions et la cohérence de l'ensemble est donnée par cette préoccupation constante de faire progresser la société. La *Décade* est constituée en pleine période de la Terreur et celle-ci est approuvée par ses rédacteurs, même si ce n'est pas dans tous ses aspects. Même après la Terreur, la *Décade*, en l'occurrence le frère de J.B. Say, Horace Say, justifiera cette période politique dans les termes suivants : "*Ce fut l'activité, la vigueur, la cruauté même de ce gouvernement qui lui fit trouver en France des ressources inouïes. Il sut les mettre en usage et repoussa bien loin les savantes et froides armées des ennemis*"². Sans contestation possible, les Montagnards sont apparus à cette époque, y compris aux Républicains modérés qu'étaient Say et les autres rédacteurs de la *Décade*, comme les seuls capables de s'opposer aux ennemis de la République.

L'avènement de Thermidor est salué comme un retour à la justice et à l'humanité, même si cela se fait avec une certaine hésitation. Les rédacteurs de la *Décade* mènent campagne pour une réhabilitation complète des Girondins qu'ils obtiennent. Condorcet, Marie-Joseph Chénier auront droit à des articles sur ce thème dans la Revue. On peut relever cependant que celui

¹ DPPL, 10 Vendémiaire, an VI, J.B. Say .

² DPPL, an V , 20 Floréal, p. 274 .

qui fut le protecteur de J.B.Say dans ses jeunes années, 8
Clavières, n'a bénéficié d'aucune réhabilitation du même ordre dans la *Décade*.

Les événements de Prairial et de Germinal vont révéler brutalement la position sociale occupée par les rédacteurs de la *Décade*. Effrayés par le désordre social qui menace, les rédacteurs de la *Décade* condamnent la Constitution démocratique de 1793. Par ailleurs, ils appuient l'action des Thermidoriens pour la suppression des règlements qui avaient été imposés pour remédier à la disette et à la crise économique. C'est la défense du libéralisme économique, mais c'est aussi le jugement que les mesures autoritaires ont été inefficaces. Dans le domaine des mœurs, la *Décade* rejette le comportement des nouveaux riches qui heurte son sens républicain. Mais c'est surtout le retour de la religion catholique et des prêtres qu'elle condamne. L'hostilité envers la religion et l'Église est l'attitude la plus fondamentale des rédacteurs de la *Décade*. Dans *Olbie*, J.B. Say soutient que la religion catholique a rendu l'homme triste, morne, hébété. Il écrira une comédie dans laquelle un prêtre commet un adultère. Cependant les membres de la *Décade* s'opposent aux persécutions religieuses parce qu'ils considèrent que toute église doit être soumise aux ordres de l'autorité civile mais que la liberté de conscience et les cultes doivent être respectés. J.B. Say est un anticlérical militant. Dans un conte écrit pour la *Décade*, on lit : "*Voilà donc, ô Ciel !, les désastreux effets du célibat forcé (des prêtres), d'une classe de citoyens. Une pauvre fermière (..) chassée de la maison de son mari, tandis qu'elle portait un enfant dans son sein ! Un père cherchant à séduire sa fille ! Un homme aimable et sensible, réduit à se donner la mort ! Une femme douée de toutes les qualités qui font le charme de la vie, une femme destinée par la nature à rendre heureux dans cette vie un époux et des enfants, consumant ses jours, languissant dans les larmes*¹". On peut noter cependant que, tout en restant jusqu'à la fin de sa vie fondamentalement athée et hostile à la religion et aux prêtres, J.B. Say n'avait pas la même attitude vis-à-vis du culte calviniste de sa famille à l'égard duquel il manifestait beaucoup de bienveillance.

La critique de la constitution de l'an III

La constitution de l'an III établit le suffrage censitaire à deux degrés. Dans ce système, il y a au plus 30 000 électeurs et le pouvoir législatif est confié au Conseil des Cinq Cents d'une part et au Conseil des Anciens d'autre part (250 membres). Le pouvoir exécutif est confié à un Directoire de cinq membres. Le Directoire n'a pas l'initiative des lois.

¹ DPPL, J.B.Say, Lewald et Amélie, 10 Floréal, an III, pp. 238-239 .

A l'occasion du débat qui précède la mise en place de cette Constitution, les rédacteurs de la *Décade* à travers Amaury Duval et J.B. Say interviennent pour orienter la discussion dans le sens qu'ils jugent favorable. Ce type d'intervention dans les colonnes de la Revue est nouveau. Jusque-là, l'expression de la *Décade* était plus indirecte, sur le mode du commentaire. C'est donc aussi que les rédacteurs jugent que les risques sont moindres, dans la mesure où ils soutiennent fondamentalement le cours politique du moment. J.B. Say s'exprime dans un article intitulé "*Quelques idées sur le projet de constitution de la commission des onze*"¹. Il critique l'organisation du pouvoir exécutif parce qu'il considère qu'elle risque de ramener le pouvoir des commis, toute l'ancienne bureaucratie de Versailles. Dans la mesure où le nombre de ministères est trop réduit, ce seront les fonctionnaires qui décideront. Il s'oppose au principe de la séparation des pouvoirs parce qu'il juge cette séparation source de conflits et d'inefficacité : "*Loin d'organiser entre eux (les différents pouvoirs) des moyens de lutte, il faudrait identifier la force de ces deux pouvoirs*"².

Pour que la Constitution soit valable, elle devrait, selon les rédacteurs de la *Décade*, atteindre trois objectifs principaux : amener au pouvoir l'élite de la nation, ne pas favoriser les émotions populaires, la flambée des passions et des votes d'enthousiasme, éviter les conflits entre les divers pouvoirs³.

Mais le plus étonnant dans les critiques que formule J.B. Say, est son refus de faire figurer en préambule de la Constitution la Déclaration des droits de l'homme. Pour lui, une Constitution est un "*contrat fondé sur l'intérêt des contractants et révoquant à leur volonté*"⁴. A travers ce refus, c'est toute la mystique républicaine qui est rejetée, c'est l'affirmation que le système politique ne doit être rien d'autre qu'une forme d'organisation pratique entre des individus. Cette déclaration des droits est non seulement superflue, mais elle peut être aussi la source de désordre ainsi qu'il l'exprime très clairement : "*Examinons s'il est bien convenable de placer une déclaration qui établit les droits dans toute leur étendue à la tête d'une constitution qui doit nécessairement les restreindre. La déclaration établit que la loi est l'expression de la volonté générale, et la Constitution porte qu'elle est tout bonnement la volonté du Conseil des Cinq Cents et du*

¹ DPPL, J.B. Say, an III, 20 Messidor, p. 79

² DPPL, J.B. Say, an III, 20 Messidor, p. 79 .

³ Marc Regaldo, op. cit. p. 365 "*J.B. Say rappelle que c'est Condorcet qui avait préconisé un système d'élections à deux degrés .*", p. 366 "*L'élite pour la Décade se définit par les talents et non par la fortune . Duval ne propose d'autres conditions à l'obtention du droit de cité, nécessaire pour voter que celle-ci : savoir lire et écrire, avoir plus de 23 ans, habiter la France depuis plus de 5 ans, exercer un métier, un art ou avoir prouvé l'honnêteté de ses moyens d'existence depuis 10 ans .*"

⁴ Ibidem, p.79.

;

0

*Conseil des anciens (..) Ce n'est donc pas trop hasardé que de dire qu'une déclaration des droits de l'homme, fort utile à l'époque de la Révolution, où il s'agissait d'établir des principes qui renversassent dans l'opinion l'ancien gouvernement, était au moins superflue, à présent que les principaux de ces droits sont reconnus et que l'énoncé des autres est inutile. On dira peut-être, qu'un usurpateur y trouverait un frein; mais l'expérience nous a appris qu'il pourrait aussi bien s'en faire un instrument. Robespierre ne disait-il pas, en s'adressant aux tribunes des Jacobins : "Peuple, on te trahit, reprends l'exercice de ta souveraineté"¹. Cette longue mais remarquable citation atteste de la position fondamentalement bourgeoise et modérée de J.B. Say. En cela, il ne se différencie pas des autres rédacteurs de la *Décade* mais il s'affirme plus nettement homme d'ordre qu'un Ginguené ou qu'un Amaury Duval. Pour lui, à ce moment-là, la politique et le gouvernement ne peuvent pas être encore l'affaire de tous. Pour lui, il n'y a pas de volonté générale, ce n'est qu'une abstraction vide de sens, il n'y a que des volontés individuelles et celles qui peuvent s'exprimer sont limitées par la fortune et l'instruction.*

J.B. Say propose pour préambule de la Constitution le texte suivant : "*Le peuple français voulant assurer à chacun des individus qui le composent, la tranquillité, la sûreté de sa personne et de sa propriété, et la liberté compatible avec une grande association, a arrêté d'organiser son gouvernement ainsi qu'il suit*"².

Il s'agit là d'une vision de l'homme qui est certes bourgeoise et modérée mais aussi pessimiste et en contradiction en partie avec les idéaux affirmés de la *Décade*. Mais l'opinion de J.B. Say sur ce qu'est une constitution et son rôle est plus complexe, ainsi qu'il l'écrit lui-même : "*Nous savons par expérience, qu'il ne suffit pas qu'une constitution soit décrétée, acceptée, jurée, pour qu'elle se maintienne. Il faut qu'elle convienne tellement aux hommes et aux circonstances pour lesquelles elle a été faite qu'on ne sente pas même le besoin de la changer. Il faut que tout ce qu'elle ordonne paraisse tellement aisé, naturel, qu'on en prenne l'habitude sans peine ; car c'est l'habitude seule qui attache la grande majorité des hommes aux institutions. Si ces conditions ne sont pas remplies, la nouvelle constitution, bien loin de terminer les convulsions dont nous avons fait la triste expérience, deviendrait au contraire la source de nouvelles convulsions dont on ne peut calculer le terme sans frémir*"³. En fait, depuis le début du

¹ Ibidem, an III, 20 Messidor, pp. 80-81 .

² DPPL, 20 Messidor, an III, pp. 79-90, cité par Marc Regaldo, op. cit. p. 380 .

³ J.B. Say, "Quelques idées sur le projet de constitution de la commission des onze", 20 Messidor, an III, p. 90, DPPL .

1

Directoire, les rédacteurs de la *Décade* mènent campagne pour la pacification et la stabilisation intérieure. Ces opinions des rédacteurs de la *Décade* seront sans conséquences sur l'adoption de la Constitution de l'an III qui ne tiendra aucun compte de leurs critiques.

Le Directoire : période d'influence de la *Décade*.

C'est la période 1795 à 1800 où l'influence politique directe de la *Décade* est la plus manifeste. C'est le frère de J.B. Say, Horace Say, qui prend la responsabilité de la rubrique de politique intérieure. A la différence de la période précédente, il ne se limite pas à des commentaires ou à des informations, mais il y défend des positions en relation avec les questions politiques en cours. Durant toute cette période, la *Décade* appuie la politique du Directoire, y compris la condamnation de Babeuf. Après la crise de Fructidor, dans la période du second Directoire, J.B. Say intervient en première ligne pour soutenir les mesures prises par le régime en place. Il fait l'apologie de l'épuration décidée par le Directoire dans un article où il pose la question : "*Y a-t-il des cas où il soit permis de violer les principes*".¹

A la question posée, il répond par l'affirmative, en citant à l'appui des exemples de la période politique précédente : "*C'est par respect pour le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, qu'en mars 1792 la commission des douze laissa acquitter Marat et ses complices. Si, à l'invitation de la conduite que tint Cicéron dans une circonstance à peu près semblable, elle avait fait fusiller les conspirateurs, le lendemain, 200 000 victimes regrettables du règne de la Terreur, depuis l'infortuné Bailly jusqu'à Roucher, existeraient encore*".²

L'hypothèse que nous voudrions avancer sur la base des éléments déjà cités est qu'au sein de la *Décade*, en relation avec les événements politiques, le pôle représenté par J.B. Say et son frère tend à définir l'orientation de la *Décade* différemment de celle de Ginguené et Amaury Duval qui s'expriment de façon beaucoup plus vague au cours de cette période. C'est l'orientation de la stabilisation de la République, de l'ordre, qui prévaut au détriment de celui de l'ordre révolutionnaire qui s'incarne plus en Ginguené et Amaury Duval. Nous ne disposons pas des éléments pour trancher sur cette hypothèse. Mais à suivre avec attention les articles des uns et des autres, elle nous paraît reposer sur un faisceau de présomptions qui lui donne une assez grande vraisemblance. Il est clair également que les positions exprimées par J.B. Say et par son frère au cours de cette période les

¹ DPPL, an VI, 30 Floréal, p. 377 .

² Ibidem .

conduisent à accepter, voire à préconiser la solution du coup d'État et le recours à l'homme providentiel.

;
2

La liquidation des assignats et les mandats territoriaux

Les rédacteurs de la *Décade* condamnent le système financier issu de la Convention. Horace Say considère qu'une grande partie des troubles politiques ont une origine économique et financière. Pour lui, la Révolution ne sera véritablement achevée que lorsque l'activité du commerce et de l'industrie aura repris un cours normal¹. Il condamne, dans un article le fait que les membres du corps législatif reçoivent pour leurs indemnités les mandats territoriaux au cours réel, alors qu'ils imposent aux citoyens le cours officiel et forcé.

Il critique le fait que la spéculation se donne libre cours et que dans le même temps les créanciers de l'État soient lésés. Pour toutes ces raisons, il considère comme une bonne mesure le fait que la masse de papier-monnaie en circulation soit diminuée et dans ce cadre, il soutient l'emprunt forcé². Mais pour stabiliser véritablement la situation commerciale et financière, il faut que l'assignat soit totalement supprimé. Ce n'est pas le principe même de l'assignat qui est condamné. Mais Horace Say considère simplement que celui-ci a fait son temps. La nécessité de l'assignat dans la période politique antérieure est clairement reconnue. Sans lui, la République n'aurait pas pu "faire trembler l'Europe"³. Mais la dépréciation de l'assignat est telle qu'il est devenu totalement inutilisable.

A partir de ce moment, Horace Say - et sur ce point on ne peut douter qu'il ait écrit en accord étroit avec son frère Jean Baptiste - va porter toute son attention sur les conditions de la liquidation de l'assignat. La *Décade* propose la fixation d'une valeur moyenne, calculée d'après un système d'indexation mensuelle sur le prix du blé. Cette proposition s'exprime dans l'article intitulé *Idées sur le plan de finance*⁴.

La liquidation de l'assignat étant chose acquise, le retour à une circulation monétaire basée sur les espèces métalliques s'impose comme le seul moyen pour mettre un terme à la spéculation et rétablir les conditions favorables à l'activité économique et aux transactions commerciales.

C'est au cours de cette même période que se discute un projet de confier à une association de banquiers réunis autour de Laffon-Ladebat la mise sur

¹ DPPL, 30 Vendémiaire, an V, pp. 182-183 .

² Marc Regaldo, op. cit., p. 386, cite l'article du 4 Nivose, an IV, pp. 103-106 .

³ DPPL, 20 Pluviose, an IV, p. 312 .

⁴ DPPL, 10 Frimaire, An IV pp. 406-410 .

pied d'une banque nationale d'émission¹. Le point de vue des frères Say sur cette question s'exprime de façon très simple lorsqu'il déclare : "*Toute crainte cesserait sans doute, si l'on considérait la Banque sous son vrai point de vue comme une simple maison particulière d'un crédit très assuré*"².

Les articles de la *Décade* se concentrent sur le problème de la valeur de la monnaie qui ne peut avoir d'autre fondement pour les rédacteurs que la confiance des utilisateurs. Cette confiance ne peut pas se décréter par un acte du pouvoir politique, elle repose sur les lois de l'économie³. L'échec de l'expérience des mandats territoriaux ne se traduit pas par une condamnation de la part de la *Décade*, même si les commentaires expriment un profond scepticisme quant à leur chance de réussite. Dès lors, il ne reste plus d'autre alternative que de revenir à la circulation monétaire basée sur les espèces métalliques. Les conditions d'un tel retour résident cependant pour les rédacteurs de la *Décade* dans l'assainissement du budget. Celui-ci passe par une présentation claire et distincte des dépenses ordinaires d'une part et extraordinaires d'autre part. Aux premières serait affecté le produit de l'impôt et aux deuxièmes les ressources extraordinaires. En ce qui concerne la fiscalité, la *Décade* se prononce pour l'exemption pure et simple des petits rentiers des impositions. Elle se prononce contre la proportionnalité et pour la progressivité de l'impôt direct car celui-ci est un moyen de corriger l'injustice sociale⁴.

Pendant toute la période de transition entre les deux Directoires, la *Décade* a appuyé les mesures politiques prises en particulier dans le domaine financier sur la question des assignats, même si elle s'oppose à la mobilisation des deux tiers de la dette nationale qui pénalise les rentiers. La corruption et la dilapidation des fonds publics sont largement critiqués par la *Décade*. J.B. Say écrit : "*Tous les départements accusent les ex-dépositaires du pouvoir*".⁵

Par la suite, J.B. Say va affirmer son indignation face à la loi des otages et celle sur l'emprunt forcé. Il demande que l'on fasse tout d'abord place nette de tous les hommes corrompus en place. A ce moment-là, lui et les autres rédacteurs de la *Décade* n'attendent plus de salut que d'un coup d'État. C'est le moment où ils sont particulièrement liés avec Sieyès qui sera un des

¹ Voir Gilles Jacoud, *La monnaie fiduciaire : d'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse Université Lyon II, pp. 117-130, sur le débat de toute cette période, voir pp. 130 à 231.

² DPPL, 10 Ventose, an IV, p. 440.

³ DPPL, 20 vendémiaire, an IV, pp. 503 et 30 Vendémiaire, an IV, p.570.

⁴ DPPL, 10 fructidor, an IV, pp. 443-445.

⁵ DPPL, An VII, 30 Messidor, p. 191.

hommes clé du 18 Brumaire. Le retour de Bonaparte est salué avec enthousiasme par la *Décade* : "Le héros de l'Italie pourra conduire nos troupes à de nouveaux triomphes, préparer et conclure lui-même une paix dont l'Europe a tant besoin"¹.

Les historiens ont mis en lumière le rôle essentiel des idéologues de l'Institut : Sieyès, Cabanis et Volney, dans le coup d'État de Bonaparte². C'est la *Décade* qui met en avant le mot d'ordre de ralliement des Brumairiens : "Oui, il vous faut une réunion, mais que ce soit celle de tous les talents, de toutes les lumières, de toutes les vertus que la Nation renferme. Oubliez toutes les distinctions de partis, faites l'appel de tous les patriotes; que le sentiment de la présence d'un danger commun, unisse tous ceux qui se sont ralliés en 1789, sous l'étendard des droits de l'homme, et ne l'ont pas abandonné depuis"³.

Cet article s'inscrit dans une série dont l'objectif unique est de rétablir l'ordre dans le pays et de ramener la confiance publique. Dès son annonce, la *Décade* se rallie au coup d'État du 18 Brumaire. Cet enchaînement de faits plaide fortement pour considérer que les rédacteurs de la *Décade*, dont J.B.Say, ont été directement impliqués dans la préparation du coup d'État. A l'appui de cette hypothèse (en l'absence de preuves formelles) on peut invoquer plusieurs arguments :

1) Les positions défendues dans les mois qui précèdent sont en plein accord avec les objectifs politiques proclamés du coup d'État.

2) Sieyès et Cabanis étaient personnellement et depuis longtemps liés aux rédacteurs de la *Décade*, ils fréquentent les mêmes salons, se réfèrent aux mêmes valeurs.

3) La position de la *Décade* comme journal, les relations qu'elle a dans les milieux politiques, littéraires, dans les salons, en font un instrument privilégié de centralisation de l'information sur la préparation du coup d'État et en même temps un instrument d'action important sur la classe politique de l'époque.

4) Horace Say, le frère de J.B. Say, rédacteur principal de la *Décade*, était lié à Bonaparte. Il avait fait partie de l'expédition d'Égypte et à cette occasion, Bonaparte l'avait nommé chef de bataillon.

5) Dans la période qui précède le coup d'État, Bonaparte avait mené une offensive de charme en direction des milieux de l'idéologie. Il avait été reçu dans le salon de Madame d'Helvetius à Auteuil. Il avait participé à des dîners avec les membres de l'Institut. Avant son départ en Égypte, il avait

¹ DPPL, an VIII, 10 Brumaire, p. 252.

² Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, Chapitre 6 à 10 .

³ DPPL, 30 Thermidor, an VII, p. 364 .

demandé à J.B. Say de lui faire la liste de la bibliothèque qu'il emporterait dans son expédition¹. Au total, Bonaparte n'avait pas ménagé sa peine pour obtenir l'appui de ceux qu'il appellera plus tard les idéologues.

6) Compte tenu de la position que la revue occupait, il semble difficile de croire que celle-ci n'ait pas été au courant des préparatifs du coup d'État. En dehors des prises de position écrites de la Revue, nous ne disposons pas d'éléments permettant d'aller plus loin.

Néanmoins, on peut verser une pièce supplémentaire à l'appui de notre hypothèse qui plaide dans le sens d'une action concertée entre Sieyès, Cabanis et la *Décade* et en particulier entre Cabanis et J.B. Say. Ils viennent de traverser dix années les plus troublées de l'histoire politique française. Ils ont survécu à la prison et aux changements politiques les plus brutaux. Ils aspirent fortement à la stabilité. Pour Cabanis et J.B. Say, la force et la stabilité sont la condition essentielle pour que le progrès de la société puisse se poursuivre.

J.B. Say voit dans la nouvelle organisation politique issue du coup d'État du 18 Brumaire un retour aux principes de 1789. Les espérances qu'il met dans le nouveau régime, il les exprime dix jours plus tard dans un article : "*Espérons que l'organisation de notre nouveau gouvernement, qui ouvre une porte constitutionnelle à toutes les améliorations, introduira dans cette partie de l'administration, comme dans plusieurs autres, un nouvel ordre plus favorable à la morale et à l'humanité; espérons que les idées libérales répandues dans tant de bons écrits, et sur lesquelles se fonde notre révolution, descendront enfin de leur hauteur théorique, que les peuples s'apercevront une fois qu'on sait agir aussi bien qu'on a su penser, et que nous aurons aussi, nous, des institutions qu'on pourra citer*"². Pour conclure sur ce point, on peut considérer comme un septième argument à l'appui de l'hypothèse de l'implication de la *Décade* dans le coup d'État de Brumaire, la nomination de quatre de ses membres fondateurs : Andrieux, Ginguené, Lebreton et J.B. Say au Tribunal.

Le Consulat : le Tribunal, les dernières luttes politiques 1799 - 1804.

La mise en place du Consulat est marquée pour les rédacteurs de la *Décade* par leur accession aux hautes fonctions politiques. Quatre d'entre eux, Andrieux, Ginguené, Lebreton et J.B. Say sont nommés tribuns et représentent le groupe de Sieyès dans les instances politiques du nouveau

¹ *Correspondance* de Napoléon 1^{er}, lettre du 8 germinal an IV, p 37.

² DPPL, an VIII, 20 Nivose, p. 80 .

régime. Le Tribunat est composé de cent orateurs élus par le Sénat. Il est divisé en plusieurs sections représentant les différents secteurs de l'action politique. Il discute les projets de loi qui ont été proposés par le Conseil d'État, lequel est nommé par le premier Consul. J.B. Say est membre de la section des finances et il aura l'occasion de présenter plusieurs rapports.

Citons le fait que le rapport qu'il devait faire sur les 300 millions de crédit de l'an XI fut supprimé par ses collègues à cause de quelques critiques qu'il contenait telles que celle-ci : "*La principale, ou plutôt la seule difficulté qui s'offre réellement est de savoir si les dépenses, que la loi seule peut autoriser, doivent être consenties en masse, ou si le législateur doit statuer sur le montant des "différents services publics"*"¹. On voit que même cette critique bien timide et énoncée d'une façon très technique, avait été jugée comme trop audacieuse et les membres de la section des finances avaient demandé à J.B. Say de supprimer son rapport, lequel fut remplacé par quelques phrases d'approbation banale à la tribune.

En 1799, il quitte la Décade. En novembre, le premier consul le nomme secrétaire rédacteur de la commission législative intermédiaire des 500, chargée d'établir la constitution dite de l'an VIII et il entre au Tribunat dans le comité des finances. A la fin de l'année, il rédige *Olbie*. En 1800 c'est la publication d'*Olbie* ou "*Essai sur les moyens d'améliorer les mœurs d'une nation*", rédigé sur la base du concours ouvert par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. La question à traiter était la suivante : "*Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple ?*" Le prix (cinq hectogrammes d'or frappé en médaille) devait être remis au cours de la séance publique de l'Institut du 15 Nivôse de l'an VIII.

Nous savons, à partir de l'*Essai Olbie*, qu'il a l'ambition de rédiger un *Traité d'économie politique*. Ce qu'il va effectivement faire au cours des trois années où il siège au Tribunat. Il note dans son journal² "*1800 rien de remarquable. Je commence mon Traité d'économie politique*". N'étant plus le rédacteur principal de la *Décade* et ses fonctions politiques l'absorbant relativement peu, il disposait du temps nécessaire pour rédiger son ouvrage. Ceci explique sans doute une position qui apparaît comme un peu en retrait.

L'année 1801 va être celle d'un intense combat politique pour la *Décade*. Plusieurs questions cruciales en relation avec les positions défendues par les rédacteurs de la *Décade* vont être mises en jeu. Il s'agit d'abord de l'installation de tribunaux criminels spéciaux par Bonaparte qui représentent un profond retour en arrière par rapport à l'oeuvre judiciaire de la

¹ René STOURM . " *Les finances du Consulat* ", pp. 336-337, Paris, 1902

²Mss. fonds Say

Révolution. Ensuite vient la négociation du Concordat et
l'on sait que pour tous les rédacteurs de la *Décade* la lutte contre la religion et contre l'emprise des prêtres est une question essentielle. Enfin, toute l'organisation de l'enseignement public issue de la Révolution est remise en cause. Bonaparte liquide l'Institut et en particulier sa section des sciences morales et politiques.

C'est l'intervention de Ginguené dans la section des affaires intérieures du Tribunal, appelant ses collègues à résister au projet de tribunaux spéciaux de Bonaparte, qui va déclencher le conflit avec ce dernier. Face à cette opposition, Bonaparte réagit en faisant publier dans le *Mercure de France* sous le titre : *Observations*, une violente attaque contre le groupe des idéologues. Le texte dénonce : "*ces esprits déréglés qui, appliquant à tort et à travers les principes absolus d'une métaphysique abstraite (...)établissent au gré de leurs passions les systèmes les plus opposés (...). Ils sont douze ou quinze et se croient un parti. Des raisonneurs intarissables, ils se disent orateurs. Ils feignent d'ignorer qu'il n'existe pas en Europe un État sans tribunaux particuliers pour juger les brigands et les rassemblements de séditieux armés. Ils ne veulent pas même se souvenir des lois qu'ils ont eux-mêmes créées (...); A qui en veulent-ils ? Au premier Consul. On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes, ajoutez-y, si vous voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze nébuleux métaphysiciens. Il opposera à tous ses ennemis LE PEUPLE FRANCAIS*".¹

Ce qui est remarquable dans cette attaque de Bonaparte, c'est la contradiction qui apparaît entre la vigueur de celle-ci et le caractère supposé insignifiant du groupe qui en est l'objet. En réalité, si Bonaparte se sent obligé d'attaquer le groupe des idéologues, c'est qu'il les considère bien comme une menace, donc comme une force politique agissante. Les douze ou quinze qu'il vise et au nombre desquels se trouve J.B. Say, disposent d'un journal, de relations, de correspondants dans les provinces qui sont souvent des cadres administratifs et intellectuels de la République. Tout cela fait des idéologues une direction politique possible à une opposition à Bonaparte, la *Décade* représentant un cadre d'organisation potentiel.

Le danger de l'opposition de Ginguené et de la *Décade* vient de ce qu'ils expriment la défense de ce qu'il y a de plus durable et de plus fondamental dans l'oeuvre de la Révolution. N'ayant pas réussi à se soumettre le groupe des idéologues en les nommant à des postes de pouvoirs, il est résolu à les faire taire. Le danger était sans doute surestimé par Bonaparte dans la mesure où il ne semble pas qu'aucun des membres du groupe des

¹ *Mercure de France* du 16 Pluviose, an IX (p. 319)

idéologues n'ait eu la stature ni l'ambition d'être un chef de parti. Tout au plus ambitionnaient-ils d'être les conseillers du Prince, les hommes supérieurs qui auraient eu pour mission de veiller à la préservation de l'oeuvre essentielle de la Révolution.

Devant cette attaque de Bonaparte les rédacteurs de la *Décade* abandonnent le combat. Le 16 Pluviose, an IX, J.B. Say écrit à Amaury Duval : "*Andrieux est d'avis de supprimer totalement l'article politique de la Décade, sauf à le reprendre quand nous aurons la liberté. C'est mon avis aussi. En attendant, lui et moi nous pensons que tu ne parleras ni en blanc ni en noir, ni directement ni indirectement des discours prononcés au Tribunal, non plus que de l'infâme diatribe que le gouvernement vient de faire distribuer contre nous sous le titre Observations*"¹.

Ce conseil de prudence équivaut à une renonciation pure et simple au combat politique. Pendant plus d'un mois la *Décade* s'abstient de tout commentaire politique. En 1801, J.B. Say renouvelle sa déclaration d'adhésion au régime du 18 Brumaire dans des termes, il est vrai, peu enthousiastes². Mais Bonaparte poursuit son attaque et l'épuration du Tribunal est décidée. Andrieux, Lebreton et Ginguené sont évincés. J.B.Say, qui s'est peu exprimé, ne le sera qu'en 1804³.

A la fin de 1803 J. B Say est évincé du Tribunal par Bonaparte et nommé le même jour (annonce parue dans le Moniteur) Directeur des droits réunis de l'Allier. Il refuse cette charge. Dans les notes qu'il a laissées dans ses manuscrits, on trouve ces vers de la tragédie de Brutus :

*"Je pouvais il est vrai, mendier son appui
Et son premier esclave, être tyran sous lui.
Grâce au ciel je n'ai point cette indigne faiblesse
Je veux de la grandeur et la veux sans bassesse.
Je sens que mon destin n'est pas d'obéir."*

Avant lui, Ginguené, Chénier, Daunou et Benjamin Constant avaient été éliminés du Tribunal . On trouve dans les oeuvres diverses cette définition du courage civil : "*C'est ce courage qui dans les diverses situations où l'on peut se trouver dans la vie sociale, nous porte à sacrifier volontairement la sûreté de notre vie et les avantages de notre position, notre réputation , s'il*

¹ AULARD, *Paris sous le Consulat*, Tome II, p. 160-161 .

² DPPL, an IX, 20 Pluviose, p. 278 .

³ L'épuration du Tribunal se fit presque exclusivement aux dépens des idéologues . Sur les vingt exclus, 13 étaient ou membres ou alliés de la *Décade* . Dans sa thèse monumentale, Marc Regaldo cite les noms de Ginguené, Andrieux, (à tort) celui de Say, Marie Joseph Chénier, Daunou, Dupuis, Saint Aubin, Ganilh, Desrenaudes, Mailla-Garat, Jacquement, Laromiguiere, Benjamin Constant, p. 470 .

le faut, nos espérances, enfin tous les avantages sociaux
auxquels nous pourrions prétendre" .

9

Voici comment il s'exprimera plus tard sur cette période : "*Trop faible pour m'opposer à l'usurpation et ne voulant pas la servir, je dus m'interdire la tribune, et revêtant mes idées de formules générales, j'écrivis des vérités qui puissent être utiles en tous temps et dans tous les pays*"¹. De là date l'hostilité extrêmement forte que J.B. Say manifestera toujours par la suite à l'égard de Bonaparte. Citons ici quelques remarques significatives : rapportant un entretien qu'il avait eu avec Bonaparte, il écrit : "*Je me suis hasardé une fois de reprocher à Napoléon qu'il dépravait la nation. Il est impossible de rendre la finesse du dédain avec lequel il me répondit : Vous ne savez donc pas encore que l'on gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus ?*"²

Il écrit en réponse à un auditeur d'un de ses cours à l'Athénée, le 17 janvier 1816: "*Je ne connais pas, je vous l'avoue, de crime égal au sien (Bonaparte). Il est coupable, non seulement du mal qu'il a fait, mais d'avoir méprisé le bien qui s'offrait à lui et qui n'a jamais été si facile pour personne*"³. Il écrit également sous le titre : "*Infamie financière de Bonaparte : on avait pris les fonds sacrés des Monts de Piété destinés à prêter aux malheureux et l'on avait remplacé cela par des engagements de la caisse de service pour 4 millions 400 000 livres*". Pour conclure sur l'amertume qui dut être la sienne d'avoir contribué à la mise en place du régime de Bonaparte, citons cette réflexion : "*Ce qu'on appelle un gouvernement fort, n'est qu'un brigandage plus puissant que les autres*"⁴.

¹ Nouvelle biographie générale, cité par E. Asse, Tome 81, p. 232 .

² J.B. Say, *Petit Volume*, 3ème édition 1839, p. 117, Paris, Guillaumin .

³ Mss., B.N., Carton K .

⁴ Ibidem .

CHAPITRE 3

DE L'INDUSTRIE A L'ENSEIGNEMENT

3 1 Industriel a Auchy

L'élimination du Tribunat contraint J.B.Say, dès lors qu'il n'accepte pas de se laisser acheter par le régime et d'occuper le poste de directeur des droits réunis de l'Allier, à chercher un autre moyen d'existence. En effet les dispositions prises par Bonaparte lui interdisent toute activité comme journaliste, sa deuxième édition du *Traité* est interdite. L'Empire va donc être pour lui et ses compagnons de la *Décade* une longue traversée du désert. Mais il est le seul qui fasse une réorientation aussi radicale. A partir de ce moment là il est amené à renouer des liens plus étroits avec ses relations protestantes et genevoises avec lesquelles au reste il ne s'est jamais brouillé.

Il va préparer son expérience d'industriel avec soin en apprenant d'abord à manier les machines des métiers à tisser qui se trouvaient dans les murs du Conservatoire des arts et métiers et qui avaient été ramenés par les armées de la Révolution. Il fait son apprentissage avec son fils Horace : "*on le vit dans les galeries du Conservatoire des arts et métiers qu'un jour il devait illustrer par son enseignement, étudier comme un simple ouvrier les procédés de la fabrication, monter et démonter les métiers, assisté de son fils qui lui servait de rattacheur*¹. Que J.B Say ait tenté sa chance du côté de la production de coton cela correspond à une situation dans laquelle les débuts de l'Empire sont marqués par le vrai démarrage de cette industrie. Celle-ci va peser d'un poids important par la suite dans l'industrie française et dans la définition de la politique commerciale extérieure de la France.

En 1804 c'est la première tentative pour monter une filature à Sedan, puis voyage à Genève où il revoit la soeur de son père mais certainement aussi pour nouer des contacts avec les relations de sa famille afin de faire aboutir son projet. A cette occasion il est reçu chez Necker à Copet où se trouve madame de Stael et Benjamin Constant : "*En 1802 me trouvant à Genève je fus invité chez Mr Necker à Copet madame de Stael fut charmante comme elle était toujours en société.(..) Benjamin Constant y était comme de raison*".² Entre temps Grivel devenu seul propriétaire des bâtiments en cède l'usage à J.B.Say moyennant une participation dans l'affaire créée par celui-

¹A.BLANQUI, *Notice sur la vie des travaux de J.B.Say, Paris 1841*

²Mss., fonds Say

ci.¹. En 1806 le 27 /08 Jean Étienne Say, le père de Jean Baptiste Say meurt à Paris. La même année c'est la deuxième tentative et la réussite à Auchy dans le Pas de Calais. La filature est installée dans une ancienne abbaye mise à sa disposition par Isaac Jules Grivel qui l'avait acquise comme bien national avec Étienne Delessert² en 1802 ou 1803³. Say décrit le lieu "*comme un vallon agreste arrosé d'une petite rivière, qui de demi lieu en demi lieu faisait tourner un moulin souvent accompagné d'un village*"⁴.

Les travaux d'aménagement furent considérables puisqu'il fallut utiliser une chute d'eau importante pour actionner la machine hydraulique et ensuite aménager une route pour transporter les produits. c'est à cette occasion après les travaux de mécanicien, d'ingénieur et d'architecte qu'il entrera en contact avec une main d'oeuvre directement issue de la paysannerie⁵.

Nous ne savons pas combien il y avait de femmes et d'enfants employés dans son entreprise, il est possible que Say ait utilisé les enfants des hospices⁶. La filature débuta avec 80 ouvriers et des métiers qu'actionnait un moteur hydraulique, "*l'affaire se développa rapidement et 1810, accrue de bâtiments nouveaux, la manufacture occupait 400 ouvriers ; on y filait 100*

¹Valynseele ,op. cit., p.50 : "La filature créée à Auchy par J.B.Say existe toujours. La famille Grivel la conserva jusqu'en 1859.A cette date Georges Grivel la céda à MM. Louis Wattinne-Bossut ,A.Droulers et B.Pruvost-Charlet ; qui l'exploitèrent sous la raison sociale de Pruvost-Charlet et Cie. La raison sociale actuelle est Filatures de Auchy les Hédins S.A.R.L.

²Étienne Delessert était un des plus gros négociant banquier de la ville de Lyon au moment de la Révolution il sera un des gros souscripteurs au fond patriotique.

³ J. Valynseele, *Les Say et leurs alliances*, chez l'auteur, Paris 1975 : "*La filature créée à Auchy par J.B. Say existe toujours . La famille Grivel la conserva jusqu'en 1959 . Georges Grivel la céda à Messieurs Louis Wattinne-Bossut, A. Droulers et B. Pruvost-Charlet qui l'exploitèrent sous la raison sociale de Pruvost-Charlet et Cie, la dernière appellation de la filature est Filature de Auchy les Hédins* ".

⁴ cité par E.SCHOORL, *J.B.SAY*, Thèse, Amsterdam.

⁵ *Revue d'histoire économique et sociale*, Charles Schmidt : "L'industrie cotonnière en France" : "*Les nouvelles machines permettaient l'emploi des femmes et des enfants; la main d'oeuvre fut facile à trouver et ce fut l'une des raisons du rapide développement de la grande industrie . On continua sur une plus vaste échelle la tradition " charitable" du XVIIIe siècle . On employa les enfants des hospices, les enfants trouvés, les orphelins ; on enrégimenta, par bandes, les garçons et les filles, on les logea dans les vastes bâtiments des vieilles abbayes nationalisées où ils travaillaient sans contrôle pour des salaires dérisoires . (...) Boyer Fonfrède demandait cinq cents enfants au Directoire, on lui accorda six cents enfants à prendre dans les hospices de Toulouse . p. 48-49 .A chaque nouveau perfectionnement des machines, à chaque nouvelle économie de main d'oeuvre consécutive, il se produisait des effervescences . En l'an XIII à Lille, les ouvriers fileurs apprirent que les mécaniques anglaises d'un modèle nouveau allaient être introduites ; plusieurs milliers de fileurs se réunirent et une émeute éclata que l'on réprima en arrêtant les meneurs . p. 53-54 .*

⁶ Une recherche que nous avons effectuée en ce sens auprès des Archives du Pas-de-Calais n'a donné aucun résultat, celles-ci ayant été détruites .

kilos de coton par jour, le bénéfice réalisé était de 10 francs par kilo soit 300 000 francs par an dont un tiers passé à l'entretien des mécaniques¹. Il faut souligner l'aspect très moderne pour l'époque d'une manufacture concentrée. En 1810 toujours, le préfet du Pas-de-Calais désigna J.B.Say pour participer à un conseil des fabriques et manufactures.

A l'appui de sa proposition, il écrit à propos de J.B. Say : "*Très actif et très laborieux, il pourrait se déplacer pour assister aux séances à Paris mais avec peine car il est l'âme de cet établissement ; il a reçu une éducation soignée ; il fut tribun et coopérateur d'un ouvrage périodique ; il s'énonce et écrit bien ; il jouit d'une fort bonne réputation ; cet établissement, qui subsiste depuis plus de cinq ans, va toujours croissant surtout depuis quatre ans que l'on y a adopté une machine hydraulique qui fait tourner la majeure partie des mécaniques. L'établissement sera doublé dans deux ans à en juger d'après les préparatifs que l'on remarque*"². La question sociale préoccupe Say, même si c'est dans une optique paternaliste qu'il semble l'avoir abordée. Son ami Pyrame de Candolle rapporte que : "*au lieu de payer ses ouvriers le samedi, il les payait le lundi. Il obtenait par là que leur solde servait pendant la semaine à nourrir leur famille et qu'il ne restait que l'excédent pour le cabaret du dimanche*"³. Dans des remarques éparses, J.B. Say se plaint de ce que les ouvriers de sa filature ne semblent lui avoir aucune reconnaissance pour tous les efforts qu'il fait dans une gestion fort différente de celle de ses concurrents. Et il dira à ce propos qu'il "*est plus difficile de faire vivre 4 à 500 hommes, que de les faire tuer*"⁴.

Ses rapport avec les ouvriers qui étaient essentiellement des femmes et des enfants n'ont pas laissé de bon souvenir à J.B.Say : "*Je m'aperçut qu'il est plus difficile de faire vivre trois cents hommes que de les faire tuer. J'ai été souvent dégoûté je l'avoue de voir le peu de gré qu'ils (les 300 ouvriers) me savait de bien et d'avantages pour eux. De sorte que si je ne l'avais pas fait pour l'amour du bien lui-même je n'en aurais eu aucune récompense(..) j'ai même éprouvé de leur part non seulement de l'indifférence mais encore de la haine(..)Faites du bien aux hommes et il vous jetteront des pierres. Tenez vous en mesure de leur faire du mal ; si vous leur en faites ils se mettront à genoux devant vous*"⁵

C'est au cours de cette période d'activité industrielle dans le Pas-de-Calais qu'il est amené à intervenir en réponse à une enquête du gouvernement sur

¹ *Revue d'histoire économique et sociale*, 4^{ème} année, 1911, p. 148 et suivantes .

² *Ibidem*, p. 148 .

³ J. Valynseele, op. cit. p. 45, cité par J.V. et extrait de notices sur J.B. Say, Genève 1832 .

⁴ *Oeuvres diverses* de J.B. Say, Paris Guillaumin 1848, *Notice sur la vie et les ouvrages de J.B. Say*, p. X .

⁵ Mss., fonds Say.

les mesures à prendre dans le cadre du blocus continental. Dans la lettre qu'il adresse au Préfet ¹ A la question posée de savoir s'il convient " *d'interdire l'importation en France des cotons filés étrangers* ", il répond par une argumentation détaillée en envisageant les différents cas de figure. Sa position n'est pas ce que l'on pourrait attendre : purement libre échangiste. Il distingue le cas des filatures qui produisent des cotons grossiers (les filatures françaises) des filatures qui utilisent les filets fins que les fabriques françaises ne produisent pas. Il propose donc des mesures qui permettent d'avantager les filateurs de coton grossier sans désavantager les filatures qui ont besoin des fils anglais. Il conclut : "*Il semble donc que pour rétablir l'équilibre et même pour procurer au fileur français un avantage qui peut exclure pour lui la concurrence, au moins des Numéros bas et moyens, il conviendrait de doubler et au-delà le droit (de douane) actuel. (...) Mais une mesure qui serait à la fois favorable à tous les genres de manufacture de coton, à tous les consommateurs et en même temps contraire aux ventes des étrangers, serait l'abolition du droit impolitique qui se perçoit à l'introduction en France des cotons en laine et qui est actuellement de 66 francs par quintal décimal.*" ² A travers une argumentation serrée et habile, puisqu'elle tient compte de l'opinion protectionniste, ce qu'il propose, c'est en réalité une diminution générale des droits de douane sur les cotons avec le maintien de droits partiels.

Sa lettre fait l'objet d'une discussion entre le ministre de l'Intérieur et Napoléon qui, comme on pouvait s'y attendre, refusa les mesures proposées par J.B. Say qui les résume en trois points :

- 1) *Qu'on porte le droit d'entrée sur les cotons filés étrangers à 20 francs par kilogramme, quelle que soit leur qualité.*
- 2) *A ce qu'on abolisse le droit de 66 francs par quintal décimal sur l'introduction des cotons en laine, droit qui entrave ce commerce dans toutes les branches sans aucun but politique.*
- 3) *Qu'on oblige les filatures françaises à un nouveau numérotage uniforme en harmonie avec le nouveau système métrique. Signé J.B. Say, l'un des entrepreneurs de la filature d'Auchy, ce 24 avril 1809³. "*

L'activité de J.B. Say comme filateur va s'interrompre en 1812. Les raisons de cette interruption sont doubles : d'une part un différend avec son associé qu'il a lui-même rapporté : son associé lui avait imposé des

¹ Lettre publiée dans l'article déjà cité de Charles Schmidt, "J.B. Say et le blocus continental", p. 150-154 .

²op. cit., p. 150-154 .

³op. cit., p. 150-154 .

collaborateurs qui s'efforçaient de lui prendre la place qu'il occupait. D'autre part il voyait approcher une crise industrielle et proposait une réduction d'activité que son associé refusait. Ces circonstances jointes au changement de situation politique qui ouvrait de nouvelles perspectives le déterminèrent à prendre sa part de l'affaire et à retourner à Paris. Il retire de l'affaire sa part : "28 SEPTEMBRE 1812 J.L GRIVEL doit à J.B.Say "Solde en ma faveur qui m'est dû par l'ancienne société de J.B.Say et C^{ie} dont Mr Grivel se charge en prenant la suite les affaires de cette société" £ 90679, 28.¹

La vie à Auchy ne semble pas avoir beaucoup plus à J.-B Say. Il écrit le 9 octobre 1806 : " Nous vivons à Auchy la tête dans un sac, nous ne voyons rien, nous ne savons rien. Nous lisons seulement dans un mauvais journal que notre auguste souverain est parti pour Mayence ; ce qui nous fait augurer les événements les plus glorieux pour ce digne prince. Y-a-t-il à Paris un enthousiasme proportionné à la grandeur de cet illustre chef et à-t-on dans les événements une confiance qu'il est fait pour inspirer ? C'est ce que nous ne savons pas. Tout ce que je sais c'est que lorsque nous négocions ici des lettres de change, on exige qu'elles deviennent spécifiées payables en espèces. Ce qui semblerait prouver que les provinces n'ont pas toute la confiance qu'elles devraient avoir et qu'elles craignent que les billets de banque ne soient tôt ou tard transformés d'autorité en un papier-monnaie forcé, crainte chimérique sous un gouvernement qui a prouvé qu'il était esclave de ses engagements². C'est à partir de 1814 que débute la dernière phase de la vie de J.B. Say, celle de l'enseignement qui le conduira à occuper la première chaire d'économie politique du Collège de France.

3 2 Le voyage en Angleterre et la rencontre avec Ricardo

Le voyage en Angleterre est la seule mission connue que Say va faire, au cours de cette période, pour le compte du gouvernement³. Il a relaté son voyage et sa rencontre avec Ricardo dans son journal des affaires personnelles (voir encadré).

¹Journal des affaires personnelles de J.B.Say, Mss. fonds Say, B.N..

²Manuscrits cités par E.SCHOORL, F 376-23.

³Des recherches aux archives nationales n'ont pas permis de retrouver la trace du mémoire qu'il a donné au gouvernement. Il reste la publication qu'il en a tiré : "De l'Angleterre et des Anglais", Guillaumin, in Oeuvres Diverses, 1848, Paris, collection des principaux économistes, volume XII.

notes pour servir à mon mémoire sur les manufactures anglaises.¹

19 septembre 1814 je pars de Paris

22 septembre 1814 à trois heures du matin je m'embarque

23 septembre nous arrivons à Londres à 8H du soir at the Inn n°93 Brighton street.

Visite à Mr Aham, et mr et mrs Angell, visite à Dulan, West.

1° octobre visite à Godwin, à James Cazecca, à John Edward,

14 octobre visite à Mr Place.

17 octobre mr Buchanan me fait voir Billigate

29 octobre Vois mr Nappier avec Mr Brown, je dîne avec Mr Pillens recteur de la High School.

30 octobre je déjeune chez mr le docteur Brown, celui qui occupe la chaire de Ferguson et de Dugal Stewart.

1° novembre 1814 Mr Bull, quaker, me procure un moyen de voir la maison de correction appelée BriderWill, bâtie d'après le projet de panoptique de Bentham.

8 novembre 1814 " Je vais voir Mr Milné professeur de philosophie morale à L'université. Il me fait voir la salle où Adam Smith a professé je m'assois dans son fauteuil".

10 décembre 1814 Je pars de Londres pour Gatcomb-park où j'arrive le lendemain. Bonne réception de Mr Ricardo.

12 décembre Mr Ricardo me fait voir dans son voisinage la filature de laine et la manufacture de draps. Les procédés sont ceux de Dougals et les (partie arrachée du manuscrit).

13 décembre je reviens à Bath. Je dîne avec Mr Ricardo chez Mr Clutterbuck son gendre et y couche. Dans la soirée nous allons au spectacle. On donne en français Adolphe et Clara.

14 décembre 1814 Nous allons en poste,; Mr Ricardo et moi, chez Jérémie Bentham à Ford Abbey. Nous sommes fort bien reçus par Mr Mill et par Mr Bentham.

15 décembre 1814 Nous séjournons à Ford Abbey.

16 décembre 1814 Je pars et me repose chez Mr Ricardo, je passe la nuit à Dep. ford Inn.

17 décembre 1814 Je me rends à Salisbury

21 décembre 1814 Je vais à la Monnaie (mint) Mr Laceson et Muscher me montrent l'établissement.

¹Mss. fonds, Say. Ce mémoire n' a pas été retrouvé à ce jour, le voyage de J.B.Say en Angleterre était une opportunité pour lui de retrouver une place de conseiller du Prince qui ne se concrétisera pas. Ici la correspondance manque pour que l'on puisse en dire plus.

3 3 L'enseignement de l'économie politique (1815/16-1832)

Des études récentes (Colloque de Vizille) ont largement mis en lumière ce qu'avaient été les premières tentatives de l'enseignement de l'économie politique en France . Nous nous attacherons dans cette partie à ne traiter que les seuls éléments qui se rattachent à J.B. Say et qui importent pour notre étude. ¹

J.B.Say se trouve à partir de 1812 au centre du courant libre-échangiste dans une France prohibitionniste. Il bénéficie au départ d'une certaine bienveillance de la part des autorités. Le gouvernement l'invite à faire partie d'une commission officielle chargée de réviser le statut des droits réunis. Il sera chargé comme nous l'avons vu d'une mission d'information en Angleterre dans les quatre derniers mois de 1814². A son retour il publie *de l'Angleterre et des Anglais*, ouvrage qui est un des premiers écrits du point de vue libéral pour comprendre l'Angleterre de ce moment là. C'est après ce voyage qu'il va concrétiser ses objectifs de diffuser la pensée libérale par l'enseignement. En 1816 Say ouvre à L'Athénée royal³ de Paris un cours libre d'économie politique. L'Athénée royal est une institution intellectuelle à la mode, établissement privé fondé en 1781 par Pilâtre du Rozier sous le nom de musée Monsieur, il ne devint lycée qu'en 1785, puis sous la terreur Lycée républicain et en 1803 il prend le nom d'Athénée. Le cours d'économie politique de Say connaît un grand succès. Adolphe Blanqui affirme qu'on s'y portait en foule et que le succès fut complet⁴. Le public est assez fortuné car les fonds proviennent d'abonnements assez élevés qui excluent un public populaire⁵.

¹ Outre les manuscrits de J.B. Say déposés à la Bibliothèque Nationale, nous nous sommes appuyés dans cette partie sur l'article de Philippe Steiner : "J.B. Say et l'enseignement de l'économie politique en France (1816-1832)" et André Liesse : "Un professeur d'économie politique sous la Restauration" : *Journal des économistes*, tome XLVI, 1901, P. 3 à 22 .

² Augustin Pyrame de Candolle, "Notice sur Jean Baptiste Say, *Bibliothèque Universelle de Genève*, 1832.

³ Une institution; privée d'enseignement supérieur avait été fondée en 1781 par Pilâtre du Rozier sous le nom de *Musée de Monsieur* . Elle se dénomma *Lycée* en 1785, *Lycée républicain* pendant la Terreur, *Athénée* en 1803 et *Athénée Royal* de 1816 à 1848. Sur ce point voir Ph.STEINER, "J.B.SAY et l'enseignement de l'économie politique en France (1816-1832)", *Économies et sociétés*, série PE, N°6, 1986, pp.63-95.

⁴ Louis Reybaud, "Les chaires d'économie politique en France", *Revue des deux mondes*, 145 décembre 1864.

⁵ Voir F.DÉMIER, *Nation marchés et développement dans la France de la >Restauration*, Thèse, Paris 1989, pp. 1625-1688.

On ne peut douter de l'objectif de J.B. Say, lorsqu'il entame son cours à l'Athénée Royal¹. C'est bien la même ambition que celle qui l'avait conduit dans la Décade, mais il est seul cette fois-ci pour poursuivre son action . Ce qu'il vise, c'est ce qu'il appelle la classe mitoyenne car " *c'est dans cette classe mitoyenne, loin des soucis et des plaisirs de la grandeur, loin des angoisses de la misère ; c'est dans cette classe que se rencontrent les fortunes honnêtes, les loisirs mêlés à l'habitude du travail, les libres communications de l'amitié, le goût de la lecture et des voyages ; c'est dans cette classe, dis-je que naissent les lumières ; et c'est là qu'elles se répandent chez les grands et le peuple* ². C'est le public des lecteurs de la Décade que l'on retrouve ici . L'objectif est inchangé, les moyens et le contexte, eux, sont profondément modifiés . En choisissant l'enseignement, J.B. Say poursuit la tradition des idéologues. Et dans le même temps, il conserve une indépendance qu'il n'aurait pas eue en exerçant des responsabilités publiques. Les auditeurs du cours de l'Athénée varient entre deux et trois cents auditeurs, ce qui traduit un succès important. Le plan du cours est le suivant³

- I - Discours d'ouverture .
- II - Histoire de l'économie politique et objet de cette science .
- III - Manière dont les richesses se distribuent et se consomment .
- IV - De l'objet des consommations et comment elles contribuent au bien-être de la société ou principe de vie dans le corps social .
- IV bis, (non prononcé) Suite des consommations publiques.
- V - Inconnu .
- VI - Des progrès de l'économie politique au XVIIIe siècle
- VII - De Malthus et de la population
- VIII - Sur Malthus et la population : de la population des villes et des campagnes, sur la mendicité, de la colonisation .

Cet effort d'enseignement se prolonge avec l'édition du *Catéchisme d'économie politique* publié en 1817 et le *Petit volume concernant quelques aperçus sur les hommes et la société*. Le gouvernement de Decazes, protège et encourage l'action de Say. Celle-ci va se poursuivre par la création d'une chaire d'économie politique à l'école de droit qui échouera devant le conservatisme de l'Université.

Après cet échec, J.B. Say obtient du Baron Thénard la création d'une chaire d'économie industrielle, par décret du 20 novembre 1819, au

¹ Établissement d'enseignement privé, il fut fondé en 1781 par Pilâtre du Rozier, sous le nom de Musée de Monsieur, il prend le nom de lycée en 1785, de lycée républicain sous la Terreur, puis d'Athénée en 1803 et d'Athénée Royal à la Restauration .

² J.B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, Tome I, P. XXVIII .

³ Mss., B.N., Carton B . s

Conservatoire des Arts et Métiers . Les cours sont
d'environ une heure et sont lus entièrement.

8

Le Conservatoire des arts et métiers devint rapidement une tribune et un pôle de résistance pour l'opposition libérale à Villèle. Dès décembre 1824 le préfet de police Delavau fait surveiller les cours par ses agents. Mais l'action ne se mène pas que dans les cours et au Conservatoire. La famille Say tient un salon dans lequel se retrouvent de nombreux intellectuels et savants de l'époque. On trouve chez Say les savants du jardin des plantes avec Cuvier, Geoffroy Saint Hilaire, Thouin, Desfontaines, Mirbel. Il y aussi de jeunes libéraux comme Charles Comte¹ et Dunoyer qui sont au *Censeur Européen*. Le salon est aussi fréquenté par Charles Dupin, Clément Désormes, le banquier Lafitte et Adolphe Blanqui. Peut-être Stendhal a-t-il passé un moment dans ce salon quoiqu'il critique "*la bêtise de Mr.Dunoyer*"²

C'est le 4 juin 1831 que J.B. Say prononcera son discours d'ouverture au Collège de France qu'il fera durant deux années avant sa mort en 1832.

¹qui deviendra le gendre de J.B.SAY en épousant Adrienne Say à Paris le 4/02/1818.

²STENDAHL, *Souvenirs d'égotisme*, Gallimard folio, 1983, p 75 " Stendhal cite souvent J.B.Say, il l'évoque au début de *La vie de Henry Brulard*, comme ayant contribué à sa formation intellectuelle " *Je vénérerais Cabanis, Tracy et J.B.Say* '(OC., t 20, p. 14) Plus loin il évoque ses lectures " *Nous lûmes ensemble Adam Smith* (avec Crozet) *et J.B.Say* (OC, t 21, p 132) Sur cette question voir V. del Litto, *La vie intellectuelle de Stendhal*, p 182 et suivantes, op.cit. p 240 note 49.

INTERÊT IMMÉDIAT ET VANITÉ¹ : VERS UN INDIVIDUALISME RESPONSABLE ET ORGANISATEUR

PRESENTATION

Tout effort de pensée s'organise autour d'une conception du monde, Say n'échappe pas à cette règle et avant d'écrire le *Traité d'économie politique*, il a développé sa vision de la société dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*². Avant d'aborder l'étude de ce texte important pour la compréhension de ses intentions nous donnerons en première partie quelques indications sur les influences intellectuelles qui ont contribué à la formation de sa pensée. Il s'agit d'abord de son milieu familial qui fait partie des protestants calvinistes puis des auteurs qu'il cite dans *Olbie* : Montaigne, Locke et Rousseau. La deuxième partie tente d'établir la conception de Say des rapports entre individu et société dans le cadre de la mise en place de l'ordre républicain. Pour JB.Say les mobiles des actions des hommes sont la vanité et l'intérêt immédiat. La recherche de la satisfaction de la vanité et de l'intérêt immédiat débouche soit dans la ruine économique soit dans la perte de la liberté. Pour surmonter la contradiction entre la préservation de la liberté individuelle et les effets destructeurs de cette liberté il faut faire accéder les hommes à l'intérêt éclairé. Le moyen d'y parvenir est celui de l'instruction. La base de cette instruction se trouve dans la connaissance des règles qui gouvernent la prospérité. Ceci fera l'objet de la troisième partie.-Le *Traité* se présente alors comme le premier livre de

1 Le mot vanité est pris dans le sens de celui qui s'attribue une valeur qu'il n'a pas, ou s'enorgueillit de particularités sans importance réelle" Dictionnaire de la Langue Philosophique, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 752. Dans le groupe des idéologues auquel Say appartient on peut se référer à Chamfort, qui sera un des membres initiateur de *La Décade Philosophique Politique et Littéraire*, qui écrit : "Vain veut dire vide ; aussi, la vanité est si misérable, qu'on ne peut guère lui dire pis que son nom. Elle se donne elle même pour ce qu'elle est", in *Maximes, Pensées, Caractères*, Garnier, Flammarion, 1968, Paris, p. 74, maxime n°105. La vanité est dans la relation aux autres, "la vanité (...) c'est une admiration de soi fondée sur l'admiration qu'on croit inspirer aux autres" (H. BERGSON, *Le Rire*) in "Dictionnaire de la Langue Philosophique", P. FOULQUIE, P.U.F., p. 753. Ce qui nous semble devoir être souligné ici c'est que la vanité ne saurait se passer du regard des autres elle n'existe qu'à travers ce regard, la recherche de l'estime, ou prétendue telle, des autres pour elle même et non pour la valeur de ce que l'on fait. Je suis ce que les autres pensent que je suis et je fais en sorte que leurs signes soient conformes à ce que je pense être ou veux être.

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*", introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses Universitaires de Nancy.

morale du peuple vivant en République. JB.Say a 00
commencé sa carrière en écrivant des pièces de théâtre révolutionnaire¹,
l'intention pédagogique de ce type de théâtre a profondément marqué la
forme du *Traité*.

I. LES ÉLÉMENTS DE LA FORMATION INTELLECTUELLE

4. 1. Le calvinisme²

L'éducation de Say s'est faite dans une famille calviniste³. On peut dire brièvement que le calvinisme crée une nouvelle optique de la vie, en particulier il récuse le fait de se retrancher du monde et l'institution d'un clergé particulier. Aux qualités classiques énumérées d'épargne, d'austérité et d'initiative traditionnellement attachées aux huguenots s'ajoute l'attachement du calvinisme à l'intégration de la religion à la vie. A la différence de la Réforme de Luther le calvinisme permet de revendiquer l'individualisme dans le monde et non dans l'Église seule. L'affirmation de l'identité culturelle ne conduit pas dans ce cas comme chez les Allemands⁴ à une individualité toute intérieure tournée vers la seule recherche de la perfection de soi.

La doctrine calviniste pouvait donc entrer en phase, sans obstacle, avec la philosophie des Lumières pour participer à la constitution de l'individualisme français⁵. De même que les Allemands furent convaincus que "*leur culture était la culture par excellence et était destinée à dominer toutes les autres de même les français sont enclins à penser qu'ils sont les instituteurs du genre humain*"⁶. JB.Say fut un des propagateurs de cette conception avec tout le groupe des idéologues⁷. Dans la mesure où l'identité

¹ Plusieurs de ces pièces furent jouées entre 1789 et 1793, voir sur ce point la biographie de J.-B. Say en annexe. Les écrits littéraires doivent faire l'objet d'une publication prochaine par madame Saquin, conservatrice à la Bibliothèque Nationale, qui a en charge les manuscrits de J.-B. Say.

² Herbert LUTHY écrit à ce propos : "*Calvin n'a pas fait sauter les barrages dressés contre l'esprit de lucre il a fait sauter un barrage élevé contre l'intelligence des faits économiques. Ce qui sans doute s'exprime d'abord dans le douloureux recours au bon sens de Calvin, c'est cette exigence primordiale de véracité et de charité qui a été l'un des mobiles de la réforme : mettre les paroles en accord avec les actes, la morale prêchée avec la morale pratiquée, enfin l'homme avec lui même,*" Remarques finales, in H. LUTHY, *La Banque Protestante*, SEVPEN, Paris, vol. II, p. 762.

³ Sur la relation entre protestantisme et banque voir H. LUTHY, *La Banque Protestante*, SEVPEN, Paris, Remarques finales, pp. 754 -763.

⁴ Voir L. DUMONT, *L'idéologie Allemande*, Gallimard, Paris, 1991, pp. 32-55.

⁵ Voir sur ce point E. CASSIRER, *La philosophie des Lumières*, Fayard, 1966, pp. 193-262.

⁶ L. DUMONT, *L'idéologie Allemande*, Gallimard, Paris, 1991, voir p. 39.

⁷ Georges Gusdorf dans le volume qui traite des idéologues écrit : "*Le IVE congrès international des lumières, à l'université de Yale en Juillet 1975, réservait aux idéologues la*

française existe d'abord dans l'individu lui même sans le rapport aux autres, la fonction du savant, des hommes supérieurs, est de donner les moyens à cette identité de se préserver. L'individu doit d'abord être dévoué à lui même et à sa famille. S'il y a des devoirs de bon citoyen à remplir il n'y a pas d'unité organisée des individus sur la base d'un dévouement à la société et à son représentant l'État.

01

Chez Say l'individualisme chrétien, ou sa variante calviniste, est présent dès l'origine. Il est significatif que s'il reste athée jusqu'à la fin de sa vie il ne récuse pas l'éducation protestante qui est la sienne. Son athéisme est celui qui s'oppose à l'institution séculière, à l'Église comme force sociale d'oppression et à toute transcendance. Toute sa pensée se développe dans le sens de penser l'individualisme dans le monde sans dissoudre pour autant la communauté, et pour fonder la République détruire les préjugés hérités de l'Ancien Régime. Cette pensée de l'économique prend sa source dans le politique. Il faut penser l'égalité et la liberté plus loin, dans un domaine qui les fondent totalement et leur permette d'échapper à la transcendance du politique.

4.2. Locke et le droit naturel

Nous allons maintenant aborder l'influence de Locke¹ sur Say. La notion de propriété est cruciale chez Locke, Say le suit en faisant remonter la

portion congrue d'une table ronde, l'animateur de ce petit groupe, l'italien Sergio Moravia, est à l'heure actuelle, le meilleur connaisseur de l'école idéologique française." pour expliquer que cette école n'ait jamais reçue ni en histoire, ni en littérature, ni en philosophie ou en histoire des idées, l'attention qu'elle méritait avant 1975 Gusdorf avance l'explication suivante : "Mais les idéologues sont des empiristes, et cette tradition n'a jamais eu sa place dans nos universités du XIX^e siècle soumises depuis Victor Cousin à la domination d'un éclectisme spiritualiste, dont les aspirations ontologiques s'opposent avec force à l'agnosticisme des penseurs de la Révolution" pp. 21-22. Il ajoute qu'à cette date "la pensée des idéologues s'est perdue dans les sables de l'ingrate mémoire(...) tout homme dont la vie active s'est située entre les dates fatidiques de 1789 et de 1815 ou plus largement entre la disparition des derniers philosophes et l'écllosion du Romantisme paraît inévitablement un nain" ibidem. Sur la présentation de l'école on lira avec profit tout le volume qui lui est consacré par Georges Gusdorf.

¹ Say nous semble être en très grande continuité avec la conception de Locke telle que l'analyse de F. GAUTIER qui écrit : "Selon LOCKE : "La condition naturelle des hommes ,..., est un état où ils sont parfaitement libres d'ordonner leurs actions, de disposer de leurs biens et de leurs personnes comme ils l'entendent dans les limites du droit naturel, sans demander l'autorisation d'aucun autre homme ni dépendre de sa volonté un état aussi d'égalité, où la réciprocité marque tout pouvoir et toute compétence, nul n'en ayant plus que les autres". La liberté et la réciprocité de la liberté qu'est l'égalité considèrent l'homme comme une fin en soi, et non comme un moyen : Dotés de facultés semblables, partageant tout dans une seule communauté de la nature, on ne peut concevoir qu'il existe entre nous une hiérarchie qui nous autoriserait à nous entre-détruire, comme si nous étions faits pour servir d'instruments aux besognes des autres". J. LOCKE, *Deuxième Traité du gouvernement civil*, Paris, 1977, II, p.

propriété à l'état de nature et en la fondant sur le travail.

02

Pour Say le droit de propriété est un droit fondamental du citoyen lui permettant de réaliser la conservation de soi et de stabiliser partiellement l'ordre civil. Le fondement de la liberté est donné par la révolution qui instaure la République. La moralité comprise comme la connaissance des lois de l'économie, fournit l'équivalent de l'ordre social à travers l'intériorisation des valeurs. L'obligation morale développée par l'éducation empêche la liberté de dégénérer en véritable licence. Comme chez Locke, le principe normatif est fondé sur le consentement.

Les devoirs des hommes sont : "*ceux dont l'accomplissement a pour objet notre propre conservation et notre plus grand bien*¹". L'analyse de Say ne vise que "*ceux dont l'accomplissement fait le bonheur des autres hommes. Or ces derniers sont réciproques. Qu'on les suppose fidèlement remplis : chaque personne jouira des vertus de tous les autres. C'est le contrat mutuellement avantageux*²". La nature des échanges dans lesquels l'avantage n'est plus immédiat et direct est ici concernée. Pour fonder la cohérence et la stabilité du "Tout" de l'ordre dans les rapports inter-individuels, il faut que les individus possèdent la preuve que leurs échanges sont mutuellement avantageux. Or ces échanges ne leur donnent pas toujours des avantages immédiats et directs permettant de fonder naturellement la réciprocité.

Say emprunte à Locke son idée du consentement, des devoirs et droits réciproques de façon à détruire la subordination. Mais d'où viennent ces règles de morale ? Say, après en avoir renvoyé la définition aux auteurs et à la tradition, précise que ces règles ne sont pas toutes "*d'institution naturelles; elles s'apprennent*³". Les modalités de l'apprentissage sont celles de la routine et de l'éducation de l'enfant, de la transmission de la tradition. Son problème n'est pas de faire l'histoire des règles de la morale, il prend ces règles comme acquises, comme un donné produit du passé. Les liens économiques ne suffisent pas chez lui pour concevoir les individus regroupés, il faut qu'ils aient pris conscience du caractère mutuellement avantageux de ceux-ci pour les accepter et les intérioriser, les transformer en routine, en particulier lorsque les échanges ne permettent pas de voir que l'avantage est direct et immédiat. Le point qu'il traite est celui d'une communauté concrète et la façon dont des droits et des devoirs considérés comme bons peuvent s'y développer. Il n'y a pas de définition chez lui d'une

77 et 78. Cité par F. GAUTHIER, *Triomphe et mort du droit naturel en révolution 1789-1795-1802*, P.U.F., Paris, 1992, p. 15.

¹ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 72.

² op. cit., p. 72.

³ op. cit., p. 71.

morale universelle mais seulement d'une morale d'un peuple qui a conquis la liberté à travers la République.

03

4.3. Le rôle de l'instruction dans l'ordre naturel

C'est le développement d'une norme collective qu'il cherche à mettre en place, toutefois celle-ci n'est pas en contradiction avec la liberté, cette norme ne relève pas de la subordination à un ordre postulé d'avance. La conception de Say est celle du droit naturel, entendue ici comme connaissance de la nature de l'homme, accessible à tous, et universellement reconnue. Toutefois il entend mettre en lumière la base incontournable d'une telle connaissance, celle de la satisfaction des besoins de l'homme (*honnête aisance*) vivant en société. La nature humaine achevée est conçue comme un fruit de la culture. Pour y parvenir il faut dégager l'homme de la soumission à ses besoins afin que la nature humaine devienne une nature cultivée dans un devenir personnel et social. Dans *Olbie* JB.Say cite trois auteurs comme source de son inspiration : "*je suis forcé de supposer que les principes d'une bonne éducation sont connus. Ils ont été discutés et établis par de grands maîtres, à la tête desquels on peut compter, parmi les modernes, Montaigne, Locke et Rousseau*¹". Montaigne est celui chez qui il voit "*le germe des idées recueillies par les deux autres* " ; quand à Locke "*il a lié et complété cette doctrine, l'a étendue à tous les cas* . Rousseau est celui qui *a produit une révolution dans la manière d'élever les enfants ; et si jamais la moitié des habitants de France parvient à savoir lire, et à comprendre seulement la moitié de ce livre important, l'influence en sera prodigieuse*²". Tout son effort vise à l'édification de cette idéologie moderne nécessaire à la vie de la République.

Nous sommes au stade où il faut stabiliser les institutions après la Révolution, institutions qui permettront aux hommes de se défaire des mauvaises habitudes du passé. Pour en arriver là il faut qu"*on commence par lui procurer (à l'indigent) assez de tranquillité et une portion suffisante de bien être, pour qu'il puisse songer à ce qui (sans cela) ne sera jamais à ses yeux qu'un objet d'utilité secondaire*³". Ce bien-être condition *sine-qua-non* de la progression de la société et de son accession à l'âge moral, ne saurait résulter que d'une "*sage répartition des richesses générales, qui elles*

¹ op. cit., p. 74.

² op. cit., p. 74.

³ op. cit., p. 75.

mêmes ne peut être le fruit que d'un bon système
d'économie politique; science importante, la plus importante de toutes¹".

04

La condition fondamentale de cet ordre économique à l'intérieur de l'ordre politique est la propriété privée, la liberté éclairée par la connaissance des lois qui gouvernent notre nature. L'instruction conditionne la durée de la liberté dans le temps : "C'est surtout dans un État libre qu'il importe que le peuple soit éclairé. C'est de lui que s'élèvent les pouvoirs, et c'est du sommet que découlent ensuite la vertu ou la corruption²". Say est ici très proche de Quesnay : "Nous entendons ici par loi morale la règle de toute action humaine de l'ordre moral conforme à l'ordre physique évidemment le plus avantageux au genre humain. Ces lois ensemble forment ce qui est appelé la Loi Naturelle³". La filiation est encore plus frappante si l'on considère le rôle de l'instruction : "Mais la première loi positive, la loi fondamentale de toutes les autres lois positives, est **l'institution de l'instruction publique et privée des lois de l'ordre naturel** qui est la règle souveraine de toute législation humaine et de toute conduite civile, politique, économique et sociale. Sans cette institution fondamentale, les gouvernements et la conduite des hommes ne peuvent être que ténèbres, égarements, confusion et désordres⁴".

A l'inverse de Rousseau qui n'admet pas l'autonomie de l'économie et qui le subordonne au politique, transformant l'individualisme en holisme à partir de la composition des volontés particulières en volonté générale, il veut penser la liberté hors de l'emprise de la volonté générale. Toutefois chez Say la souveraineté de l'ordre politique s'impose comme moyen de conquérir la liberté, celle-ci une fois établie doit céder la place à l'ordre économique qui est celui de la sphère privée, de la liberté du citoyen. La liberté si elle est conquise par une absolutisation du politique, ne peut être conservée que par sa réduction et par l'émergence de l'économique.

Cependant si l'on retourne à l'inspiration première de *Olbie* on y trouve une place pour l'intervention politique : "Après la Révolution qui permit aux olbiens de se conduire non plus d'après d'anciens usages, mais suivant les

¹ op. cit., p. 75.

² op. cit., p. 73.

³ QUESNAY, *Physiocratie, Droit Naturel, chapitre V*, édition établie par Jean Cartelier, Garnier, Flammarion, p. 83. La notion d'intérêt éclairé de J.-B. Say est très proche de celle d'intérêt bien entendu de Quesnay, voir P.-H. GOUTTE, *Évidence, ordre naturel et science économique dans l'oeuvre de Quesnay*, in *Ordre Nature et Propriété*, Études coordonnées par G. KLOTZ, AEH, PUL, 1985, pp. 119-178.

⁴ QUESNAY, *Physiocratie, Droit Naturel, chapitre V*, édition établie par Jean Cartelier, Garnier, Flammarion, p. 84. Nous aurons l'occasion de voir que sur bien d'autres points Say s'affirme comme un continuateur des physiocrates et que ses critiques virulentes contre la "secte des économistes" ne doivent pas nous abuser.

conseils de la raison, les chefs de la nation s'attachèrent à diminuer la trop grande inégalité des fortunes; ils sentirent que pour se former de bonnes moeurs, la situation la plus favorable dans laquelle une nation puisse se trouver, est celle où la majeure partie des familles dont elle se compose vit dans une honnête aisance, et où l'opulence excessive est aussi rare que l'extrême indigence¹. Celui qui veut exercer des fonctions dans l'État est obligé *"de se faire publiquement interroger sur les principes de cette science (l'économie politique) il suffisait qu'il les connût pour que l'académie lui accordât un brevet d'instruction, sans lequel la route des grandes places lui était fermée²"*.

Sa conception de la République n'est pas celle censitaire de la fortune mais elle n'est pas non plus celle de l'éligibilité de tous les hommes aux fonctions. Il faut pour prétendre exercer un pouvoir dans l'État prouver que l'on maîtrise ce que sont les conditions de l'obtention des moyens de satisfaire les besoins d'un pays. Quoiqu'il en soit de la pertinence d'un tel choix, celui-ci prouve l'importance cruciale que Say accorde à l'instruction de l'économie politique non seulement pour tous les citoyens mais aussi pour ceux qui prétendent accéder au pouvoir politique. Les onze années terribles qui vont de 1789 à 1800 ont été pour lui un laboratoire où toutes les combinaisons, les idées et les hommes ont été passés à l'épreuve des faits. L'ordre social de la prospérité et de la liberté dépend de l'action des hommes agissant selon leurs lumières, connaissant les conditions nécessaires de la vie sociale.

Cette vision, si elle participe d'une volonté de séparer le politique de l'économique³, tend par contre à réintroduire la morale comme facteur incontournable. Il n'y a pas d'harmonie naturelle des intérêts chez Say. Parce qu'une telle harmonie suppose une vision absolutiste du mécanisme économique dans laquelle la liberté disparaît et avec elle la responsabilité. Il explicite son projet en 1799 dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une Nation*⁴. Dans la préface à la première édition de *Olbie* il

¹ J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 81, en note J.-B. SAY écrit : *"Il faut tacher que pour vivre on ne soit pas plus forcé de prostituer ses talents que sa personne. S'il est affligeant de voir la courtisane vendre au premier venu des faveurs qui auraient pu devenir la récompense des plus tendres sentiments, il n'est pas moins affligeant de voir l'homme de lettres vendre son approbation au vice puissant, et le peintre prêter la magie de ses couleurs aux obscènes conceptions d'un riche méprisé"*.

² op. cit., p. 82.

³ Voir P.-H. STEINER, *Politique et économie politique chez J.-B. SAY*, document de travail, Centre A. Vandermonde, ENS St Cloud, 1993.

⁴ J.-P. FRICK, introduction et notes, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation"* par J.-B. Say, Presses universitaires de Nancy, p. 50. On lira avec intérêt toute

estime faire oeuvre utile en une temps "où ceux dont le talent éminent et la moralité ne sont pas contestés , même de leurs plus grands ennemis , ont conçu le projet de fonder la stabilité de la République sur l'observation des règles de la morale, et ont été placés par leurs concitoyens dans les premières magistratures¹". En cela il est parfaitement fidèle à Cabanis qui sera un de ses inspirateurs : "pour être solide et durable, il ne suffit pas à cette république, d'exister dans certaines formes de gouvernement ; ses véritables bases sont les idées et ses habitudes nationales ; toutes vos institutions doivent donc avoir particulièrement pour but de lui faire jeter de profondes racines dans les esprits et dans les âmes des citoyens²".

06

II. INDIVIDU, INTÉRÊT IMMÉDIAT ET INTÉRÊT ÉCLAIRÉ

4.2.1. intérêt et vanité

Pour Say l'intérêt matériel n'est pas le seul qui commande les actes des individus. Les comportements sont d'abord dictés par la vanité. On retrouve chez lui une part de la tradition continentale française dans laquelle il y a une bonne dose de scepticisme, de relativisme, de rationalisme modéré. Dans le *Petit volume des hommes et de la société* il écrit : "*Les philosophes moralistes paraissent croire que l'amour de soi, l'intérêt dirige les actions des hommes plus que ne le fait l'amour propre, la vanité. Je serai tenté de croire le contraire, que la vanité exerce sur eux plus d'empire, généralement parlant , que l'amour de soi. Il suffit d'observer dans combien de cas les hommes agissent par vanité d'une manière opposée à leurs intérêts.*"³ Si ce n'est pas l'intérêt qui dirige d'abord le comportement des hommes alors c'est la nature de ses relations aux autres hommes qui importe puisque c'est bien dans cette relation que peut se manifester la satisfaction de la vanité qui est une donnée incurable de l'homme.

l'introduction, pp. 5-66 de J.-P. FRICK pour situer ce moment crucial dans la formation de la pensée de Say qui précède immédiatement la rédaction du *Traité*.

¹ op. cit., p. 50.

² CABANIS, *Opinion sur le projet d'organisation des écoles primaires, adressée au Conseil des Cinq Cents*, Oeuvres T II p. 429. Voir aussi CHAMFORT : "*Ce serait une chose curieuse qu'un livre qui indiquerait toutes les idées corruptrices de l'esprit humain, de la société, de la morale, et qui se trouvent développées ou supposées dans les écrits les plus célèbres, dans les auteurs les plus consacrés*", *Maximes et pensées*, Garnier, Flammarion, Paris, 1968, n° 3, p. 52.

³ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy , p. 121.

L'opinion des autres hommes commande en réalité le comportement de l'individu. Cette approche va lui permettre de fonder une analyse qui réconcilie intérêt individuel et intérêt général. L'homme est orienté vers le bien des autres, non pour des motifs altruistes et désintéressés mais pour des motifs intéressés, ceux de sa vanité. C'est cela qui constitue le levier pour construire l'harmonie sociale. C'est le subjectif, ce que les hommes pensent d'eux-mêmes et la recherche de l'adéquation de ce qu'ils pensent d'eux-mêmes et de ce que pensent les autres d'eux qui représente le lien social.

07

Say ne pousse pas le rigorisme moral à l'extrême, il admet en fait que toute action qui peut être favorable à l'individu sans être défavorable à la collectivité est vertueuse. Mais toutes les actions dictées par la recherche de l'intérêt ne sont pas compatibles avec le bien public. Chez lui la prospérité économique n'est pas identifiée au bien public, elle n'est que la condition préalable pour parvenir au bien public. Pour en être convaincu il suffit de citer ce passage : *"C'est ainsi que chez certains peuples, ou même chez les habitants de certaines villes, trop adonnées au commerce, toute idée autre que celle de s'enrichir est regardée comme folie; tout sacrifice de temps ou d'argent, ou de facultés, comme une duperie¹".* La conséquence d'une telle domination de l'intérêt, dans le comportement des individus, est source d'une faute majeure à ses yeux, elle menace la liberté car *"l'argent donne des serviteurs peu attachés et non des amis fidèles et des citoyens capables, il arrive que les nations de ce genre finissent, et même assez promptement, par être mises à contribution, dominées et enfin renversées par celles qui ont suivi d'autres principes (...) Si ce que l'on dit de vous est vrai; vous deviendrez riches, mais vous ne resterez pas vertueux; mais vous ne resterez pas longtemps indépendants et libres.²".*

Si Say a bien perçu la vigoureuse croissance des intérêts matériels il n'a pas fait que cela et limiter sa vision à ce seul point c'est manquer une dimension fondamentale. Pour que les agents économiques puissent

¹ L'exemple de la République de Genève est sans doute présent à l'esprit de Say : *"Les années 1780 sont ainsi à Genève une époque de prospérité une peu factice, mais éclatante, et en même temps une déchéance politique où l'agilité des esprits ne trouve plus à s'exercer que sur des affaires d'argent, années de jeu, de mondanités et de frivolités. La soumission à la France n'est pas que militaire. Cette Genève (...) vit à l'abri d'une souveraineté déjà crevassée, dans une symbiose avec la France qui approche de la fusion"*, H. LUTHY, *La banque protestante*, Sevpén, Paris, vol. II, p. 563.

² J.-B. SAY, *"Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation"* par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 85. Par ailleurs, l'histoire de la république de Genève, berceau d'une partie de la famille de Say, illustre bien ce danger. Voir sur ce point H. LUTHY, *La banque protestante*, VOL II, SEVPEN, 1961, p. 559-580. Voir aussi appendice p. 735 : *"rappelons aussi le tournant décisif où la dépendance se transforme en protectorat français ouvert et avoué"*.

intérioriser l'ordre social dans le système social moral

08

qu'il propose il faut d'abord qu'ils soient débarrassés du poids de la nécessité de la satisfaction de leurs besoins ou du moins que le sacrifice à consentir pour y parvenir soit modéré et laisse à l'individu la disponibilité d'une partie de son temps et de ses facultés. La découverte du mécanisme économique de l'échange, qui n'est pas conscient chez les individus, devrait leur permettre de choisir leur véritable intérêt.

Il refuse la voie qui consiste à absolutiser l'un des termes de l'alternative et veut garder liées ensemble les deux composantes : "*Quand on ne désirerait pas l'aisance pour son propre bien-être, on devrait la désirer par vertu. Il faut n'être pas réduit à prendre conseil du besoin. Vous vous plaignez que chacun n'écoute que son intérêt, je m'afflige du contraire. Connaître ses vrais intérêts est le commencement de la morale; agir en conséquence est le complément*¹". Il n'y a pas de rupture entre la moralité traditionnelle et l'éthique utilitaire mais une combinaison et une complémentarité inévitable. Pour atteindre au plus grand bonheur du plus grand nombre il faut au préalable que le système économique soit connu dans sa totalité.

La société ne se réduit pas à son seul aspect économique et le bien social n'est pas identifié au bien économique. Pour atteindre le bien social, le bien économique est une condition nécessaire mais non suffisante. Le moyen d'y parvenir c'est le progrès des connaissances et leur diffusion à travers l'instruction. Chez lui la vanité des individus fonde les relations entre les hommes et la sociabilité, bien plus que la division du travail, est un levier qui permet à travers l'instruction, de réintroduire l'obligation morale comme mutuellement avantageuse. L'économie possède un caractère et des lois qui lui sont propres, l'ignorance de ces lois ne conduit pas à la prospérité mais la menace et amène la régression à un âge antérieur de la société. La norme qui conditionne l'ensemble c'est d'abord celle de la liberté, or la seule recherche du gain comme nous l'avons vu est fatale à la liberté. La préservation de la liberté exige la reconnaissance par les individus qu'il existe dans la société des intérêts qui sont destructeurs.

Toute sa pensée est tournée vers le fait de penser des institutions qui doivent, en utilisant la nature de l'homme tel qu'il est, parvenir au bonheur. Toutefois il est significatif que le dernier ouvrage² écrit par Say, non publié, soit un *Traité de sciences politiques*. Ce qui implique la reconnaissance que la seule rédaction d'un *Traité d'économie politique* ne pouvait suffire à

¹ J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 122.

² MSS., Bibliothèque Nationale.

fonder ce comportement éclairé et qu'il fallait lui ajouter
le *Traité de sciences politiques*.

09

Say est un cas à part et sans doute pour cette raison mal compris, dans la lignée qui va de Smith à Marx. Il ne participe pas de cette tendance substantialiste qui consiste à faire d'un agent ou d'un élément unique le cœur du processus économique¹. Sa position ne le conduit pas à penser l'individualisme comme le contraire du holisme mais comme la valorisation de l'homme comme sujet. La valorisation exclusive de l'indépendance, ou de l'autosuffisance, conduit pour lui à la liberté sans règle. Ce qu'il cherche à développer c'est l'autonomie et celle-ci peut exister en acceptant le principe d'une limitation à travers le principe d'utilité. Dans son sens le plus étendu, cela signifie la soumission à une loi commune qui est précisément le principe de l'utilité, fondement de la réciprocité et constitutif de la démocratie. Et puisque le sujet recherche d'abord l'estime² des autres, cette estime est la reconnaissance d'un autre moi-même dont la différence se saisit sur un fond d'identité.

4.2.2. Individu, liberté et ordre politique

Say a contribué à la formation d'un système d'idées et de valeurs, une idéologie, au sens que Destutt de Tracy donne à ce mot³. Si ce système d'idées signifie que Say aurait contribué à résoudre le problème de l'unité du corps social, de sa cohésion consistant "à faire de la société un automate, un "ordre spontané" qu'aucune volonté ni conscience n'a voulu"⁴, alors on ne doit pas ranger Say dans le camps de ceux qui ont contribué à le former. Nous voudrions tenter de montrer que la conception de Say est en droite ligne de celle des Lumières, et qu'en ce sens elle est plus éloignée que proche de ceux qui ont pensé le marché comme un ordre spontané.

¹ Sa tendance est de localiser la valeur dans la relation d'échange entre les hommes et non dans les choses. Say garde toujours présent à l'esprit tous les facteurs de l'activité et c'est aussi cela qui lui fera refuser d'emprunter les voies d'une économie mathématique. Sur ce point il nous semble que le jugement de Louis Dumont insistant *tout au long sur la perspective substantialiste qui pénètre le mouvement par lequel l'économie émerge*, ne peut être affirmée qu'à la condition d'éliminer Say de ce mouvement d'émergence de la pensée économique, L. DUMONT, *Homo Aequalis, I, Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Gallimard, Paris, 1977, p. 128.

² Pour une discussion du point de vue de Louis Dumont, voir Alain RENAUT, *L'Ere de l'individu*, Gallimard, Paris, 1989, pp. 69-112.

³ Chez Destutt de Tracy, le créateur de ce mot (1754-1836) idéologie signifie : *science des idées au sens le plus général de ce mot, c'est-à-dire des états de conscience*. *Dictionnaire de la langue philosophique*, P. FOULQUIE, P.U.F., Paris, 1986, p. 337.

⁴ Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 12.

Pour autant il ne peut pas être classé dans le courant du rationalisme constructiviste, c'est un homme de transition et il chevauche à la fois une conception qui est celle de la philosophie des Lumières écossaises et celle des Lumières françaises. On a vu dans Say un auteur conservateur ayant postulé l'antériorité de l'ordre social¹ par rapport à la volonté des hommes. Nous verrons qu'il est très difficile sinon impossible à notre avis de soutenir une telle position. Pour lui la loi et le pouvoir ne sont pas la cause de l'ordre social mais bien son expression. Nous voulons soutenir ici que la conception développée par Say se rattache à celle de Benjamin Constant pour qui : *"L'on a défini les lois l'expression de la volonté générale. C'est une définition très fautive. Les lois sont la déclaration des relations des hommes entre eux. Du moment où la société existe, il s'établit entre les hommes de certaines relations ; ces relations sont conformes à leur nature, car si elles n'étaient pas conformes à leur nature, elles ne s'établiraient pas. Les lois ne sont autre chose que ces relations observées et exprimées; Elles ne sont pas la cause de ces relations qui au contraire leurs sont antérieures. Elles déclarent que ces relations existent. Elles sont la déclaration d'un fait ; Elles ne créent, ne déterminent, n'instituent rien, sinon des formes pour garantir ce qui existait avant leur institution²".*

L'action de l'individu perdu dans la multitude et ne voyant qu'une toute petite partie de la réalité sociale produit chez lui inévitablement erreur et préjugés. Pour parvenir à un ordre collectif il faut la conscience de la totalité du mécanisme social dans lequel chaque homme est inséré. La prise en compte de la totalité doit permettre à chacun de constater la nécessaire coopération entre les actions individuelles et amener chacun à éliminer celle des actions qui ne contribuent pas au bien-être individuel véritable.

La liberté de l'individu est donc inscrite dans l'ordre politique, toutefois elle n'y est pas toute entière, c'est pourquoi Say récusé la conception de la volonté générale de Rousseau. Le terrain d'action de la liberté c'est aussi celui de l'activité économique car c'est là que se joue la possibilité pour l'homme de réaliser son bonheur. La possibilité de l'autonomie de la société moderne est mise en avant par Say, autonomie par rapport au politique, autonomie par rapport à toute transcendance. Il s'agit donc de construire un lien social qui soit débarrassé de la vue étroite des individus

¹ Pour une lecture stimulante des classiques à travers la relation individu, monnaie, économie et régulation voir J.-F. RENAUD, *Individu, monnaie et régulation en économie capitaliste : des contradictions de l'économie politique classique aux potentialités de l'analyse de J.-M. Keynes*, Document de travail, séminaire théorie monétaire, Centre de recherche Monnaie Finance Banque, Université Lyon 2, 1992.

² Cité par : Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 16.

agissant de façon isolée, il suppose une action consciente et la prise en compte du mécanisme social¹, lui même résultat de l'action des hommes.

11

Ceci devrait signifier que pour Say les préférences autonomes des individus sont définies non pas seulement par leur situation propre mais aussi par l'ensemble des caractéristiques qui définissent l'état social et qui impliquent la prise en compte de la situation de tous les autres acteurs. C'est pour Say l'idéal vers lequel il faut tendre, il y a donc bien une visée normative dans le *Traité*. Si l'individu est le meilleur juge de son bien, comme Say le répète à satiété, son bien est ce qu'il choisit et il ne peut choisir que sur des éléments dont il a la maîtrise. A partir de sa seule expérience les éléments qu'il maîtrise sont insuffisants pour lui garantir d'arriver à son but, il lui faut encore la maîtrise du mécanisme social dans son ensemble pour l'intégrer dans ses calculs.

Pour que l'individu puisse accéder à cette connaissance des règles de la morale une condition nécessaire doit être remplie. Pour parvenir à la satisfaction des besoins les lois ne sont pas d'un grand secours, ni la force, ni la religion. En effet la justice "*n'enseigne pas la morale : elle enseigne la prudence et l'astuce*"². La force politique est inefficace pour parvenir à l'objectif fixé : "*On a fait de mauvais républicains chaque fois qu'on a voulu rendre les hommes tels, le pistolet sur la gorge. On a conquis l'apparence tout au plus*"³. L'enjeu est donc pour Say non de chasser la morale du domaine de l'économie politique mais de montrer que l'économie politique est la base de toute morale⁴.

¹ Le sens de ce terme de mécanisme social ne doit pas être ici entendu dans un sens déterministe, ou s'il s'agit de déterminisme celui-ci est de nature très modérée. L'économie politique ne saurait être qu'un principe qui guide l'action des hommes et non pas un ensemble de lois rigides qui définissent à l'avance la nature des actions et leurs effets.

² J.-B. SAY, *OLbie ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, PUL, Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 77.

³ J.-B. SAY, "*Olbie*", PUL, Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 77.

⁴ Sur ce point J.-P. DUPUY écrit : *L'enjeu était moins de chasser la morale du domaine économique, que de montrer que ce dernier incorpore sa morale propre spécifique. Il y aurait eu "spécialisation" économique de la morale. De là que l'économie n'aurait jamais perdu sa référence normative (...). Selon Dumont, ce double objectif (montrer la cohérence interne du domaine, et que cette cohérence va dans le sens du bien commun) aurait été poursuivi par la double postulation de l'égoïsme (self-love) de l'homo-oeconomicus et du mécanisme de la "main invisible", produisant automatiquement l'harmonie collective par l'effet de composition de ces égoïsmes individuels.* Jean-Pierre DUPUY, *Le sacrifice et l'envie*, Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 76 Il est clair à partir des citations que nous venons de donner de l'analyse conduite par Say que celui-ci ne se rattache que partiellement à cette tradition et en particulier que toute notion de main invisible lui est étrangère même si chez lui comme chez Smith l'égoïsme perd toute connotation négative, ce dernier étant parfaitement compatible avec un comportement altruiste qui accroît la satisfaction.

Say n'est pas le partisan de l'idée selon laquelle la poursuite privée du plus grand gain possible est un remède aux passions qui poussent les hommes à la discorde¹. Il prévoit que pour parvenir à un ordre harmonieux il faut "*un système complet de législation et d'administration*"². Chacun sera obligé de déclarer publiquement quelles sont ses occupations habituelles et lorsque qu'il y aura une disparité choquante entre les occupations habituelles et la conduite, la vanité fait que l'on cherchera à échapper au ridicule ou au mépris. Par le moyen de la pression morale du groupe on "*évita que l'amour du gain ne devint à Olbie le seul stimulant qui engageât les hommes à se livrer au travail*".³

L'estime de soi importe plus dans le mobile des conduites humaines que l'intérêt individuel, il revient au gouvernement de faire en sorte à travers l'institution de l'instruction que cette vanité soit orientée correctement. Pour Say la Raison réside en chaque être sous la condition suspensive d'être débarrassé des besoins les plus pressants. Elle est capable de créer un espace de sociabilité et de garantir l'objectivité du ciment social. Il faut démontrer que nos jugements éthiques les plus élevés sont fondamentalement en accord avec la raison telle que nous la révèle l'étude de l'économie politique. Pour y parvenir tous les individus doivent décider en possédant les connaissances nécessaires, d'où le rôle crucial de l'instruction. Tant que chacun ignore ce qu'est sa place dans le mécanisme social, ses capacités, il ne peut se situer que dans le seul cadre de l'intérêt immédiat. Il est bien ici question d'un contrat et non d'un type de mécanisme comme celui de la main invisible. C'est le consentement partagé d'êtres rationnels et autonomes. Les individus ne sont pas chez Say des êtres solitaires ce sont des associés qui par la médiation de la vanité respectent un contrat implicite unanimement reconnu. Tout son effort vise à la constitution d'un savoir collectif qui ne soit pas incarné dans un sujet collectif (l'État ou Dieu). Ce savoir collectif s'incarne dans des règles, des coutumes, des institutions que les individus intègrent comme leurs. Le cadre abstrait du *Traité* fixe pour les acteurs le fonctionnement de l'ordre concret, toutefois c'est de l'ordre concret que naît la mise à jour du cadre abstrait.

¹ Si l'on suit la présentation faite par D. DIATKINE de la *Richesse des Nations* de A. Smith les conceptions de ce Say apparaissent très éloignées de celles de Smith. Pour Say, le désir d'enrichissement illimité ne conduit pas au bien de tous, et la concurrence sur le marché n'est pas investie du pouvoir d'imposer des règles de justice. D. DIATKINE, présentation à la *Richesse des Nations*, A. Smith, Flammarion, Paris, 1991, pp. 28-30.

² J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*, PUL Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 82.

³ op. cit., p. 84.

4.2.3. L'intérêt éclairé

Il y a conflit entre les intérêts sinistres et les intérêts éclairés¹. Le maintien du lien social implique que les intérêts éclairés soient dominants dans la société. La possibilité de faire accéder les hommes à cette connaissance de leur intérêt véritable repose sur le fait qu'*une des plus fortes garanties qu'on ait de la bonne conduite des hommes, est le besoin qu'ils éprouvent de l'estime de leurs semblables. C'est cette estime qui leur fournit des moyens d'existence, et d'une existence mêlée de satisfaction et de bonheur*"². Si cette estime peut être resituée par Say dans le cadre du principe général de l'utilité c'est cependant dans un sens assez différent de celui de la logique de l'intérêt purement matériel. Cette estime est même placée au-dessus de la notion d'intérêt au sens des besoins physiologiques car "*c'est elle qui fournit des moyens d'existence*"³. Celui qui ne jouirait d'aucune estime de la part des autres ne pourrait donc pas subvenir à ses besoins. Sur quoi peut reposer cette estime des autres ? Ce ne peut-être que le respect d'une norme morale intériorisée par les individus.

Say croit que la contradiction entre les deux types d'intérêts peut être surmontée, mais elle ne peut pas l'être par le seul développement de la logique du marché où s'affrontent les intérêts individuels. Pour y parvenir il faut que chacun fasse un effort pour dépasser le cadre étroit et borné de son individualité singulière, qu'il s'élève à la conscience de la généralité des rapports de l'individu avec tous les autres. Seul cet effort peut lui permettre de comprendre en quoi son action ne lui est pas utile et donc la modifier: "*Il est bon que chacun connaisse la place qu'il occupe dans le mécanisme social, qu'il sache si son rouage est utile au jeu de la machine ; que si loin de contribuer à son action , il la surcharge et l'embarrasse, il en rougira peut-être, et ce sera déjà beaucoup*"⁴.

¹ Nous partageons l'analyse de P.-H. STEINER dont nous reprenons sur ce point précis les termes voir "Intérêts, Intérêts sinistres et intérêts éclairés : problèmes du libéralisme chez J.-B. Say", *CAHIERS D'ÉCONOMIE POLITIQUE*, N° 17, pp. 21-40.

² J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie Politique Pratique*, T. I, Guillaumin, 1828-29, Paris, p. 49.

³ op. cit., p. 49.

⁴ J.-B. SAY, *Traité d'Économie politique*, Crapelet, Paris, 1803, T. I, pp. XXXIII-XXXIV.

En révélant à travers le *Traité d'économie politique* la véritable nature des choses dans l'ordre de la satisfaction des besoins, en montrant ce qui est véritablement utile et ce qui ne l'est pas, Say pose que l'estime ne pourra être accordée qu'à ceux qui concourent véritablement à la création des richesses. La contradiction entre intérêts sinistres et intérêts éclairés peut être ainsi progressivement résolue non seulement parce que les hommes sont accessibles à la raison mais aussi parce qu'ils ont besoin de l'estime de leurs concitoyens pour vivre. Celui qui voudrait malgré tout poursuivre son intérêt sinistre s'expose alors à la désapprobation des autres dont il pense que dans leur majorité ils auront reconnu la validité du principe d'utilité¹. Son exigence est à la fois celle d'une moralisation de l'action des citoyens à partir de la connaissance de la véritable nature des choses et celle d'une moralisation de l'action politique, la deuxième étant l'effet de la première.

14

4.2.4. L'individualisme responsable et organisateur

Toute la problématique de Say repose sur une éthique de la responsabilité qui se fonde sur le refus de croire à des lois mécaniques et absolues de la vie sociale. Le sujet est au centre de sa vision, d'où l'importance accordée à l'initiative de cet acteur essentiel qu'est l'entrepreneur. S'il y a une foi chez lui dans le développement de la raison celle-ci ne repose nullement sur une foi dans la rationalité techniciste et positiviste.

Say ne pense pas le problème de l'économie en dehors de la liberté. Ce qu'il veut fonder c'est la place de l'économie dans la liberté républicaine. Ceci explique pourquoi il ne peut pas y avoir chez Say de vision strictement déterministe mais qu'il y a toujours une responsabilité de l'homme dans l'exercice de sa liberté. Sa pensée est à l'opposée d'une possible dérive totalitaire car les lois économiques découvertes par le savant ne sont pas mises au service de l'État, au service de fins sociales préalablement définies. Elles sont au service de l'individu qui doit lui même définir ce que sont ses fins, conditionnées par la recherche de la satisfaction de ses besoins et de celle de sa vanité. Say ne construit pas une représentation qui puisse échapper au contrôle de l'individu, son objet est de donner le plus de maîtrise possible à l'individu pour poursuivre ses fins propres. L'expérience aidée de l'instruction et du progrès des connaissances doit conduire à un

¹ Voir également sur ce point P. STEINER, "Comment stabiliser l'ordre social moderne ? J.-B. Say, l'économie politique et la Révolution", in *Économies et Sociétés*, Série *Oeconomia*, PE N° 13, 1990, pp. 173-193.

comportement moral mutuellement avantageux. Sa pensée distingue en définitive deux individus : l'individu biologique soumis à ses besoins et l'individu moral soumis à la vanité.

15

La réalisation du lien social exige que les individus se soumettent partiellement à une totalité. Mais cette totalité Say la cherche hors de l'État, sa position n'implique en aucune façon que soit méconnues, tout au contraire, les contraintes de l'action, des structures et des institutions. D'un point de vue retrospectif, on peut parler d'un individualisme structurel ou institutionnel¹. La mise en vigueur du principe individualiste et les conséquences qu'il entraîne dans l'ordre de l'économie sont dans certains cas si destructives qu'il faut recourir à l'État comme un moindre mal. Ceci explique aussi que sur la fin de sa vie Say cherchera à définir ce que doivent être les règles qui doivent présider à cette action de l'État dans la société.

L'instruction avec le *Traité d'économie politique* devient une institution² non pas au sens d'organisation juridique ou politique mais au sens d'ensemble d'actes ou d'idées, toutes instituées, que les individus trouvent devant eux et qui s'imposent. Nous avons vu que ceux qui prétendent à des charges politiques doivent faire la preuve qu'ils maîtrisent parfaitement cet ensemble d'idées³. Ce que cherche à réaliser Say est parfaitement illustré par la définition que G.RENARD donne du concept d'institution : " *L'institution est le témoignage sensible de cette idée que l'homme n'est pas seul sur la scène de la vie sociale ; il y a aussi des idées. Elles n'y sont pas montées toutes seules ; ce sont les hommes qui les y ont installées ; mais une fois installées (...°) elles agissent en vertu d'un merveilleux dynamisme.*"⁴

L'autonomisation de l'économie, qu'achève le *Traité*, va constituer un contrepoids à la sphère autonome de la politique qui dans son fonctionnement peut porter atteinte à la liberté individuelle mais reste nécessaire à son maintien. Il veut imposer à la sphère politique des limitations, sa conception est celle de l'individualisme⁵ rationaliste, tempérée par l'individualité intérieure élargie à la sphère de la famille et des amis.

Ce qu'il veut donner à travers son *Traité*, ce sont les fondements solides de la République. Le français est la démocratie, la République. Dès lors cette

¹ Voir sur ce point F. BOURRICAUD, *L'individualisme Institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, P.U.F., 1977. Ainsi que *DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA SOCIOLOGIE*, R. BOUDON ET F. BOURRICAUD, Paris, P.U.F., 1986, pp. 301-309.

² *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

³ Condillac écrit à ce sujet : " *On dit d'une chose qu'elle est d'institution, pour dire qu'elle est l'ouvrage des hommes et pour la distinguer de celles que la nature a établies* " *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

⁴ *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paul FOULQUIE, P.U.F., p. 369.

⁵ Sur les origines de l'individualisme voir J. BURCKARD, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Livre de poche biblio essais, 1958, vol. 1, pp. 197-209.

conception retentit sur la rédaction du *Traité* car l'émancipation de l'individu devient le principe fondamental qui ordonne tous les actes. Son objectif est de faire en sorte que la France échappe à cette réalité historique qu'il a vécu et que résume R.ARON : "*France livrée tour à tour à l'égoïsme sordide des possédants, aux fureurs des révolutionnaires et au despotisme d'un seul*¹".

16

L'analyse de JB.Say conduit à la définition d'un individualisme responsable contre un individualisme irresponsable. Il ne croit pas dans la main invisible, dont il faut souligner que l'on ne trouve aucune référence dans les six éditions du *Traité*. Il ne croit pas plus à des lois de l'histoire telles qu'on les trouve énoncées à l'époque². Ce qu'il cherche c'est une plus grande lucidité chez ses concitoyens, même si ce déplacement vers l'éthique ne va pas sans aveuglement, sur le rôle que peut jouer l'enseignement de l'économie politique à travers la diffusion du *Traité*. Cette éthique n'est pas réduite à elle-même il cherche à lui donner une base objective indépendante des modes et des passions. Cette base c'est la connaissance des contraintes objectives auxquelles tous les citoyens sont confrontés dans leur recherche du bonheur. Le développement de la démocratie, de la République, ne peut pas être l'affaire de spécialistes et s'il y a des hommes supérieurs leur savoir doit être largement diffusé chez tous les citoyens.

Il cherche moins les intentions pures et idéalistes, moins les injonctions que les intentions réformatrices et les actions responsabilisatrices³. Le bonheur affirmé comme un droit naturel se concentre d'abord dans la possibilité de mener une vie dans l'honnête aisance et ceci devient une

¹ R. ARON, *Les Étapes de la pensée sociologique*, Gallimard, Paris 1967, p. 18.

² il n'y a pas chez lui d'ignorance de l'histoire. Il a lu les principaux auteurs et suivi les cours de Daunou à L'École Normale : "*L'histoire serait plus utile à l'économie politique que la statistique si les historiens savaient l'économie politique parce que nous montrant plusieurs états des choses successifs elles nous donneraient quelques lumières sur l'enchaînement des causes et des effets. C'est ce qu'ont voulu faire Voltaire et tous les bons historiens.*", Mss, B.N., fonds Say.

³ A cet égard ce qu'écrit un auteur comme Gilles Lipovetsky nous paraît proche des intentions de Say : "*plus que jamais nous devons rejeter l'éthique de la conviction autant que l'amoralisme de "la main invisible", au bénéfice d'une éthique dialoguée de la responsabilité tournée vers la recherche de justes équilibres entre efficacité et équité, profit et intérêts des salariés, respect de l'individu et bien collectif, présent et futur, liberté et solidarité*". L'analyse de Gilles Lipovetsky nous semble se situer en continuité avec l'inspiration de Say et des idéologues lorsqu'il écrit encore : "*Ce ne sont pas les professions de foi éthiques, les panégyriques en faveur des droits de l'homme et de la générosité qui viendront à bout de la xénophobie et de la misère, des agressions contre l'environnement, des dérives médiatiques. Il faudra des politiques et des entreprises intelligentes, plus de formation, de responsabilisation et de qualification professionnelle, plus de science et de technique, mieux que l'intelligence du cœur, l'impératif de mobilisation des intelligences humaines, l'investissement redoublé dans le savoir et la dimension éducative permanente*". Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir, l'Éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, Paris, 1992, p. 21.

coordonnée majeure de la culture individualiste avec la liberté et l'égalité. L'homme peut accéder aux vertus sans l'appui de la religion. L'intérêt, le sentiment et la raison suffisent pour nous faire observer nos devoirs. Cette religion du devoir est reliée à la confiance moderne dans l'éducation et la perfectibilité du genre humain qu'elle permet. Say exalte les buts de l'individu envers lui-même, hygiène, travail, épargne. Il s'agit bien d'une éducation de la volonté, du renforcement de la maîtrise de soi, de la lutte contre la faiblesse des individus qui toujours tendent à préférer les plaisirs immédiats, mais éphémères, aux plaisir plus durables mais qui doivent être conquis. Pour autant sa conception ne va pas jusqu'à la sacralisation d'un vouloir pur, il existe des contraintes qui tiennent à la nature des choses et qui constituent la limitation de ce vouloir. C'est donc un vouloir conditionné et limité contre l'individualisme autosuffisant, sans règle et désorganisateur. Selon l'expression de Gilles Lipovetsky nous pourrions dire en termes contemporains que pour Say ce dont nous avons besoin "*ce n'est pas d'exhortation à la vertu pure, c'est d'intelligence responsable et d'humanisme appliqué*¹". C'est la doctrine de l'intérêt bien entendu².

17

III. L'ÉCONOMIE POLITIQUE, BASE DE TOUTE MORALE

4.3.1. Le *Traité d'économie politique*, premier livre de morale

Dans cette visée générale la rédaction du *Traité* tient une place décisive pour parvenir à la connaissance du mécanisme social dans son ensemble. Il est donc possible de construire une société équitable où chacun se trouve

¹ Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir, l'Éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Gallimard, Paris, 1992, p. 219.

² On doit relever sur ce point précis la communauté de pensée entre J.-B. Say et Alexis de Tocqueville, qui publie le premier volume de "*De la démocratie en Amérique*", 3 ans après la mort de J.-B. Say. Citant Montaigne Tocqueville écrit : "*Il y a longtemps que Montaigne a dit : " Quand pour sa droiture, je ne suivrai pas le droit chemin, je le suivrai pour avoir trouvé, par expérience, qu'au bout du compte c'est communément le plus heureux et le plus utile" et quelle meilleure définition de la doctrine du principe d'utilité de Say que celle que trace Tocqueville à propos de l'intérêt bien entendu : *L'intérêt bien entendu est une doctrine peu haute, mais claire et sûre. Elle ne cherche pas à atteindre de grands objets ; mais elle atteint sans trop d'efforts tous ceux auxquels elle vise. comme elle est à la portée de toutes les intelligences, chacun la saisit aisément et la retient sans peine. S'accommodant merveilleusement aux faiblesses des hommes, elle obtient facilement un grand empire, et il ne lui est point difficile de le conserver, parce qu'elle retourne l'intérêt personnel contre lui-même et se sert, pour diriger les passions de l'aiguillon qui les excite. La doctrine de l'intérêt bien entendu ne produit pas de grands dévouements; mais elle suggère chaque jour de petits sacrifices ; à elle seule, elle ne saurait faire un homme vertueux ; mais elle forme une multitude de citoyens réglés, tempérants modérés, prévoyants maîtres d'eux-mêmes ; et, si elle ne conduit pas directement à la vertu par la volonté, elle en rapproche insensiblement par les habitudes; in "De la démocratie en Amérique"*, R. Laffont, Paris, 1987, p. 51.*

mieux à sa place qu'à celle d'un autre. S'il veut changer de place qu'il sache que cela implique un effort particulier. JB.Say aborde le problème de l'ordre social sous l'angle de sa réforme. L'état social existant est vicieux et le *Traité d'économie politique* "doit être le premier livre de morale"¹. Vient ensuite en note la phrase souvent citée "*Quiconque ferait un Traité élémentaire d'Économie politique propre à être enseigné dans les écoles publiques et à être entendu par les fonctionnaires publics les plus subalternes, par les gens de la campagne et par les artisans serait le bienfaiteur de son pays*"².

La définition qu'il donne de la morale va nous éclairer sur la conception qu'il se fait de l'économie politique : "*la morale est la science des mœurs. Je dis science ; car, dans l'état de société, les règles de conduite ne sont pas toutes d'institution naturelle ; elles s'apprennent. Il est vrai qu'elles s'apprennent dès l'enfance et par routine ; mais le langage, qui est une science aussi, ne s'apprend-il pas de même*"³. Ayant défini ce qu'est la morale, il donne son but qui est "*de procurer aux hommes tout le bonheur compatible avec leur nature*"⁴.

Mais contrairement à ce qu'une lecture trop rapide pourrait nous amener à conclure, il ne s'agit pas pour Say d'une intention purement normative qui rejoindrait alors une conception holiste et une tentation totalitaire, telle qu'elle fut vécue au cours de la période la Terreur. Si Say nous avertit des bienfaits de l'instruction en général ce n'est pas simplement parce qu'elle adoucit les mœurs, mais aussi "*parce que les hommes instruits , en général, font moins de mal, commettent moins de dégâts que ceux qui ne le sont pas*"⁵. L'essentiel de l'apport de cette institution, l'instruction, tient à ce que "*c'est principalement en nous éclairant sur nos propres intérêts, que l'instruction est favorable à la morale*"⁶. Isoler les préjugés, les traiter de façon séparée est une condition préalable pour fonder la liberté et la stabilité de la République sur la prospérité. Le *Traité* se présente donc comme le moyen positif de détruire cet ensemble de valeurs, de croyances qui sont le véhicule spontané de la pensée de ses concitoyens.⁷ L'indépendance de

¹ J.-B. SAY, *Olbie ou essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, PUL Nancy, édition avec notes et préface de J.-P. FRICK, p. 71.

² J.-B. SAY, "*Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*" par J.-B. Say, introduction et notes de J.-P. FRICK, Presses universitaires de Nancy, p. 75.

³ op. cit., p. 71.

⁴ op. cit., p. 71.

⁵ op. cit., p. 73.

⁶ op. cit., p. 73.

⁷ Jean Baptiste Say est sur ce point l'héritier des Lumières, ce qu'il cherche c'est comme Ernst CASSIRER l'écrit à propos de DIDEROT que celui-ci "*n'entend pas procurer un simple corps de connaissances, mais provoquer une mutation dans la manière de penser. L'Encyclopédie a été*

l'économique est un combat à la fois contre les hommes 19
qui exercent le pouvoir et contre l'état d'esprit hérité de l'ancien régime¹.

4.3.2. Le *Traité* et l'analogie du théâtre

L'objet du *Traité* est désigné dans les *Préliminaires* ; l'objet c'est la France dans son état présent : "*Semblable à un vaisseau voguant sans boussole et sans carte, selon le caprice des vents et des vagues, ne sachant d'où il part, ni où il veut arriver, elle avançait au hasard parce qu'il n'y avait point dans la nation d'opinion arrêtée sur les causes de la prospérité publique*"².

Quel sens faut-il donner à cette opinion arrêtée ? Say s'en explique à l'aide d'une comparaison singulière : "*Quoiqu'il y ait une très grande différence d'opinion sur le mérite des pièces de théâtre et sur ce qui constitue la perfection dans l'art dramatique, cependant en France on est attaché à de certains principes de composition théâtrale dont on ne s'écarte guère ; on convient par exemple que chaque scène d'une pièce de théâtre, chaque caractère doivent concourir au développement de l'action principale ; qu'il ne faut transporter le spectateur, durant le cours d'une même pièce, ni d'un lieu dans un autre lieu éloigné, ni d'un temps dans un autre ; que l'auteur doit s'arranger de manière que les spectateurs sachent par quels motifs les personnages paraissent et se retirent. De ces conventions généralement, ou presque généralement reçues, qu'est-il résulté ? C'est que notre théâtre depuis les chefs-d'oeuvre de Racine jusqu'aux farces du boulevard, n'offre point de disparates trop choquantes, et que nos plus mauvais drames, à défaut d'autre mérite, ont au moins celui d'être conformes à ces règles puisées dans la nature de l'homme, ou de s'en écarter peu*"³.

Le *Traité* s'apparente à du théâtre⁴ révolutionnaire. Il vise d'abord à instruire. Cette pièce de théâtre nous décrit non ce que chacun a rêvé, mais

créée " pour changer la façon commune de penser", Ernst CASSIRER, La philosophie des lumières, Fayard, Paris, 1966, p. 54. on peut ajouter que le Traité a été écrit dans le même objectif.

¹ Say désigne ainsi tous ceux que nous appellerions les cadres intermédiaires dans une société, ceux qui exercent une responsabilité même limitée.

² J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1^o édition, Discours Préliminaire*, Crapelet, Paris, 1803, p. XXX.

³ J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1^o édition, Discours Préliminaire* Crapelet, Paris, 1803, p. XXXII.

⁴ On trouve dans chez DIDEROT le passage suivant : *Il en est du spectacle comme d'une société bien ordonnée, où chacun sacrifie de ses droits pour le bien de l'ensemble du tout in Le paradoxe sur le comédien Oeuvres*, Pléiade, Gallimard, Paris, 1961, P 1016. Tout le texte de DIDEROT paraît très proche de la comparaison de Say en particulier DIDEROT développe longuement le fait que pour être un bon comédien il importe surtout de ne pas se laisser aller à

bien la réalité de ce qu'est notre situation, le *Traité* est une critique de l'ordre mental ancien. A ces confusions qui nous font croire que les choses que nous voyons ressemblent à celles que nous avons apprises, s'ajoutent celles du langage, qui désigne avec un seul mot des choses anciennes et nouvelles. Il est nécessaire pour atteindre le but fixé d'effectuer une mise en ordre qui permette, à travers la mise en catégories, d'articuler la totalité. L'opérateur sera celui de la catégorie valeur-utilité. Le *Traité* se présente comme la mise en ordre d'un objet complexe, il ne s'agit pas seulement de faire apparaître ce que sont les lois de l'économie politique mais de le faire dans un champ qui est celui des représentations en général .

L'analogie avec le théâtre nous avertit que tout dans le *Traité*, doit concourir au développement de la prospérité publique. Cette comparaison montre que la figure qui se tient au centre du *Traité* avant d'être celle du cercle de l'échange des biens, des produits, de la monnaie et des valeurs¹ est d'abord celle de la prospérité, de la définition de chaque rôle pour que la pièce puisse atteindre l'objectif visé et ne dégénère pas en cacophonie, en bateau ivre. C'est la prospérité qui obsède Say et non le cercle de l'équilibre. Il faut prendre le spectateur à témoin et le faire passer de l'espace où l'on agit, celui de la vie économique de tous les jours, à l'espace où l'on regarde, pour modifier son action en retour. La parenté de cette lecture de Say avec celle de Smith² est frappante. Say utilise le retournement de la sympathie, capacité du spectateur à se mettre à la place d'un acteur, pour l'amener à interioriser le point de vue du spectateur impartial³.

Le résultat est un champ de connaissances commun, qui produit un ensemble de règles, permettant de parvenir à l'intérêt éclairé. Au chapitre II "*Du plaisir d'une mutuelle sympathie*" de la *Théorie des sentiments moraux*

sa sensibilité et d'observer avec beaucoup de froideur les comportements autour de soi : "ne dit-on pas dans le monde qu'un homme est un grand comédien ? On n'entends pas par là qu'il sent, mais qu'il excelle à simuler, bine qu'il ne sente rien : rôle bien plus difficile que celui de l'acteur, car cet homme a de plus à trouver le discours et deux fonctions à faire, celle du pète et du comédien," *ibid.* p. 1057.

¹ Voir sur ce point J. DERRIDA, *Donner le Temps*, Galilée, 1991, Paris, p. 18

² Il n'est pas sûr que Say ait lu la *Théorie des Sentiments Moraux* au moment où il rédige son *Traité* entre 1800 et 1803. Nous n'avons trouvé aucune référence dans ses écrits à l'exception de la mention du titre de l'ouvrage et du nom de A. Smith dans les manuscrits déposés à la B.N. Cette mention se trouve avec d'autres notes consacrées à l'histoire de la pensée économique, il est donc probable qu'elle soit plus tardive, si l'on se souvient que Say ne rédige son *Abrégé* de l'histoire de la pensée économique que pour la première édition du *Cours Complet* en 1829. Ceci plaide pour une influence continentale à travers Diderot et surtout le théâtre révolutionnaire voir G. GENGEMBRE, *A vos plumes citoyens, Écrivains, journalistes et poètes de la Bastille à Waterloo*, Découverte Gallimard, 1988.

³ Voir E. BLANC, *Sympathie et valeur en échange*, document de travail, n°136, Centre A. et L. Walras, 1993 et D. DIATKINE, présentation à A. SMITH, *Richesse des Nations*, Flammarion, 1991, pp. 9-62.

Smith écrit : "*Quelle que soit la cause de la sympathie, et de quelque manière qu'elle soit excité, rien ne nous plaît tant que de la trouver dans les autres à notre égard, et rien ne nous choque davantage que les voir en manquer. Ceux qui regardent l'amour-propre et ses raffinements comme la cause universelle de tous nos sentiments, cherchent à expliquer par lui ce plaisir et cette peine*"¹. Smith traite la vanité comme un cas très particulier au chapitre II de la section III : *De l'origine de l'ambition, et de la distinction des rangs* ", où il écrit : "*D'où naît donc cette ambition de s'élever, qui tourmente toutes les classes de la société ? Où est le véhicule de la passion commune à toutes les vies humaines, qui est d'améliorer sans cesse la situation où l'on se trouve ! C'est d'être remarqué, d'être considéré, d'être regardé avec approbation, avec applaudissement, avec sympathie, et d'obtenir tous les avantages qui suivent ces divers sentiments. C'est la vanité qui est notre but, et non le bien-être, ou le plaisir ; et notre vanité est toujours fondée sur la certitude que nous avons d'être l'objet de l'attention et de l'approbation des autres*"². Toutefois l'inspiration de Say se trouve autant chez les moralistes français comme Chamfort que chez Smith.

Il faut dépasser la vue bornée des spectateurs et leur permettre d'embrasser tout les développements de l'action qui va se mener³. C'est par un langage gris, anonyme, toujours méticuleux et répétitif que petit à petit la clarté va se faire. Il s'agit de ménager les effets, de bien marquer chaque scène et les différents actes. L'objectif de cette pièce est singulier puisqu'il ne vise pas à distraire le spectateur mais à lui assigner une place. Alors: "*Quand on professera les principes les plus sains de l'Économie politique dans les divers ordres de la société, chez le cultivateur, chez le négociant, chez le magistrat, de même qu'on professe relativement à l'art dramatique, les mêmes principes au parterre et aux loges, alors on aura un plan général d'administration qu'on verra suivi, quelles que soient les révolutions qu'on éprouve*"⁴.

La plus grande partie de ce que nous appelons économie a été une réponse théorique à de grandes questions politiques. Say comme tous les auteurs du XIX^e se situe dans ce cadre. Comment fonder un ordre républicain qui ne soit pas la vision totalitaire d'une norme préétablie visant

¹ Adam SMITH, "*Théorie des sentiments moraux*", traduction S. de Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, (réimpression : Plan de la Tour, éditions d'aujourd'hui, 1982), p. 8.

² Adam SMITH, "*Théorie des sentiments moraux*", traduction S. de Condorcet, Paris, Guillaumin, 1860, (réimpression : Plan de la Tour, éditions d'aujourd'hui, 1982, p. 54.

³ Cette vue pourrait s'apparenter à celle du panoptique de Bentham, voir A. COT, *J. BENTHAM et le néo-utilitarisme*, Thèse.

⁴ J.-B. SAY, *Traité d'économie politique, 1er Discours Préliminaire*, Crapelet, Paris, 1803, p. XXXII.

à conformer les hommes à ce que l'on croit être le bien ?

22

Ce refus chez lui d'imposer une pensée collective, qui nie la liberté du sujet, il l'explique dans une note manuscrite sur Saint Simon : "*Ecole de Saint Simon : Elle vise au triomphe de la pensée collective sur les penchants individuels. Mais quels seront les interprètes de cette pensée collective ? N'y aura-t-il pas toujours autant de pensées que d'individus ? A moins qu'il n'y ait soumission à la pensée d'un individu comme il y a soumission à la pensée infallible du Pape. Car une pareille soumission ne peut avoir lieu sans sottise ou despotisme.*"¹

CONCLUSION

Tous les écrits de Say sont traversés par la conception que nous venons de développer. Ce qui est décisif c'est l'instruction, seul moyen d'échapper au despotisme et à la perte de liberté, qui découle de la seule recherche de l'intérêt immédiat. Le paradoxe le plus étonnant réside dans le fait que Say ait pu être considéré comme un partisan de la logique de l'utilitarisme. Il est vrai toutefois que nombre de ses formulations, à première lecture, peuvent donner du crédit à une telle interprétation.

¹ Mss, BN, fonds Say.

**MANUSCRITS INÉDITS SUR LA VALEUR,
LA MONNAIE, LA BANQUE ET LA FINANCE**

Nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale

VALEUR ET MONNAIE

J.-A. Schumpeter dans son *Histoire de l'Analyse Économique*, présente Say comme le continuateur de Turgot et de Cantillon. Il ajoute que ces derniers sont ceux qui ont probablement le plus marqué son analyse¹. Si cette appréciation ne nous paraît pas discutable en terme de filiation, l'influence que Schumpeter leur attribue doit être nuancée au profit du comte Pietro Verri² qui est celui qui a, après Smith³, le plus influencé la vision⁴ de J.-B. Say . Il faut cependant préciser que Schumpeter cite Verri dans la chaîne qui conduit de Galiani à Walras en passant par Say⁵.

Quelle influence la lecture de Verri a pu exercer sur Say. Faut-il limiter cette influence à ce que Say lui même indique dans une note du *Traité*, à propos du commerce, ou bien faut-il donner à Verri une place toute autre et bien plus fondamentale dans la constitution de sa vision théorique générale ? Si celle-ci n'a pas été relevée jusqu'ici, cela tient peut-être à une attention insuffisante vis-à-vis des auteurs italiens qui, exception faite de quelques

1 Il est vrai également que J.-A. Schumpeter, à propos de la théorie de la valeur-utilité, écrit : "*Même après 1776, cette théorie prévalut sur le Continent et il y a une ligne continue de développement de Galiani à J.-B. Say : Quesnay, Beccaria, Turgot, P. VERRI, Condillac et bien d'autres de moindre renom contribuèrent à la fonder de plus en plus solidement*". *Histoire de l'Analyse Economique*, vol. I, pp. 421-422 et vol. II, p. 160.

2 Concernant le Comte Pietro VERRI voir F. VENTURI, "Le meditazioni, sulla economia politica di Pietro VERRI ", Edizioni, echi e Discussioni, pp. 530-593 in *Rivista Storica Italiana* Anno XC fascicolo III, 1978.

³Nous avons choisi de parler de Verri d'abord car il est antérieur à Smith et qu'en outre son influence sur Say est sur les points abordés plus décisive que celle de Smith.

4 Nous utilisons ce terme dans le sens que lui donne Schumpeter dans son *Histoire de l'Analyse Economique*, comme vision fondamentale et créatrice.

5 J.-A. SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse économique*, vol. II, p. 159. "*L'œuvre de Say a des origines purement françaises si nous considérons Cantillon comme un économiste français. C'est la tradition Cantillon - Turgot qu'il continue et à partir de laquelle il aurait pu développer, quoiqu'il ait pu faire en réalité, tous les traits principaux de son analyse, y compris d'ailleurs son schéma systématique et son entrepreneur. Le plus important de ces éléments est en vérité sa contribution à l'économie analytique et sa conception de l'équilibre économique bien qu'elle soit formulée de façon vague et imparfaite. L'œuvre de Say est le maillon le plus important de la chaîne qui nous conduit de Cantillon et Turgot à Walras*". C'est précisément cette présentation de J.-A. Schumpeter qui nous semble devoir être remise en cause, en particulier les "origines purement françaises".

auteurs comme Beccaria et Galiani, sont peu cités par les économistes spécialistes de l'histoire de la pensée économique en France mais aussi ailleurs¹.

Verri, à partir de la théorie de la valeur utilité-rareté, combinée à l'analyse, selon laquelle l'activité humaine n'est jamais une création de matière mais seulement une transformation de la matière va :

1 - Caractériser toutes les activités des hommes de productives (celles des membres de l'État excepté), et désigner par là ce qu'est la source de la richesse et donc la puissance d'un État.

2 - Formuler les lois générales des rapports entre production, consommation et croissance.

3 - Fonder la cohérence d'ensemble de l'édifice sur la théorie de la valeur. La monnaie est désignée comme marchandise universelle, possédant les mêmes attributs que toutes les autres marchandises, et soumise aux mêmes lois, donc échappant au Prince. Cette conception permet de passer de l'idée particulière de valeur propre à deux échangistes, à une idée générale de la valeur s'imposant à tous .

4 - Développer sa visée générale qui reste celle du conseiller du Prince, mais qui sape en même temps les positions du Prince. Le paradoxe étant que, pour sortir de l'ordre ancien et arriver à l'ordre nouveau, Verri s'appuie sur le pouvoir du Prince pour proposer une réforme de l'ordre économique.

J. B. Say reprend à Pietro Verri la conception de la valeur-utilité, et, contre les Physiocrates (et ce qu'il reste de physiocratie chez Smith), celle de la production définie comme modification et non pas création de matière. Pour Verri l'activité humaine ne peut que modifier la matière. Toutefois, Say reprend chez Smith toute la place centrale que celui-ci accorde à la production. Ceci lui fait accorder une importance décisive à l'enchaînement des faits, au détriment d'une construction théorique plus abstraite dont le point de départ pouvait être Verri. Tout ce travail de déconstruction / reconstruction lui permet :

1 - De caractériser toutes les activités humaines de productives y compris celle des fonctionnaires de l'État (sauf dans la première édition du *Traité (1803)* où il suit la position de Verri).

2 - D'abolir la distinction de Smith entre productif et improductif et d'introduire la notion de produits matériels et immatériels.

¹ Th. Guggenheim dans son analyse fine des théories monétaires pré-classiques indique que faute d'une connaissance de la langue suffisante il n'abordera pas les auteurs italiens. L'étude reste donc à faire. Thomas GUGGENHEIM, *Les théories monétaires pré-classiques*, Genève, Librairie Droz, 1978, p. 10. Relevons par ailleurs que la dernière édition de *l'Encyclopaedia Universalis* ne consacre pas une ligne à Verri, pas plus que la précédente qui ne le cite que dans l'article sur Beccaria.

3 - De fonder les lois de la répartition des revenus en cohérence avec l'ensemble de la production.

26

4 - De montrer que la monnaie ne remplit que la seule fonction de moyen de circulation, elle n'est pas, contrairement à Verri, au début du processus. Ce qui est premier, c'est la production, celle-ci intégrant la monnaie comme marchandise.

5 - De se séparer de Verri, qui fait de l'économiste le conseiller du Prince, en achevant la rupture totale avec le politique, seul l'individu a en main son propre salut, qui passe par la connaissance des lois de l'économie politique.

6 - De formuler la loi des débouchés dans l'ordre même où Verri aborde la question.

L'influence de Verri sur Say nous semble être bien établie. Mais influence ne saurait signifier ici, pas plus que pour Smith, copie ou vulgarisation. La différence majeure concerne le statut de la monnaie. Say s'appuie sur Verri, contre Smith, pour refuser de faire de la mesure des valeurs une fonction fondamentale de la monnaie. En revanche il s'appuie sur Smith pour mettre au centre de son schéma analytique la production, ce que Verri ne fait pas. Il s'appuie encore sur Verri, contre Smith et les physiocrates, pour caractériser toutes les activités de productives. La monnaie sera incluse par Say dans la partie qui concerne la production, car le métier des manieurs d'argent est de l'ordre du commerce, et que le moyen de circulation représente une partie du capital de la société. La monnaie, si elle est une marchandise comme les autres, joue il est vrai un rôle un peu particulier mais qui ressort des mêmes lois dérivées de la théorie générale de la valeur-utilité. Il faut souligner l'éviction totale sur le plan des principes de théorie pure de la fonction d'unité de compte. Dans sa construction analytique Say s'appuie sur Smith pour définir l'offre sur Verri pour la demande et il emprunte aux physiocrates des éléments d'analyse en termes de circuit. Ce qu'il a tenté avec sa théorie de la valeur utilité sociale c'est la synthèse des trois.

LA MONNAIE

Les commentateurs ont traité des écrits sur la monnaie et la banque de J.-B. Say dans le cadre des rapports existant entre la loi des débouchés et la théorie de la monnaie¹. L'opinion couramment admise est une absence

¹ G.Tapinos, 1972, Préface au *Traité d'économie politique* de J.B.Say, Calmann-Lévy, Paris "On a remarqué que la monnaie n'intervient à aucun moment dans la présentation logique du schéma. Sa seule fonction est de faciliter les échanges. Les longs développements que Say consacre à la monnaie ne présentent guère d'intérêts théoriques", p. XIV. Karl Pribram "Les fondements de la pensée économique", Economica, Paris, évoque l'analyse monétaire de Say brièvement, pp. 77 et 164. Mark Blaug qui analyse très longuement la loi des débouchés et la

d'innovation de ce dernier par rapport à Adam Smith et 27
aux autres auteurs de son temps¹, avec de bonnes raisons il est vrai puisque
lui même ne revendique aucune espèce d'originalité en la matière. Il existe
une analyse développée des questions monétaires chez Say et celle-ci
représente bien un effort original de construction qui n'en fait pas un simple
imitateur de Smith.

Évoquant les enseignements de l'histoire, Say écrit : "*à la cour du régent, toutes les idées se brouillèrent. Les billets de Banque, où l'on croyait voir une source inépuisable de prospérité ne furent qu'un moyen de dévorer les capitaux, de dépenser ce qu'on ne possédait pas, de faire banqueroute de ce qu'on devait*"². L'analyse de J.-B. Say doit être comprise en intégrant sa préoccupation constante de lutte contre les préjugés des gens de son époque. Avant d'aborder l'étude développée de la répartition il précise "*qu'il convient auparavant qu'on connaisse bien la nature et l'usage du principal agent de cette distribution, la MONNAIE*³, *portion importante des richesses sociales, à laquelle certains penseurs réservent exclusivement le nom de richesses, tandis que selon d'autres elle n'en est que le signe*"⁴. Si l'on regarde les différents découpages du *Traité* au long des différentes éditions, on constate que les développements sur la monnaie se trouvent toujours dans la première partie qui porte sur : "*la Production des richesses.*" .

Si l'on considère l'évolution de son analyse de la première(1803) à la sixième édition (1841) du *Traité* nous trouvons trois définitions successives de la monnaie. Dans la première édition du *Traité*, Say rattache très étroitement valeur intrinsèque et convention. La monnaie entre en circulation en ayant une valeur.

VALEUR INTRINSEQUE + CONVENTION = MARCHANDISE-MONNAIE

théorie monétaire classique ne dit presque rien sur les écrits monétaires de Say, voir "*La Pensée économique*", 4^e édit. Economica, Paris, p. 173-207. J.Viner mentionne Say à propos de la "*Bullion Controversy*", p. 197 in "*The Theory of International trade*", Allen and Unwin, London. Des études plus récentes traitent très largement de Say mais sans aborder les questions monétaires : A.Jessua "*Histoire de la théorie économique*", P.U.F, 1991, Paris, pp. 211-223 ; ainsi que M Lutfalla, "*l'économie politique en France au XIX^esiècle*", sous la direction de Y.Breton et M.Lutfalla, Economica 1991.

1 J.-A. SCHUMPETER, "*Histoire de l'analyse économique*", vol. II, Gallimard, Paris, écrit "*La théorie de J.B.Say sur la monnaie n'est pas un de ses points forts mais il fut l'un des premiers à faire une analogie(ou si le lecteur préfère une confusion) entre la vitesse de circulation de la monnaie et celle des biens*", p. 443, voir aussi p.328 et p. 330 note 1.

2 J.B.Say *Traité D'économie politique* 1803, Crapelet, Paris, *Discours Préliminaire*, p. xiv.

3 C'est J.-B. Say qui met le mot en capitales.

4 J.-B. SAY, *TEP*, 1^o, Livre second, p. 414.

La valeur intrinsèque est constituée par la valeur utilité (vaisselle, bijoux) que possède le bien en dehors de ses fonctions monétaires. La convention relève de la coutume qui a force de loi et qui attribue à ce bien une fonction monétaire.

Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), Say place l'accent beaucoup plus fortement sur la valeur de la monnaie qui découle de sa fonction de moyen de circulation :

VALEUR INTRINSEQUE INITIALE + CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Enfin par la suite c'est la convention et la valeur en circulation qui fondent la monnaie, la valeur ne repose plus que sur la demande de monnaie.

CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Dans le domaine de la politique monétaire pratique le choix de l'instrument monétaire est important ; Say reprend alors l'analyse de Smith¹ en lui ajoutant la convention :

CONVENTION + PROPRIÉTÉS du MÉTAL + VALEUR-CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Les fonctions de la monnaie sont analysées sous des termes différents de ceux auxquels nous sommes habitués : la fonction d'unité de compte n'apparaît que sous le terme de mesure des valeurs, la fonction de réserve de valeur sous celle de conservation des valeurs. Enfin la fonction de paiement est englobée dans celle "*de moyen de circulation*".

1) La seule fonction qui soit fondamentale du point de vue de la théorie pure est celle qu'il désigne sous le terme de moyen de circulation. La monnaie pour Say peut être définie comme tout avoir liquide, ayant reçu de la coutume -la loi confirmant celle-ci- le privilège de pouvoir être imposée

¹ Les notes manuscrites de Say portées sur son exemplaire personnel de la *Richesse des Nations* ont été publiées pour la première fois par H. HASHIMOTO in *KSU Economic and Business Review*, vol. 7, fascicule 5, 1980, pp. 53-81 et vol. 9, fascicule 9, 1982, pp. 31-133, Londres. Le premier fascicule porte sur les : "*Notes inédites qui couvrent les marges de la Richesse des Nations et qui la critiquent*", avec une introduction de H. HASHIMOTO et le deuxième fascicule porte sur : "*Notes inédites qui couvrent la Richesse des Nations et qui la résument*".

en règlement de tout achat ou de toute dette, immédiatement et sans réserve. Il n'est plus nécessaire, comme dans la première et la deuxième édition du *Traité* de faire intervenir le métal dans la définition de la monnaie.

2) La fonction de mesure des valeurs n'est pour lui que circonstancielle et historique, elle a une dimension pratique. S'il se prononce pour lier mesure des valeurs et moyen de circulation, c'est d'un point de vue pratique, mais cela ne découle pas de la nature de la monnaie.

3) La fonction de conservation de valeur n'est pas une fonction fondamentale de la monnaie, elle est partagée à égalité avec toutes les autres marchandises, elle n'est qu'une fonction secondaire. Ceci restera vrai de la première à la sixième édition du *Traité*.

Puisque la monnaie est une forme particulière de produit ou de marchandise, elle a une valeur. La valeur de cette marchandise s'établit à travers sa demande. Celle-ci correspond pour l'essentiel aux besoins de transactions. Say considère la thésaurisation comme constante à long terme et variable à court terme. Toute demande de monnaie implique de façon générale une contre-opération à très court terme.

Le métal ne possède aucune vertu, qui lui permettrait de monopoliser seul la fonction monétaire. La définition par Say de la monnaie repose d'abord sur la convention. Ceci exclut logiquement toute caractéristique concrète et physique, s'imposant aux acteurs autrement que pour des raisons de circonstances et purement historiques.

A l'inverse d'autres auteurs, Say ne fait pas de la stabilité de la monnaie l'élément essentiel de la dynamique économique. Si l'on considère les choses du point de vue le plus fondamental, celui de la production, seuls comptent le travail, les ressources naturelles et le capital. C'est pour cette raison qu'il élimine la fonction de réserve de l'activité économique normale. Dans une telle vision, il suffit qu'un instrument conserve sa valeur, son pouvoir d'achat, entre deux transactions. Ainsi la fonction de conservation de la valeur n'est pas totalement écartée. C'est cette courte durée exclusive, qui détermine chez les individus le choix du moyen de circulation. Dans ce cadre, il ne peut y avoir normalement aucune préférence pour la monnaie métallique, par rapport aux autres biens matériels. Son choix est largement déterminé par le problème de la limitation du pouvoir du Prince. La monnaie métallique n'est pas investie d'un pouvoir particulier, du fait de sa substance ou des usages qu'elle peut avoir dans d'autres circonstances.

C'est la fonction de paiement limitée dans le temps qui est prise en compte. L'horizon de Say est le court terme, ou au moins c'est le terme du marchand, le temps que met une opération commerciale, normale ou courante, pour se dénouer. Disponibilité et certitude de valeur dans le temps

et l'espace de l'échange, dans le moment de la circulation des marchandises, c'est tout ce qui est demandé à la monnaie. La monnaie ne saurait être fondée comme certains le croient sur le fait du Prince. Si la loi intervient, elle ne fait que sanctionner un choix fait antérieurement par les acteurs privés. Lorsque J.-B. Say aborde le problème de l'unité de compte, il adopte un point de vue métalliste pratique¹, pour fonder un système monétaire indépendant du Prince.

30

¹ De même que pour le concept de métallisme théorique nous traitons en détail ce point dans le chapitre 7 sur "Liberté et ordre monétaire" in A.TIRAN, *J.-B SAY : Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994.

MANUSCRITS SUR LA VALEUR

**Objets non-classés mais propres à servir
quelque part**

22 octobre 1821. Contradiction apparente de J.B. Say

Say a dit : Plus vous augmentez la valeur des choses par l'industrie et plus vous augmentez les richesses. Say a dit (*phrase barrée : plus l'industrie est perfectionnée, c'est à dire en proportion de ce qu'elle crée de produit et plus elle donne*). Plus vous diminuez la valeur des choses par les perfectionnements de l'industrie, plus vous augmentez les richesses. La contradiction de ces deux propositions vient de ce qu'on les détache des circonstances qui en précisent le sens. On ne peut pas séparer l'idée d'une richesse de l'idée de son propriétaire. De quelle richesse parlez-vous dans la première proposition ? de la vôtre Théophile, d'un produit à vous dont votre industrie vous rend plus riche de toute la valeur que vous avez créée, mais personne n'est plus riche hors vous, seulement comme vous faites partie de la nation, la nation est plus riche de la valeur que vous avez gagnée.

*

De quelle richesse parlez-vous dans la seconde proposition ? D'une richesse qui n'existe pas encore, qui n'est à personne si ce n'est à un être de raison que nous appelons la Nature, d'une richesse qu'il s'agit d'acquérir, que nous ne pourrions acquérir qu'en donnant une richesse qui est déjà en notre possession : je veux dire nos services productifs. Or je dis que celle là moins elle aura de valeur et plus nous serons riches parce que nous l'acquerrons à moins de frais. Moins elle aura de valeur et plus nos services productifs en auront ; or nos services et nos fonds dont ils émanent, étant à nous, plus ils ont de valeur et plus nous sommes riches. S'agit-il des produits déjà créés, déjà achetés par nos services productifs, l'augmentation de leur valeur rend plus riches leurs possesseurs, mais elle rend plus pauvres tous ceux qui sont obligés de les acheter, parce que les produits qu'ils ont et qu'ils peuvent donner en échange diminuent de valeur à l'égard des premiers (1). S'agit-il de produits non encore créés ? (*phrase barrée illisible*) Quelle que soit leur valeur ; l'acquisition qu'en fera leur producteurs, le rendra plus riche de la valeur de tous les services productifs qu'il aura consacré à cette acquisition quelle qu'elle soit. Il ne sera donc pas plus pauvre si le produit vaut peu que s'il vaut beaucoup. Mais s'il vaut peu la nation sera plus riche que s'il vaut beaucoup parce qu'elle en aura davantage pour tous les services qu'elle voudra consacrer à son acquisition, ses services vaudront davantage par rapport à ce produit là. Une chose utile est infiniment chère pour une nation lorsqu'elle n'a aucun moyen d'avoir cette chose. Son prix est inatteignable par quelque fortune que ce soit. Son prix est déjà diminué lorsqu'on peut le produire à grands frais ; mais on est encore pauvre à son égard puisqu'on a

de grands frais à faire pour l'acquérir. Mais on est moins pauvre, on est même riche lorsqu'au moyen de nos services productifs qui sont toujours à nous, nous pourrions l'acquérir à peu de frais. Pour faire entendre tout cela au public, il faudrait, avec des exemples, donner un corps à toutes ces abstractions.

*

Pour prouver qu'une légère augmentation dans la qualité d'une marchandise, occasionne une grande baisse dans son prix, et qu'une petite rareté occasionne une grande hausse. Voyez *Recherches sur la richesse publique* par Lauderdale, page 33.34.35 (note au mot utilité ou richesses naturelles) Cette réponse est assez importante et peut entrer dans mon cours, pour critiquer value in use de Smith.

Je sais ce que c'est que l'utilité, la quantité d'utilité, mais je ne sais ce que c'est que valeur d'utilité parce que qui dit valeur suppose un échange, et l'idée de l'usage seul n'apporte point d'idée d'échange. Valeur d'utilité, ne signifie rien de plus que utilité, et une valeur qui n'est pas constatée par l'échange ou la possibilité d'un échange, n'est pas une valeur reconnue. Or il n'y a de richesses sociales que la valeur reconnue combatte la distinction que fait Smith de valeur d'usage et valeur d'échange.

*

note supprimée dans mon catéchisme

Les valeurs ne sont jamais absolues; elles ne sont que relatives. Ainsi, nous ne pouvons pas dire rigoureusement que la valeur d'un boeuf n'a pas changé lorsqu'au lieu de 20 hectolitres de blé on ne veut plus en donner que 18 pour l'avoir. Mais comme dans cet exemple, le blé a renchéri non seulement par rapport au bœuf, mais par rapport à toutes les autres denrées et que le prix du boeuf au contraire s'est toujours échangé contre la même quantité de drap échangé contre du drap, de vin, d'argent et demeure le même, nous dirons que c'est la valeur du blé qui a changé en non pas celle du bœuf. Mais dans la réalité quand une seule denrée monte, comme le blé, en même temps qu'elle monte par rapport à toutes les autres, toutes les autres baissent par rapport à elle. De même en astronomie, nous disons que la lune tourne autour de la terre quoique dans la réalité ces deux planètes tournent autour l'une de l'autre comme deux personnes qui valsent; mais comme dans cette valse la lune se déplace beaucoup plus que la terre, nous parlons de la lune comme si c'était elle seule qui tournât.

*

(page barrée)

Dans quel cas la richesse d'une personne est-elle augmentée ?

Lorsque la valeur des choses qu'il possède, est plus grande. Elle est diminuée dans le cas contraire?

Qu'est-ce que la valeur des choses ?

34

C'est la qualité de toute autre chose que les autres hommes sont disposés à donner en échange de la première, pour en obtenir la possession.

Éclaircissez cela par un exemple.

*

Richesses matérielles : L'intérêt d'un pays n'est point d'avoir constamment une grande masse de richesses existante, mais de produire et de consommer beaucoup de richesses, par ce que (*mot barré illisible*) c'est là ce qui procure le plus de besoins satisfaits, le plus de jouissances. Il y a plus de richesses dans un pays où le commerce a peu d'activité et où les marchandises restent longtemps en magasin que dans un pays où elles sont promptement vendues et consommées ; il y a plus de richesses dans un pays où les chemins sont mauvais, et où les produits restent longtemps sur les routes, etc. dira t-on que la situation de ces pays est plus prospère ? Ce n'est donc pas la somme des richesses qui fait un pays riche ; c'est la somme de ses productions annuelles. Les produits immatériels contribuent donc à la richesse d'un pays autant que les produits matériels. Les seuls produits dont on doit désirer la durée sont ceux dont on consomme seulement le revenu comme une maison, un meuble, parce qu'en conservant plus longtemps le fond, on jouit plus longtemps du revenu.

*

Objets qui ont de la valeur à Naples et qui n'en auraient point en Hollande. Je peux placer cela, pour prouver qu'il ne faut pas désespérer des progrès des nations.

"A Naples les rues obscures et étroites abondent en boutiques d'idoles. Là se trouvent des offrandes qui ont l'air d'être préparées pour les outils de Flore et Gomone, comme au temps où Naples était une colonie grecque. On y trouve toutes sortes d'ornements pour la vierge et les saints, en papier, en plumes, en étain, des fruits, des ex-voto en cire ; des assortiments de nez, d'yeux et d'oreilles de toutes les sortes et pour tous les ages. Nous vîmes un vieil ouvrier qui mettait des yeux de verre à un St Janvier, tandis que la marchande disputait sur le prix des saints, comme si elle avait vendu des jouets d'enfants.

Une dévote balançait longtemps entre un crucifix et un Saint Sébastien qui étaient du même prix et se décida pour le premier qu'elle emporta soigneusement enveloppé dans son mouchoir pour l'adorer en rentrant. Une preuve que toutes ces pratiques ne tiennent point essentiellement à la nature humaine, mais seulement aux mauvaises institutions, c'est qu'en Angleterre on les suivait il y a 300 ans. Horace Walpole, cite un livre conservé à Ste Marie de Bristol où il est fait mention d'articles semblables fournis à cette église en 1470".

*

En effet, qu'achetons-nous lorsque nous achetons quelque chose ? Nous achetons l'utile qui se trouve dans la chose ; nous achetons le service qu'elle nous rendra une fois qu'elle sera en notre possession. Si l'on nous force à la payer plus qu'elle vaut, que fait-on en cela ? On nous prend une valeur qui nous appartient pour la donner à une autre personne à qui elle n'appartient pas, puisque à cette dernière n'appartient que la quantité d'utilité qui est dans sa chose, et non aucune portion de l'utilité qui est dans la nôtre.

*

Lorsque le renchérissement est l'effet d'un impôt, comme lorsqu'un droit d'entrée oblige de payer 25 sous une bouteille de vin qui n'aurait coûté que 20 sous, les 5 sous n'étant le prix d'aucune qualité donnée au vin, sont une contribution gratuite imposée à l'acquéreur à l'occasion de chaque bouteille de vin qu'il achète. Cette manière d'acquitter une contribution nécessaire, peut-être aussi bonne ou meilleure qu'une autre ; mais on aurait tort de s'imaginer qu'elle augmente la richesse nationale en élevant le prix du vin. Elle ne crée pas une valeur ; elle la fait seulement passer des mains du contribuable dans celles du receveur.

*

Un poète est utile en France ; là il satisfait à un besoin ; on y fait dans ce pays là, quelque sacrifice pour en avoir une valeur échangeable dans ce pays là ; mais il n'en a aucune en Italie. En Italie, au contraire, la glace a une utilité, une valeur, qu'elle n'a pas en Laponie ; c'est en conséquence posséder une richesse, une portion de richesse, que de posséder à Rome une provision de glace ; ce ne serait point une richesse chez les Lapons.

*

Il suffit qu'une chose ait une valeur dans un endroit quelconque de la terre, pour que cette chose en ait une partout. Seulement cette valeur diminuera en raison de l'éloignement du lieu où elle a une valeur ou de la difficulté de s'y rendre. Ceci explique pourquoi l'argent est si estimé par tout. L'argent est reçu en Europe, en Asie, en Afrique, et en Amérique, en échange de toutes les denrées à l'usage de l'homme, de sorte que par toute la terre on est à portée de l'employer utilement pour soi ; tandis que pour employer utilement les Cauris il faut les envoyer sur la côte Afrique. Mais si nous supposons quelques Européens jetés à la suite d'un naufrage sur une des îles habitées de la mer du sud ou l'argent n'est pas considéré comme monnaie, et qu'un de ces européens eût sauvé du naufrage sa cassette contenant dix mille pièces d'or ou d'argent, il n'en serait pas plus riche que son compagnon, parce que l'impossibilité où il serait d'aller ou d'envoyer dans un lieu ou

l'argent eût une valeur l'empêcherait d'employer à un usage utile, la somme qu'il aurait sauvée.

36

*

Insister sur la nécessité d'oublier que toutes les fois qu'il sera question de richesses, de fonds, de capitaux, de revenus en général, il ne sera point question de la chose mais de la valeur de la chose. Ce n'est point la perte de nos colonies qui a porté un coup funeste aux villes de Bordeaux, de Nantes, du Havre ; c'est la guerre. Supposez nos colonies perdues et la paix faite. La force qui influe sur la valeur ne prouve rien contre la marche qu'elles suivent naturellement, pas plus qu'un obstacle qui contourne un jeune arbre qui pousse, ne prouve qu'il ne suit pas la ligne verticale.

*

M. Marietto professeur d'Économie Rurale à Pavie, se sert de mon Économie politique pour rattacher l'Économie rurale à ce qui est utile. Il est venu étudier à Genève l'herbier de De Candolle. Il me dit que c'est le professeur Rossi qui lui a recommandé l'étude de mon ouvrage ; et que ce professeur a publié les 3 premiers volumes de son *Economia della specia umana* qui aura 6 volumes. Voir cela à l'institut.

*

M. Dufresne St Léon confond souvent les capitaux d'un pays avec son numéraire (Voyez par exemple sa note de la page 97) avec les progrès de l'Econ. polit. Les plus habiles financiers ne savaient pas la différence qui existe entre le numéraire et les capitaux.

*

Jouissances tirées des richesses naturelles

Remarquons avant tout que la nature, bienfaisante en ce point, a voulu que les plus douces jouissances peut-être que nous pourrions éprouver ; l'attachement d'une femme, d'un fils, d'un ami, le bien-être qui accompagne la santé, le repos après la fatigue, le sommeil, pussent être obtenus sans y sacrifier aucunes richesses. Ce sont des biens naturels qu'elle nous accorde sans nous les faire payer ; et qui motivent les actions de grâces que les hommes adressent à l'auteur de toutes choses, en respectant les motifs qui nous attirent des maux bien souvent aussi peu mérités.

*

Nature des Richesses. Solution du 22 octobre 1821

Une chose utile n'est une richesse que lorsqu'on est obligé de l'acheter

- soit par des services productifs

- soit par des produits (qui ne sont qu'un service productif

sous un autre nom). Si vous ne possédez pas cette chose, vous êtes d'autant plus riche qu'elle est à meilleur marché. Si vous la possédez vous êtes d'autant plus riche qu'elle est plus chère. On ne peut pas parler de richesse

sans parler de possesseur. Ainsi, on ne peut pas dire cette chose est une grande ou une petite richesse, selon qu'elle a beaucoup ou peu de valeur ; car une chose qui a une grande valeur est une fort grande richesse pour celui qui la possède et une grande pauvreté pour moi qui voudrais l'acquérir. J'ai donc eu raison de dire : La richesse est la valeur des choses que l'on possède. Pour se rendre possesseur, il faut acheter les choses par des services productifs. Vos services productifs valent d'autant plus que vous acquérez plus de chose par leur moyen car vos services productifs sont à vous et

*

puisqu'on est obligé de les acquérir incessamment autrement on ne les a pas. Conséquemment la nation est d'autant plus riche qu'elle peut les acquérir à meilleur marché. Ses services productifs qui sont la matière dont elle se sert pour acheter valent davantage parce qu'ils acquièrent davantage. Ainsi donc rigoureusement parlant et quoique la richesse soit proportionnée à la valeur des choses que l'on possède, ou peut dire qu'une nation devient plus riche quand ses produits diminuent en valeur.

*

Août 1821. Théorie de J.B. Say sur la Nature des Richesses

Créer l'utilité c'est créer de la richesse, car c'est créer de quoi satisfaire un besoin. L'utilité créée peut directement satisfaire un besoin lorsque le propriétaire de cette utilité la consomme. Elle satisfait indirectement un besoin, lorsqu'on l'échange contre une autre utilité que l'on consomme. L'échange de deux produits n'est que l'échange de deux utilités créées

La valeur du produit A est la quantité d'utilité qui se trouve dans le produit B que l'on consent à donner en échange ; et réciproquement la mesure de la valeur du produit B est la quantité d'utilité qui se trouve dans le produit A. Dans tout échange équitable, ce que l'on donne égalant ce qu'on reçoit, si l'échange du produit A contre le produit B est équitable, les deux utilités qui résident en chacun d'eux, sont égales ; par conséquent si la valeur du produit A est en proportion de l'utilité du produit B, elle est aussi en proportion de l'utilité du produit A lui-même. Ce qui fait rentrer cette doctrine dans celle de Ricardo et de quelques autres qui maintiennent que la richesse est en raison de l'utilité qui est dans des choses et non dans leur valeur échangeable. L'avantage qu'il y a à l'exprimer ainsi que je le fais, consiste à préciser cette utilité, à la mesurer par un nombre, un poids, une dimension qui sont ceux du produit équivalent qui est donné en échange. Ainsi dans le cas où l'on veut comparer l'utilité de deux habits sans évaluation, on ne peut dire autre chose que celui-ci me garantira mieux du froid il flattera davantage ma vanité par la beauté du drap etc, mais cela n'est point une

évaluation positive et ne peut pas servir à comparer la valeur des vieux habits, la quantité de

38

*

richesse qui réside en l'un d'eux, avec la quantité de richesse qui réside en l'autre, ou en toute autre chose. Mais lorsque je dis que l'utilité de mon habit peut me procurer l'utilité qui réside dans quatre hectolitres de blé, ou dans 80 francs de monnaie et l'utilité du vôtre ne peut vous procurer que l'utilité qui réside dans trois hectolitres ou 60 francs de monnaie, alors je donne une comparaison exacte du degré d'utilité de l'un comparée avec l'utilité de l'autre. Je donne en même temps une comparaison exacte de l'utilité de mon habit avec tout ce que l'on peut à la même époque et dans le même lieu acquérir avec des hectolitres de blé ou avec de la monnaie.

(pharagraphe barré - Alors j'ai une mesure plus positive de l'utilité de mon habit puisque je sais qu'elle est égale à celle qui se trouve dans 4 hectolitres de blé, ou dans 80 gr d'argent, ou dans chacune des choses que l'on peut acquérir au moyen de ces deux quantités d'utilité. Je puis en même temps comparer par là l'utilité de mon habit avec l'utilité d'un autre habit : et savoir par exemple qu'il vaut une fois autant qu'un autre habit pour lequel on ne donne en prix courant que deux hectolitres de blé ou 40 gr d'argent. C'est là ce qui fait que l'on peut raisonner sur les valeurs, sur les richesses, sur ce qui les augmente, ou les diminue, ce qui est le propre de l'Économie politique. Augmenter la valeur d'une chose sans lui donner un nouveau degré d'utilité, (comme on le fait par des impôts, ou par des accaparements) ce n'est pas créer de la richesse, c'est exiger une utilité sans en donner aucune autre en retour. Deux hommes : un négociant et un consommateur conviennent du prix d'une pièce de vin hors des murs de Paris. Elle vaut cent francs ; le vendeur cède toute l'utilité qui se trouve dans la pièce de vin ; l'acheteur cède en échange toute l'utilité qui se trouve dans une somme de cent francs. L'acheteur ...

*

rembourserai les droits. Le vendeur en conséquence transporte le vin, le livre dans Paris à l'acheteur et lui fait payer 160 F. L'acheteur n'a toujours que l'utilité qui réside dans cette pièce de vin, utilité reconnue égale à 100 F et le vendeur n'a rien de son côté que l'utilité qui réside dans une somme de cent francs. Il n'y a pas plus d'utilité, ni de valeur, qu'il n'y en avait auparavant dans le monde ; mais il y a une utilité égale à 60 f (montant du droit d'entrée) qui a passé sans échange des mains du consommateur dans celles des agents du gouvernement.

(paragraphe barré)

L'utilité des produits s'achète originellement par des services productifs on ne peut, à moins d'y perdre, la donner sans recevoir en échange une autre

utilité fruit d'une pareille quantité de services productifs.

39

Mais l'utilité qui est naturellement dans les choses (comme celle de l'eau) peut sans qu'on y perde, être donnée pour rien, puisqu'elle n'a rien coûté. Une grande utilité qui peut se donner à peu de frais, rapproche le produit auquel elle est conférée, d'une richesse naturelle, d'une chose qui a son utilité par elle-même. Ce qui précède donne le moyen de résoudre cette apparente contradiction reprochée à J. B. Say. "Élever la valeur des produits (par l'industrie) c'est, selon Say, accroître la richesse nationale".

*

Richesse nationale.

"Comment deux actions contraires peuvent-elles produire le même effet ?" Je réponds que ce n'est pas élever la valeur des produits qui accroît la richesse ; c'est créer de l'utilité puisqu'on ne crée pas de la richesse en donnant aux choses de la valeur sans leur donner de l'utilité. L'utilité ainsi conférée est pour le monde entier, une richesse créée, une richesse nouvelle mise au monde. Si elle a coûté cher, si elle a coûté beaucoup de services productifs, elle est un petit avantage pour le monde. Elle vaut bien toujours autant que tous les produits, toutes les utilités que l'on consent à sacrifier pour en jouir, mais elle est une moins grande acquisition que si elle avait coûté peu. Dans le premier cas il y a utilité donnée au produit de là accroissement de richesse. Dans le second, il y a puissance plus grande donnée aux services productions, de là accroissement de richesse. Dans les deux cas il y a accroissement de valeur échangeable, soit au premier cas dans le produit ; soit au second cas dans les services productifs, parce que toute la valeur étant relative, les services productifs valent plus toutes les fois qu'ils acquièrent par la production plus d'utilité créée.

Ricardo et Say d'accord, Ricardo convient que les frais de production ne sont pas la base des prix, Say convient que le profit foncier ne fait pas partie des prix

"Je considère le profit foncier (the rent) comme l'effet d'un monopole partiel, n'influant jamais sur le prix, mais étant plutôt l'effet du prix. Si tout le produit du fond de terre était abandonné par le propriétaire foncier, je pense que les denrées produites sur leurs terres ne seraient pas à meilleur marché car il y a toujours une portion des mêmes denrées produit de la terre pour laquelle l'on ne peut point payer l'on ne paie point de profits aux propriétaires, attendu que la valeur du produit suffit à peine à payer le produit du capital (c'est à dire, selon moi, les profits de l'industrie et du capital)". Ricardo ou polit. Economy, 3 ed^{on} p. 333

Le monopole partiel dont parle Ricardo, est le profit que l'on fait par suite du prix auquel les besoins de la société portent le prix du blé. Si ces besoins

ne portaient pas le prix d'un hectolitre de blé au prix de .. ce blé ne paierait pas les profits de l'industrie, les profits du capital et les profits du fonds sur toute cette partie du blé venue sur des terres assez fertiles pour qu'après les frais d'industrie et de capital payés, il est demeuré un surplus pour le propriétaire du sol. Je conviens de tout cela. Mais qui ne voit que c'est la même loi qui régit tous les autres produits. Pour tous, c'est le besoin de la société dans l'état ou elle est qui détermine la valeur que l'on consent à mettre aux choses. Si à ce prix, tous les frais nécessaires pour que la chose soit produite, peuvent être payés, on la produit ; s'ils ne sont pas payés on ne la produit pas ; mais ce ne sont pas les frais qui font que la société a des besoins et se trouve en état de les satisfaire.

D'un autre côté, Say convient que lorsqu'il n'y a point de frais de fermage à payer, le fermage ne fait pas partie du prix du produit venu sur cette terre. Nul fermier ne s'offre pour la cultiver. Le propriétaire pour ne pas perdre l'intérêt de son capital et son tant, la cultive sans faire d'autre profit que les intérêts et le profit de son industrie ; alors en effet le profit foncier n'entre pour rien dans le prix de ce produit. Ricardo ne peut pas disconvenir de son côté que lorsque telle autre terre plus fertile vaut un fermage à son propriétaire, ce fermage ne fasse partie du prix du blé qui a poussé sur sa terre, car dans ce prix si les besoins de la société le portent à 20 l'hectolitre, et que sur ces 20 f, 10 aillent à l'industrie, 5 au capital et 5 au fond de terre, tous ces profits sont payés par ce prix là et en font partie. Oui, mais ils ne le déterminent pas. D'accord, puisque moi je soutiens ainsi que ce qui le détermine ce sont uniquement les besoins de la société.

*

Extrait d'une lettre à Louis Say du 28 février 1825. Valeur incluse de l'utilité, en quoi utile aux démonstrations rigoureuses.

Je suis bien loin de pouvoir publier mon grand ouvrage qui n'est autre qu'un Cours Complet d'Économie sociale. J'avais besoin encore d'une année de travail pour en venir à bout, mais voilà qu'on me défend tout travail de cabinet dans la crainte de porter mon sang à la tête. Je fraude de temps en temps la faculté, mais je ne puis dire l'époque ou je pourrai imprimer. Je savais bien que nous finirions bien par nous entendre sur la valeur des choses. J'ai toujours dit ainsi que toi, que la vraie production était la production d'utilité, mais pour arriver à des démonstrations rigoureuses, bases de toute science, il fallait constater le degré d'utilité qu'il y a dans une chose. Or on ne le pouvait qu'en constatant la valeur (la valeur de la chose A par exemple qui est la plus ou moins grande quantité de la chose B que l'on consent généralement à sacrifier pour obtenir la première). C'est par ce moyen que j'ai pu déterminer les cas où il y a, et ceux où il n'y a pas production véritable. Question fondamentale. Il y a production toutes les

fois que la valeur d'un produit égale ou surpasse la valeur des frais de production. Tu sens combien cette doctrine lorsqu'ensuite on constate quels sont les services et leur prix fait reposer la science sur des bases certaines ; car la variabilité des valeurs réciproques qui empêche qu'un prix courant (c'est à dire la valeur en numéraire) ne soit une bonne mesure pour des temps et des lieux différents, n'empêche pas qu'on ne sache si la valeur d'un produit, hic et nunc, est inférieure ou égale à la valeur, hic et nunc, des services nécessaires pour établir ce produit. C'est par le même moyen que j'ai pu déterminer en quoi consistent les progrès de l'industrie, et les cas où il y a augmentation de frais sans accroissement d'utilité comme dans les monopoles, les impôts..

*

(page entièrement barrée)

Nous n'aurions qu'à nous applaudir de la faveur dont les monnaies françaises jouissent déjà dans presque toutes les parties du globe. Si la valeur de nos pièces était assez supérieure à la valeur du lingot de même poids et de même titre pour couvrir tous nos frais de fabrication. Ce qui n'est malheureusement pas. Quelques exemples assez remarquables vous ont faits voir que, contre l'opinion commune, des pièces de monnaie, telles que les piastres, conservaient au loin, en Chine par exemple, une valeur supérieure à leur métal, valeur qu'elles tirent du service qu'elles rendent au moyen de leur empreinte comme moyen des échanges. Que ce serait au public à supporter cette perte et que les caisses publiques devraient changer une pièce usée contre une pièce neuve, toutes les fois que l'usure ne provient pas de la fraude. Or qui ne voit que cette proposition est une véritable niaiserie. C'est comme si l'on disait que pour aller de Paris à Pontoise, il faut avoir envie d'aller de Paris à Pontoise. Je ne prétends point qu'il ne soit d'aucune importance pour l'homme qu'il ait peu ou beaucoup de désirs ; je crois au contraire qu'il *..illisible..* première partie de ce cours (1) que le besoin de consommer ne donne pas la possibilité d'acheter, qu'il n'y a de demande effective, que celle qui est accompagnée de l'offre de payer et lorsque le prix est jugé suffisant par le vendeur. Il est évident que je dois acheter un produit pour que je puisse le consommer ; or je ne peux l'acheter qu'autant que j'ai créé une valeur

*

Contradiction de Smith

Gioja (Tome 5 page XXXVI) remarque que Smith dit, Tome 1 p. 65 Garnier, qu'une valeur variable ne peut servir de mesure. Et il dit que le travail est une valeur variable. Tome 1 pages 140 à 157.

*

Le prix courant d'un objet nous donne une idée assez juste de sa valeur absolue, (1) Le mot valeur absolue ne peut signifier que la quantité de choses, quelles qu'elles soient, que l'on peut avoir pour une somme quelconque. Je sais fort bien que la valeur échangeable (la seule dont il soit question en économie politique) est toujours relative ; mais elle peut être relative à des objets non-encore déterminés.

Car nous savons d'ailleurs par habitude ce qu'on peut acquérir pour ce prix-là. Mais (nous ne savons pas ce que l'on pouvait autrefois acquérir pour une quantité de monnaie ou de toute autre marchandise. S'il y en avait une qui put ici, maintenant prouver les, ni même ce qu'on peut maintenant dans un autre pays, acquérir pour les prix dont on nous parle - *paragraphe barré*). Pour connaître la valeur d'une somme ancienne, nous aurions besoin d'avoir un tarif de la quantité de chaque espèce de marchandise que l'on pouvait se procurer pour la même somme. Si nous savions le prix d'une seule espèce de marchandise, elle pourrait nous donner une idée tout à fait fautive de l'importance de la somme, car cette marchandise aurait pu varier elle-même, plus encore que la monnaie. Par exemple, vous n'auriez pas, Messieurs, une grande idée de la valeur de quatre onces d'or dans Rome ancienne, si l'on vous disait que pour ce prix, une dame..

*

Or vouloir produire en prenant plus de peine préférablement à produire en s'en donnant moins, employer les forces de cent hommes pour avoir ce qu'on pourrait se procurer avec les forces de cinquante hommes, c'est faire volontairement un échange désavantageux ; c'est créer de l'ouvrage pour avoir occasion d'occuper quelqu'un ; et ce n'est pas même obtenir l'avantage que l'on recherche d'occuper tous les misérables, car si vous en occupez cent, il y en aura bientôt cent dix ; et si vous en occupez cent dix, il y en aura bientôt cent vingt et ainsi de suite. C'est ce que [vous verrez développer quand je traiterai de la population.] M. de Sismondi met en opposition ce qui arriverait dans le cas où cent mille tricoteuses avec leurs aiguilles, et mille ouvriers avec un métier à bas, fabriqueraient également chacun de leur côté, dix millions de paires de bas. Son résultat est que les consommateurs de bas n'économiseraient que 50 centimes par paires, mais qu'il n'y aurait plus que 1200 ouvriers qui pussent vivre avec la somme qui en alimentait cent mille. Il n'arrive à ce résultat que par des suppositions qui ne sont pas admissibles.

*

Réponse à Sismondi sur un article de sa discussion sur les machines

J'ai supprimé cela de mon chap. II part. 1er comme faisant longueur ; mais cela montre bien que les calculs de Sismondi sont faux.

*

l'ouvrier qui a reçu le prix de son travail, a retiré par là une valeur équivalente à celle que son travail a communiquée au produit. Il l'a consommée ; et s'il n'y a pas dans la société plus de valeur qu'auparavant, c'est parce que la valeur produite par ce travailleur.

*

Pour établir que les consommateurs ne paieraient les bas que 50 centimes de moins, il pose que les frais de production seraient dans le premier cas, ainsi qu'il suit :

10 millions pour achat de la matière première ;

40 millions pour salaire de cent mille ouvriers à 400 fr par tête.

Total 50 millions dont 40 seraient distribués aux ouvriers.

Et dans le second cas, ainsi qu'il suit :

10 millions pour les matières premières ;

30 millions pour les intérêts du capital fixe et le profit des entrepreneurs

2 millions pour la réparations et le renouvellement des machines

2 millions pour les intérêts du capital circulant

1 million pour le salaire de 1200 ouvriers

Total 45 millions de frais de production, dont 1 million seulement pour salaires, au lieu de 40.

Or je vois dans cette dépense 30 millions pour intérêts du capital fixe et profits des entrepreneurs ; mais de quoi (toujours dans la supposition de M. de Sismondi) peut se composer ce capital fixe ? Il admet mille ouvriers travaillant sur métier. Comme un ouvrier ne saurait travailler sur deux métiers à la fois, ces mille ouvriers ne peuvent pas faire usage de plus de mille métiers. Les meilleurs métiers à faire des bas coûtent 600 fr ; les mille coûteraient en conséquence 600,00 fr. Ajoutons à ce capital un capital pareil pour les autres ustensiles et les frais d'ateliers, et nous aurons un capital fixe de 1200,00 fr. Admettons que l'intérêt et le profit des entrepreneurs sur ce capital, soit de 15 pour cent, ce qui est honnête, car s'il rapportait davantage, la concurrence l'aurait bientôt ramené à ce taux. Nous trouverons pour l'intérêt et le profit des entrepreneurs 180,00 fr au lieu de 30 millions ! Même observation sur les 2 millions de frais d'entretien et de réparation ; car quand on renouvellerait les métiers en totalité chaque année au lieu de les réparer, ils ne coûteraient encore que 600.000 fr, puisque pour ce prix on aurait des métiers neufs. Le capital circulant non plus ne coûterait pas 2 millions d'intérêts ; car de quoi se compose-t-il, toujours d'après M. de Sismondi?

De la matière première	10 millions	44
et des salaires d'ouvriers	<u>1 id.</u>	
en tout	11 millions	

dont l'intérêt à 6 pour cent est 660.000 fr ; mais comme, dans cette industrie, le produit peut-être fait et vendu en moins de six mois, les frais d'intérêt de ce capital, ne seraient que de 330.000 fr. Tous ces frais réunis font pour 10 millions de paires de bas une somme de 12.110.000 fr au lieu de 45 millions, en admettant les bases de M. de Sismondi. Je suis loin de croire que l'économie peut-être aussi forte ; car cet auteur a beaucoup trop attribué à la puissance des machines ; mais je dis que si l'économie était telle, le bas prix des bas, ou de tout autre produit analogue, en favoriserait à tel point la consommation, que non pas cent mille, mais Deux cent mille ouvriers seraient occupés à en faire.

Et si la consommation de cet objet en particulier n'admettait pas cette multiplication excessive d'un même produit, la demande se porterait sur d'autres, et favoriserait le travail dans quelque autre industrie ; car faites attention qu'après l'introduction des machines, il y a dans la société toujours les mêmes travailleurs et les mêmes capitaux ; les mêmes sources de revenus, les mêmes revenus ; or si au lieu de consacrer sur cette masse de revenus 50 millions pour des bas, on n'en dépense plus que 12, les 38 millions qui restent, sont applicables à d'autres consommations, si ce n'est à l'extension de la même. Voilà ce qu'enseignent les principes, et malheureusement pour M. de Sismondi, voilà ce que confirme l'expérience. Les maux qu'il signale..

*

dans la population ouvrière de l'Angleterre, tiennent à d'autres causes ainsi que je le montrerai en son lieu ; ils tiennent aux lois sur les pauvres qui favorisent leur multiplication, et aux impôts excessifs qui font payer si chèrement aux consommateurs l'utilité que ceux-ci se procurent en achetant les produits, que la satisfaction qu'ils tirent de certains produits, ne vaut pas ce qu'elle coûte ; Dès lors on ne les achète pas ; on s'impose des privations : on produit et l'on consomme moins de certaines choses ; et dans ces moments-là la société suit une marche rétrograde, car les progrès consistent à produire et à consommer davantage. Enfin je puis dire que la surabondance de la population, le défaut d'emploi de la classe ouvrière et sa misère, ont toujours tenu à des causes que l'on pouvait assigner quand on connaissait l'économie de la société et ne tenaient point à la multiplication des machines. Ces classes sont très misérables et très

*

à plaindre dans des pays où l'on n'a point encore introduit de machines, comme en Pologne. A la Chine où presque tout se fait à force de bras, la classe ouvrière meurt de faim ; et en Angleterre à quelle époque a-t-on fait

les lois sur les pauvres qui obligent chaque paroisse à nourrir les indigents ? A une époque où la population ouvrière criait qu'elle ne trouvait pas d'occupation, quoiqu'elle fût moitié moins nombreuses qu'à présent : à une époque où il n'y avait presque aucun moyen expéditif introduit dans les manufactures ; sous le règne d'Élisabeth.

(paragraphe barré)

Depuis ce temps les machines se sont multipliées et néanmoins un nombre double de familles d'ouvriers ont trouvé à gagner leur vie. J'ai vu l'introduction de ces puissants moyens d'industrie causer à certaines époques beaucoup d'effroi, causer même des troubles ; et j'ai toujours vu qu'ils avaient fait plus de peur que de mal, relativement au bien qu'ils ont produit, on ne peut pas le contester.

*

Rognures sur la valeur susceptibles d'être employées.

*

De la manière dont s'opère la distribution des richesses produites et d'abord : Qu'est-ce que la chose qui se distribue ? La valeur. Qu'est-ce que la valeur ? : La quantité des choses produites qu'on peut acquérir. La valeur produite est donc la même que la quantité des choses produites.

*

Quelques préparations pour mon Discours d'ouverture dans l'Amphithéâtre du Conservatoire de 1823 à 24.

*

Le seul côté où la doctrine de Smith à cet égard peut être soutenue est celui-ci. Nulle marchandise ne peut longtemps être donnée au dessous du prix auquel elle peut être produite, parce que nul homme ne se condamne à une perte constante quand il peut faire autrement. Or, on peut considérer la peine prise pour fournir une journée de travail comme le prix payé par le travailleur pour devenir propriétaire de la chose qu'il revend sous le nom de journée de travail, et, en supposant que ce prix payé, cette peine, est une avance toujours à peu près égale, on en peut conclure une constance semblable dans le prix du marché. Mais il y a ici plusieurs suppositions qu'il est difficile d'admettre. En premier lieu, il n'est pas vrai que la peine que donne à l'ouvrier une journée de travail, coûte plus de peine à un homme faible et débile qu'à un homme fort, dans un climat rigoureux que dans un climat tempéré. En second lieu le penchant qui porte les hommes à propager. (Cela faisait partie d'une réfutation de la thèse que le travail est une mesure exacte des valeurs. Je l'ai retranché comme trop métaphysique).

*

leur espèce, agit avec plus ou moins d'intensité. Dans les pays où l'on se livre à ce penchant sans prévoyance et sans réserve ; dans les pays où la religion

de concert avec les lois, secondent cet appétit irréfléchi, la population peut être constamment entretenue en nombre suffisant pour qu'elle soit constamment aussi mal pourvue qu'elle peut l'être sans décliner. La quantité de travail offerte sera dans ce cas constamment plus grande à un mauvais prix, qu'elle ne le sera dans un pays où les hommes font entrer plus de prévoyance dans l'accomplissement du vœu de la nature, et où l'habitude leur a donné des besoins moins circonscrits. Il est de fait, par exemple, que le travail est, depuis plusieurs siècles et peut-être sera toujours à meilleur marché à la Chine, qu'en Angleterre ou aux États-Unis.

*

Cette discussion théorique ne doit pas entrer dans mon catéchisme : mais elle doit servir de base à ce que j'y mettrai d'autorité. Je pourrai y joindre quelques notes justificatives en faveur des maîtres.

*

Pour éclaircir cette question : Comment se peut-il que ce qui fait la richesse des nations (les frais de production) fasse leur pauvreté ? 1^o Août 1821

Les utilités dont les hommes font usage et qui les font vivre, leur sont données en partie par la munificence de la nature (Richesse sociale), en partie par les efforts de leur industrie (aidée de ses instruments). Tous les hommes ont les richesses naturelles et en jouissent : mais tous n'ont pas les richesses sociales. Les hommes qui ont une certaine portion des richesses sociales, ont en commun avec les autres hommes, toutes les richesses naturelles, et ils ont de plus leur portion des richesses sociales. N'est-il pas vrai que si en multipliant leurs capitaux et leurs travaux ils acquièrent une plus grande quantité de richesses sociales, ils sont plus riches et la nation est plus riche ? Et n'est-il pas vrai en même temps que si cette addition d'utilité est obtenue sans efforts,

*

et par conséquent sans frais, ils sont aussi riches, et de plus, gagnent les frais qu'ils n'ont plus été obligés de faire pour les obtenir. Dans le premier cas, on est riche parce qu'on a de quoi acheter ; dans le second on est riche parce ce qu'on possède sans acheter. Dans le premier cas on est riche par sa production ; dans le second par ses économies. Mais voici le grand avantage qu'une nation trouve à changer une partie de ses richesses sociales en richesses naturelles ; c'est que les richesses sociales ne sont à la portée que de ceux qui ont de quoi les acheter ; tandis que les richesses naturelles sont à la portée de tout le monde. Si l'on découvrait des sources de vin, si cette boisson coulait aussi abondamment que l'eau dans nos rivières, tout le monde serait par rapport au vin aussi riche que ceux qui ont de quoi en acheter maintenant. Il n'y aurait pas de gens moins riches, puisqu'il n'en est aucun qui ne pût acquérir tout ce qu'il acquiert maintenant ; mais il y en

aurait beaucoup plus de riches puisque toute cette partie de la population qui est maintenant privée de vin, en aurait.

*

Travail productif

Tous les travaux ne sont pas productifs. Ceux qui produisent des préjudices comme les sonneries pour les naissances, les mariages, et les morts font un tourment pour le voisinage. A Bourg la Sourcerie un baptême comme il faut coûte 30 fr. Une marchandise qui coûte plus à créer qu'elle ne vaut n'est pas un produit et n'offre pas conséquemment un débouché.

*

J'ai retranché cela du commencement de mon cours comme trop abstrait. Mais le fond étant vrai cela doit trouver sa place ailleurs. Frais de production comparés à l'utilité. Que les frais seuls ne donnent pas la valeur. Cela regarde la théorie des échanges. Quand un besoin peut être satisfait par la seule munificence de la nature, il ne confère aucune valeur à l'objet qui le satisfait ; personne n'est tenté de donner quelque chose en échange d'un objet que l'on peut avoir pour rien. Voilà pourquoi les richesses naturelles n'ont aucune valeur d'échange. Mais quand j'éprouve un besoin, et que la chose qui peut le satisfaire ne se trouve pas sous ma main, je suis obligé d'en acquérir la possession avant de pouvoir jouir de son utilité. Si j'habite, par exemple, une des nouvelles colonies de l'Amérique septentrionale, et si je désire une table, il faut que je l'acquière soit par le travail de la faire, soit par un échange ; dans ce dernier cas, je ne consentirai certainement pas à donner pour avoir une table quelque chose qui me coûterait plus de travail que la table elle-même ; car alors je ne ferais pas l'échange et j'acquerrais la table par mon travail, par le travail de la faire. La table, en raison du service qu'elle me rend, peut valoir à mes yeux beaucoup plus que la peine qu'elle coûte ; cependant je ne la paierai pas au delà du prix que vaut cette peine.

D'un autre côté si le [service que peut me rendre] une certaine table, faite d'une certaine façon, était tel qu'il ne compensât pas à mes yeux, la peine qu'il faudrait prendre pour la faire, je ne consentirais pas à prendre cette peine, non plus qu'à en faire l'acquisition par un échange ; car dans un échange, celui qui me vendrait la table, voudrait recevoir en échange un produit qui n'aurait pas coûté moins de travail que la table elle-même. On peut dire conséquemment que la valeur d'une chose est égale au sacrifice qu'il faut faire pour se la procurer, pourvu toutefois qu'elle ait une utilité suffisante pour déterminer les hommes à faire un tel sacrifice. Si la jouissance qu'elle peut procurer, n'offrirait pas une indemnité suffisante de la peine qu'elle coûte, personne n'en voudrait ; elle n'aurait point de valeur.

*

Que la valeur est essentiellement variable, parce qu'elle dépend des circonstances qui varient constamment. Ainsi une personne qui va de Paris en Bretagne, ou qui vient d'Angleterre en France, voit croître ou diminuer la valeur des écus, ou des onces d'argent ou d'or, qu'elle a dans sa poche.

*

Valeur

M. Torrens dans son *Essay on the production of wealth*, prétend que la valeur n'est point une qualité essentielle de la richesse ; mais seulement un accident : et il se fonde sur ce que une famille qui produirait avec abondance tout ce qui serait nécessaire à son entretien sans avoir besoin de faire aucun échange, serait riche sans que rien de ce qu'elle possède eût aucune valeur échangeable. Hé ! que dis-je autre chose ? Mais j'ajoute que si l'on veut apprécier cette richesse. l'appréciation qu'en pourrait faire la famille à qui elle appartient, est vague et arbitraire ; qu'il n'y a d'autre mesure que la valeur courante, et que la valeur courante est la quantité de toute autre chose, utile aussi que l'on consent couramment à donner en échange. ? Or, je dis que cette appréciation est de nécessité fondamentale en Économie politique ; car qu'est-ce que cette science ? C'est la connaissance de ce qui augmente ou diminue la richesse. Or, pour connaître l'augmentation ou la diminution d'une chose, il faut la mesurer, dans les différents états où on l'observe, et l'on ne peut la mesurer sans arbitraire que par le taux ou se fixe la convention qu'on appelle un échange, ou une vente lorsqu'on échange la marchandise contre de l'argent. Il se présente à chaque instant des cas où cette appréciation contradictoire est nécessaire lorsqu'on traite des matières d'Économie politique.

*

Travail mesure des valeurs

Smith et Ricardo quand ils admettent le travail pour mesure des valeurs, n'admettent que le travail d'une même sorte, c'est à dire le travail d'un manouvrier comparé avec le travail d'un manouvrier ; et ensuite ils entendent que si l'on peut comparer ensemble la valeur du travail par exemple d'un graveur avec le travail d'un peintre dans deux pays différents, il faut l'un et l'autre les réduire, les deux parts, en journées de manouvriers. Mais ce sens, quoique le seul raisonnable, n'offre pas encore un moyen de mesurer les valeurs ; car le même travail, celui d'un manouvrier varie de prix suivant les pays et les circonstances, et le rapport du travail manuel et du travail intellectuel dans un même pays varie aussi. L'art de faire des vers insignifiants est beaucoup mieux récompensé à la Chine et à Paris ; et il l'était beaucoup plus au 17^e siècle qu'au 19^e même à Paris.(149)

*

Extrait de la lettre de Ricardo à J.-B. Say du 8 mai 1821

"Dans ma dernière édition j'ai indiqué les différences d'opinion qui existent entre nous au sujet du sens qu'il faut attacher au mot valeur. Vous l'employez dans le même sens que richesse et que utilité ; et c'est cette partie de votre estimable livre que je désire beaucoup de voir soumises à de nouvelles méditations de votre art. J'adhère presque entièrement à votre doctrine des services productifs mais si le fermage est l'effet du haut prix, plutôt qu'il n'en est la cause, ne doit-il pas être exclus lorsque nous estimons comparativement la valeur des marchandises ? J'ai deux pains devant moi : l'un est le produit de la meilleure terre du pays pour laquelle on paie un fermage de 3 à 4 lst par acre. L'autre est le produit d'une terre pour laquelle on ne paie pas de fermage plus de shillings qu'on ne paie de livre pour l'autre. Cependant l'un et l'autre pain ont exactement la même valeur, et sont également bons. Vous diriez que dans l'un le service productif de la terre est fortement payé tandis qu'il y a comparativement une faible rétribution accordée aux services productifs du capital et de la main d'œuvre ; tandis que dans l'autre beaucoup est payé aux services du capital et de l'industrie et plus pour le service de la terre. Cela n'est pas douteux ; mais cette instruction n'est pas utile et ne peut nous guider dans la pratique. Ce que nous désirons d'apprendre, c'est la loi générale qui règle la valeur du pain comparativement avec les autres choses. Et je pense que nous trouvons que cette espèce de pain qui est le produit de la terre pour laquelle on ne paie que pour ou point de fermage, règle la valeur de tout le pain ; et que sa valeur ; par rapport aux autres choses, dépend de la quantité comparative de travail répandue sur la production de ces autres choses. Permettez-moi encore de vous faire observer que votre ouvrage vaudrait beaucoup plus, si vous entriez davantage dans les lois qui déterminent les profits des terres et des capitaux. C'a été certainement une grande erreur de Smith de supposer que les profits dépendaient du degré d'accumulation du capital, sans égard à la population et aux moyen de pourvoir aux besoins de cette population. J'ai lu vos Lettres à Malthus avec beaucoup d'intérêt. Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points ; mais je ne peux donner mon assentiment à toutes les doctrines que vous y soutenez ; notamment à celles dont j'ai déjà parlé et qui sont au fond les mêmes que celles de votre livre".

*

Si une once d'or vaut 20 paires de souliers et si elle n'en peut plus acheter que 18, Ricardo dit que l'or a baissé de prix. Si un mois de travail vaut 20 paires. Si un mois de travail ne peut plus acheter que 18. Ricardo dit le travail a baissé de prix. Smith et Malthus disent les souliers et tout autre produits ont haussé de prix.

*

50

Valeur, Doctrine de Ricardo

"C'est la quantité comparative des marchandises que le travail produit qui détermine leur valeur relative, et non la quantité comparative des marchandises qui est donnée aux travailleurs pour le produit de son travail"
page 9. Il a établi auparavant (page 2) que l'utilité est nécessaire pour qu'une chose ait de la valeur mais que sa valeur n'est pas en proportion de son utilité. J'explique le même phénomène en disant que l'utilité donnée par les agents de la production est la seule qui ait une valeur échangeable.

*

Ce n'est pas la quantité de travail qui est investie dans un capital qui fait la valeur des produits : Plus il y a de travail -logé - incorporé - placé dans les machines expéditives, et plus leur produit baisse de prix. Les machines à filer le coton se sont graduellement multipliées au point d'absorber d'immenses capitaux, et les produits en coton manufacturés ont graduellement baissé de prix. C'est, dira-t-on, parce que la quantité produite a plus augmenté encore que les besoins. Hé ! que dis-je autre chose ? Ce n'est pas la quantité de travail qui a fait baisser les cotonnades puisque pour les faire, il a fallu selon les Ricardiens du travail en capitaux au lieu de travail en main d'œuvres. Les Ricardiens peuvent dire que le travail appliqué à la construction des machines a été plus productif que le travail direct. Que c'est un plus grand produit à proportion de la quantité de travail ; mais que le prix du produit est toujours proportionné à la quantité de travail employé.

*

Que le profit foncier qui est le fermage quand le fond est (*illisible*), ne (*illisible*) pas des plus mauvaises terres mises en cultures. Comment persuadera-t-on que les terres du Duc de Bedford dans les environs de Russel Square ont été portées à mille fois leur revenu par la seule culture des terres de mauvaises qualités ? Et le profit du commerce et des manufactures ne font-ils pas naître la demande des terrains à bâtir. L'offre et la demande ne peuvent être séparées car dans les transactions sociales, on n'offre rien sans exiger quelque chose en retour. L'échange qui nous sert d'exemple, celui qui offre de donner un kilo de froment contre un kilo. de café, demande à recevoir un Kilo. de café contre 15 kilo. de froment et réciproquement.

*

Pour une discussion dans le Discours préliminaire sur la pratique et la théorie.: M. Ganilh Je n'en fais pas usage car pourquoi prouver aux gens qu'ils ne savent ce qu'ils disent.

En ne reconnaissant, comme richesses que les capitaux accumulés, vous suivez le système de Smith en prétendant le combattre. Je ne comprends pas bien ce que vous entendez par théorie empirique. Il n'y a point de théorie

empirique : qui dit empirisme dit absence de théorie] de l'économie politique, que vous fondez sur la statistique. La statistique est un fait dans un pays et dans un moment donné. La théorie est l'explication de ce fait (*illisible*). Toutes les théories ont la prétention d'être fondées sur des faits et d'expliquer des faits. Vous attribuerez la richesse telle qu'elle était en France à un certain nombre de causes, un autre écrivain l'attribuera à d'autres causes, lequel aura raison. Ce n'est pas celui qui aura donné la meilleure statistique mais celui qui aura le mieux (*illisible*) comme la nature des choses et le mieux raisonné sur l'enchaînement des faits ? Vous ne pouvez donc vous passer de la théorie et la philosophie de la science et les tableaux statistique ne sont pas une preuve.

*

(feuille entièrement barrée)

(à considérer la valeur annuellement produite par les terres, au delà de ce que le cultivateur consomme, comme une nouvelle richesse acquise annuellement, indépendamment de l'or et de l'argent répandus dans le pays. Il appela ce surplus de valeur Produit net jusque là Quesnay avait raison. Mais il prétendit que toutes les dépenses des gens qui ne sont pas immédiatement cultivateurs et le paiement des impôts, se prenaient sur ce produit net et ne pouvaient venir d'ailleurs. Il se trompait, comme j'espère vous le montrer lorsque nous aurons rassemblé quelques données de plus. Mais vous comprenez cependant que cette opinion, qu'il publia dans l'Encyclopédie, à l'article Grains, dut faire réfléchir sur la véritable source des richesses, et conduire à la trouver dans la création des valeurs.

*

Sur cette question : S'il y a d'autre mesure des valeurs que la monnaie.

Sans doute Lord Lauderdale et M. Ganilh ont raison lorsqu'ils combattent contre Smith pour avoir donné le travail (ou plutôt la valeur du travail) comme la vraie mesure des autres valeurs ; en effet la valeur du travail est variable comme celle de l'or et une mesure qui varie ne signifie rien. Mais parce que Smith s'est trompé sur ce point, ou plutôt parce que Smith a donné trop d'extension à un principe qui sous certain rapport à quelque sorte de fondement, il ne faut pas s'en autoriser à juger légèrement un des écrivains les plus judicieux du 18^e siècle.

"Il prezzo delle cose, cioè a dire la proporzione loro al nostro bisogno, non ha ancora misura fissa. Forse si troverà. Io per me credo che ella sia l'uomo istesso, perciòché non vi é cosa, dopo gli elementi, piu necessaria a l'uomo che l'uomo, e della varia quantità degli uomini dipende il prezzo di tutto. É ben vero che quasi infinita distanza é tra uomo e uomo ; ma se il calcolo giungerà a trovarsi un termine mezzo, questo sarà certo la misura vera".

Galiani Della Moneta, liv. II, cap. 2

"La valeur des choses, c'est-à-dire la proportion qu'elles ont avec nos besoins, n'a point de mesure fixe. Elles se trouvera peut-être. Pour moi je crois que cette mesure est l'homme même, parce qu'après les éléments rien n'est plus nécessaire à l'homme que l'homme, et que des quantités diverses des hommes dépend la valeur de tous. Il est vrai qu'il y a une distance infinie d'un homme à un autre ; mais si le calcul vient à trouver un terme moyen pour leur valeur, ce sera la vraie mesure de cette valeur". Galiani après avoir dit dans un même ouvrage et avant Smith, que le travail est le fondement de la valeur des choses, dit dans ce passage, comme Smith, que c'est aussi une mesure précise des valeurs. "

Traduit de Galiani

"Relativement au travail, je remarquerai que non seulement dans les produits qui sont entièrement l'ouvrage de l'art comme dans la peinture, la sculpture, la gravure et mais encore dans les produits de la nature les minéraux, les pierres, les arbres des forêts, la valeur des choses est due uniquement au travail. Dans ces choses la quantité de la matière n'influe sur la valeur qu'autant qu'elle a occasionné un travail plus ou moins (162)"

*

(1) L'auteur anonyme d'un bon ouvrage anglais intitulé : *A critical dissertation on value*, fait usage de la comparaison suivante "comme la valeur désigne une relation entre deux objets et ne saurait se dire d'aucune marchandise, à moins qu'on ne fasse mention d'une qualité du même genre existante dans une autre marchandise, on peut comparer l'idée qu'elle nous présente à celle de la distance. Nous ne pouvons parler de la distance d'un objet, sans faire mention d'un autre objet duquel ce premier se trouve à un éloignement quelconque" - page 5.

*

Les considérations suivantes extraites de la *Critical dissertation on value* (page 209) peuvent me fournir des arguments pour soutenir cette thèse : *Every one at all acquainted with manufactures must know that there are in the same as well as in different occupations various degrees of skill and rapidity of execution amongst artisans, various kind and gradation of talent and acquirement which enable some of them to earn double the money obtained by their less fortunate (illisible) in the same time. There are also circumstances of insalubrity, disagreeableness or danger which affect the pecuniary recompense. The value of the articles produced by these various classes of workmen and under these various circumstances, bears no proportion to the mere quantity of labour expended. It is no answer to say with ... M. Mill that, in estimating equal quantities of labour, an allowance would, of course, be included for differens degrees of hardness and skill.*

"Instances of this kind will (illisible) destroy the integrity of the rule. Difference of skill is a circumstance which practically (illisible) value as well as difference in the quantity of labour ; and therefore the (illisible) cannot with any propriety be said to be the sole cause of value

J'ai employé tout ce morceau dans mon article sur le Discours de M'Culloch Comparaison a prendre

What should we think of an assertion that coats are to each other in value as the quantities of cloth contained in them, or that their comparative value depends exclusively on the quantities of cloth required to make them ? and if it were added that due allowances must be made for the different qualities of the cloth, where would be the truth or the utility of the first mathematically strict proposition ? The proposition would in fact be reduced to its negative : that coats are not to each other in value as the quantities of cloth contained in them.

*

Valeur des choses, mesure des valeurs.

*

Illisible.. se compare dans la réalité, non avec les frais de production ; mais avec les produits qu'on obtient avec les même frais de production, la cherté réelle (qui est la comparaison entre la valeur du produit et les frais de production) est donc la même chose que la cherté relative (qu'on la comparaison de la valeur des produits entre eux) ? Réponse :

Le revenu (ou les frais de production)- malgré la baisse de valeur des produits n'a pu provenir que d'une augmentation en quantité de produits. La valeur des produits mesure bien toujours la rétribution avenante aux services productifs, mais quand on fait cent paires de bas à 3 f. on a la même rétribution que lorsqu'on en faisait 50 à 6 f. Donc la valeur des produits dans ce cas (3 f) se comparant avec les produits obtenus des services productifs (300 f comme auparavant) est donc réellement moins que lorsque les bas étaient à 6 f. Mais s'ils baissent tous à la fois la cherté réelle change, tombe à moitié de ce qu'elle était et cependant la cherté relative ne change pas, puisque, par supposition tous les produits ont subi la même baisse et s'échangent réciproquement en même quantité. A la bonne heure. Il n'en résulte pas moins qu'avec les même moyens de production on a en quantité le double de produits, de choses qui forment votre revenu. Or le double en quantité fait un revenu nominalement le même mais le double plus fort relativement au prix des produits parce que tous les produits généralement ont baissé de moitié.

feuille entièrement barrée

que la valeur des choses est cette qualité qui donne à leur possesseur la faculté d'en acquérir d'autre, cette qualité qui permet que par leur moyen et

en les cédant, il obtienne en échange les autres choses qui lui manquent, il nous reste qu'à chercher d'où nous leur vient cette qualité; si elle est susceptible de leur être communiquée. Cette richesse est importante ; car si l'on peut donner de la valeur à des choses qui n'en ont point ; et si cette valeur est de la richesse, on peut créer, multiplier, augmenter les richesses. La possession d'une chose quelconque peut obtenir pour l'échange une autre chose, lorsque la sienne a en elle ce qui peut la faire désirer ou qu'est-ce qui peut la faire désirer ? Interrogez-vous, vous-mêmes par quel motif êtes-vous disposés à acquérir un objet, à donner pour l'avoir;

MANUSCRITS SUR
LE PAPIER-MONNAIE, LA BANQUE, LE CRÉDIT
ET
LES SIGNES REPRÉSENTATIFS

NOTES SUR LE PAPIER-MONNAIE, LA BANQUE ET LE CRÉDIT CHEZ J. B. SAY

LE PAPIER-MONNAIE

L'histoire monétaire de l'Angleterre et de la France, à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle, présente des points communs et des différences qui constituent la situation à partir de laquelle Say aborde la question de l'ordre monétaire et du papier-monnaie. De part et d'autre, il y a recours à des moyens extraordinaires pour financer les dépenses liées à la guerre, ainsi que retour à l'emploi du billet de banque convertible et abolition du papier-monnaie après la fin des hostilités. Toutefois les différences sont aussi importantes que les points communs.

L'expérience se développe en Angleterre quand elle s'achève en France. La Banque d'Angleterre joue un rôle bien plus important vis à vis des banques commerciales qu'en France¹, où le système bancaire est sans relation avec la Banque de France. Celle-ci ne jouit d'un privilège d'émission qu'à Paris et coexiste avec d'autres établissements, elle n'occupe donc pas une position centrale dans le système financier contrairement à la Banque d'Angleterre. En outre, pour la France le débat² sur les questions financières, bancaires et monétaires, s'est déroulé dans le feu de l'action révolutionnaire. L'argumentation développée est marquée par les enjeux de la lutte politique entre les différentes factions de la Convention.

En Angleterre, si le jeu des intérêts politiques existe, le débat est infiniment moins aigu et dans une certaine mesure, celui-ci a une tournure plus académique. Personne ne risque sa tête à cause de sa position sur le papier-monnaie. L'expérience française se termine avec l'adoption de la loi de Germinal an XI (1803). Say, comme membre de la section des finances du Tribunal³ (1799-1803), a participé à toutes les discussions qui ont

1 Sur la genèse et le développement de la Banque de France voir G. JACOUD : *La monnaie fiduciaire : D'une émission libérée au privilège de la Banque de France* pp. 151-353 ainsi que A.PLESSIS, *De la Caisse d'escompte à la banque de France*, p. 253-260, in État, finances et économie pendant la Révolution française, Colloque de Bercy, octobre 1989, Imprimerie Nationale, 1991 et R.BIGO, *La Caisse d'escompte (1776-1793) et les origines de la Banque de France*, Paris, P. U.F, 1927, pp. 13-27.

2 Voir B.LAURENT, *Les idées monétaires pendant la Révolution française, (1789-1794)*, mémoire de DEA, Université Lyon 2.

3 La section des finances discute dans sa séance du 2 germinal an XI le rapport de J.LEBRETON : *Sur le projet de loi relatif aux monnaies*, puis le Discours de DARU, *Sur le*

précédé son adoption¹. Toute son attention théorique s'est d'abord tournée vers l'analyse du papier-monnaie qu'il caractérise de façon précise et détaillée. Ce qui fonde l'utilisation du papier-monnaie comme une véritable monnaie peut être résumé en trois points placés dans un ordre hiérarchique :

1) La force de l'État confère la qualité de monnaie à un morceau de papier pour assurer ses dépenses : c'est le pouvoir libératoire légal.

2) la fonction de paiement du papier-monnaie des dettes vis à vis de l'État (impôts) qui découle de ce pouvoir libératoire légal.

3) Les mesures coercitives visant à interdire la circulation des espèces métalliques crée un besoin de monnaie qui est satisfait par le papier-monnaie.

Say cherche d'abord à définir théoriquement la nature du papier-monnaie par rapport aux billets de confiance et à la monnaie. Sa condamnation du papier-monnaie n'est pas théorique, elle tient au contexte institutionnel français et à l'impossibilité d'y mettre en pratique des institutions monétaires, indépendantes de l'État. L'enjeu de la réforme est la mise en place d'un ordre monétaire après des années de désordres. Les analyses développées dans le *Traité* (1803) se retrouvent en partie dans la loi adoptée².

La controverse qui se déroule en Angleterre à propos du papier-monnaie³ a commencé en 1800 et l'ouvrage de Thornton⁴ a été traduit partiellement et publié en France en 1803. Mais cette controverse intervient au moment où elle s'éteint en France. Il y a donc près de 12 ans de décalage entre la France et l'Angleterre, car elle durera là-bas jusqu'en 1821⁵. Cette

système monétaire, séance du 3 germinal an XI, enfin J.-B. SAY présente lui-même un rapport au nom de la section, *Sur le projet de loi relatif à la refonte des monnaies*, séance du 9 germinal an XI, in *Rapports du Tribunat*, Bibliothèque Nationale, côte 8° Le 583 et 681.

¹ Pour le débat d'idées et les faits, voir : JACOB VINER, *STUDIES IN THE THEORY OF INTERNATIONAL TRADE*, London, George Allen & Unwin, 1964, pp. 119 à 289.

²Voir G.THUILLIER, *La réforme monétaire de l'An XI*, Comité pour l'histoire économique de la France, Paris, 1993.

³ Voir B. COURBIS, "L'origine de la monnaie banque centrale" : étude comparée des expériences française et anglaise à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle", *Cahiers de l'Institut des Études Économiques. Monnaie et financement*, Université Lyon 2, N° 3, novembre 1976.

⁴ Say cite l'original anglais de Thornton, "An Inquiry into the Nature and effect of the Paper Credit of Great Britain, London, 1802, reproduit dans J.-R. Mc CULLOCH, *On Paper Currency and Banking*, (1857) Augustus M.KELLEY, New-York, 1966.

⁵ Malgré nos recherches, nous ne savons pas si Say a suivi de près cette controverse au moment où il est industriel à Auchy. Bien qu'il soit près de l'Angleterre il est probable que son activité d'industriel et les événements intérieurs mobilisent toute son attention. Ce qui tendrait à conforter cette hypothèse, c'est le fait que la deuxième édition du *Traité* parue en

controverse met au centre la différence de nature entre le billet de banque émis sur la base du crédit commercial et le papier-monnaie émis par l'État. Les difficultés de la discussion tiennent en partie à ce que la Banque d'Angleterre¹ est une banque de statut privé et réalise des opérations mixtes. L'Angleterre dispose d'un réseau de banques étendu. A Londres, il existe 70 banques privées qui ont des activités assez variées en tant que correspondantes à Londres des banques provinciales. Elles gèrent leurs réserves en les plaçant en fonds d'État ou en *exchequer bills*. Ces banques n'émettent pas de billets. C'est la Banque d'Angleterre qui a le monopole de cette émission sur Londres et ses environs. Les banques commerciales de Londres représentent un échelon intermédiaire entre les banques provinciales et la Banque d'Angleterre. Les banques provinciales (*country-banks*) émettent des billets, sur la base de l'escompte, qui sont convertibles à vue en pièces ou en billets de la Banque d'Angleterre. En 1809-1810, il y a environ 800 banques provinciales qui jouent un rôle essentiel dans l'économie britannique chaque bourg en possède une.

La suspension de la convertibilité des billets de la Banque d'Angleterre est la conséquence directe de la guerre déclarée en février 1793. Les besoins de financement de la guerre, qui durera 23 ans, entraînent un endettement important de l'État. L'encaisse-or de la Banque d'Angleterre qui était de six millions de livres en 1795 est évaluée à un million en février 1797. Pour empêcher la faillite de la Banque, la libre convertibilité des billets de la Banque d'Angleterre est suspendue le 26 février 1797. Le Restriction Act, voté le 30 novembre 1797, stipule que la libre convertibilité ne sera rétablie qu'un mois après la signature éventuelle de la paix. Le gouvernement se donne les moyens de financer la guerre. Toutefois, si les billets de la Banque d'Angleterre sont inconvertibles, ils n'ont pas pouvoir libératoire légal. Ils deviennent un pouvoir d'achat créé directement par la Banque, sans lien nécessaire avec le métal.

Say va aborder l'analyse de l'expérience anglaise dans la cadre de sa théorie de la banque d'escompte et à partir du retard du système financier français. Dans ce sens, son approche est étroitement continentale et les points essentiels de la controverse lui échappent. Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), il donne son jugement sur les écrits publiés en Grande -

1814 et donc revue entre 1803 et 1813 ne porte que peu de traces de l'ensemble de la discussion. Ses manuscrits comportent de nombreuses notes détaillées sur les faits concernant la Banque d'Angleterre mais rien sur les débats.

¹ Voir B. COURBIS, J.-M. SERVET, introduction et notes aux : *Écrits monétaires de David Ricardo*, Association des Amis du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Lyon 1991, pp. 15-29.

Bretagne depuis Smith : "La plupart sont des écrits polémiques¹, où des principes ne sont posés que pour servir d'appui à une thèse donnée". Il indique en note : "Tels sont encore les recherches sur la nature et les effets du crédit, etc. par Thornton, dont le but est de justifier la suspension des paiements de la banque d'Angleterre ; ouvrage dans lequel on trouve d'ailleurs des faits précieux et des principes très sains"². La critique de Thornton par Say apparaît singulièrement étroite et sa propre vision ne le prédispose pas à accueillir ces analyses.

59

La position de Say évolue à partir d'une analyse étroitement conditionnée par l'expérience française du papier-monnaie. Elle l'amène à proposer le retour pur et simple au respect des principes d'émission des banques d'escompte. Il évolue vers une prise en compte de l'inflation de crédit, et du rôle essentiel que jouent les banques d'escompte dans les crises de crédit commercial en Angleterre. Il reconnaît alors que les faits sont en contradiction avec les principes qu'il a posés sur le rôle de la monnaie dans les échanges, sans modifier toutefois son schéma analytique.

Par la suite Say, guidé par les besoins de l'économie française et observateur attentif des crises de crédit commercial, en Angleterre, a cherché à répondre aux besoins d'un système financier moderne en France. Il le fait en s'inspirant de Ricardo et en tenant compte de ce que lui apprennent les crises anglaises, tout en cherchant à limiter l'emprise de l'État.

LA BANQUE et le CRÉDIT

L'analyse de Say des signes représentatifs a considérablement évoluée entre la première édition du *Traité* (1803) et la quatrième(1819). Ce n'est véritablement que dans le *Cours Complet* (1829) que cette analyse prendra une forme achevée. Say veut définir les caractéristiques les plus générales des "signes représentatifs de la monnaie ". Dans la première édition du *Traité* (1803), toutes les questions concernant la monnaie et les instruments de crédit sont classées dans une partie intitulée "*Des Monnaies* " qui occupe tout le livre second. Cette partie comporte 17 chapitres et 155 pages. Les lettres de change, les billets de confiance, le papier-monnaie ne sont pas rangés dans un ordre qui indique le classement qu'il fera par la suite. Toute cette partie, en dehors de son analyse de la monnaie, s'apparente, en ce qui concerne les instruments de crédit, à une analyse technique, mais sans en tirer de conséquences théoriques du point de vue de la recherche

1 Ici Say ne semble voir que l'aspect polémique des écrits sans considérer que ceux-ci peuvent avoir une importance théorique.

2 J.-B. SAY, *TEP*, 2e édition, T 1, *Discours préliminaire*, p. lx.

fondamentale. Il faudra attendre la première édition du *Cours Complet* (1829) pour que les "*signes représentatifs*" occupent une partie complète dans son ouvrage. Il y consacra 73 pages du tome trois¹.

J.-B. Say, en abordant tous les instruments de crédit qui sont des "*substituts de la monnaie*", cherche d'abord à définir avec précision chacun des instruments utilisés. A la lecture, on a le choix entre deux hypothèses :

-soit considérer qu'il s'agit simplement d'une description d'instruments de crédit bien connus à l'époque et sans intérêt particulier pour les économistes du point de vue de la recherche fondamentale,

-soit faire émerger une conception plus complexe dans laquelle la théorie de "*l'agent de la circulation*" intègre la monnaie et tous les instruments de crédit utilisés dans les échanges.

La distinction importante, qu'il introduit pour définir les différents instruments de crédit, est celle de leur degré de liquidité, ce qui nous rapproche d'une théorie plus moderne. Degré de liquidité et certitude de la valeur échangée sont les deux critères qui guident son analyse. Une conception strictement métalliste de la monnaie invitait J.-B. Say à tracer une ligne de démarcation stricte entre la monnaie et les instruments de crédit qui donnent un droit sur une quantité de monnaie, ou sur tout autre bien. La division établie dans la première édition du *Traité* (1803): "*Des monnaies*" regroupe aussi bien la monnaie que les instruments de crédit constitués par des créances à court terme. Say rassemble dans une catégorie unique tous les instruments de crédit et la monnaie sous le terme générique d'*agent de la circulation (circulating medium)*. Ce qui englobe pour lui, les espèces métalliques, les billets de confiance, les comptes bancaires, les lettres de change, et toutes les créances à court terme utilisées comme moyen de circulation. Dans tout son *Traité*, J.-B. Say utilise le terme "*d'agent de la circulation*", ce qui est proche du terme anglo-saxon "*circulating medium*" ou "*currency*"². Ce qui lui importe en effet, c'est d'insérer ces instruments de crédit dans sa vision générale d'un grand échange de valeur pour valeur.

Tout ce qu'il va décrire: la monnaie de billon, les dépôts, les billets de confiance, les lettres de change, ne sont qu'un moyen plus commode, plus efficace de réaliser les transactions, d'économiser la monnaie. Say distingue très précisément moyen de paiement et instrument de crédit bien que la

1 J.-B. SAY, *Cours Complet d'Économie politique pratique*, 6 vol, Paris, Rapilly, 1828. La partie concernée va de la p. 75 à 148 du vol. 3.

2 Voir : *En anglais, le terme "current" (courant) donnera "currency" (circulation monétaire ou monnaie en circulation) très utilisé par le langage monétaire et renvoyait nettement à l'idée de monnaie circulant pour assurer les paiements*, Note des éditeurs relatives aux textes de David Ricardo, Bernard Courbis et Jean-Michel Servet : DAVID RICARDO : *Écrits monétaires 1809-1811*, Association des Amis du Musée de l'imprimerie et de la Banque, Lyon, 1991.

problématique de la circulation des valeurs soit dominante et qu'elle soit résumée sous le terme d'agent de la circulation qui regroupe les instruments de crédit à court-terme et la monnaie.

61

1) Pour lui la caractéristique la plus générale des substituts de la monnaie est d'être des créances qui donnent droit à une valeur réelle. Toutes les créances impliquent un risque de transformation. Elles ont donc une liquidité inférieure à la monnaie qui n'implique, elle, aucun risque de transformation.

2) Les sources d'émission de ces créances, ainsi que leurs caractéristiques techniques, échéance, convertibilité, transmission, varient. Leur acceptation comme moyen de circulation repose toujours sur la confiance des individus dans leur convertibilité en un avoir réel, marchandise-monnaie ou autre marchandise.

3) Ces créances, utilisées comme moyen de circulation, ne circulent pas toutes dans le même espace. Certaines sont réservées à des circuits spécialisés comme le commerce international (monnaie de banque ou lettre de change), d'autres fonctionnent dans l'espace national, billets de confiance, billets à ordre ou autres effets.

4) A court terme et en période normale, l'*agent de la circulation* est constitué par l'ensemble des espèces métalliques et des créances utilisées comme moyen de circulation. Le risque lié à la convertibilité est considéré comme très réduit dès lors que les règles prudentielles sont respectées .

Say se rendait parfaitement compte qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les différents titres utilisés pour la circulation et la monnaie. Ainsi la demande, dont le support est constitué par les instruments de crédit, agit sur les prix de la même façon que la demande dont le support est la monnaie. Il envisage les instruments de crédit à la fois d'un point de vue très pratique et à un certain niveau d'abstraction. Ce qui est important c'est que, tout en voyant bien les différences techniques qui ont une grande importance dans la pratique, il voyait aussi les ressemblances fondamentales.

La question se pose de savoir si l'on peut dire qu'un instrument de crédit est moyen de paiement. Si nous suivons J.-B. Say, il faut relever qu'il utilise très rarement l'expression moyen de paiement, ou un terme équivalent, qu'il s'agisse de la monnaie ou des instruments de crédit utilisés dans les échanges. Pour lui la fonction de moyen de circulation permet d'englober les deux. Dans la transaction entre deux marchands, lorsque A accepte un effet de commerce en échange d'une marchandise de B, il se comporte bien comme s'il considérait l'effet de commerce comme un moyen de paiement. Dans les faits, tout se passe comme si la marchandise était payée par l'acceptation de l'effet : dans ce sens il y a bien paiement. Mais nous savons que, lors de la transaction, la nature du moyen de circulation est prise en

compte dans la fixation du prix. S'il y a paiement en monnaie, le prix est plus faible que si le paiement est réalisé à travers la transmission d'un effet de commerce. Dans ce dernier cas, le prix va être majoré en fonction de l'échéance de l'effet, du risque et d'un ensemble qui comporte la qualité du signataire et les conditions économiques générales. Dans la chaîne de crédit le risque demeure jusqu'à transformation de la créance en monnaie.

Lorsque notre marchand A accepte l'effet de commerce, nous ne sommes pas sortis de la sphère du crédit. Il ne s'agit donc que d'un ordre de paiement et ce n'est qu'à l'échéance que l'on aura la conversion en valeur réelle. La monnaie, elle, est immédiatement paiement. Il en va de même pour toute marchandise acceptée en échange. Tout ceci nous interdit de faire une confusion entre moyen de paiement et moyen de circulation. Dans la mesure où pour Say la monnaie est une marchandise comme une autre, toutes les marchandises sont moyens de paiement les unes pour les autres. D'un point de vue théorique l'analyse de Say est donc exacte à partir du moment où l'on accepte que la monnaie soit considérée comme une marchandise. Mais nous n'avons pas épuisé la question, en particulier pour les billets de confiance qui circulent pendant de nombreuses années et qui ont de fait une liquidité égale à la monnaie. Toutefois il leur manque la certitude de valeur, car le risque de non-convertibilité ne disparaît pas.

C'est à partir du XVII^e siècle que se développe largement, en Europe occidentale, la création d'instruments de crédit que sont les *billets de confiance* par les banques d'escompte. Cette innovation dans le système de crédit va provoquer de multiples écrits sur les règles de l'émission, les effets du crédit et sur ce qui est monnaie. Pour la plupart des auteurs le problème posé est assez simple. Il s'agit de savoir quels sont les avantages et les inconvénients du nouveau système, du point de vue des besoins de la communauté des marchands. Il s'agit de confronter le système monétaire métallique, dont le monnayage est entre les mains du Prince, avec la création d'une monnaie privée qui est totalement entre les mains des particuliers.

Derrière les questions techniques et purement économiques, de certitude, d'économie de coûts de transactions, de financement de l'activité économique, il y a un enjeu, celui de l'émergence d'un pouvoir monétaire privé, qui échappe totalement au Prince. L'interaction entre gouvernement et monnaie, entre action privée et création institutionnelle, est au coeur des préoccupations de J.-B. Say. Il pensera dans un premier temps avoir fondé théoriquement le système de crédit, en définissant les principes du *free-banking* pur. Les crises qui sévissent en Grande-Bretagne à partir du début du XIX^e siècle le conduiront à une révision complète vers une position de *free-banking* impur et même vers une monnaie dirigée sous contrainte

des agents privés dans son plan de réforme monétaire 63
selon le modèle de Ricardo¹. L'émergence des banques se fait dans une période où il y a disjonction entre unité de compte et monnaie réelle. La création de monnaie privée par la banque peut permettre de réunir les deux fonctions de moyens de paiement et d'unité de compte et réduire ainsi considérablement tous les coûts de transaction.

CRÉDIT ET TAUX D'INTÉRÊT

L'analyse du taux d'intérêt et du crédit à long terme ne tient que peu de place dans la première édition du *Traité*(1803). Il faut chercher dans différents chapitres pour trouver la ligne de pensée de J.-B. Say. Cette analyse va se modifier profondément au fil des différentes éditions. Mais globalement il n'accorde pas au crédit la place que nous lui accordons aujourd'hui. Il écrit dans un monde² qui est encore très largement dominé par l'agriculture et où l'industrie est en plein développement. Les opérations de crédit sont encore d'une forme largement archaïques comparées à l'Angleterre. Les croyances de ses contemporains dans le crédit pour suppléer à ce manque, sont pour lui un rêve. Celles-ci étaient largement hostiles au développement du crédit bancaire à court-terme fondé sur l'émission des billets par les banques d'escompte. L'analyse de Say pourrait bien trouver ses sources dans la formation qu'il a subie et l'influence qui en a

1 Voir le chapitre : Le plan de réforme monétaire sur le modèle de Ricardo in A.TIRAN, J.-B SAY : *Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994.

2 La quantité de monnaie papier est considérable, même en France où la monnaie de papier souffre de l'expérience de Law. Les estimations sont variables sur le rapport entre monnaie de papier et espèces métalliques, le volume du crédit sous forme d'effets de commerce, serait de l'ordre de 5 à 6 fois la circulation métallique. Voir sur ce point : Guy THUILLIER, *Le stock monétaire de la France en l'an X*, in : *Revue d'Histoire économique et sociale*, 1974, p. 253. Voir également : F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*, T 2, *Les Jeux de l'Échange*, A.Colin, 1979, Paris, pp. 74-231. Colloque de Bercy, *État, Finances et Économie française*, Imprimerie Nationale, Paris, 1991, JM.THIVEAUD, *Crédit épargne et confiance à la veille de 1789*, pp. 229-249, P. BUTEL, *Guerre et Blocus sous la révolution et l'Empire*, pp. 565-584. CH.KINDLEBERGER, *Histoire Financière de l'Europe Occidentale*, Economica, Paris, 1990, pp. 51-163. Y.BRETON, *La monnaie, le crédit et la banque en France*, in : *L'économie politique en France au XIXe siècle*, sous la direction de Y.BRETON et M.LUTFALLA, Economica, 1991, pp. 525-553. M.WEBER, *Histoire économique*, Gallimard, Paris, 1991, pp. 259-316. Pour les débats qui ont précédé voir : PH.STEINER, *Circuits, monnaie et balance du commerce*, pp. 111-121, *monnaie intérêt et travail*, pp. 122-140; et J. de BOYER, *Les débats monétaires et le développement de la théorie monétaire en Grande-Bretagne dans la première moitié du XIXe siècle*, pp. 554-557, in *Nouvelle Histoire de la Pensée économique*, sous la direction de A. BERAUD et G.FACCARELLO, La Découverte, T 1, Paris, 1992.

résulté au moment où il était le secrétaire de Clavières. A

64

ce moment-là les opérations d'assurance sont complètement liées à celle du crédit. Nous savons que Clavières était un personnage important et qu'il fut ministre des finances sous la Révolution Française. C'est chez lui en outre que le jeune Say a pris connaissance pour la première fois de la Richesse des Nations de Adam Smith. Tout ceci plaide fortement pour que la pensée de Clavières, en matière de crédit et de finance, ait influencé un jeune homme de 20 ans. Clavières se situait directement dans la lignée de Law en matière de crédit et de monnaie. Say ne s'était sans doute pas tout à fait affranchi de son influence au moment où il a écrit le Traité. De plus il peut toujours y avoir chez un auteur, même le plus scrupuleux, une tendance à rendre un hommage inconscient à ceux qui lui ont permis d'accéder à une certaine connaissance. Say était un homme très sensible et ce genre de réaction était tout à fait possible de sa part. Il est évidemment impossible de prouver tout cela et nous ne pouvons avoir que des présomptions. Il est vrai que dans une situation où l'appareil bancaire était encore largement sous-développé, comparativement à l'Angleterre il était difficile de penser un financement de l'investissement à long terme à partir du crédit. Ses préoccupations restent marquées par la réciprocité de l'échange dans le circuit des marchands, qui fonctionne bouclé sur lui même. C'est toute la logique "*des avances et des retours* " qu'il utilise fréquemment¹. Voici brièvement résumées les conclusions de son analyse :

1) Les fonds prêtables sont constitués par l'épargne, celle-ci se compose non seulement de l'épargne qui est sous la forme monnaie mais aussi de toutes les valeurs qui sont facilement convertibles en monnaie. Il peut s'agir aussi bien d'effets de commerce que d'effets financiers (titres de la dette publique) ou de marchandises qui peuvent être facilement vendues.

2) Le marché de la monnaie n'a pas d'effet direct sur le taux d'intérêt, car la monnaie en circulation est différente, de par sa nature, du capital détenu sous forme de monnaie. Ce sont des lois différentes qui gouvernent les deux marchés, celui de la monnaie comme marchandise moyen de circulation, et celui du capital sous forme de monnaie. Un accroissement de la quantité de monnaie fait légèrement baisser le taux d'intérêt.

3) Il n'y a pas de mécanisme véritablement régulateur et le taux d'intérêt apparaît comme indéterminé. Le taux d'intérêt n'exerce pas d'action déterminante sur l'ensemble de l'activité économique. Pour Say, comme pour beaucoup d'auteurs de la période, le système monétaire, ainsi que celui

¹ F.BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Économie et Capitalisme*, T 2, *Les Jeux de l'Échange*, A.Colin, 1979, Paris, pp. 117-128.

du crédit, est essentiellement passif et réactif. Les deux s'adaptent aux forces réelles, la seule exception est celle du crédit suscité par l'action de l'État.

4) Le taux d'intérêt représente pour Say un prix affecté à chacun des différents types de risque. Pour lui il n'y a pas de taux d'intérêt général. A la question de savoir quelles sont les différentes composantes essentielles des taux d'intérêt, Say apporte successivement deux réponses. Dans la première édition du *Traité* (1803), il indique que les composantes sont celle du taux d'intérêt fondamental lié à l'offre et à la demande de fonds prêtables, sans qu'ici le taux de profit ne joue aucun rôle et de la prime de risque. Dans la deuxième édition du *Traité* (1814) le taux d'intérêt fondamental est relié directement au taux de profit. Il y rajoute toutes les autres composantes : risque, échéances, négociabilité. A cette deuxième version, Say ajoutera que le taux de profit ne suffit pas pour déterminer le taux d'intérêt. Son analyse conduit plus à déterminer des taux d'intérêts particuliers, caractérisés pour chaque actif par le risque, l'échéance, la qualité de l'émetteur et la négociabilité. Si l'on voulait y voir une structure, celle-ci se fonderait sur le risque. Toutefois l'idée serait plutôt que chaque marché représente une sorte d'îlot relativement indépendant des autres.

**MANUSCRITS SUR
BANQUE, PAPIER-MONNAIE ET SIGNES
REPRÉSENTATIFS**

Lettre de change

Pour motiver la loi qui veut qu'une lettre de change soit toujours tirée d'une place sur l'autre : Si j'ouvre un marché dans une autre ville, on conçoit que je peux fournir un mandat sans celui qui l'a achetée, parce que ce mandat m'évite le peine souvent impossible à prendre de faire recevoir la somme qui m'est due à une distance quelconque. Mais si je le veux dans la même ville, le même motif n'existe plus. Et si j'oppose le besoin que j'ai d'escompter, de recevoir aujourd'hui moyennant un sacrifice, une somme qui ne m'est due que dans plusieurs mois, la loi interdit de faire votre billet payable à l'époque où vous devez recevoir.

*

Lettre de Change

Cicéron à Atticus (livre XII lettre 24)

“Il est tenu je crois d'envoyer mon fils à Athènes, mais dites-moi si l'on pourra lui faire toucher par lettre de change, l'argent dont il aura besoin, ou s'il faudra l'envoyer en espèce.. “. Traduction de J.V. Leclerc, Paris 1826

*

Extrait d'une opinion de Jacques Lafitte, faisant un rapport sur les pétitions de la chambre , du 11 Août 1829

Sur les Banques et sur la Banque de France

"Le privilège, Messieurs, qu'une banque tient de la loi de faire circuler ses billets à l'égal de la monnaie du prince, privilège qui fait, sans fournir de capitaux, elle recueille des intérêts ; qu'un billet de 1,000 francs, par exemple, qui ne coûte pas un écu de fabrication, produit 40 ou 50 francs de bénéfice par an selon qu'elle escompte à 5 ou 4 % ; ce privilège, disons-nous, n'est point accordé aux seuls actionnaires. Il faut que la circulation gagne en richesse le montant presque tout entier des billets que l'on a pu émettre ; et, comme ces billets, seul instruments des escomptes, sont une monnaie qui ne coûte rien à la banque, les escomptes s'étendent selon la demande et les besoins du commerce, de telle sorte que plus ils sont grands, plus il devient facile de les accorder à meilleur marché.

Le numéraire n'intervenant point dans les escomptes, on voit que tout se borne pour une banque dans cette opération, la seule qui soit permise, à l'échange de la promesse contre la promesse du commerce, à l'échange de son billet contre un autre billet. Par cette manière de procéder, il demeure constant qu'à la première opération comme à la dernière, dans cent ans comme le premier jour, son portefeuille renferme en billets ou lettres de change une somme égale au montant des billets qu'elle a pu émettre, et sa caisse une somme en argent égale au montant des bénéfices réservés. A toutes les époques, donc, la totalité des billets pourrait être remboursée par

la seule intervention du portefeuille. Cependant, les billets sont payables à vue, et les lettres de change du portefeuille ne sont payables que de 1 à 90 jours. De là la nécessité d'un capital.

Mais de quelle importance doit être ce capital ? Trop faible, l'émission des billets serait restreinte par le peu de confiance ; trop fort, la circulation y perdrait encore, mais par une raison contraire ; l'escompte serait plus cher et moins abondant. On a donc pensé, et l'expérience a prouvé la justesse du calcul ; que ce capital devait s'élever du quart au tiers de la circulation présumée, que 50 millions en argent suffisaient pour maintenir l'émission de 200 millions de billets. Nul doute à cet égard.. La confiance rend tout facile dans les temps calmes ; mais il faut prévoir les moments d'orage, et chacun connaît la maxime : pour ne jamais se liquider, une banque doit pour pouvoir se liquider toujours.. Le pourrait-elle dans la supposition que nous venons d'établir ? Incontestablement. En effet, admettons un cas extrême, une épouvante telle que le public ne voulût plus un seul billet ; qu'arriverait-il ? 200 millions de billets à vue se présentent ; la banque attend avec 200 millions de lettres de change, plus son capital de 50 millions, plus les bénéfices réservés. Les lettres de change ne sont payables que de 1 à 90 jours ; mais la majeure partie est toujours à court terme. Les paiements s'ouvrent, 50 millions d'espèces se distribuent, les rentrées du portefeuille les renouvellent, les remboursements continuent ; et que pense-t-on qu'il faille pour les achever ? Le temps de compter.

En serait-il de même des banques départementales ? Nous ne parlons pas des 300 millions que l'amortissement ne prêtera point, du trouble qu'ils produiraient à leur apparition, comme à leur retrait de la circulation ; nous dirons seulement, et nous serons compris par un seul mot, qu'un immeuble sera toujours une mauvaise valeur pour payer des billets à vue, que la sûreté n'est pas le seul élément de confiance ; que, pour les banques surtout, l'essentiel c'est la disponibilité. Votre commission, Messieurs, a rendu justice aux excellentes intentions manifestées par le pétitionnaire ; mais elle a pensé, et vous penserez sans doute avec elle, que les moyens d'exécution qu'il propose n'ont peut-être pas été combinés avec assez de maturité. Permettez-moi, Messieurs, en finissant, d'arrêter un instant votre attention sur la banque de France, citée par le pétitionnaire comme terme de comparaison avec son projet. Il est vrai que depuis longtemps ce grand établissement souffre ; que ses billets ne sont plus des espèces de reconnaissances de dépôt ; que la circulation ne lui donne aucun profit, puisqu'elle a autant d'espèces en caisse que de billets dehors, et que son portefeuille ne contient en lettres de change que le quart environ de ce qu'elle possède en argent. Cent millions au moins se trouvent ainsi sans

utilité et sans valeur pour le commerce, pour l'état et pour les actionnaires ; mais à la loi qui la régit, nullement aux actes de son administration.

La loi de 22 août 1806, Messieurs, a doublé intempestivement son capital, porté à 108 millions sous le prétexte de grandes opérations de finances qui ne lui ont point été confiées. Un fait certain aujourd'hui, c'est que les besoins financiers et commerciaux nécessitent une circulation de 200 millions de billets, que de meilleures circonstances développeront encore. Or, ce ne serait pas la peine d'émettre 200 millions de billets, pour conserver 20 millions de métal en caisse. Que réclame donc l'intérêt public, pour changer cette fâcheuse situation ? que l'on réduise le capital, si les opérations doivent se borner à l'escompte ; qu'on autorise des prêts ou des avances sur les fonds publics, si l'on veut maintenir le même capital. Dans un moment, messieurs ; où les capitaux se retirent du travail par la défiance ; lorsque le commerce et l'industrie sont en souffrance, et que nous voyons la banque, par un renversement de tous les principes, maintenir l'escompte à un taux plus élevé que celui qu'exigent les escompteurs particuliers, et cela par la seule nécessité de payer un chétif dividende à ses actionnaires ; tous les bons esprits doivent se réunir pour que cet ordre de choses soit bientôt changé."

*

Banques de dépôt

"La banque d'Amsterdam fondée en 1609 paya sans difficulté en 1672 les dépôts qu'elle avait religieusement conservé jusque là. Cet événement affermit même son crédit et l'engagea à en abuser vers le milieu du siècle suivant. A dater de cette époque elle commença à prêter à la Comp^{ie} aux provinces de Hollande et de Wess (illisible), et à la ville d'Amsterdam, le capital qui était mort dans ses coffres. Au moment de l'invasion des français en 1794, lorsqu'il fallut révéler le secret longtemps caché la banque se trouva avoir prêté à ces quatre coins la somme de 10,624.793 florins (environ 25 millions de francs). Ces corps étaient insolubles et la banque surentraînée (illisible) dans leur banqueroute"

Sismondi liv. V ch 7

Le dépôt de la banque Hambourg fut saisi par le maréchal Davout, le 4 Octobre 1813 pendant le siège. Il se montait à 7.489.343 marcs de banque.(1)¹

Et comme ne pouvant changer lors même que le nombre des unités monétaires viendrait à changer ; tellement ..que ce besoin demeure le même ; tellement que le nombre de pièces de monnaie, ou des unités monétaires venant à changer, si le besoin de valeur monétaire que la société éprouve, ne

¹page entièrement barrée

change pas, elle n'aura toujours besoin que d'une valeur monétaire pareille. Mais remarquez la conséquence nécessaire de cette observation ; c'est que si un événement quelconque jette dans la société un plus grand nombre d'unités monétaires leur valeur déclinera nécessairement en proportion de l'augmentation de leur nombre. Les individus dont la société se compose, auront toujours pour la même valeur en marchandise à vendre, et ils auront une plus grande quantité d'unités monétaires pour les acheter.

*

Un homme ne peut souvent payer ce qu'il doit qu'avec ce qui lui est-dû ; et au tort que vous lui faites en lui manquant de parole, vous ajoutez le tour de le mettre dans la dépendance de son créancier ; par ce que vous l'avez mis hors d'état de s'acquitter. Convenons que la banqueroute provenant de l'altération des monnaies n'est pas moins fâcheuse que tout autre. Mais elle a de plus de très graves inconvénients, des inconvénients funestes à la prospérité et au bien-être des nations. Elle occasionne dans les prix des denrées un bouleversement, qui a lieu de mille manières, suivant chaque circonstance particulière ; ce qui dérange les spéculations les plus utiles et les mieux combinées, elle détruit toute confiance pour prêter et emprunter. On ne prête pas volontiers là où l'on est exposé à recevoir moins qu'on n'a prêté, et l'on emprunte à regret là où l'on est exposé à rendre plus qu'on n'a reçu. Les capitaux en conséquence ne peuvent pas chercher les emplois productifs. Les *maximum* et les taxes de denrées qui marchent souvent à la suite des dégradations des monnaies, portent à leur tour un coup funeste à la population. La morale d'un peuple ne souffre pas moins des variations monétaires ; elles confondent toujours pendant un certain temps ses idées relativement aux valeurs, et dans tous les marchés donnent l'avantage au fripon adroit sur l'honnête homme simple ; enfin elles autorisent, par l'exemple et par le fait, le vol et la spoliation ; mettent aux prises l'intérêt personnel avec la probité, et l'autorité des lois avec les mouvements de la conscience.

*

De ce que les billets de confiance ne peuvent être mis en circulation que contre des engagements à courte échéance, il résulte une autre conséquence fatale à bien des systèmes et à bien des projets ; c'est que les billets de confiance ne peuvent remplacer, ne peut libérer que cette portion de la richesses nationale qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange des autres biens ; et qu'une banque de circulation et de billets de confiance, de quelque nom qu'on les décore, ne sauraient par conséquent fournir aux entreprises agricoles, manufacturières ou commerciales, aucun fonds pour construire des bâtiments et des usines,

creuser des mines et des canaux, défricher des terres incultes, entreprendre des spéculations lointaines, aucun fonds, en un mot, destinés à être employés comme *capitaux engagés*. La nature des billets de confiance est d'être perpétuellement exigibles : lorsque la totalité de leur valeur ne se trouve pas en argent dans les coffres de la banque, elle doit donc au moins s'y trouver en effets dont le terme soit très rapproché ; or une entreprise qui verse les fonds qu'elle emprunte, dans un emploi d'où ils ne peuvent pas être retirés à volonté, ne saurait fournir de tels engagements dont il est appelé à s'occuper.

*

Rendons ceci plus sensible au moyen d'un exemple.

Je suppose qu'une banque de circulation prête en billets de confiance valant de l'argent, à un propriétaire de terre, trente mille francs hypothéqués sur la terre : le gage est de toute solidité. Le propriétaire fait construire avec ces fonds un bâtiment d'exploitation dont il a besoin ; pour cet effet, il conclut un marché avec un entrepreneur de bâtiments et lui paie les trente mille francs en billets de la banque. Supposé maintenant que l'entrepreneur, au bout de quelque temps, veuille toucher le montant des billets, il est évident que la banque ne peut se servir du gage qu'elle a pour les payer. Elle n'a pour gage de cette somme de billets qu'une obligation appuyée sur une hypothèque spéciale, mais qui n'est pas exigible. Telle est la raison pour laquelle diverses banques agricoles où l'on a cru pouvoir fonder le crédit de billet au porteur sur de solides hypothèques territoriales, et d'autres projets de même nature, se sont toujours écroulés en peu de temps, avec plus ou moins de perte pour leurs actionnaires ou pour le public. La monnaie équivaut à un billet de toute solidité et payable à l'instant ; elle ne peut en conséquence être remplacée que par un billet non seulement d'une solidité parfaite, mais payable à vue ; et, de tels billets, la meilleure de toutes les hypothèques ne peut servir à les acquitter.

*

Feuillets extraits du *Mercure de France* en 1796

Les philosophes eux-mêmes voudraient former des corporations. Mais s'ils flattent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt commun, je le prédis, leur règne ne sera pas long. Les lumières qu'ils auront répandues éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les préjugés.

(texte imprimé) Économie politique

"*Des Banques particulières, ou moyens de ranimer l'agriculture, l'industrie et le commerce en France, en introduisant un papier de confiance fondé sur le crédit des particuliers, par des établissements tels qu'ils existent depuis longtemps en Écosse ; traduit de l'anglais par l'auteur de* Donnons notre

bilan. *Brochure in 8° de 76 pages A Paris, chez*
POUGIN, rue des Saints Pères, n° 9. L'an 4° (1795)

72

L'auteur de cette brochure qui paraît depuis peu de jours est étranger ; il est Anglais. Si cette qualité pouvait inspirer quelque défiance dans les conjonctures actuelles ; elle serait bientôt dissipée par la lecture de l'ouvrage. On peut juger ses intentions par ses principes et ses principes annoncent un ami des hommes et de la liberté, et un esprit dégagé de toute espèce de préjugé national. L'auteur compare l'état actuel de la France à un homme qui, durant une longue maladie a été hors d'état de gagner, tandis qu'il a dépensé presque son avoir pour payer son médecin. Il la voit appauvrie.

*

"d'une grande partie de son capital en espèces, son crédit est diminué ; son agriculture, ses fabriques, son commerce, son industrie, sont inactifs et languissants. Tous les magasins de l'Europe sont encombrés de ses marchandises et de ses productions. Ce serait une grande erreur de s'imaginer qu'au moment où la paix serait conclue l'abondance reviendra, et que les prix de toutes choses seront réduits à l'ancien taux. C'est comme si l'on disait que notre malade en recouvrant sa santé, recouvrera sur-le-champ les effets qu'il a vendus pour payer son médecin, et qu'il sera aussi riche qu'il était auparavant. L'auteur croit avoir découvert un moyen prompt de retirer la France de cet état d'épuisement, et de créer un capital à son industrie et à son commerce ; ce moyen est l'établissement de banques d'une espèce particulière.

Peu de personnes en France ont des notions justes sur les banques. L'auteur ne connaît en Europe que trois principales classes de banquiers dont les opérations sont absolument et essentiellement différentes ; savoir, le banquier de Londres, celui de Paris et celui d'Ecosse. Le banquier de Londres est un dépositaire de l'argent de ceux qui l'emploient. Il répond du dépôt, mais il n'accorde aucun intérêt. On tire sur lui, et il acquitte les traites, sans exiger aucune commission sur quelque transactions que ce soit ; ses profits proviennent du surplus d'argent que ses correspondants laissent entre ses mains, et qu'il emploie ou dans les fonds publics, ou dans d'autres opérations lucratives. L'avantage qui résulte pour les négociants de pareilles banques, c'est "

*

"d'avoir un dépositaire sûr, et de les débarrasser de la peine de payer et de recevoir de l'argent, à beaucoup moins de frais qu'il ne leur en coûterait de toute autre manière.

Le banquier de Paris fait valoir ses propres fonds. Si l'on place de l'argent entre ses mains, il en paie un intérêt. Si l'on tire sur lui, il paie et prend une commission d'un et demi pour cent. Les occupations principales et

habituelles du banquier de Paris sont des opérations de change avec différents pays, et les acceptations qu'il fait pour le compte des négociants des traites tirées par les agents qu'ils emploient dans l'étranger. L'état d'un tel banquier est plus utile à l'individu qu'au public. Cependant lorsque des circonstances accidentelles ont détruit la balance du change, entre un pays et un autre, il contribue par ses efforts à la rétablir.

Le banquier d'Édimbourg ou d'Ecosse diffère essentiellement des deux autres, en ce qu'il ne fait pas valoir ses propres fonds comme le premier, ni ceux des autres comme le second, mais il crée un fonds qui auparavant n'existait pas. Il émet du papier qui consiste principalement en billets d'une livre sterling, , quelques-uns de 5, 10 et 20 et très peu de 50, 100 et au-dessus. L'essence de ces billets de banque est d'être toujours réalisables en espèces, et de n'être reçus que de gré à gré. Le bénéfice de banquier d'Ecosse consiste principalement dans l'intérêt de l'argent pendant que ses billets circulent, et ce bénéfice est plus ou moins considérable suivant le degré de confiance qu'à son papier dans le public. Ce qui le rend surtout utile, ce sont les crédits à

**découvert qu'il accorde à ses correspondants. A l'aide de cette invention admirable, un jeune homme industriel, qui n'a peut-être qu'un fonds de quelques centaines de livres sterling, s'il peut réunir un ou deux amis d'une réputation connue, pour signer une obligation avec lui, obtiendra de la banque un crédit de 300 ou 1.000 livres sterling, sur lequel il peut tirer pour quelque portion que ce soit, à trois mois de date, en payant un quart pour cent de commission, avantage précieux qui facilite singulièrement ses progrès dans le commerce.*

L'auteur pense que la France ne doit plus hésiter d'adopter ce moyen. ; lui seul peut lui procurer les fonds qui lui manquent pour faire le commerce, pour acheter les machines et les matières premières nécessaires aux manufacturiers, et pour pouvoir accorder le crédit qu'accorde l'Angleterre sa rivale. Dans les temps ordinaires, la France n'a jamais pu accorder la moitié de ce crédit, et cependant elle avait deux fois plus d'espèces que l'Angleterre ; mais elle n'a pas encore découvert l'art heureux de se créer des fonds par l'émission d'un papier de confiance. Ici l'auteur fait sentir l'absurdité du préjugé qui porte à croire que les nations rivales en commerce, sont comme des nations rivales en guerre, et que la France ne peut prospérer dans ce genre qu'aux dépens de l'Angleterre, comme celle-ci ne peut s'enrichir qu'autant que la France s'appauvrit. "Si la France, dit-il, s'enrichit, elle pourra acheter plus de manufactures et d'ouvrages dans la culture, elle multipliera les productions de son sol qu'elle pourra

donner à meilleur marché. Au contraire si elle est pauvre et paresseuse, les Anglais ne pourront guère lui vendre de leurs productions des manufactures de Manchester, Birmingham et Norwich, tandis qu'ils seront obligés de payer plus cher ses vins, et eaux-de-vie. Il est douloureux pour l'ami de l'humanité de voir que ce principe soit si peu connu et que la plupart des peuples s'imaginent que des nations commerçantes sont comme des nations ennemies quoiqu'il soit évident que deux nations industrieuses s'enrichissent ensemble, et que les richesses de l'un contribuent à accroître celles de l'autre". Quant à la manière dont il faudrait établir une banque de cette espèce, l'auteur se borne à présenter quelques idées générales. Les arrangements de détail (dont dépendent en grande partie les avantages et la solidité de l'établissement) exigent le secours d'un homme versé par l'expérience dans ce genre de banque, et qui connaisse les mesures particulières qu'il faut prendre pour les adapter aux différents pays.

"Les propriétaires de la banque, dit-il, doivent en général être des propriétaires de biens-fonds et surtout d'une réputation établie et intacte, afin de s'assurer la confiance du public. Leur nombre ne doit pas être trop petit, parce qu'il est avantageux qu'il y ait beaucoup de citoyens intéressés au succès de l'établissement ; ni trop grand, parce que les parts seraient alors trop petites pour attirer l'attention ou pour exciter les efforts de qui que ce soit. Le directeur général, si l'on juge à-propos d'en mettre un, doit être un homme connu, autant par

ses propriétés que par la réputation dont il jouit. Les administrateurs doivent être peu nombreux, et composés de gens versés dans le commerce et les affaires. Le directeur, ou un de ses suppléants, ou un des deux directeurs, doit être un homme qui a eu l'occasion d'acquérir une connaissance pratique des opérations de cette espèce de banques. Il doit y avoir toutes les décades une assemblée des administrateurs pour réviser les opérations des directeurs, et, une ou deux fois par an, une assemblée générale de tous les propriétaires pour examiner l'état de la banque, pour fixer le dividende, etc. etc."

Les fonds de ces banques doivent varier suivant les places où elles s'établiraient. L'auteur pense que les fonds ne doivent être ni trop considérables, ni trop petits ; peut-être faudrait-il qu'aucun de ces fonds ne fût moindre de 500,00 livres ni d'excédât 10,00000 en espèces. Il voudrait que les billets fussent en grande partie de petite valeur, afin de se répandre dans la classe industrielle qui a le plus besoin d'encouragement. Dans les commencements, il ne faudrait pas émettre plus de papiers qu'il n'y aurait d'espèces en caisse pour solder. Insensiblement, on pourrait en émettre davantage. Aucune branche ne doit être établie dans les autres places que

le crédit du bureau central ne soit solidement établi.

75

L'expérience seule, jointe à l'observation de la circulation annuelle, peuvent apprendre à fixer la proportion qui doit exister entre la quantité d'espèces gardées en caisse, et le papier émis. L'auteur rassure le public sur la crainte que de pareilles banques ne fassent circuler plus de papiers.

*

qu'elles n'ont d'espèces pour les acquitter tous à la fois.

1°) Il est physiquement impossible de ramasser tous les billets d'une banque, pour les porter en masse à la caisse et les y faire payer. Si leur émission a été conduite avec jugement, il sera très difficile d'en rassembler une quantité suffisante, même pour gêner momentanément la banque.

2°) Les banques écossaises ne comptent en aucune manière uniquement sur la quantité d'espèces qu'elles ont en caisse pour les mettre en état de faire face à leurs engagements. Elles ont en outre de puissantes ressources, d'abord dans l'assistance des propriétaires, et de leurs autres amis dans les villes où elles sont établies ; en second lieu, dans la faculté de tirer des traites sur Édimbourg et Londres ; enfin, dans les liaisons amicales qui subsistent entre-elles et les autres banques ; d'où il conclut que les banques en France pourraient facilement avoir des ressources du même genre.

Ce que l'auteur recommande avec le plus de soin, c'est que jamais le gouvernement ne se mêle directement ou indirectement de l'administration des banques particulières. Il cite, en preuves des inconvénients d'une pareille liaison, l'exemple de la banque de Law ; et celui de la caisse d'escompte ; toutes deux ont prospéré tant qu'elles ont été abandonnées à leurs propres spéculations : elles ont péri quand le gouvernement a voulu s'y immiscer. Ce n'est pas que le gouvernement ne puisse faire des affaires avec les banques particulières, mais dans ce cas il ne doit être considéré que comme un simple particulier." (fin du texte imprimé)

*

L'auteur insiste souvent sur la nécessité de laisser au papier de banque la plus entière liberté. Tout papier forcé détruit à la longue la confiance. Il s'appuie à cet égard de l'opinion de Smith et des écrivains en France qui ont le plus médité sur les objets d'économie politique. Il pense que si les assignats ont été nécessaires et utiles pendant la révolution, ils ne pourront plus l'être en temps de paix et de tranquillité. Mais quand même on en conserverait, il ne s'établirait jamais une concurrence entre le papier et l'état et celui des banques, qui pût être nuisible au premier. Le papier de banque produirait même un effet salutaire pour le papier de l'état, en conciliant insensiblement les citoyens avec le papier-monnaie en général, et en les accoutumant à y avoir de la confiance.

Il s'élève fortement contre le système d'une *banque unique*. L'idée d'une pareille banque est, selon lui, une suite des préjugés monarchiques. La rivalité et la concurrence, si avantageuses dans tous les autres établissements, le sont également dans les banques. Toute banque solitaire est une banque despote. Les banques libres et nombreuses sont les seules qui conviennent à une république. Il adopte bien moins encore l'idée d'une banque établie par le gouvernement. Il prouve qu'un gouvernement ne doit pas plus être marchand banquier que marchand épicier ou limonadier. On pourrait croire que l'effet de l'accroissement de la masse du signe représentatif des valeurs, serait de faire renchérir les denrées à proportion. L'auteur va au devant de cette objection, et la résoud en faisant sentir l'extrême différence entre un papier forcé qui peut être multiplié et émis sans bornes au gré du gouvernement, et un papier de confiance qui sera toujours au pair des espèces, parce qu'il est dans le fait égal à l'or ou à l'argent, et qu'il ne saurait être émis au-delà d'une quantité convenable sans ruiner sur-le-champ les banquiers qui l'émettraient. Si l'objection était fondée, il s'ensuivrait qu'aucune augmentation de fonds ne pourrait rendre un peuple plus riche, ce qui est démenti par l'expérience. L'auteur cite encore pour exemple l'Ecosse et l'Angleterre où le prix des denrées est resté le même, malgré la multiplication du papier, prouve au contraire que l'accroissement de capitaux, produit par l'émission d'un papier distribué avec intelligence, fournit plus de moyens de culture, augmente la reproduction, et empêche par conséquent le haussement du prix des denrées. Il ajoute que le numéraire que le papier de crédit pourrait faire porter à l'étranger, ne sortirait pas pour rien ; il aiderait à payer les denrées dont le pays à besoin, les matières premières pour les manufactures, et les marchandises qu'on importe d'un pays pour les exporter avec bénéfice dans un autre, et en cela il s'appuie sur l'opinion de Smith. D'ailleurs, la richesse d'une nation ne dépend pas de la quantité d'espèces qu'elle possède. L'Espagne qui fournit d'argent toute l'Europe est pauvre, faute d'industrie. C'est donc l'industrie qui enrichit les peuples, et l'on ne peut nier que le papier de crédit ne donne à l'industrie plus d'activité et de moyens.

*

L'auteur termine ces observations qui sont frappantes de vérité, par un parallèle entre la situation de l'Angleterre et celle de la France. La dette nationale de l'Angleterre n'est hypothéquée sur rien ; les gens instruits ne parlent pas même de la possibilité de la payer. On ne sait pas la quantité de billets de banque qui est en circulation, et cependant ces billets sont au pair. La dette nationale de la France à l'hypothèque la plus étendue en terres, que jamais gouvernement n'ait offert au public. On peut assurer par approximation la quantité de papiers émis ; il y a des fonds pour payer le

tout ; et cependant les assignats sont dans le plus grand discrédit. Qui peut produire deux résultats aussi différents ? L'auteur ne(*illisible*) balance pas à le dire, c'est la *confiance*. La véritable richesse d'un état est l'opinion qu'on a de sa moralité. La mauvaise foi fait plus de tort que l'insolvabilité ; car un état pauvre peut devenir riche mais il est rare qu'un gouvernement injuste tienne ses engagements.

On doit d'autant plus remercier l'auteur de sa franchise, qu'à l'époque où il a écrit, aucune mesures salutaires pour rétablir le crédit et la confiance, n'avait été prise. Ce n'est qu'à la fin de sa brochure, et par supplément qu'il a pu applaudir la révocation de la loi désastreuse qui avait interdit toute compagnie de banques et de finances, à l'établissement de la nouvelle caisse d'escompte, et à l'idée d'une caisse hypothécaire, conçue par le citoyen Mengin. Il fait sentir les avantages qui doivent résulter de ces deux établissements, il prouve que loin de nuire à l'espèce de banques qu'il propose de créer, ils sont tous de nature à s'aider mutuellement., ce

*

qui résulterait de leur concours de plus grands moyens pour faire fleurir les trois branches de la richesse et de la prospérité nationale, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Depuis lors le Corps législatif et le gouvernement, marchant tous deux d'intelligence, ont adopté les vrais principes, et s'occupent par de bonnes lois et de sages mesures à rétablir le crédit et la confiance, et à poser les véritables fondements de la prospérité publique. Ce doit être pour l'auteur de cet ouvrage la plus douce satisfaction ; car l'homme de bien et l'homme instruit n'appartient qu'au genre humain, et ne jouit que du bien qu'il voit faire ; si nous sommes entrés dans des détails étendus sur la brochure, c'est que la matière nous a paru digne de fixer l'attention publique, et qu'elle contient des idées utiles auxquelles on ne saurait donner une assez grande publicité.

*

On estime que le commerce d'Ecosse avait plus que quadruplé depuis le commencement du 18^e siècle, jusqu'à l'époque où écrivait Smith (1775) et cet auteur attribue en grande partie à l'accroissement de production, à l'établissement des Banques nombreuses qui existent dans presque chaque ville de ce pays et notamment deux banques d'Édimbourg. Il estime du même temps que ces banques qui ont fait disparaître à peu près la moitié du numéraire de l'Ecosse, y ont néanmoins doublé (*illisible*) de la circulation ; ce qui prouve un doublement dans la quantité des marchandises circulées, avant sa réunion à l'Angleterre, les monnaies d'or et d'argent pouvaient s'y élever à la somme d'un million sterling ; il n'y en a plus maintenant que pour un demi million, mais il y a environ un million et demi en billets de

confiance, ce qui porte à deux millions l'agent(*illisible*)
de la circulation qui n'allait auparavant qu'à un million.

78

*

Banques de circulation

Celle d'Angleterre est privilégiée pour Londres. Elle peut seule mettre à Londres des billets au porteur. Elle peut seule en Angleterre être anonyme ; son privilège va jusqu'à l'année 1833. Les banques de province ne peuvent avoir que six associés ; il sont responsable jusqu'à concurrence de leur fortune entière. Les banques d'Ecosse sont des entreprises en noms collectifs et qui ont un grand nombre d'associés par actions. Leurs billets de confiance circulent comme monnaie, doivent être remboursés, à présentation par des mandats, sur Londres à 10 jours de dates. Quand elle émettent trop de billets, le public et les banques rivales demandent des remboursements sur Londres qui les obligent alors à faire des fonds à Londres non sans de grandes dépenses. Here is the check.

En Irlande il y a à Dublin une banque privilégiée comme celle de Londres. Son privilège va jusqu'en 1838. Dans les crises commerciales, les banques d'Ecosse ont tenu leurs émissions dans de justes bornes. Celles de Londres et de Dublin ont fait des émissions exagérées qui en ont provoqué de semblables dans les banques de province, où les faillites ont été nombreuses. Il faudrait indiquer un bon système de banques de circulation. Libres mais fournissant un cautionnement de tout ou moitié de leurs émissions en rentes sur l'État. Voir l'écrit de Parnell qui est dans ma bibliothèque du paper-money.

*

Ce résultat, à moins de le préciser, de le circonscrire. Il serait à désirer je crois que l'on publiât chaque année un almanach statistique des physiciens, un autre pour les géologues, un pour les médecins, un pour les publicistes, et même on pourrait subdiviser les publicistes en jurisconsultes, les économistes ; et prenant ce dernier almanach pour exemple, je souhaiterais que l'on déterminât les matières dont il devrait se composer, que l'on en dressât pour ainsi dire le cadre ; les personnes les plus à portée de recueillir les faits se chargeraient ensuite de le remplir. On aurait ainsi d'une manière plus ou moins parfaite une succession de faits desquels il serait alors possible de tirer une véritable instruction. *page entièrement barrée*

*

Banque

*

21 Fev. 1847(*illisible*), Renseignements donnés, par M. Wilhelm Liplle
A Berlin, il y avait jusqu'à l'année d°, une banque royale ; dépendant du ministre des finances. Le directeur de cette banque était très influent sur la

direction générale des finances en Prusse. Pas d'émission
de billets mais prêts grand Lombard : avance sur marchandise, petit Lombard : véritable mont de piété. Grande discussion sur les deux systèmes soit Banque par l'État soit Banque par entreprise particulière. M. Berlow Commerçant a écrit une (*illisible*) dans ce dernier sens. On a adopté un moyen terme. On a écrit un état actif un peu (*illisible*) de la situation de la banque et l'on en a fait la première mise de fond d'une banque à laquelle on a adjoint des actionnaires pour 10 millions. Et l'on a décidé qu'on (*illisible*) des billets.

*

Billets de 250 Fr. la livre

Délibération de la Chambre de la Cour de (*illisible*) 1840 (*illisible*). Décret du 24 Germinal an XI

art. 1°. L'association formée à Paris sous le nom de Banque de France , aura le privilège d'émettre des billets de Banque, aux conditions encourues dans la première loi.

art. II. La moindre coupure (*illisible*) de 500 F.

art. VIII. Le dividende annuel en dépassant (*illisible*) pour (*illisible*) l'excédent annuel sera converti en 5 % consolidés ce qui donne lieu à un second dividende.

Un fond de réserve actuel sera aussi converti en rentes.

art. IX. les 5 % consolidés ne pourront être revendus sans autorisation

art. XXXI (*illisible*) ne pourra se former dans les dispositions sans autorisation du gouvernement.

art XXXII. Un (*illisible*) seront de 250 F.

Beaucoup de membres de la Commission des Députés demandent des billets de 100 Fr à la Caisse d'Épargne les (*illisible*) ont portés sur les gros dépôts non pas sur les petits. On ne peut pas limiter le nombre (*illisible*) c'est un avantage¹

En Angleterre

Loi du 22 Avril 1806

art 1°. Le privilège accordé à la Banque de Fr. (*illisible*) par l'art 15 de la loi du 24 germinal an XI est prévu pour 25 ans.

*

Loi du 30 juin 1840

art. 1°. Le privilège attribué à la Banque pour les lois du .

*

Banque de France

Extrait du *Courrier français* du 29 décembre 1828 (imprimé)

¹Beaucoup ... avantage : encadré dans le texte

"Nous avons dit que la fixation par l'administration de la Banque de France d'un dividende élevé pour le semestre courant, provenait tout simplement d'une opération de caisse et qu'un accroissement d'affaires était tout à fait étranger à ce mouvement. Quelques détails que nous croyons exacts sur l'état actuel de la Banque, et quelques inductions tirées de la note même que MM. les régents viennent de rendre publique, montreront quelle eût été, sans l'aide apportée par la hausse des fonds publics, le chiffre exact du dividende assigné à chaque action.

Il y a en circulation 67.900 actions de la Banque au capital primitif de 1200 F. La différence entre la valeur actuelle des rentes 5 p. 100 achetées par l'établissement à différentes époques au cours moyen de 85 fr., tandis qu'elles ont aujourd'hui dépassé le pair de beaucoup, a suggéré à l'administration l'idée de rendre aux actionnaires une partie de cette plus-value (la différence entre 85 f. et 100 f.) qui s'élève à 6,976 239 f. dont 2,065,392 f.43 pour le fonds de réserve et 4.910,846 f.57c. appartenant au capital actif ou qui est censé l'être. C'est cette dernière somme qu'on a jointe au dividende du deuxième semestre de 1828 et qui l'a porté à 77 f, indépendamment d'une réserve de 23 f 50 soit en tout 100 f 50. Or, 4,910,846 f 57 c répartis en 67,900 portions, donnent pour chacune 72 f 32 c, et ainsi, si la Banque n'avait eu à sa disposition cette plus-value dont elle a disposé, elle n'aurait eu à offrir à ses actionnaires qu'un bénéfice effectif de 27 f 68 c par action, c'est-à-dire inférieur de 2 F 32 c au simple intérêt de leurs fonds à 5 %, et plus minime d'un tiers, si l'on considère que depuis quelques années les actions qui ont changé de main, se sont placées en moyenne au cours de 1800 f.

Ceci donne lieu à quelques réflexions sur le rejet, ou du moins l'ajournement de la proposition de MM. J Laffitte et Odier, sur la réduction de l'escompte, et sur d'autre mesures qui pourraient être prises, soit pour amener la Banque à user plus productivement de l'immense capital qu'elle a à sa disposition, soit pour le faire reverser dans la circulation libre. Le capital de la Banque de France est de 90 millions de francs, dont un tiers est placé en rente 5 %, comme si le but d'une institution pareille était d'acheter des rentes. Il reste donc soixante millions de capital actif. Le produit des 30 millions placés au grand-livre, a été pour le semestre, de 752,524 f 50 c celui des 60 millions de numéraires destiné aux escomptes, a été seulement de 1,124,918 f. Ainsi la Banque de France, qui escompte à 4, n'a pas réalisé pendant ce semestre, 1 3/8 %. Voici ce qu'elle appelle le bénéfice de ses opérations. En voyant que le capital disponible et en numéraire effectif de cet établissement, n'a pas été employé dans son entier, on demande si c'est afin d'obtenir ce résultat, qu'on lui a conféré le privilège exclusif d'accroître ses ressources au moyen d'une monnaie de papier.

*

81

Extérieur. Extrait d'un discours de M. Ternaux à la chambre des députés.
Renseignements sur la Banque de France

Mai 1819

La répartition de la réserve qui est dans les coffres de la banque fournirait environ 270 F. à chaque action. La banque prétend que la place de Paris ne comporte pas une réserve de plus de 110 à 120 millions de billets donc le remboursement à bureau ouvert paraît suffisamment garanti par la présence en espèce du tiers de la somme, c.a.d des 40 millions. On estime à 600 millions de francs le numéraire enfoui dans les caves de la banque d'Amsterdam au terme de sa prospérité. La réserve existant dans les coffres de la Banque appartenant aux actionnaires est d'environ 25 millions ; mais comme environ 8 millions de cette réserve appartenant aux actions que possède la compagnie en masses, la somme à répartir n'est que d'environ 17 millions.

*

Vers la fin de 1818 les réserves en espèces qui se montaient à 98 millions furent réduites à 39. En avril 1819 elle n'a que 51 millions d'effets en portefeuille. Et .. millions de soldes de comptes courant. En août 1828 la banque avait pour 240 millions de billets en émission. Et elle devait 40 millions en comptes courant. Elle possédait en caisse 233 millions espèces. Elle avait 86 commis aux écritures et 118 garçons de bureaux ou de recette pour opérer un mouvement annuel de 8 à 10 milliards dont 5 à 600 millions en espèces.

*

Banque d'Angleterre.

En 1797 lorsque ne pouvant satisfaire au paiement de ses billets, elle implora la protection du gouvernement, celui-ci était son débiteur de :

11.686.800 liv. St qu'elle lui avait avancé au moyen du capital de ses actionnaires

10.672.490 liv. qu'elle lui avait avancé au moyen de ses billets en circulation

22.959.290 liv. St

559.000.000 de francs

*

BANK NOTES AND GOLD

AN ACCOUNT

Of the Amount of BANK NOTES in Circulation (including Bank Post Bills) on the 26th February and 26th August, From the year 1796 to the year 1820, both inclusive with the Price of GOLD at the same Periods. *Ordered, by The House of Commons, to be Printed, 26 March 1821*

*

Papier monnaie d'Angleterre. Décret ridicule

82

Ce fut le 15 Mai 1810 que la chambre des communes décréta que les billets de banque, n'avaient encouru aucune dépréciation.

From Henry James - *Essais on Money* : Dépréciation et restauration du papier monnaie d'Angleterre. Le prix de l'once d'argent en 1813 a été en papier-monnaie à 7 st 4 £. En 1821 - Juin le prix de la même once d'argent est de 4 st 10 £. La valeur du papier monnaie de 1813 en 1821 est remontée dans le rapport de 58 £ à 88 environ dans le rapport de 6 à 9.

*

Assignats Russes

Leur somme est évaluée dit Storch, à 577 millions de roubles. J'observe que dans un gouvernement despotique on ne sait que ce qu'il veut qu'on sache et qu'en même temps il circule en russie beaucoup de monnaies d'or, d'argent et de cuivre.

Contrefaçon des Bank-notes

années	Montant des billets contrefaits
1814	Lst 10.342
1815	14.085
1816	21.860
1817	28.412
Du 1 ^o Janvier au 10 avril 1818	8.937

Cette dernière somme indique près de 36.000 Lst pour l'année. Un papier du 30 mars 1821 cautionne l'article suivant : "*La contrefaçon des bank-notes est portée à tel point qu'une des plus grandes brasseries de Londres a maintenant une circulaire gravée pour renvoyer plus expéditivement à leur nombreuses pratiques ; les faux billet de banque qu'elle en reçoit.*"

Basil Montagus *Thoughts on the punishment of death.*

*

Dépréciation du papier-monnaie d'Angleterre.

Suivant M. Henry James au moment de sa plus grande dépréciation un Bank-note de 1 Lst n'a pu acheter en argent au titre des monnaies que 2(*illisible*). 14(*illisible*). 13 gr ou 1309 grains. Et maintenant (Juillet 1822) le Bank-note de 1 Lst peut acheter en argent fin 4 (*illisible*) 10(*illisible*) ce qui fait 4 (*illisible*) 2 (*illisible*), 18 gr d'argent au titre des monnaies ou 1986 grains. La restauration de la monnaie a donc été dans le rapport de 1309 à 1986 (dans le rapport de 100 à 151 3/4. Le même auteur dit que la diminution des billets de la Banque d'Angleterre et des Banques de provinces, tout ensemble est estimé suivant les un à un tiers, suivant les autres à une moitié de diminution. La valeur de la livre sterling de papier indiquerai que la réduction a été du tiers de la somme ancienne et de la moitié de la somme actuelle. Le même auteur estime que les prix de presque

tous (l'or et l'argent excepté) ont diminué de moitié du taux où ils étaient de 1804 à 1813. Le boisseau de froment (Winchester Bushal) était à 12 (*illisible*) 6(*illisible*) st prix commun de ces 10 années. Il vaut

*

en 1822 de 5, 6 à 6 st. Les salaires des ouvriers de campagne étaient de 15 à 16(*illisible*) par semaine ; il est actuellement de 8 à 9 (*illisible*)

*

Banque de France

Le 18 janvier 1814, lorsque la Banque de France suspendit le payement de ses billets de confiance, elle avait : 90 mille actions en commandite formant à 1200F par actions un fond capital de 108 millions. Avec ce fond elle avait acheté pour 2.190.000 F de rentes sur le grand livre et 12950 actions de la Banque (probablement fort en dessous de leur prix originel, ce qui par conséquent rapportait 7 à 8 pour cent d'intérêt). Elle escomptait pour 40 millions de bons des receveurs généraux (à mesure que les bons étaient échus elle en rachetait d'autres). Elle avait avancé 35 millions à l'administration des droits réunis pour qu'elle même achète les tabacs dont le monopole était attribué à cette administration 8.468.000 francs étaient mis à la disposition des comptoirs de Lyon ou de Rouen pour qu'ils eussent de quoi escompter, ou bien (*illisible*) d'immeubles (sur deux hôtels).

Pour le premier semestre de 1813 elle a donné un dividende de

.....	39
Pour le second semestre	<u>36,50</u>
pour l'année	75,50

Elle avait en outre sous réserve de 7 st 75 par action

*

Tous ses billets en émission s'élevaient à une somme de 38.326.500
ses dettes en compte courant à6.974.000

Total de son passif44.700.500

Elle avait en caisse en espèces14.354.000

Elle avait en portefeuille en effets de commerce 31.391.000

Total de son actif45.685.000

Pendant 1813, elle avait escompté pour une somme de 661.130.819 F 30c (Quelques uns de ces escomptes étaient pour des termes courts et aucun pour un terme plus long que deux mois, de sorte que le même capital servait plusieurs fois dans l'année à faire des avances). Pendant 1813, elle a recouvré pour les comptes courant 246.585.606 (Elle jouissait de ces fonds au moins quelques jours sans intérêts, puisqu'on était toujours en avance avec elle et qu'elle ne faisait point de compte d'intérêts).

Elle avait reçu et payé dans le cours de la même année :

2.830.155.000 F en billets

84

531.322.568 - en numéraire

Dans le courant de Décembre 1813, on s'était fait rembourser de ses billets pour une somme de : 38.800.000F

Dans les dix huit premiers jours de janvier21.230.000 F

En sept semaines le discrédit avait donc fait 60.030.000 F

renvoi au delà de 60 millions

Voyez de plus amples renseignements dans la minute de ma lettre à (*illisible*) du 14 Août 1816

*

Billets de Banque d'Angleterre

Le montant des billets de la Banque d'Angleterre en circulation au 12 Janvier dernier, était de 30.649.440 l. st. Cette somme excède de deux millions le montant des mêmes billets au 12 janvier 1816. L'augmentation a eu lieu entièrement en billets au dessus de l.st. Dans ceux au dessous de 5 l.st., il y a une diminution d'environ 750.000 l.st.

Extrait du *Jal* des débats du 2 mars 1817 : "*Le cours du change paraît avoir suivi la quotité des billets de banque : le cours à baissé à mesure que la somme des billets à augmenté. La somme des billets a augmenté du 1/15°. Le cours paraît avoir baissé de 1/20°. On paye moins cher les billets de banque lorsqu'on les achète avec de l'argent de France.*"

*

Monnaies

Suivant Thornton le nombre de Banquiers de Londres s'élève à 70. Il effectuent par jour des paiements pour 4 à 5 millions St. ce qui suppose environ 1500 millions St. par année (36 millions de francs) et que cette prodigieuse circulation s'opère avec 12 à 13 millions St. en monnaie ou billets de banque (312 millions de francs).

Sismondi tome 2 page 79

Dépréciation du papier monnaie d'Angleterre

En 1811, le mint-price de l'or étant de 3(*illisible*)17.10^{1/2} l'once, le market-price était de 4(*illisible*)10(*illisible*) en papier monnaie, le mint-price de l'argent étant 5(*illisible*)2(*illisible*) par once le market-price était de 5.9^{1/2} Lst. 100 en argent valaient donc 112 Lst en papier.

Ricardo's high price of Bullion page 45

*

L'hôtel des monnaies de Londres, paye le lingot d'or suivant le degré de fin voulu par la loi Lst. 9.17.10^{1/2} l'once. En 1806, 1807, 1808 l'once a valu sur le marché en papier monnaie environ 4 liv.st. En 1809 elle a valu environ 4 Lst10(*illisible*) environ 15 ^{1/2} % plus cher que le prix de l'hôtel des monnaies. L'or frappé en monnaie d'Espagne ou du Portugal vaut

communément 2(illisible) St. par once plus que l'or en barre de même titre parce qu'on vend plus aisément dans tous les Marchés de l'étranger de l'or donc une empreinte sure atteste le titre.

Dépréciation du paiper monnaie en Angleterre

L'hôtel des monnayas de Londres paye le lingot d'argent suivant le degré de fin voulu par l'ordonnance 5(illisible)2(illisible) l'once. A ce taux la piastre d'Espagne vaut 44 soit 44(illisible)11^{1/2} (illisible) par once (elle donc plus fine que l'ordonnance). En 1809 le prix des piastres neuves était de 5(illisible)6(illisible) prix moyen (environ 11^{1/2} % au dessus du prix de l'hôtel des monnayas) en mai 1810, il est monté jusqu'à 5(illisible)8(illisible) l'once (15 % au dessus du prix de la monnaie).

*

En 1809, le prix des piastres neuves était de 5(illisible)6(illisible) prix moyen (environ 11^{1/2} % au dessus du prix de l'hôtel des monnayas) en mai 1810 il est monté jusqu'à 5(illisible)8(illisible) l'once (15 % au dernier prix de la monnaie).

La suspension des paiements de la Banque d'Angleterre en espèce a eu lieu au milieu de l'année 1797.

Quoique l'hôtel des monnayas d'Angleterre ne prenne point de frais de fabrication, le lingot d'or au titre légal était payé 3 Lst 17(illisible)6 tandis que la monnaie donnait par once 3 Lst 17.10^{1/2} par chaque once mais elle ne donnait pas ce prix comptant ; elle gardait l'or le temps de le fabriquer (c'est environ 1/2 % que l'or se payait comptant de plus que ce que la monnaie le payait : intérêt de plus de deux mois).

*

Le but de M. Ricardo est qu'on fasse remonter au pair les billets de banque en diminuant leur montant, en réduisant les émissions. Le but de C.R. Prinseps est qu'on les remette au pair en alternance avec la monnaie métallique qu'il représentent c'est à dire en appelant une livre sterling, la quantité d'argent qu'on peut acheter avec un billet d'une livre sterling. Ce projet de M. Prinseps pourrait s'adapter à l'idée de Ricardo de faire des billets de banque la représentation du lingot. Dans le premier projet, on augmente la valeur de la marchandise monnaie, de l'agent de la circulation ; dans le second on diminue cette valeur. Dans le 1^o on augmente la valeur de toutes les stipulations en monnaie : des impôts, des rentes, des fermages. Dans le 2^o on ne fait payer toutes ces choses que sur le prix de la valeur qu'elles ont déjà par la dépréciation. La valeur des impôts, des rentes, des fermages, était altérée quand les billets de banque ont été dépréciés.

*

Dans le 2^o, on ne fait payer toutes ces choses que sur le prix de la valeur qu'elles ont déjà par la dépréciation. La valeur des impôts, des rentes, des

fermages, étaient altérée quand les billets de banque ont été dépréciés. C'était là le moment où leur banqueroute s'est opérée. Ce projet ci ne fait que la reconnaître et la consacrer

Par l'(illisible) Ricardo a eu le dossier. On a fait remonter la valeur du billet de banque. Il paraît que les suites en sont funestes. On paye tout non pas nominalement mais réellement plus cher, puisqu'on ne peut acquérir tout qu'avec une marchandises réellement plus précieuse. Ce prix nominal, qui est réellement plus cher, ne saurait baisser nominalement puisque presque tous les frais de production : les impôts, les fermages, les intérêts de (illisible) le papier en valeur (illisible) est (illisible) susceptible de baisser en vertu de la valeur plus grande de la monnaie.

*

Une monnaie de papier pour se proportionner avec facilité aux variations dans la quantité de monnaie dont le pays a besoin.

"Parmi les avantages qu'un agent de la circulation ou papier a (illisible) un agent en métal, ce n'est pas un des moindres que celui de pouvoir aisément varier en quantité, selon que les besoins du commerce ou de certaines circonstances l'exigent. Cette facilité permet alors de conserver la valeur de la monnaie plus invariable, qu'avec toute autre matière pourvu que l'opération soit bien conduite."

Ricardo Proposition d'une monnaie d'un emploi économique

1816 - page 8

"L'adoption des métaux précieux pour servir de monnaie, est avec raison regardée comme un des plus important progrès de la civilisation ; mais ce n'est pas moins vrai qu'à mesure que les sciences économiques se débrouillent, c'est un progrès non moins important que de les barrer d'une fonction qu'à des époques moins avancées elles ont remplies avec tant d'avantages"

Ricardo Propositions page 20

C'était son idée mais non son expression. Mais (par restriction) il y faut bien de la prudence et de la stabilité. La meilleure opération mal faite ou mal soutenue équivaut souvent à la plus détestable opération.

*

Billets de la Banque d'Angleterre en circulation

Avant 1797 époque de la suspension des paiements en numéraire la masse des billets en circulation allait de 9 à 11 millions sterling. Terme moyen 10 (illisible) qui au (illisible) où le change était alors fesaient 240 millions de francs. En mai 1840 ce total (including the Bank Notes bills) était de 21.249.980 Lst. qui au change d'alors 18 Lst en fesaient en valeur métallique 3822 1/2 millions de francs. La dedans ne sont pas compris les billets de confiance de banque de province ; ni les coupures de billets

*

87

de banque de 1 Lst. qui sont des schillings usés. De sorte qu'on ne peut avoir par là aucune idée du numéraire en circulation dans la Grande Bretagne à cette époque. Les nombres sont tirés du rapport fait à la chambre des communes sur la dépréciation des billets de banques

*

Prime d'assurance pour le transport de l'or en contrebande des métaux précieux.

D'après le rapport fait au parlement britannique sur la dépréciation du papier monnaie (page 27), les frais du transport de l'or, de Londres à Hambourg ou Amsterdam accrus de l'assurance contre le risques de la contrebande, n'ont jamais excédé 7 %. C'est à dire que malgré les plus fortes et les plus dangereuses prohibitions on a pu sans risque avoir 93 guinées à Amsterdam en payant 100 guinées à Londres

Commerce de l'argent

Au commencement de 1812, voici comment le papier monnaie d'Angleterre donnait lieu à un commerce de métaux précieux. On achète en France du papier. Sur Londres à 16 Lst50. On l'envoyait en Angleterre où il était acquitté en papier c'est-à-dire que 16 Lst50 procurait une livre sterling ou 20 shilling en papier. De ces shillings il fallait (*illisible*) 26 pour avoir une guinée en or ou 21(*illisible*) shillings en or qui arrivant en France valait 25 (*illisible*)

*

Exportation de l'or d'Angleterre en 1810.11.12 et 13

En 1810, il n'y avait en Angleterre, entre l'or métal ou monnaie et les billets de banque qu'un agio de 5 % environ au désavantage du papier. 100 guinées ou un lingot d'or au même titre et de même poids, représentant 105 Lst ne s'obtiennent qu'avec 110 Lst en papier monnaies (Billets de la banque).

Les 100 guinées, ou les lingots équivalent furtivement embarqués en Angleterre, et transportés en France par un contrebandier, étaient vendus pour leur poids à la Monnaie de Paris qui en donnait environ 2550 LSt en argent.

Le banquier français, premier acquéreur, ou simple consignataire des guinées avec lesquelles il venait de se procurer ainsi 2550 Lst avait à payer sur cette somme son correspondant. Si Londres à qui il devait 110 Lst en papier.

Or ce banquier français achetait sur la place à Paris, ou dans l'un des marchés de l'Europe, une lettre de change de 110 Lst

*

laquelle, le change était à 18, lui coûtait 1980 Lst. : 88
"Ainsi il payait 2550(*illisible*) qu'il avait eu pour la guinée, avec 1980 (*illisible*) opération qui donnait à lui ou a son (*illisible*) un bénéfice de 20 %. "J'ai négligé les frais d'importation et commission qui ne s'élevaient pas ensemble à 2 %.

Quand il fallait payer à Londres les guinées ou lingots plus cher en papier monnaie, ou bien, les lettres de change sur (*illisible*) (c'est à dire le papier monnaie d'Angleterre plus cher à Paris) le bénéfice était d'autant moindre.

L'attrait de bénéfice aussi considérable, frais d'opération qu'on pouvait reporter vingt fois par an avec le même capital, donna aux importations d'or en France, une activité qu'on aurait peine à imaginer et donc on contesterait les résultats s'ils n'étaient pas authentiques.

En voici les relevés exactes, copiés sur les Etats que les bureaux d'importation fournissaient à l'adresse (*illisible*) des douanes dont(*illisible*) j'avais alors la Direction générale

*

Il a été importé par Dunkerque et Gravelines :

en 1810 pour	2.996.577 St
en 1811	71.227.227,50
en 1812	65.349,729
en 1813	<u>42.550.911</u>
	182.124.444,50

La France aurait pu avoir ces 180 millions en or pour 150 millions, si ce commerce avait été fait par des français (*illisible*). Il est constant(*illisible*) au contraire que ce sont des Anglais qui en ont eu la première idée, ce qu'il s'y livreront avec une audace difficile à imaginer.

Tout cela est extrait d'une brochure de Mr Ferrier, ex-directeur général des douanes donnée par lui à M.Ternaux l'aîné, intitulé : *Mémoire sur le Crédit*, 52 pages in 8° imprimé chez L. Danel à Lille et qui ne (*illisible*) se vend pas. L'auteur en donnant en nombres l'exportation de l'or anglais, cite un fait-précieux ; mais il n'a pas vu la chose essentielle : la cause de ces différents niveaux de valeur d'où sont sortis ce genre de commerce et ces

*

bénéfices. Cette cause la voici : les divers usages du papier monnaie (le payment(*illisible*) des impôts, des dettes antérieures etc) en ont maintenu en Angleterre la valeur au dessin de ce que cette valeur pouvait être dans les pays étrangers, où ce papier monnaie ne pouvait avoir les mêmes usages. D'un autre côté, les usages de l'or dans l'étranger l'augmentait du service actif qu'il fallait faire en monnaie métallique pour l'acquittement des subsides et leur emploi par les gouvernements continentaux à la solde de l'Angleterre. Pourtant le prix de la monnaie métallique était haut sur le continent et bas en

Angleterre où elle ne servait à rien, étant supplée par le papier monnaie. Donc il y avait du bénéfice à porter de l'Angleterre au continent des guinées et à porter du continent à Londres du papier-monnaie (des lettres de change sur Londres lesquelles étaient acquittées en papier monnaie.)

*

(manuscrits inclus dans la chemise "industrie manufacturière)

Frais de production, offre et demande

Ce qui suit peut servir à prouver que l'usage du capital fait partie des frais de production. C'est bien l'offre et la demande qui élève les prix au niveau ou au dessus des frais de production ; mais il ne peuvent pas les faire baisser au-dessous de ces frais ; si ce n'est accidentellement et pour un temps. Ce sont les actionnaires de la banque qui en profitent puisqu'ils louent leurs capitaux aussi cher que s'ils (*illisible*) à de l'argent.

Les billets de confiance étant un agent de circulation moins cher que l'or et l'argent, les échanges nécessaires aux opérations de l'industrie, sont moins dispendieux là où ils peuvent se faire avec des billets ; et cette façon productive étant moins dispendieuse, les produits doivent être moins chers. Si l'on était obligé de faire en or les aiguilles et les crochets du métier à tricoter, il n'est pas douteux que les étoffes tricotées ne revinssent plus cher, et qu'elles ne fussent à meilleur marché que nous ne les voyons, si l'on pouvait faire les mêmes instruments avec une matière moins coûteuse encore que l'acier. De même un pays qui sait remplacer avec du papier une partie de ses métaux précieux, travaille ses produits à moins de frais. C'est probablement une des causes du bas prix des marchandises anglaises.

*

(page barrée)

Si un fond de terre n'était pas une propriété, qui voudrait y élever des bâtimens ? Qui voudrait lui confier de jeunes plants et des semences ? Qui voudrait même y hasarder ses soins et ses peines au risque de voir un nouveau-venu recueillir le fruit de ses travaux ? Le terrain resterait en friche, ne donnerait plus que des fruits sauvages, des pâturages, que quelques tribus nomades, rares et clairsemées, se disputeraient et épuiseraient tour à tour.

*

J'ai remplacé toute cette section dans mon Cours imprimé par le chap. 20, 3ème partie dans le tome III. 2° partie. Suite du Chap. 9 Section 2e. Des Banques de dépôt et des Virements de parties.

Objet et utilité des Banques de dépôt

Une banque de dépôt conserve intact le métal déposé mais non sa valeur qui est sans cesse variable. Pourquoi la monnaie courante perdait sur la monnaie de banque. L'agio en faveur de l'argent de banque s'établit sur les mêmes

principes que le prix de toutes les autres marchandises.

90

On vend sa créance sur la banque quand on veut le réaliser en monnaie métallique ou en lingots. La monnaie de banque soutient le cours du change avec l'étranger. L'effet des banques de dépôt est de jeter dans la circulation monétaire les métaux en lingots qu'on y dépose. L'intégrité du dépôt est une condition essentielle pour ce genre de banque. Comment ont été violés les dépôts de la Banque d'Amsterdam et de la banque d'Hambourg. Le besoin que les banques de circulation et de dépôt ont d'une protection spéciale du gouvernement, est un danger. Elles sont compromises par les troubles civils et par les invasions étrangères. Les virements de parties sont des compensations des dettes par les créances. Difficultés qu'on y rencontre. De quelle manière on a levé ces difficultés à Lyon et à Londres. Somme des paiemens commerciaux qui s'opèrent annuellement à Londres au moment des virement des parties.

*

Suite du ch. 9, 2° partie. Section 2e. Des Banques de dépôt et des Viremens de parties.

Smith appelle Banque de dépôts des établissements publics où les particuliers peuvent déposer des valeurs métalliques ; c'est à dire des monnaies du pays ou de l'étranger, et des lingots d'or ou d'argent. On leur ouvre à la banque un compte courant ; ils disposent de la valeur déposé, sans la retirer, et en faisant simplement porter au crédit d'une autre personne, la somme qu'ils veulent lui transférer. Les plus anciennes banques de l'Europe, celles de Venise, de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, ont été fondées sur ce plan et ont subsisté jusqu'à nos jours. Je crois qu'il n'en plus de pareilles qu'à Stockholm.

La première question qu'on va faire est celle-ci : Quel avantage les déposans trouvent-ils à transférer le crédit qui résulte de la valeur déposée, plutôt que la valeur elle-même ? En premier lieu, le propriétaire de cette valeur se débarrasse (*dans la marge*) [par là] du soin de la garder et de la défendre. Des métaux précieux sont plus en sûreté dans des bâtimens considérables construits à dessein et gardés par la force publique, qu'ils ne pourraient l'être dans une maison particulière. En second lieu celui qui paie une semblable valeur, et celui qui la reçoit sont déchargés du soin de la reconnaître et de la vérifier. Cette vérification n'est pas très difficile lorsqu'on paie ou qu'on reçoit des monnaies..

*

(page entièrement barrée)

des lettres de change ? Elle délivre des billets exigibles à l'instant ; et n'a pour gage entre ses mains qu'un effet qui n'échoira peut-être que deux ou trois mois plus tard. L'objection est fondée ; mais ici l'inconvénient disparaît

dans la pratique. Les lettres de change (qui sont le gage des billets en circulation) forment dans les portefeuilles de la banque, un nombre considérable d'engagemens payables de jour en jour, depuis celui où le discrédit des billets précipiterait le public à la caisse des remboursemens, jusqu'à l'échéance la plus éloignée des effets admis à l'escompte. Plusieurs cent mille francs, pris à l'escompte (*dernière phrase illisible*).

*

monnaies nationales quoique (même dans ce cas) on coure le risque de recevoir des pièces fausses ou altérées ; mais elle est beaucoup plus embarrassante lorsqu'on n'a que des monnaies étrangères ou des lingots à transférer. Aussi vous pouvez remarquer que les banques de dépôt se sont établies dans des pays qui n'ayant pas une vaste domination, ne pouvaient avoir une monnaie nationale fort considérable ; et où cependant un immense trafic faisait perpétuellement affluer des négocians étrangers et des monnaies étrangères. La vérification une fois faite par les agens de la banque, de la valeur intrinsèque du dépôt, cette valeur n'avait pas besoin d'être vérifiée de nouveau. Du moment que la banque vous reconnaissait propriétaire d'un dépôt, c'était d'un dépôt vérifié, c'était d'une valeur pleine et inaltérable. Quand je dis que la banque conservait un dépôt inaltérable, c'est sur le rapport de la quantité et de la qualité du métal ; mais non sous le rapport de la valeur que le métal pouvait conserver relativement au blé ou à toute autre marchandise. Ainsi quand un particulier portait à la Banque d'Amsterdam un marc d'or pur, on le créditait de 340 florins mais 340 florins valaient plus ou moins selon que l'or pur augmentait ou baissait de valeur (*illisible*) Mais cette créance en vous donnant des droits à un marc d'or pur, ne vous donnait jamais que le droit qui résidait en cette quantité de métal. Si le marc d'or pouvait, à une époque, acheter.

*

(§ *barré*) . 200 mesures de blé, elle vous donnait le droit d'acheter 200 mesures de blé ; mais si la valeur du marc d'or baissait d'un quart par rapport au blé, une créance de 340 florins vous donnait le droit d'acheter seulement 150 mesures. En d'autres termes, une créance de 340 florins sur la Banque d'Amsterdam valait autant qu'un marc d'or entièrement pur, et pouvait acheter tout ce qu'on pouvait (*illisible*)]. Aussi quand les négocians faisaient entr'eux des ventes et des achats de sucre, de café, de coton payables en argent de banque, c'est à dire en une créance sur la banque, ils donnaient plus ou moins de florins de banque selon que la marchandise était plus ou moins chère, ou selon que les florins de banque valaient moins ou valaient davantage. Pendant que tous les principaux négocians ne se servaient entr'eux pour monnaie que de crédits sur la Banque, les petites transactions

du commerce et les achats pour la consommation

92

courante, se faisaient en monnaie courante, en monnaie du pays, on en monnaies étrangères estimées en monnaie courante du pays ; ainsi en louis d'or de France, passait à Amsterdam pour 11 florins 8 sous en monnaie courante ; mais néanmoins variait dans son prix comme nos pièces d'or en France, lorsqu'on veut en acheter avec des pièces d'argent.

*

Le prix de toute chose en monnaie courante variait non seulement en raison de la valeur propre de chaque chose, mais aussi en raison de la valeur propre de la monnaie courante ; et la monnaie courante en Hollande, comme en tout pays, variait en raison de la valeur actuelle du métal pour lui-même, et de la quantité de ce métal contenu dans le commun des pièces. Tellement que la monnaie courante valait de moins en moins à mesure qu'elle devenait plus vieille et plus usée. Quant à la monnaie de banque, elle ne s'usait point. Un marc d'or pur déposé à la banque et enregistré pour 340 florins, était encore, au bout de 50 ans, un marc d'or pur : les 340 florins de banque n'avaient donc subi aucune altération sous le rapport du poids et de la qualité du métal qui y était contenu. Il n'en était pas de même d'un marc d'or pur frappé en monnaie courante en 1609. Il devait donc s'établir un agio, une différence de valeur, entre la monnaie de banque et la monnaie courante, et en effet vers cette époque, lorsqu'on voulait acheter cent florins, monnaie de banque, on était obligé de les payer cinq cent florins et un huitième de florins en monnaie courante. En voilà assez je pense pour vous faire comprendre la différence de valeur qui s'établit

*

en faveur de l'argent de banque, dans les pays où il y a des banques de dépôts. Les livres de commerce faits jusqu'à ce jour sont absolument inintelligibles sur cette matière, parce que leurs auteurs ne connaissaient point les principes qui y ont rapport ; principes qui sont (*mots barrés illisibles*) passablement établis dans les ouvrages d'Economie politique publiés depuis Smith ; c'est à dire depuis l'année 1776 environ ; parce que c'est à l'immortel auteur de la Richesse des Nations que nous devons d'avoir éclairci tout ce qui a rapport aux Banques et aux billets de confiance. Quant aux papiers-monnaies, ce sujet n'a pas été complètement compris jusqu'aux grandes expériences faites par l'Angleterre et à ses dépens, dans les premières années de ce siècle.

La monnaie

Vous pourrez vous étonner de cette appréciation si exacte qui se fait de la valeur de la monnaie courante par rapport à la monnaie de banque. Un agio de 5 % s'établit en faveur de la dernière : pourquoi cet agio n'est-il pas de 6 % ou de 4 %. Il s'établit, Messieurs, (*illisible*) l'or fin parmi nous. Ne vous ai-

je pas dit qu'un marc d'or fin et 355 florins de crédit sur la banque étaient une même valeur ? Naturellement, de même que le cours de toutes les autres marchandises, Si j'ai entre les mains de l'argent courant dont je veuille

*

acheter de l'argent de banque pour un impôt où cette dernière monnaie est nécessaire, je n'offre pas 4 % d'agio parce que je sais qu'à ce prix je ne trouverai pas de vendeur ; mais j'offre peut-être 4 1/2 pour cent d'agio. Tous les possesseurs de monnaie de banque, ont un emploi de cette monnaie qui vaut plus pour ceux pour mon agio : il n'écouteront pas ma proposition. Mais si j'offre 5 pour cent ; il leur convient de m'écouter. N'est-ce-pas ainsi que se concluent tous les échanges ? La monnaie de banque ayant toujours, par des raisons que vous avez vues, une valeur supérieure à la monnaie courante, il ne convient jamais aux propriétaires des dépôts qui sont à la banque, de les retirer. Ils retireraient des florins de banque et les faisant passer dans la circulation, ils ne les feraient passer que sur le pied de florins courants ! Ils perdraient la valeur de l'agio. Veulent-ils avoir de la monnaie courante ? Ils n'ont pas besoin pour cela de toucher à leur dépôt : tout le monde est disposé à leur vendre de la monnaie courante contre de la monnaie de banque ou un crédit sur la banque, au cours du jour ; et le cours varie selon le rapport qui se trouve entre la quantité offerte et la quantité demandée. La plupart des lettres de change tirées de l'étranger sur Amsterdam et sur les autres villes pourvues d'une banque de dépôts, étaient stipulées en argent de banque.

*

Elles augmentent la somme des monnaies du pays, de toute la valeur des lingots qui sont changés par là en agens de la circulation ; et elles ajoutent quelque chose à la commodité et à la sûreté de l'emploi qu'on fait des espèces monnayées. Elles sauvent à la société la déperdition de métal qui résulte du frottement des espèces en circulation

*

les payant plus cher que s'ils avaient dû être payés en monnaie dégradée. En se rendant acquéreur d'une lettre de change sur Amsterdam, on savait qu'on acquerrait une quantité d'or déterminée, tandis que lorsqu'on acquiert une lettre de change payable en monnaie courante, on est payé en une monnaie qui passe au compte et non au poids, et l'on peut si la somme est un peu forte, recevoir plusieurs onces de métal précieux de moins que la quantité qui doit s'y trouver au terme des lois. De ce qui précède nous pouvons déduire l'effet des banquiers de dépôt sur le système monétaire. Elle suppléent complètement à l'agent de la circulation par le moyen des crédits ouverts sur leurs livres ; mais en même temps, elle soustraient à la circulation

les espèces qui sont dans leurs dépôts. Jusque là elles n'ajoutent rien et n'étant rien à la monnaie : elles ajoutent quelque chose à la commodité et à la sûreté d'emploi, et sauvent à la société la perte qui résulte du fortement et de l'usure ; mais elles mettent dans la circulation monétaire, tous les métaux en lingots déposés dans leurs coffres, et pour le montant desquels elles ouvrent des crédits qui tiennent lieu de monnaie.

Les frais de ces sortes de banques sont couverts

*

par un léger droit qu'elles prélèvent à chaque transfert qu'elles font ; c'est à dire chaque fois qu'elles portent une somme du crédit d'une personne au crédit d'une autre. La valeur de ces créances dépend principalement de l'opinion généralement entretenue de l'intégrité du dépôt. Si les métaux précieux originairement déposés dans les coffres de la Banque, en étaient distraits par une cause quelconque, les créances portées sur les livres, demeureraient sans gage ; elles seraient imaginaires et ne donneraient des droits sur rien.

A Amsterdam, les quatre bourgmestres ou officiers municipaux en étaient garans. Chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils le remettaient à leurs successeurs, qui, après l'avoir vérifié, en le comparant avec les registres de la banque, s'obligeaient sous serment à le remettre intact aux magistrats qui devaient les remplacer. Ce dépôt fut respecté depuis l'établissement de la banque, en 1609 jusqu'en 1672, époque où l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht. Alors il fut rendu aux dépositeurs. Il paraît que postérieurement le dépôt de la banque ne fut pas si religieusement gardé ; car lorsque les Français s'emparèrent d'Amsterdam, en 1794, et qu'il fallut déclarer l'état des caisses, il se trouva que sur ce dépôt on avait prêté, soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,793 florins, que ces corporations étaient hors d'état de restituer. On pourrait craindre qu'un semblable dépôt fût moins respecté encore dans un pays où l'autorité publique s'exercerait sans responsabilité ni contrôle.]. La banque de Hambourg fondée en 1619, est demeurée plus fidèle à son institution. Le dépôt qui représentait l'argent de banque, y a été conservé intact jusqu'à la nuit du 4 novembre 1814 où il

*

où il fut saisi par ordre du maréchal Davoust, pour subvenir aux frais du siège. Il montait alors à la somme de 7.489.343 marcs de banque ; environ 14 millions de francs. Vous vous appercevez sans doute, Messieurs, que tous les divers supplémens à la monnaie dont je vous ai entretenus jusqu'ici, ont besoin d'une protection spéciale de l'autorité publique. Il faut que le gouvernement au nom de la communauté, s'assure de la solvabilité des

directeurs d'une banque, de la fidèle exécution de ses promesses, et surtout qu'il protège et défende son trésor. Quelque fois cette protection est un danger. Un protecteur trop puissant est bien près de ressembler à un maître. Aussi, vous avez pu remarquer que ce n'est pas dans les états exposés aux entreprises d'une autorité arbitraire, que les banques et les signes représentatifs de la monnaie, ont pu subsister. En Angleterre lorsque le pouvoir exécutif s'est affranchi de tout contrôle, en faisant du parlement l'instrument docile de ses volontés, le signe des monnaies est devenu monnaie lui-même, sa valeur s'est altérée ; et s'il n'y a pas eu de plus grands bouleversements de fortune, ce n'est pas à aucune garantie qu'on le doit ; c'est à une certaine modération que le pouvoir s'est imposée à lui-même, non dans l'intérêt de la nation, mais dans son intérêt propre.

*

Les banques ne sont pas seulement exposées aux entreprises de l'autorité politique ; elles ont encore à craindre les désordres intérieurs, les guerres civiles les attaques étrangères. Vous venez de voir ce qui est arrivé à celle de Hambourg. Je sais que les fortunes particulières et les sommes appartenant aux individus sont exposées aussi à l'action de l'autorité arbitraire, aux atteintes de l'ennemi. Cependant il y a ici un danger de moins : chacun est le défenseur né de son pécule ; il a mille moyens de le soustraire ; tandis que le dépôt d'une banque, plus considérable à lui seul que le trésor de cent mille particuliers, ne peut pas se déguiser ou se cacher ; il fixe l'attention de la capacité ; il ne peut se défendre par la ruse quand la force vient à lui manquer. Les directeurs de la Banque d'Amsterdam le sentirent fort bien en 1672, lorsque Louis XIV approchait avec son armée : ils remboursèrent tous les dépôts, et l'on vit paraître au jour des pièces de monnaie qui portaient encore des traces de l'incendie qui avait atteint l'hôtel de ville d'Amsterdam soixante ans auparavant. L'administration des monnaies se conduisit de même en 1814 lorsque Paris fut menacé d'un siège. Elle rendit tous les dépôts. La monnaie métallique conserve toujours cet avantage par dessus le signe qui la représente, c'est qu'elle n'a à répondre que d'elle et trouve toujours dans son possesseur le plus grand

*

de tous les protecteurs.

Il me reste à vous expliquer la nature et les effets des *viremens de parties* ou de ces compensations de dettes par les créances, qui sont un moyen d'exécuter des paiemens sans se servir de monnaie, et qui prouvent bien, pour en faire la remarque en passant, que les monnaies d'or et d'argent ne sont autre chose qu'un instrument commode dans les opérations productives, et n'en constituent pas l'essence et le but. Toute monnaie ayant une valeur propre, et n'étant appelée à servir qu'au moment d'une transaction, pendant

tous les instans où elle n'intervient pas dans la vente et l'achat, elle est une valeur dormante, inactive, inutile cependant elle coûte à son possesseur un intérêt comme si elle lui rendait un service constant et soutenu. Dans les lieux de grand commerce et où chacun est exposé à faire un grand nombre de ventes et d'achats, on a cherché à s'affranchir de cette perte en se dispensant de garder en caisse la majeure partie du numéraire qu'exigerait la masse d'affaires qui se terminent. Un des moyens dont on s'est avisé, a été de payer ce qu'on doit avec ce qui vous est dû ; et à ne solder en espèces que des différences. Or les différences ne sont jamais très considérables, car dans les affaires que l'on fait, on emploie communément et autant que l'on peut, toutes les valeurs dont on peut disposer. L'homme le plus riche lorsqu'il vend une marchandise

*

et que son acheteur contracte une dette envers lui, emploie aussi tôt qu'il le peut cette valeur à acheter quelqu'autre chose, et par conséquent il contracte une dette envers un tiers. Ce tiers est dans le même cas, et toutes les transactions commerciales se balancent de cette manière à quelques soldes-de-compte-près. Salomon doit à Richard 10 mille francs, Richard les doit à Mondor, et Mondor lui-même les doit à Salomon. Ces trois personnes n'ont qu'a s'entendre, et leurs trois dettes sont acquittées sans effectuer un seul paiement. Et en supposant que Mondor qui est le dernier, ne doive rien à Salomon qui est le premier, celui-ci en payant à Mondor - la somme qu'il doit à Richard, satisfait à deux dettes, au moyen d'un seul paiement. En effet, quel besoin y a-t-il de payer à Richard ce que celui-ci doit à Mondor ? Ne vaut-il pas mieux faire compte à ce dernier immédiatement et sans cascades ! Il y a deux difficultés à vaincre pour opérer des viremens de parties. L'une est la nécessité de faire rencontrer les échéances ; car (*phrase barrée*) on ne peut satisfaire à une somme qui m'est due dès demain, avec une autre somme que je ne dois que dans un mois. L'autre difficulté est celle de faire rencontrer les débiteurs avec les créanciers. (*phrase barrée*). Voici comment on a levé ces difficultés dans deux villes de grand commerce : à Lyon et à Londres.

*

A Lyon presque toutes les affaires se réglaient payables à l'une des quatre grandes époques de l'année, que l'on appelait payements. Lorsque le paiement du 1er mars approchait, et que chacun savait quels créanciers et quels débiteurs il avait pour cette époque, les négocians se rendaient chaque jour à la bourse, à la même heure, et se communiquaient leur bilan de l'époque ; c'est à dire l'état de leurs créanciers et de leur débiteur ; et s'il se rencontrait une compensation à faire, on se réunissait un instant, et avec un trait de plume tout était terminé. Cet usage n'a plus lieu à Lyon, et les

viremens de parties n'y remplacent plus les paiemens en monnaie. A Londres ils sont encore en pleine activité. Les négocians n'ont point de caisse attachée à leurs comptoirs. Ils chargent des banquiers de recevoir et de payer pour eux. E cet effet toutes les affaires se règlent par des mandats (checks) sur les banquiers des parties contractantes. Les négocians font remise à leurs banquiers des mandats qu'ils ont reçus, les banquiers en créditent leurs cliens comme si ceux-ci leur avaient remis de l'argent. Ils se rassemblent tous à une heure fixée dans un comptoir de réglemens (clearing house) et compensent les mandats qu'on a sur eux par ceux qu'ils ont sur d'autres banquiers ; et les soldes en monnaie ou billets de banque, qui doivent

*

à la suite des compensations être payés par les uns ou par les autres, se réduisant à peu de chose, une masse d'affaires aussi considérables (*illisible*) ble que celles qui se terminent à Londres, perm(*illisible*) de faire chaque ce qu'on ne faisait à Lyon que quatre fois par an. Thornton nous apprend que le nombre des banquiers à Londres s'élève à soixante et dix ; qu'ils y effectuent par jour des paiemens pour une somme de cent à cent vingt mille(*illisible*) de notre monnaie (1) ce qui suppose des paiemens pour au moins 37 milliards par année (*phrase barrée*). M. Yates (2) croit que cette prodigieuse circulation s'opère avec une somme (*ligne barrée*) de 6.270.000 francs équivalente notre monnaie.

3ème partie, chap., 13. De l'altération des monnaies

Je supprime tout à fait ce chapitre en imprimant mon cours, parce qu'il est presque entièrement copié (le titre compris) dans mon traité, 5e éd, 3e partie, chap. 13. De l'altération des monnaies

Les idées imparfaites ou décidément fausses qu'on a concues jusqu'à notre temps relativement aux fonctions de la monnaies ont enfanté ou favorisé les altérations que la mauvaise foi leur ont fait subir. Si l'on n'avait jamais vu autre chose dans la monnaie que(*illisible*) marchandise dont la valeur n'est pas, ne peut pas être fixée par les lois, si l'on avait imprimé sur cette marchandise un poinçon qui eût annoncé aux yeux de tous en une langue vulgaire la quantité et la qualité de la marchandise, elle aurait subi les variations de valeur qu'éprouve plus ou moins toute espèce de marchandises ; mais on n'eût pas facilement réussi à altérer celle-ci comme on l'a fait au grand détriment du public. Nos monnaies françaises fournissant des exemples mémorables de tous les genres d'altération, nous n'aurons pas besoin d'en chercher d'autres.

(*paragraphe suivant barré*)

les(illisible) fournitures à terme (illisible) , à payer aux créanciers de l'état, seront acquittés avec moins d'argent qu'on ne s'est engagé à en donner, et que les engagements des particuliers entr'eux, comme les baux de fermes (illisible) seront acquittés de même ; ce qui ouvre une carrière à la mauvaise foi et porte atteinte à..

*

(page barrée) la propriété.

C'est précisément ce qui est arrivé de la lire de compte instituée par Charlemagne. Il appela livre une quantité d'argent qui pesait véritablement une livre de son temps ; c'est à dire 12 de nos onces. Vous sentez qu'il n'y avait point de pièces de monnaie de ce poids-là ; elle aurait été trop peu maniable. On avait des deniers d'argent donc il fallait 240 pour faire une livre de 12 onces. (illisible) dans les cabinets

*

antiquaires. Douze de ces deniers d'argent faisaient un *Solidus*, un *Solide* d'où nous avons fait nos mots *sol*, *sou*, *solder*. Mais au temps de Philippe Ie, - comme les pièces ne portaient pas sur leur empreinte, le degré de finesse du métal, on put sans changer leur forme extérieure, mêler un tiers d'alliage dans l'argent dont on fabriquait les deniers. 240 Deniers pesaient bien toujours 12 onces ; mais sur ces 12 onces, il n'y en avait plus que 8 en argent ; les 4 autres étaient en cuivre allié à l'argent. Dans l'année 1113, ce qu'on appelait une *livre* ne contenait plus de 6 onces d'argent fin. Au commencement du règne de Louis VII, elle ne contenait que 4 onces. Saint-Louis appela du nom de *livre*, une quantité d'argent qui pesait 2 onces, 6 gros, 6 grains seulement. Enfin les écus de 6 livres que nous avons vus, ne pesaient plus qu'environ 1 once et chaque livre tournois par conséquent 1/6e d'once, au lieu de 12 onces que pesait la livre du temps de Charlemagne.

En vous disant ce que toutes ces monnaies contenait d'argent pur pour chaque livre tournois, j'ai réduit le fait à son expression la plus simple, afin de mettre sous vos yeux, messieurs, seulement ce qu'il y a d'essentiel dans la chose. Ce n'est pas ainsi que l'administration procédait. Elle s'y prenait de bien des façons pour opérer un changement.

*

C'est faute d'avoir énoncé sur les pièces de monnaie, le poids et le titre, que les monnaies réduites à la 72e partie de ce qu'elle pesait d'argent au 9e siècle, et ce métal ne valait plus que le 6e de ce qu'il valait dans ce temps là ; tellement que la livre tournois de Louis XVI, avait une valeur réelle 432 fois moindre que la valeur qu'elle avait dans l'origine.

*

Mais le résultat était toujours qu'en payant une certaine somme nominale, le gouvernement donnait moins de métal précieux. Tantôt c'était en diminuant le poids et la grandeur des pièces dont on conservait le titre et le poids des pièces, mais en augmentant leur dénomination. Quelque fois on n'osait pas avouer l'opération ; on la tenait cachée aussi longtemps qu'on pouvait. Philippe de Valois dans un *mandement*, c'est à dire une instruction donnée à ses officiers des monnaies, en 1350, leur ordonne *le secret* sur l'affaiblissement des monnaies et le leur fait jurer sur les Saints Evangiles afin que les marchands soient trompés. Faites savoir aux marchands, dit-il, en sorte qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y a mutation de pied". On trouve beaucoup d'exemples semblables sous le roi Jean, le même qui avait coutume de dire que *si la bonne foi et la vérité étaient bannies du reste du monde, c'est dans la bouche des rois qu'elles devraient se retrouver*. D'autres fois on altérait certaines pièces de monnaie, et l'on ne changeait rien aux autres.

*

Ainsi la livre tournois représentée par certaines pièces, contenait plus d'argent ou plus d'or, que la livre tournois représentée par d'autres pièces. Dans certaines occasions on obligeait les particuliers à compter par livres et pour sous, ou bien par écus ; et à payer en pièces qui n'étaient ni des livres ni des sous, ni des écus. On a avait en outre établi dans ce genre de fabrication, un jargon barbare, dont nous avons encore des restes, et qui était destiné à rendre inintelligible une matière déjà compliquée par elle-même, afin de pouvoir à la faveur de cette obscurité, abuser le public et profiter, ne fût-ce qu'un moment, de son ignorance. Le public lui-même victime des mauvaises lois monétaires, était trop peu avancé pour en contester la légitimité, et croyait (de même que son gouvernement) que la loi pouvait fixer la valeur de l'unité monétaire. Mais la nature des choses impose des lois plus puissantes que l'autorité publique ; et les monnaies n'avaient jamais dans le fait que la valeur qu'elles devaient avoir.

Les considérations précédentes vous aideront à comprendre une expression très impropre que l'on rencontre dans les livres. C'est celle par laquelle on prétend apprécier le marc d'argent à différentes époques. On dit : Sous Louis le gros le marc d'argent fin valait 2 livres tournois, et sous Louis XV il valait 55 livres. Ne semblerait-il pas que sous Louis XV il valait beaucoup plus que sous Louis le gros ? Bien au contraire ; il valait beaucoup moins, puisqu'avec un marc d'argent frappé en monnaie on achetait bien moins de choses au milieu du 18e siècle qu'au milieu du 12e. Que signifie donc cette expression ? Qu'un marc

*

d'argent pesant 8 onces, était au douzième siècle frappé 00
en pièces de monnaie qui toutes ensemble portaient la dénomination de 2
livres tournois ; et qu'au 18e siècle la même quantité d'argent ; 8 onces, était
frappée en pièces de monnaie qui toutes ensemble portaient pour
dénomination 55 livres tournois. C'est, comme vous voyez de dénominations
qu'il s'agit ici, et non pas de valeur. Il serait beaucoup plus exact de dire : Le
marc d'argent étant nommé 2 livres tournois, et le marc d'argent étant
nommé 55 livres.

Les changemens opérés dans les monnaies n'avaient pas toujours pour objet
de diminuer la quantité de métal fin contenue dans la monnaie de compte.
Plusieurs rois ont augmenté cette quantité à diverses époques ; et quels que
soient les motifs spéciaux qu'ils ont donné, voici les véritables que j'ai déjà
fait remarquer dans mon *Traité d'Economie Politique*. Les gouvernemens (§
suivant imprimé) ne sont pas seulement débiteurs, ils sont, dans beaucoup de
cas, créanciers ; ils sont relativement aux contribuables dans le cas du
propriétaire relativement au fermier. Or, quand tout le monde était autorisé à
s'acquitter avec une moindre quantité d'argent, le contribuable payait ses
contributions, de même que le fermier son fermage, avec une moindre
quantité de ce métal.

Tandis que le roi recevait moins d'argent, il en dépensait autant
qu'auparavant, car les marchandises haussaient nominalement de prix en
proportion de la

*

(§ *imprimé*)

diminution de la quantité d'argent contenue dans la livre. Quand on appelait
4 livres - tournois la quantité d'argent nommée auparavant 3 livres, le
gouvernement payait 4 livres ce qu'il aurait eu pour 3 auparavant. Il se
voyait forcé d'augmenter les impôts ou d'en établir de nouveaux, c'est-à-dire
que, pour lever la même quantité d'argent fin, on demandait aux
contribuables un plus grand nombre de *livres*. Mais ce moyen, toujours
odieux, même lorsqu'il ne fait réellement pas payer davantage, était
quelquefois impraticable. Alors on revenait à ce qu'on appelait la *forte*
monnaie. La livre contenant un plus grand poids d'argent, les peuples en
payant le même nombre de livres, donnaient en effet plus d'argent. Aussi
voyons-nous que les augmentations de métal fin contenu dans les monnaies
datent à peu près de la même époque que l'établissement des impôts
permanens. Auparavant les rois n'avaient pas d'intérêts à accroître la valeur
intrinsèque des pièces qu'ils frappaient.

*

Dans les embarras où se trouve le gouvernement, on (§ *imprimé*) a
quelquefois regardé une banqueroute faite par l'altération des monnaies

comme une banqueroute simple et franche, portant réduction de la dette. On a cru qu'il était moins dur pour un créancier de l'état de recevoir une monnaie altérée, qu'il peut donner pour la même valeur qu'il l'a reçue, que de voir sa créance réduite d'un quart, de moitié, etc. comme dans les faillites ordinaires. Mais l'effet qui résulte d'une altération des monnaies, n'est point aussi simple qu'on pourrait le croire. Toute diminution de matière précieuse contenue dans la monnaie, emporte avec soi une réduction

*

de toutes les dettes et de toutes les obligations contractées par les particuliers entr'eux avant l'altération des monnaies ; c'est à dire une réduction des billets et autres engagements tels que les loyers, les fermages, pendant le temps qu'ils ont encore à courir, des rentes perpétuelles et du fond des rentes remboursables, etc. Et en même temps cette altération des monnaies ne port aucune réduction dans le prix réel des choses, ni dans les engagements qu'on souscrit postérieurement, car dans une transaction nouvelle, on se règle pour les prix dont on convient sur la dépréciation de la monnaie. Ce qui produit des effets très inégaux selon les individus selon leurs situations diverses ; ce qui fait tort aux uns aux dépens des autres, sans raison, comme sans équité. Si le créancier de l'état devait à d'autres tous ce que l'état lui doit, la banqueroute de l'état ne porterait pas sur lui : elle porterait sur ses créanciers ; il donnerait, en paiement, la monnaie sur le même pied qu'il la recevrait : celui qui aurait beaucoup de dettes serait plus heureux que celui qui en aurait peu. Une pareille opération serait une prime donnée à l'inconduite. L'homme au contraire qui ne doit rien, dont toutes les affaires sont à jour, est le plus à plaindre lorsqu'il survient une diminution dans la quantité de métal précieux contenue dans les monnaies. Il perd sur tout l'argent qu'on lui doit ; car toutes les dettes étant spécifiées, non en un certain poids d'argent, mais en un certain nombre

*

de manière à (*illisible*) lingot. Il serait profitable qu'alors 100 grammes d'argent (*illisible*) n'achetassent plus que 99 grammes de lingot. Dès lors par une opération des plus faciles, on fondait cent grammes de monnaie ou qu'il ferait des (*illisible*) . Il se jetterait dans des frais de fabrication pour altérer la valeur du lingot. Si par exemple 100 grammes (*illisible*) par l'excès d'abondance de l'argent monnayé ne valaient pas plus de 99 grammes du lingot, le gouvernement pour faire aller sa fabrique, serait obligé d'acheter 99 grammes de lingot en les payant en monnaie pesant cent grammes ; et cet argent en sortant de dessous le balancier serait aussitôt fondu ; car en lingots 99 grammes vaudraient autant que cent. On gagnerait un pour cent à fondre.

*

02

d'unités de compte ; en livres, en francs, il reçoit bien toujours le nombre de ces unités qui a été stipulé entre ses débiteurs et lui ; mais il ne reçoit pas la valeur stipulée, puisque chaque unité vaut moins qu'elle ne valait et qu'elle achète moins de choses. On a vu quelquefois le prince, en même temps qu'il payait ses engagements en une monnaie dégradée, exiger de ses sujets qu'il acquittassent les leurs en bonne monnaie. C'est ce qui résultait de l'ordonnance de Philippe-le-bel de 1302, de deux ordonnances de Philippe de Valois de 1329 et de 1343 ; et de quelques autres actes de l'administration. C'était vider les premières règles de l'équité.

*

frais de production, offre et demande

Ce qui suit peut servir à prouver que l'usage du capital fait partie des frais de production. C'est bien l'offre et la demande qui élèvent les prix au niveau ou au dessus des frais de production : mais il ne peuvent pas les faire baisser au dessous de ces frais , si ce n'est accidentellement et pour un temps.

Ce sont les actionnaires de la banque qui en profitent puisqu'ils louent leurs capitaux aussi cher que s'ils étaient de l'argent. Les billets de confiance étant un agent de circulation moins cher que l'or et l'argent, les échanges nécessaires aux opérations de l'industrie, sont moins dispendieux là où ils peuvent se faire avec des billets ; et cette façon productive étant moins dispendieuse, les produits doivent être moins chers. Si l'on était obligé de faire en or les aiguilles et les crochets du métier à tricoter, il n'est pas douteux que les étoffes tricotées ne revinssent plus cher, et qu'elles ne fussent à meilleur marché que nous ne les voyons, si l'on pouvait faire les même instruments avec une matière moins coûteuse encore que l'acier. De même un pays qui sait remplacer avec du papier une partie de ses métaux précieux, travaille ses produits à moins de frais. C'est probablement une des causes du bas prix des marchandises anglaises.

MANUSCRITS SUR
LA DETTE PUBLIQUE

NOTES SUR LA DETTE PUBLIQUE ET LA FICALITÉ CHEZ J.B.SAY

LA DETTE PUBLIQUE

L'analyse de la dette publique et des impôts tient peu de place dans la première édition du *Traité(1803)*. Au fil des éditions elle va se modifier profondément. A la condamnation générale de l'emprunt public, que l'on trouve chez Smith, Say ajoute surtout le développement de la spéculation qu'entraîne les effets publics et les moyens énormes que les gouvernements obtiennent ce qui menace la démocratie. Un des derniers textes écrits par Say, pour un magazine anglais et non publié, est une polémique d'une grande violence, où éclate toute l'indignation du républicain qui considère la démocratie comme menacée, dans ses fondements, par le développement de la dette publique.

L'impôt fait l'objet d'une analyse plus classique où cependant ses opinions vont varier à la fois sur le rôle des impôts indirects qu'il considère dans un premier temps comme plus équitables. Pour finir il conclura que seul l'impôt direct progressif est équitable. Après sa mort les débats rebondissent, de façon intense en 1848-1850, avec en parallèle le débat anglais sur l'*income tax*. Au passage, il cherche à savoir qui supporte véritablement le poids de l'impôt. Les classes pauvres et les titulaires de biens immobiliers sont ceux sur qui pèsent l'impôt, tandis que les autres catégories disposent de divers moyens d'y échapper, soit en reversant ce poids sur les consommateurs, soit en changeant d'activité.

Dans la dernière partie de sa vie Say était préoccupé par les problèmes posés par le système de crédit tel qu'il s'était développé en Angleterre. Un tel système n'existait pas en France et il semble qu'il ait cherché à résoudre les problèmes de la France tout en tirant les enseignements du système anglais. Le problème de la France reste pour lui celui de l'emprise de l'État et de la faiblesse de l'épargne. Ce sont toujours les besoins de la production qui guident sa pensée, lorsqu'il aborde le système de crédit et le système monétaire.

Say donne à la monnaie papier d'État une valeur qui repose sur la demande des utilisateurs de monnaie qu'il appelle le besoin absolu de monnaie. Il y a donc un malentendu dans l'accord manifesté par Say au plan de Ricardo¹, car ils ne partent pas fondamentalement des mêmes bases. Say y voit une confirmation de sa théorie de la valeur utilité fondée pour l'essentiel sur la demande de monnaie.

Pour Say contrairement aux autres classiques il n'y avait pas de valeur permanente de la monnaie en long terme, mais seulement une valeur de court terme. S'il a pu être d'accord avec Ricardo sur son analyse de la monnaie c'est précisément par le fait que ce dernier malgré son approche fondamentale en terme d'analyse à long terme utilisait pour la monnaie l'approche de court terme, donc de la demande.

Cependant sans être hostile au système du papier-monnaie dont il voyait bien les avantages Say cherchait un moyen pratique de fixer une borne à son émission. C'est ce qui fit qu'il adopta le système de Ricardo car cela lui semblait le moyen pratique idéal de combiner les avantages du papier monnaie sans en avoir les inconvénients. Il avait cependant de grands doutes sur la capacité des institutions en France à mettre en oeuvre une politique monétaire indépendante.

¹Voir in A.TIRAN, *J.-B SAY : Les écrits sur la monnaie la banque et la finance*, Thèse, Université Louis Lumière Lyon 2, 1994.

ARTICLE SUR LE SYSTÈME DES EMPRUNTS MODERNES

Il avait été fait pour l'*European Magazine*. J'ai tiré de cet article ce qu'il avait de meilleur pour en compléter mon traité 5^e édition et mon cours complet

Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit, par Jacques Laffitte ; 1 vol. 8^o, 176 p. Paris et Londres, Bossange père, 1824.

Le projet conçu par le ministère français de diminuer d'un cinquième l'intérêt de la dette publique, a éveillé l'attention générale sur toutes les questions relatives aux fonds publics et au crédit des gouvernements. Deux français entre autres, reconnus pour d'habiles financiers, ont publié sur ce sujet, dans ces derniers temps, des brochures qui sont de véritables ouvrages. L'un est M. Laffitte, qui partage avec M. Baring et avec M. Rotschild, l'honneur, s'il y en a, d'avoir mis, depuis sept à huit ans, entre les mains de la diplomatie de l'Europe, tout l'argent dont elle a eu besoin pour exécuter ses saintes conceptions. L'autre est M. Dufresne de St Léon, l'un des vétérans de la finance. Premier commis de M. Necker ; dès le moment où ce dernier parvient au ministère en 1776, il a vu naître le crédit du gouvernement français, et il a présidé à des emprunts auxquels l'Amérique peut-être doit son indépendance. Faut-il être surpris que ces deux écrits aient eu beaucoup de lecteurs ?

Leurs auteurs remontent l'un et l'autre aux principes du crédit ; ils en recherchent les causes ; ils en assignent les conséquences. Cherchons les avec eux ; et si dans cet examen impartial où le penchant du critique serait plutôt favorable, au contraire, aux écrivains, quelques intérêts et quelques préjugés se trouvent froissés, ce n'est pas nous qu'il faudrait en excuser, mais l'inflexible nature des choses à laquelle on croit toujours remonter si l'on ne veut pas s'égarer. Si d'un autre côté, il nous arrivait d'exprimer des vérités trop évidentes pour quelques personnes, il convient qu'elles soient un peu (*illisible*), puisqu'on ne tient nul compte de ces vérités dans toute l'Europe et que leurs conséquences ont de quoi épouvanter tous ceux dont les pensées sondent l'avenir.

Les particuliers empruntent en général de l'argent pour se mettre en état d'exercer leur industrie : c'est-à-dire de se rendre utiles à eux-mêmes et aux autres. M. Laffitte justifie d'après le même principe, les emprunts que font les gouvernements. Le gouvernement, selon lui, exerce une espèce

d'industrie : "*Il est chargé, dit-il, de faire pour chacun des individus qui composent la société, ce qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes. Il est chargé de rendre la justice, de défendre les frontières, d'administrer, etc., toutes choses indispensables au maintien de l'ordre qui sous-tend la prévention tranquille et possible. Pour faire cela, il faut au gouvernement des capitaux ; c'est à dire les frais d'existence pour des juges, des soldats des administrateurs,*" (page 18).

Que le gouvernement exerce une espèce d'industrie, j'en conviendrais volontiers, et si l'on juge des frais que cette industrie exige, pour les profits qu'elle rapporte, j'avouerais même qu'elle doit être prodigieusement difficile ; mais je ferai remarquer qu'elle diffère de toutes les autres précisément en ceci, qu'elle n'exige aucun capital. Un entrepreneur de manufacture est obligé de faire l'avance des frais de la production, parce que c'est uniquement la vente de son produit qui doit lui rembourser les frais, et que sa marchandise ne peut être vendue avant d'être faite ; tandis que les salaires que paie le gouvernement, ne sont pas dus avant le moment où les contribuables *tax payers* doivent les impôts qui servent à les acquitter. Un gouvernement n'a que des revenus, et ne peut jamais dépenser que ces revenus. Quand il dépense un fond capital, il dépense ce qui ne lui appartient pas ; c'est à dire la goutte qui appartient à son prêteur ; et comme il exerce une industrie qui ne donne aucun produit véritable, et qu'il ne peut conséquemment rembourser, il replace ce qu'elle a coûté

Le fond qu'il a dépensé, est un capital dissipé, anéanti¹ ; il ne peut le rendre autrement qu'en faisant épargner sur ses revenus futurs ; ce sont donc toujours des revenus qu'il dépense. Hors de là, il n'y a que la banqueroute.

M. Laffitte, ayant cru avoir suffisamment établi que le maintien de l'ordre social, en temps ordinaire, exige que le gouvernement dépense des capitaux, il en conclut que les gouvernements peuvent légitimement, qu'ils doivent même nécessairement emprunter pour subvenir à ces dépenses ; et qu'ils n'ont plus rien à se reprocher quand ils empruntent au meilleur marché. De là, la nécessité d'avoir du crédit, et l'éloge de ce système si simple, si grand, qui porte si bien le caractère d'un grand progrès dans le mécanisme social.

Ce sont ses expressions.

Mais s'il est prouvé au contraire, que l'état n'a que des revenus pour subvenir à des dépenses, même extraordinaires, et qu'un bon gouvernement ne doit jamais dépenser que des revenus, il sera permis d'examiner si l'on

¹ Les capitaux qui ont servi à élever des édifices, à creuser des canaux, à construire des ponts, etc. pas anéantir. Ils font exception à ce que je dis ici.. Mais que cette exception est considérable si on la compare aux capitaux \$ et dépensés improductivement par les gouvernements !

peut tolérer des emprunts constamment renouvelés et augmentés, si le crédit des gouvernements ne se fonde pas sur des manoeuvres, funestes dans leur exécution, et dangereuses dans leurs effets. On convient assez généralement qu'un gouvernement qui n'a point de trésor amassé, dépense son revenu futur ; mais a-t-on bien envisagé les conséquences de ce principe ?

Si nous, génération présente, avons jugé convenable à nos intérêts, de grever le revenu de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas peut-être convenable aux moins de se débarrasser de ce (*illisible*) parvenu, lorsqu'il leur sera prouvé que, loin de leur avoir assuré un sort plus prospère, ce sacrifice n'a rien produit en faveur de leur sûreté ni de leur gloire ? Il est à craindre que les générations futures ne se voient pas de sang froid, dépouillées du fruit de leurs travaux journaliers par les générations qui les auront précédées. L'avenir demandera des comptes sévères au présent. Nos descendants seront peut-être d'avis qu'une assemblée représentative elle-même, et à plus forte raison une assemblée abusivement et frauduleusement élue, n'a pas le droit de consentir des rentes perpétuelles, car elle ne peut pas imposer des charges aux enfants, aux arrière-petits-enfants de ceux qui l'on nommée, et encore moins aux enfants, aux arrière-petits-enfants de ceux que l'on a privé du droit de la nommer. Ces mêmes descendants seront mieux instruits que nous-mêmes, des motifs, des moyens qui ont déterminé ces mesures *Opinionum commenta delet dies* . S'ils ne consentent à acquitter que les dettes légitimes, celles que le salut du pays réclamait impérieusement, quelles réductions ne seront-ils fondés à faire ? Que ne pourront-ils pas attribuer à une fausse politique, à un orgueil national malentendu, à des dépenses abusives ? Et s'il est impossible de distinguer les créanciers de l'état dont les avances n'ont eu que son bien pour objet ; de ceux qui au contraire, ont facilité la ruine, est-il insensé de prévoir une époque où les uns comme les autres seront soumis à une réduction proportionnée à la somme des emprunts dont la nécessité ne saurait être justifiée ?

Pour que les prêteurs qui ont servi la chose publique ne fussent pas responsables des prêteurs qui l'ont sacrifiée, il semble que chaque emprunt devrait avoir un but spécial énoncé dans le titre délivré au prêteur *in the security*. Chaque emprunt aurait alors un degré de crédit particulier, et un cours différent sur la place. Tous les emprunts justifiables pour un motif de bien public, étant assurés d'être ratifiés par la postérité de (*illisible*) à un prix bien plus élevé que les autres (*illisible*) un ministère antinational, un ministère qui voudrait entreprendre une guerre injuste, stipendier des législateurs et des jurés, ou bien former une sainte alliance avec les ennemis de son pays, ne trouverait d'argent à aucun prix ; les prêteurs craindraient que la nation ne reconnût pas la dette. Ce serait pour elle, une garantie

qu'elle serait bien gouvernée. Aussi les mauvais gouvernements sont-ils fort intéressés à écarter cette idée. Ils veulent trouver de l'argent aussi facilement pour accomplir des iniquités que pour fonder une institution philanthropique. Ils s'attacheront toujours à confondre tous les emprunts dans une seule catégorie, pour intéresser l'honneur national à les reconnaître tous également et pour que les bons servent de sauvegarde aux mauvais.

M. Dufresne Saint Léon, quoique partisan lui-même du système de crédit indéfini qu'il a contribué à établir, semble redouter les crises futures que je signale ici, lorsqu'il dit (page 17) : "Les gouvernements doivent se faire une loi de rigueur et de probité de combiner les emprunts publics, même en cas de nécessité impérieuse, de manière à ce qu'ils ne pèsent pas sur la postérité, à ce qu'ils soient supportés et acquittés, en entier, par la génération existante à l'époque du danger et du besoin ; autrement il y a inhabileté et imprudence coupable. " L'incertitude qui accompagne toujours l'exécution des engagements à long terme est encore accrue par l'incertitude où l'on doit être, sur la valeur de la monnaie dans laquelle seront payés à une époque éloignée, les intérêts ou le principal. Indépendamment de la dégradation croissante qu'éprouveront les métaux précieux par les progrès mêmes que fera leur exploitation, n'avons-nous pas vu, par l'adoption du papier-monnaie, l'Angleterre payer pendant dix ans les intérêts de sa dette en une monnaie qui ne valait que les deux tiers de celle que les rentiers avaient prêtée ? Et ce qui est plus fort, la France rembourser les deux tiers du principal de la sienne, en une monnaie qui ne valait rien du tout.

Pour concilier aux emprunts publics une faveur qu'ils ne méritent guère, on ne s'est pas contenté de s'applaudir des secours qu'ils procurent à l'état dans ses besoins, on a cru qu'ils offraient encore d'autres avantages pour le public. Ces prétendus avantages ont disparu devant la lumière qu'ont répandue les derniers progrès de l'Économie politique ; et l'on est forcé de voir d'aussi habiles financiers que MM. Laffitte et Dufresne St Léon, essayer de les reproduire encore, tant il est difficile de réapprendre ce que l'on a une fois mal appris : tant de vérités les plus incontestables ont de peine à obtenir cet assentiment général dont elles ont besoin pour qu'elles puissent porter des fruits !

Comment, par exemple, M. Laffitte a-t-il pu dire qu'au moyen des emprunts, "*il s'établit au centre de la société une somme de capitaux recevant par leur mobilité un service immense à la circulation générale, augmentant ou diminuant suivant ce que le gouvernement donne à penser de lui* (page 21). Ne semble-t-il pas d'après cela, que le gouvernement en absorbant des capitaux pour des besoins réels ou supposés, les remplace par

les inscriptions au grand livre de la dette publique qu'il délivre aux prêteurs ?. Or il n'est rien de plus faux. Quand un capitaliste achète une inscription à la bourse, il y apporte un capital nouveau composé de valeurs *valuable things of i*(*illisible*) entièrement différentes de celles que le gouvernement a empruntées, lesquelles n'existent plus, car le gouvernement, dans ses consommations non reproductives, les a détruites. Les inscriptions que le gouvernement délivre au rentier (*stock holder*), ne représentent pas même un revenu nouveau ; mais une portion du revenu du contribuable (*tax payer*), portion qui n'existe pas même encore ; et que le gouvernement délègue au rentier. Les emprunts, loin de procurer à la société et à la circulation l'usage de nouveaux capitaux, détruisent une partie de ceux que l'épargne des particuliers accumule tous les ans et qui, sans cette circonstance, iraient grossir les trésors de l'industrie et favoriser la seule circulation utile qui ait lieu dans la société. Un capital qui circule par l'effet des achats et ventes successives des effets publics, ne créant aucune valeur nouvelle, tous ceux qui le possèdent momentanément en perdent l'intérêt pendant qu'il séjourne entre leurs mains. Il n'en est pas de même avec des capitaux que fait travailler l'industrie : elle achète des produits sous une forme et dans un certain lieu ; elle les revend sous une autre forme où dans un autre lieu après qu'ils ont acquis entre ses mains une nouvelle valeur et procuré un revenu nouveau dont le propriétaire du capital retire sa part : voilà une circulation utile, parce qu'elle est productive¹.

On est étonné de lire dans M. de St Léon, *que les gouvernements rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par l'emprunt, puisqu'ils n'empruntent que pour payer* (Page 91). C'est une erreur de l'autre siècle. Depuis que le phénomène de la consommation a été complètement analysé², on sait fort bien que les achats que l'on fait ne sont pas des restitutions, mais des échanges. Si j'empruntais à un riche marchand une somme de cent livres St. et si avec cet argent j'allais dans son magasin acheter pour cent livres sterling de marchandises, je ne pourrais, sans me couvrir de ridicule, prétendre que en faisant un achat je rembourse au marchand la somme qu'il m'a prêtée ; et que je rends à la circulation la portion de capital que j'ai empruntée. Le marchand, c'est la société à laquelle le gouvernement

¹ Les personnes qui n'ont pas approfondi les questions d'économie politique, s'imaginent que les intérêts payés au capitaliste dans la circulation productive, ne sont pas une valeur nouvelle créée, puisqu'ils sont payés par le consommateur du produit. On ne fait pas attention que toutes les fois qu'un consommateur ne paie pas un produit au delà de sa valeur, et qu'il en reçoit une valeur égale à celle qu'il donne, rien n'est payé à ses dépens. Il n'en est pas de même du contribuable que l'on force à payer le rentier. Le rentier est payé au dépens du contribuable parce que celui-ci ne reçoit rien en échange de la valeur qu'il paie.

² Voyez Say's Treatise of Political Economy, 4th edit. Brock III chap. 2

emprunte et achète. Quand il emploie le numéraire que l'emprunt lui a procuré à l'achat du drap dont il habille ses troupes, ce numéraire rembourse, replaces la portion du capital qui a servi à la production du drap, et non le capital que lui a prêté le rentier de l'état. Ce dernier capital, loin d'être remboursé, après avoir paru, lorsqu'on l'a prêté, sous forme de numéraire, paraît aujourd'hui sous forme de drap et l'an prochain ne paraît plus du tout attendre que les troupes l'aient consommé. Ceux qui croient qu'un capital est toujours du numéraire, sont bien peu avancés. Un capital est une valeur protégée, qui se produit, se montre sous mille formes diverses, et se détruit, pour se reproduire de nouveau, ou ne pas se reproduire, selon l'usage que l'on en fait. Il est si peu de l'essence du numéraire currency d'être toujours une portion d'un capital, que l'argent payé par les contribuables à la trésorerie et employé par la trésorerie à l'acquittement des intérêts de la dette, n'est point un capital. On peut en dire autant de tous les revenus payés en espèces, de toutes les sommes qui servent aux dépenses des familles. Il y a plus de monnaie servant à transmettre des revenus, que de monnaie servant à transmettre des capitaux : et c'est seulement cette dernière portion qui fait partie des capitaux de la société.

On a dit en faveur des emprunts publics, qu'ils favorisent les économies des particuliers en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leur épargne, jusqu'au moment où ils jugent à propos de retirer leurs fonds pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les emprunts publics ne soient commodes pour les prêteurs quels que soient leurs motifs, et qu'ils n'offrent un placement (*settlement or investment*) au moyen duquel les capitalistes peuvent (*illisible*), quand ils veulent rentrer dans leurs fonds, par la facilité qu'ils ont de vendre leurs créances.

Aussi ne me suis-je pas élevé contre les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux au surplus qu'ils servent beaucoup à provoquer les épargnes. Chacun épargne autant que le permettent les revenus qu'il a, les goûts qu'il veut satisfaire, le rang qu'il est obligé de tenir dans le monde. Jadis les placements étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait. Ne pouvant acheter des rentes, on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir les épargnes. La disposition à accumuler est naturelle ; elle cherche à s'assurer des ressources pour l'avenir ; et l'on épargnerait probablement tout autant si le gouvernement n'empruntait pas. Il est même probable que la facilité de prêter à divers gouvernements et le fort intérêt qu'ils offrent à leurs prêteurs, est un appât funeste qui attire dans les coffres et voue aux folles dissipations des ministres, des capitaux qui seraient mieux employés par les particuliers à l'amendement de leurs terres, de leurs mobiliers.

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on a de tirer parti des accumulations que l'on peut faire, en provoquant quelques-unes, de quel avantage un capital accumulé est-il pour la société, s'il n'est amassé que pour être livré à des mains qui ne le reçoivent que pour l'anéantir, ainsi qu'il vient d'être prouvé ? Son propriétaire le retrouve au besoin, dit-on, lorsqu'il veut l'employer reproductivement. Non, il ne le retrouve plus : il rencontre un autre capitaliste qui a amassé un autre capital et qui se substitue au premier en acquérant son intérêt (*share*) dans les fonds publics ; si le premier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de l'industrie, l'autre cesse de l'être.

Les emprunts favorisent la circulation, dit-on ; mais il y a des circulations oiseuses, funestes, aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à employer ce mot en bonne part et sans se rendre compte de ce qu'il signifie. Dans l'économie des nations, ce qu'on entend par le mot de circulation, est le passage de l'argent ou des marchandises d'une main dans une autre, par le moyen des échanges. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé, que la circulation des valeurs est plus rapide. Oui, quand cette circulation sert à la confection des produits. Non, quand elle n'ajoute à l'objet qui circule, aucune utilité, aucune valeur nouvelle. Lorsqu'un raffineur achète du sucre brut pour en faire du sucre raffiné, il est avantageux pour la société qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles ; il est avantageux que les opérations de sa fabrique marchent rapidement, et qu'il vende ses produits à mesure qu'ils sont terminés, afin de pouvoir recommencer immédiatement après, à créer de nouveaux produits. Le capital étant moins longtemps occupé, les frais de production sont moins considérables ; le consommateur acquiert le produit à meilleur marché, sans que les gains de manufacturier soient réduits. Voilà une circulation profitable et dont l'activité est un indice certain de prospérité. Mais quand on agiote (to job) sur le sucre, quand on l'achète simplement pour l'accaparer, quand on le vend à un spéculateur qui le revend à un autre sans lui avoir fait subir aucun changement de forme ou de lieu, cette circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre, elle cause une perte à ceux qui se livrent à un travail infructueux ; si elle le renchérit, elle occasionne une perte au consommateur qui paie un prix additionnel pour ne recevoir aucune utilité additionnelle. Et comme cette circulation ne peut avoir lieu sans employer des capitaux, les intérêts de ces capitaux qui ne contribuent à la création d'aucune valeur, sont des frais perdus, et cette perte retombe sur le producteur ou sur le consommateur¹.

¹ Voyez Say's Treatise of political economy, où les principes relatifs à la circulation et beaucoup d'autres d'une utilité pratique reconnue, ont été exposés pour la première fois.

Or telle est la circulation qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle d'une table de jeu, elle ne sert qu'à déplacer des valeurs ; elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente ; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie sont une perte pour tout le monde.

On a dit encore que les emprunts, en fournissant aux citoyens les moyens de tirer parti de leurs capitaux, empêchaient qu'ils ne les envoyassent dans l'étranger. On ne comprend pas qu'il serait bien plus avantageux pour le pays que les fonds des particuliers fussent prêtés aux étrangers que de l'être au gouvernement : car, dans ce dernier cas, ils sont détruits et le pays demeure chargé des intérêts de la dette ; tandis que lorsque les mêmes capitaux vont au dehors, c'est le pays qui touche les intérêts et c'est l'étranger qui les paie. Le capital ainsi prêté, n'est pas perdu ; car, hors les cas où son propriétaire a mal placé sa confiance, où il a négligé de s'assurer des garanties suffisantes, les fonds qu'on a envoyés au dehors, sont tôt ou tard rappelés dans le pays, et peuvent alors être employés à des usages productifs. Un auteur nommé Saint Aubin, mort depuis peu d'années, après avoir beaucoup écrit sur les finances, non sans quelque succès, s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement, lorsqu'il emprunte, rend un signalé service aux contribuables. L'état a besoin par supposition d'une somme de cinq millions ; s'il l'a demande aux contribuables, dit Saint Aubin, voilà cinq millions retranchés des capitaux du pays, et les revenus annuels de la nation diminués en proportion. Si au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement demande seulement aux contribuables le sacrifice des intérêts, il leur laisse l'usage de leurs capitaux et les moyens de faire des profits qui leur rendront facile le paiement des impôts. Je répète son raisonnement parce que dans la société, on en fait souvent qui sont fort analogues à celui-là.

On ne voit pas que, de toutes manières, quand le gouvernement emprunte cinq millions de capital, il reste cinq millions des capitaux de la société. Soit qu'on la fournisse par la voie des contributions, ou par la voie de l'emprunt, on empêche cette somme de servir comme capital productif, à l'entretien de la classe industrielle.

Le même auteur s'extasie sur les encouragements que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne songe pas que si les rentiers avaient moins à dépenser, les contribuables auraient davantage ; et que de toute façon l'encouragement à la production est égal à la somme des produits créés, car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre, ou, ce qui revient au même, avec le prix qu'on en a tiré ; or on ne multiplie pas les produits en ôtant aux contribuables ceux que l'on transmet aux rentiers. M. Malthus, en Angleterre, a soutenu une erreur semblable.

Les doctrines que je viens de signaler ont mis à l'aise la conscience des gouvernements emprunteurs, et ont puissamment secondé l'amour de la

domination et de la guerre, l'amour des plaisirs sensuels et l'insatiable avidité des gens en faveur. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule ; et tout en se livrant aux plus scandaleuses profusions, de pouvoir se dire : Nous sommes d'habiles gens qui travaillons au bien public : les hommes du métier nous l'on dit. Les gouvernements, en conséquence ne sont plus occupés que du soin de soutenir et d'augmenter l'empressement des prêteurs ; et quand on étudie les divers moyens dont ils se sont servi pour y parvenir, on a lieu d'être surpris et effrayé des étonnants progrès qu'ils ont faits à cet égard. Le pouvoir et l'adresse ont tour à tour été mis en usage.

En France, François I^o fut le premier roi qui créa des rentes perpétuelles pour se mettre en état de faire la guerre en Italie¹ ; mais quoiqu'il eût offert un intérêt de 8 1/3 pour cent, il ne paraît pas que les sommes obtenues par ce moyen aient été assez fortes, car il obligea d'autorité ses officiers, les conseillers dans les parlements à lui prêter pour les besoins de l'état ; et ce fut la première origine de la vénalité des charges, l'une des plaies de ce royaume ; car lorsqu'on achète le droit de rendre la justice, on n'a plus qu'un pas à faire pour la vendre. Cette honteuse vénalité fut confirmée et sanctionnée par les édits de Charles IX².

La vente des grades militaires et des emplois de finance (autre manière d'emprunter et de payer des intérêts sous le nom d'émoluments) souffrit encore moins de difficultés. Petit à petit, on l'étendit jusqu'à un point qui devint ridicule. Il y eut des charges vénales de conseillers du roi courtiers en vin, de barbier-perruquiers, de contrôleurs de beurre frais, etc. On s'en est moqué à bon droit, et l'on a même cité ce propos du ministère des finances Pontchartrain, qui, à travers l'insolence de l'expression, laisse voir que de son temps la France était beaucoup moins dépourvue de capitaux que d'industrie. On le blâmait de multiplier à l'excès les charges sans fonctions, et il (*illisible*) sur l'avidité des enrichis pour ce qu'on appelait alors assez gratuitement, un état honorable. Je ne sais comment cela se fait, disait le ministre ; mais en France, du moment que le roi crée une charge, Dieu crée aussitôt un sot pour l'acheter.

En même temps que l'on créait des charges, on ouvrait des emprunts et l'on faisait des banqueroutes. La légèreté avec laquelle Boileau parle de ces accidents dans ses satires³, prouve que les banqueroutes étaient des choses fréquentes et toutes simples. Louis XIV, une fois en éprouve bien quelques

¹ Ainsi le peuple français en payant les intérêts de ces rentes acheta l'honneur de payer l'énorme rançon du roi fait prisonnier à Pavie !

² Hénault : abrégé chronologique de l'Histoire de France.

³ Lorsqu'il dit : plus pâle qu'un rentier à l'aspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

scrupules, mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenait et qu'en les retenant, il ne faisait qu'user de son bien.

Si Louis XIV était absous de ses manquements de foi par ses confesseurs, Louis XV le fut par ses maîtresses, et les opérations financières de l'abbé Terray étaient, dans les boudoirs de Choisy l'objet des plaisanteries de la Comtesse Du Barry. Enfin lorsque Necker parvint au ministère, le gouvernement n'avait aucun crédit, et la France était engagée dans une guerre excusable, s'il y en a de telles. L'Angleterre avait abusé de ses succès en dictant la paix de 1763 ; elle avait exigé que la France entretînt à ses frais un commissaire anglais à Dunkerque pour veiller à ce que le port ne fût pas rétabli. Il ne faut jamais obliger un peuple, non plus qu'un particulier à souscrire à sa propre honte ; les engagements onéreux imposés par la force, sont nuls aux yeux des lois et de l'équité. Il s'agissait d'ailleurs d'ouvrir à la nation française de libres communications avec l'Amérique septentrionale ; or les libres communications sont de droit commun. Les États-Unis trouvèrent un allié dans la France et Necker trouva de l'argent chez les capitalistes ; mais il fut obligé d'offrir un puissant appât aux prêteurs ; il créa beaucoup de rentes viagères, *life annuities*, expédient toujours onéreux pour l'emprunteur, et qui le devint d'avantage, en raison d'une circonstance qu'il n'avait pas prévue. Il avait consulté les tables de mortalité pour savoir sur quelles extinctions il pourrait compter. Elles indiquaient une diminution d'environ un trente-troisième dans les rentes à payer chaque année. Mais ces tables comprennent la population totale du pays, c'est à dire les décès des infirmes, des enfants en bas âge et des personnes de la classe indigente où la mortalité est proportionnellement plus grande. Or, on ne place pas des rentes sur des têtes indigentes ou exposées aux risques du premier âge ; mais sur des têtes choisies avec beaucoup de soins et qui présentent les chances d'une longue vie ; aussi les extinctions à la décharge de l'état, d'un intérêt fort lourd, ne s'élevèrent pas à un cinquième par année.

Les expédients du ministère de Calonne furent encore plus ruineux. Il ne restait en place qu'en fournissant aux profusions de la cour, et les coffres de la trésorerie semblables au tonneau des Danaïdes étaient toujours vides quoiqu'on y apportât de l'argent sans cesse. Lorsque la reine disait au ministre : *M. de Calonne, j'ai une grâce à vous demander* : le ministre répondait galamment : *Parlez, Madame ; Si la chose que votre Majesté souhaite, est difficile, vous pouvez la regarder comme faite ; si elle est impossible, on s'en occupera*. Mais les prêteurs étaient d'autant moins coulants, que le ministre l'était plus. Les emprunts avaient de la peine à se remplir et l'on fut obligé d'attacher à chaque mille francs, prêté par les capitalistes, des chances, ou lots gagnants, que l'on tirait comme une loterie.

Lorsque ce stimulant devint insuffisant, on spécula sur la bienfaisance publique. Le gouvernement ouvrit des souscriptions volontaires pour remplacer par quatre nouveaux hôpitaux, le réceptacle hideux de l'Hôtel-Dieu où plusieurs malades étaient entassés dans le même lit ; et quand les souscriptions furent remplies, on en dissipa le montant pour les prétendus besoins de l'état. Nul n'est aussi malade que le trésor royal, disaient les plaisants de la cour.

On peut rire et gémir tout à la fois des ces expédients honteux ; on peut déplorer l'agiotage excessif qui les accompagna et les désastres qui les suivirent ; hé bien, ces maux sont peu de chose auprès de ceux qui accompagnent et qui suivront le système de crédit tel qu'il est pratiqué de nos jours ; ce système, qui s'il n'a pas été inventé par M. Pitt, a du moins été singulièrement perfectionné par lui ; système qui s'est propagé d'Angleterre en France et qui maintenant envahit l'Europe. C'est ce qui demande quelques développements.

L'Angleterre, au commencement du siècle dernier, n'avait pas beaucoup plus de crédit que la France. Au milieu des brillantes victoires de Marlborough, les bons (*the bill of the exchequer*) avec la trésorerie payaient les fournisseurs et perdaient jusqu'à 40 pour cent¹. La reine Anne emprunta 9 millions sterling auxquels on attacha des lots qui ne montèrent pas à moins de 2.723.910 livres sterling, indépendamment des intérêts². Sous le règne de Georges I, on emprunta pour payer les dettes antérieures, et afin de pouvoir disposer des branches de revenus qui avaient été hypothéquées au paiement de ces intérêts. Ce fut en 1720 que l'on changea des annuités que le gouvernement s'était engagé à payer pendant un certain nombre d'années, en rentes perpétuelles ; et que l'on fonda en un seul bloc des emprunts, qui jusque là avaient été séparés. "*Ces mesures ont été fort vantées, dit M. Robert Hamilton, mais leur avantage pour le public est plus que problématique*" (conversion des rentes).

En 1749 et 1750, eut lieu la première réduction de l'intérêt des 4 pour cent à 3 pour cent. On offrit le remboursement du principal aux rentiers qui ne voulurent pas consentir à la réduction. C'est sur cet exemple que s'appuyait dernièrement le gouvernement français, pour la réduction d'intérêt qu'il avait conçue et projetée. Mais le gouvernement anglais lorsqu'il avait emprunté, s'était réservé la faculté de rembourser : l'offre de remboursement était donc équitable et pouvait être prévue ; tandis que la faculté de rembourser invoquée par M. de Villèle, était fondée sur un article du code civil, qui n'a évidemment pour objet que les dettes entre particuliers, et qui déclare

¹ Steuart : Économie politique. Tome II page 384 de l'édition française

²Hamilton : on the national *debt* ; 3^d Ed. page 73, English edition

rachetable celle de ces dettes dont le terme n'est point déterminé. Sur quel fondement d'ailleurs le gouvernement français décidait-il que le principal de sa dette était de 20 fois la rente ? Les rentes, jusqu'à l'usurpation du 18 brumaire, portaient le nom de tiers consolidé ; c'est ainsi que la législature avait appelé la dette annuelle, lorsqu'elle remboursa les deux autres tiers en assignats dépréciés. Un beau jour, Bonaparte, envoya l'ordre à la bourse de supprimer cette dénomination et de la remplacer par celle de cinq pour cent consolidés, décidant ainsi par un seul mot (qu'il n'avait pas le droit de prononcer et dans le concours même du fantôme de législature qu'il avait institué) que chaque somme de cinq francs de rente, supposait un versement de cent francs en principal. C'est donc sur un simple nom arbitrairement donné, que M. de Villèle fondait son droit d'emprunt par souscription.

Sous le règne de Georges III, l'Angleterre emprunta tous les ans pendant la guerre, et notamment pendant cette longue guerre que son cabinet a fait à la révolution française ; lutte dont le résultat le plus évident a été pour la nation anglaise la perte d'une partie de ses libertés et l'augmentation de la dette. Je ne ferai aucune réflexion sur l'énormité (*the amazing amount*) de cette dette. On a dit là-dessus, je crois, à peu près tout ce qu'on en peut dire. Mon objet est plutôt de faire voir quels sont les moyens par lesquels on a pu l'élever à cet excès, et par lesquels on peut la doubler si l'on veut.

On affecte de réduire ces moyens à un seul : le crédit du gouvernement. Mais le crédit n'a pas suffi pour porter les dettes publiques au point où nous les voyons et par conséquent ne suffirait pas pour les accroître sans mesure ; tandis qu'avec les moyens qui sont mis en usage, on entrevoit à peine un terme à la grandeur de ce fléau.

Le crédit public se fonde, comme chacun sait, sur la volonté et le pouvoir que le débiteur a de payer. J'accorde qu'un gouvernement qui veut pouvoir emprunter, doit vouloir scrupuleusement payer les intérêts des sommes qu'il a reçues. Ils ont tous compris ce qu'on ne comprenait pas dans le siècle dernier ; c'est-à-dire que l'on peut trouver plus d'argent en faisant de nouveaux emprunts qu'en retenant de vieux intérêts. Ils ont mis au premier rang de leurs dépenses les intérêts de la dette publique. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul ; et l'argent qu'il appelait de toutes ses forces n'est point venu. Toutefois il n'est personne pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant à leurs ressources pour payer, un gouvernement sans doute en a qui ne sont pas au pouvoir des particuliers. Ceux-ci, quand des dépenses

exagérées ou des pertes imprévues, les mettent hors d'état de s'acquitter, ne peuvent aller puiser dans la bourse d'autrui ; le gouvernement¹ puise dans celle des contribuables. Or les facultés de ceux-ci ont été constamment en augmentant : grâce au progrès des sciences et de leurs applications aux besoins des hommes, c'est-à-dire grâce aux progrès de l'industrie. La masse des produits et la population des états ont augmenté en conséquence ; c'est une augmentation de la matière des contributions et du nombre des contribuables : tellement que les impôts ont rendu davantage lors même qu'il n'y a pas eu de nouvelles lois fiscales. Tout annonce que ces accroissements iront plus loin. Les communications sont soit dans l'intérieur des états, soit entre les états eux-mêmes (autres sciences trop peu appréciées de la prospérité des matières) et sont devenues beaucoup plus faciles qu'elles n'étaient et le deviendront encore davantage. Les moyens de payer une dette croissante semble donc ne pouvoir manquer : il suffit que ses ressources soient mises sous la main du pouvoir par une représentation nationale illusoire prête à sanctionner toutes les réponses et tous les impôts, par des agents de police habiles à comprimer toutes les résistances, par des soldats chez qui tout civisme aura été éteint. Mais qui ne voit que tous ces moyens sont violents et artificiels, qu'ils sont de nature à s'user d'autant plus qu'on en fait un plus grand usage ? L'opinion que les gouvernements ont à la fois la volonté et le pouvoir d'acquitter à perpétuité les engagements qu'ils ont contractés, est si peu enracinée dans les esprits que pour emprunter à un taux qui n'atteint pas encore celui des bonnes maisons de commerce, il a fallu en outre avoir recours à des moyens accessoires dont le lecteur va être juge. On a d'abord investi les placements dans les fonds publics de tous les privilèges que peut confirmer l'autorité souveraine. Pendant que le génie de la fiscalité exploite avec avidité les sources de tous les revenus, on a mis ce genre de revenu à l'abri de ses entreprises. Les rentes sur l'état ont été exemptées de toute contribution. La transmission de cette espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fonds ainsi que ses intérêts ont été déclarés insaisissables ; tellement qu'un créancier de l'état criblé de dettes, peut manger tranquillement ses revenus en bravant ses créanciers. Les gouvernements ont ouvert des marchés publics, qu'on appelle selon les lieux,

¹ Par le mot gouvernement, on entend ici les dépositaires du pouvoir quels qu'ils soient. Dans les pays despotiques, ils sont choisis par le prince et afin de conserver leurs places, ils agissent dans l'intérêt du prince. Dans les pays républicains, ils sont choisis par la nation et agissent dans l'intérêt de la nation afin d'être (illisible) dans le pouvoir. Dans les gouvernements mixtes, mais où les élus du prince (les ministres) ont les moyens de disposer de la majorité de ce qu'on appelle les notes du peuple, et de dicter les lois, c'est encore le despotisme ; mais dans de tels pays, le despotisme est ordinairement tempéré par l'opinion !

bourse ou Royal-exchange, où le créancier de l'état (*stock-holder*) peut vendre ses inscriptions (*his shares*) du moment qu'il veut disposer de son capital ou qu'il conçoit quelque inquiétude sur la solidité du titre (*security*). La possibilité de vendre fait regarder comme nul le danger de garder soit à un prix soit à un autre et on est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus généralement connu ; il n'est aucune personne ayant quelque argent à placer dans tout le pays, qui ne sache fort bien qu'elle peut si elle veut acheter des fonds publics ; nul placement n'exige moins de capacité dans le prêteur et ne l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est également ouvert à toutes les sommes grandes ou petites. On en fait usage sans frais¹, sans être obligé de mettre le public dans sa confiance ; et rien n'est plus commode pour ceux qui veulent y cacher des gains dont la source n'est pas très pure. Tous ces avantages sont appréciables ; ils équivalent à un, deux, trois pour cent d'intérêts, plus ou moins ; et quand ils ont réussi à mettre le taux des placements dans les fonds publics au même taux que les placements les plus solides, les gouvernements ont appelé cela du crédit.

Emprunt par souscription

Mais tous ces privilèges, tous ces moyens accessoires d'appeler les capitaux des particuliers dans le gouffre du trésor public, sont moins puissants encore que le mode adopté maintenant partout, de négocier les emprunts par souscriptions, à des compagnies de traitants qui achètent les rentes de l'état en gros (*by whole sale*), pour les revendre en détail (*in detail*). Cette marche n'étant pas encore bien connue (si ce n'est de ceux qui en retirent les principaux bénéfices), il ne sera peut-être pas inutile de l'expliquer ici. Le gouvernement qui veut recevoir un capital et qui ne peut le payer qu'en donnant une rente annuelle, met en vente la promesse de cette rente que nous supposons ici de £ 5, et la cède entre les différentes compagnies de prêteurs à celle qui, pour l'avoir, lui offre le plus gros capital. Jusque-là, et en supposant que l'emprunt soit suffisamment justifié par des besoins véritables, cette marche n'a rien que de conforme aux intérêts du public ; car plus la rente sera payée chèrement, et moins le public aura de rente de £ 5 à payer pour obtenir le capital dont le gouvernement a besoin. Mais dans l'exécution, cette opération devient plus compliquée et plus fâcheuse. Le

¹Les seuls frais en France sont le courtage (*brokerage*), de l'agent de change (*stock-broker*) qui, quoique modique, procure à ces derniers des bénéfices énormes par le privilège exclusif que leur a donné le gouvernement, d'être les intermédiaires obligés de la vente et de l'achat des effets publics. Le gouvernement n'y gagne rien ; car il leur paie l'intérêt des cautionnements qu'ils ont fournis. Mais les gouvernements aiment les corporations, parce que ce sont toujours des nominations et des moyens d'influence remis entre leurs mains.

gouvernement commence par supposer que pour obtenir cette rente de £ 5, le prêteur a versé dans ses mains un capital de £ 100 ; de sorte que le gouvernement qui n'a reçu que £ 89, £ 67, et même £ 55 au lieu d'un capital de £ 100, se reconnaît néanmoins débiteur d'un principal de £ 100 ; c'est-à-dire, dans ce dernier cas (qui a été celui de l'emprunt français du mois de mars 1817), qu'il oblige l'état, pour chaque rente de £ 5 dont il délivre le titre (*security*) à rembourser outre la somme de £ 55 qu'il a reçue, une somme imaginaire de £ 45 qu'il n'a point reçue. Les ministres nomment cela : soigner les intérêts de l'état qui leur ont été confiés¹. On sent qu'il n'y a point de bornes à un encouragement de ce genre donné aux prêteurs ; et un roi, celui de l'Espagne par exemple, reconnaîtra, si l'on veut, que son peuple est débiteur d'un capital de 100 pistoles, quoique le prêteur n'en ait donné que 20. Le roi aura toujours touché ses 20 pistoles, et le peuple espagnol paiera quand il pourra, et comme il pourra, les cent pistoles dont on l'a reconnu débiteur.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement qui emprunte, veut toucher à des époques déterminées, et sans faute, les sommes dont il a besoin. Lorsqu'il mettait en vente des rentes à tout venant et à bureau ouvert, il se passait souvent des années avant qu'un emprunt ne fût rempli et quelquefois même il ne se remplissait jamais entièrement. Comment s'y est-on pris pour obvier à cet inconvénient ? On a donné chaque emprunt à une seule compagnie de traitants (*contractors*), à celle qui offrait de le prendre tout entier, et qui offrait le plus gros capital pour une rente déterminée. Ces compagnies composées de gens fort riches, ne le seraient pourtant jamais assez pour prêter aux différents gouvernements de l'Europe, les nombreux millions qu'ils dévorent ; les traitants seraient bien fâchés d'ailleurs de placer toute leur fortune entre les mains des princes et de leurs ministres. Ils ne leur confient leur fonds que pour un temps fort court, et ne se considèrent jamais que comme des intermédiaires entre le gouvernement qui emprunte et la tourbe des petits capitalistes nourris dans la vénération des promesses officielles et des belles théories du crédit public. Ils s'arrangent seulement pour effectuer un premier paiement entre les mains du ministre des finances ; et la vente successive des ventes dont ils ont acquis la propriété, leur fournit de quoi satisfaire aux paiements subséquents pour lesquels ils se sont réservé

¹C'est à ce sujet que M. Dufresne de St Léon observe que dans ce temps-là , les affaires financières de la France étaient dirigées par un avocat gènois devenu ministre des finances (le comte Corvette), par un français devenu gentilhomme russe (le duc de Richelieu) et par un banquier anglais (M. Baring). Mais ce n'était pas leur faute. En 1798, les affaires de l'Angleterre étaient dirigées par des Anglais, et cependant on faisait à Londres des emprunts où l'on reconnaissait pour propriétaires d'un capital de £ 100, des créanciers qui versaient seulement £ 70 dans les fonds publics. Mes reproches ne portent pas sur les individus, mais sur le système en général et sur les nations qui tolèrent l'usage de ce dangereux instrument.

un an ou dix huit mois de terme. L'affaire étant terminée, les traitants se trouvent remboursés de leurs avances : ils ont réalisé d'immenses profits, et bien souvent demeurent les moindres créanciers des gouvernements auxquels ils ont prêté leur ministère.

On demandera par quels moyens ils réussissent à pomper dans le public les capitaux qu'ils livrent à l'avidité des gouvernements. C'est en effet en cela que consiste leur talent. On peut l'apprécier sans être financier. Il n'est point ici question d'un appareil des chiffres, mais d'un calcul moral, ou plutôt immoral, semblable à celui de ces entremetteuses qui cherchent d'innocentes vierges pour le service du libertinage blasé.

Une compagnie de contractants ne se met pas sur les rangs, sans avoir des correspondants et des associés dans les grandes villes de l'Europe. Chacun de ces correspondants, par la connaissance qu'il a des ressources qu'offre sa résidence, est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, etc.. Le taux (*the rate*) auquel les contractants consentent à se charger de l'emprunt est toujours au dessous du cours auquel les mêmes rentes se vendent dans les différents marchés de l'Europe et dans le traité que les contractants concluent avec le ministre (*illisible*) ici les termes de paiements ; ils se réservent en outre d'autres bénéfices, comme ceux qui proviennent de l'époque des versements comparée avec l'époque où se touchent les intérêts. Ils jouissent des intérêts de la totalité de l'emprunt ; quoique le principal ne soit versé à la trésorerie que par portions, et que les derniers versements ne soient effectués quelquefois plus d'un an après l'époque où les prêteurs ont touché les premiers intérêts.

Indépendamment des bénéfices qui résultent des conditions accordées aux traitants, ceux-ci savent s'en ménager d'autres par des manoeuvres de bourses dont l'ouvrage de M. Saint Léon nous fournit un exemple. Il fait se passer la scène à Naples et il nomme Samuel Bernard le juif qui s'est fait adjudger l'emprunt, car il veut avec raison écarter l'idée de toute satire personnelle.

Le gouvernement de Naples pris pour exemple, ouvre un emprunt de 100 millions portant intérêt de 5 millions, et il annonce qu'il le donnera à la compagnie qui lui en offrira le plus. Le juif Samuel Bernard, parlant tant en son propre nom que de ses co-intéressés qui sont de riches capitalistes de Gènes, de Paris, de Londres, d'Amsterdam, de Francfort se charge de l'emprunt au prix de 65 pour cent ; c'est-à-dire qu'il donne 65 millions d'un capital de cent millions dont le gouvernement napolitain se reconnaît débiteur, et s'engage à payer ces 65 millions en douze termes, de mois en mois. La compagnie Samuel Bernard, toute riche qu'elle est, n'a pas 65 millions, et d'ailleurs, son métier n'est pas de placer des capitaux en rentes, mais de les recouvrer avec profit, pour entreprendre une nouvelle affaire du

même genre avec le gouvernement russe ou autrichien.

Elle met donc en vente sur tous les marchés de l'Europe, sa route napolitaine. En même temps, elle charge ses agents à Londres, à Paris et ailleurs, d'acheter de cette même rente au prix de 66,67 et davantage. Le prix élevé qu'elle en paie ne lui coûte rien, parce qu'étant acheteuse et vendeuse tout à la fois, elle reçoit d'un de ses agents, les sommes qu'un autre de ses agents débourse ; mais pendant que les opérations de ce genre se renouvellent, plusieurs parties de ces mêmes rentes sont achetées par de véritables capitalistes qui n'ont d'autre but que de placer leurs accumulations et qui ne revendent pas ce qu'ils ont acheté. La même manœuvre s'exécute sur les différentes places de l'Europe, jusqu'à ce que l'emprunt napolitain soit entièrement placé ; la compagnie réalise plusieurs millions de bénéfice et se trouve en état d'offrir ses services à un autre gouvernement qui veut faire un nouvel emprunt.

Crédit public ou emprunt souscription.

C'est ainsi que les capitaux amassés par l'industrie et l'économie des particuliers, dans tous les coins de l'Europe, sont pompés par les traitants et livrés aux puissances ; c'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent : la Russie à 95^{1/2} ; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99^{1/2} ¹

On prétend qu'il est de l'intérêt des nations que leurs gouvernements empruntent à bon marché, parce que les peuples ont d'autant moins de contributions à payer, que leurs gouvernements obtiennent des capitaux à plus bas intérêt.

Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées ; mais si les besoins se multiplient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour emprunter ; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes que paient les contribuables, n'a d'autre effet que de grossir la somme des capitaux qu'on absorbe ; si l'état qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) est aussi celui qui a le plus de dettes et d'intérêts à payer ; pourra-t-on dire ce qu'une nation gagne à jouer d'un bon crédit ? L'intérêt des peuples n'est pas que leurs gouvernements empruntent à bon marché : c'est qu'ils n'empruntent pas du tout. Plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent, plus ils dépensent. C'est cette facilité qui met la force aux mains de la sottise, des préjugés et des passions politiques.

¹ Voyez les cours des effets publics aux Bourses de Londres et de Paris, dans le mois de juin 1824.

C'est alors que l'on élève les dépenses ordinaires au niveau des dépenses extraordinaires, que l'on crée des emplois inutiles et des traitements scandaleux, que l'on prodigue des récompenses, à ces enthousiastes hypocrites du pouvoir qui soufflent des fureurs et des vengeances, à ces écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures contraires au bien public, à ces législateurs complaisants qui les revêtissent des formes légales, à ces juges serviles qui ont soin de poursuivre et de condamner ceux que hait le pouvoir, et de sauver ceux qu'il protège ; c'est alors que sont approuvés ces énormes budgets, pâture d'une foule de salariés, gens de robe, gens de finance, gens d'église, espions de police, officiers d'états majors et qui pèsent sur la société, non seulement en raison des salaires qu'on leur prodigue, mais en raison des fonctions qu'ils exercent. C'est alors enfin que l'on fait marcher les peuples contre les peuples, que l'on bouleverse les nations en proclamant qu'on y rétablit l'ordre, et que l'on entreprend ces massacres réguliers qu'on appelle des guerres. Tels sont les résultats positifs d'un système qui fait affluer dans les coffres de l'état, les fonds qui fructifieraient entre les mains des particuliers ; d'un système qui procure aux peuples l'avantage de payer de plus forts impôts pour être tués, pillés et corrompus plus sûrement

Voilà où aboutit le crédit des gouvernements. Des écrivains mercenaires, des journaux mutilés par la censure, terrifiés par les tribunaux ou gagés par la police, nommeront ces plaintes des déclamations libérales ; mais les noms ne détruisent pas les choses ; il s'agit seulement de savoir si elles sont fondées sur des vérités ou des calomnies. Or que l'on mette la main sur la conscience, si l'on a une conscience, et qu'on réponde.

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une injuste agression pour affermir son indépendance. Ce serait en effet fort désirable assurément ; mais c'est ce qu'on a jamais vu. La cause la plus juste est en général, celle de la faiblesse opprimée ; n'étant pas appuyée de la force, elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature. Ce n'est point là la cause qui sourit aux traitants ; ils sont du parti qui paie le mieux les intérêts ; or c'est le parti qui dispose des forces matérielles. Ils n'examinent point si un gouvernement a tort ou raison, mais s'il a de bons législateurs pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats pour le faire payer. La Sainte-Alliance des financiers, à la tête de leurs millions marche toujours au secours du plus fort. En 1776, l'Angleterre trouvait des secours pour l'aider à soutenir les injustes prohibitions qu'elle voulait imposer aux Etats-Unis, et les Etats-Unis n'en trouvaient point pour défendre leur indépendance. En 1792, les puissances coalisées trouvaient de l'argent pour dicter des lois à la France ; et la France ne pouvait soutenir ses armées qu'à l'aide d'un papier-monnaie. Quand on l'eut envahie, on trouva des prêteurs pour la dépouiller ; et plus

récemment ou en a trouvé pour porter le fer, la flamme, la superstition et le pouvoir absolu, chez un peuple s'étant illustré par une héroïque résistance et auquel on n'avait à reprocher aucun excès. L'argent s'est fait l'allié de la portion barbare et féroce d'un peuple contre la portion raisonnable, vertueuse et éclairée de la même nation

En même temps que le crédit public n'est propre qu'à prêter son appui ou mauvais droit, il entretient des pratiques funestes au commerce véritable et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses, au luxe, à la dépravation. Il excite une cupidité générale qui fait ranger au nombre des duperies les conseils de la modération, ceux de la vertu et de l'emploi des moyens lents (les seuls qui soient honnêtes) de faire fortune¹

De l'agiotage.

Les manoeuvres de bourse nécessaires pour placer les emprunts, ont donné naissance à l'agiotage sur des fonds publics qui est une plaie des temps modernes. Le joueur à la hausse qui présume que le dernier jour du mois on pourra vendre une rente à plus haut prix qu'on ne peut l'acheter aujourd'hui, achète pour lui être livrée et payée par lui à cette époque, une rente que je suppose de £ 5000 que son vendeur ne possède pas et que lui même n'a pas l'envie d'acquérir. L'époque arrivée, l'acheteur dit au vendeur : Vous seriez obligé d'acheter au prix de £ 92.000, une rente que je me suis engagé à vous payer seulement £ 91.000 : comptez moi cette différence de £ 1.000, et résilions le marché. Si le cours de la rente était baissé à 90, au lieu de monter à 92, le joueur à la baisse dirait à son acheteur : je peux acheter pour £ 90.000, une rente que vous vous êtes engagé à me payer £ 91.000 ; comptez-moi les mille livres de différence et le marché sera nul.

On voit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des rentes d'un côté ni des capitaux de l'autre, pour se livrer à cette espèce de jeu qui, comme tous les jeux de hasard consiste essentiellement dans un pari (*a wager*) : l'un des deux joueurs parie qu'à une époque déterminée, la rente aura baissé au-dessous d'un tel prix ; l'autre qu'elle sera montée au dessus : le perdant paie au gagnant la différence. L'agent de change (*stock broher*) du moins à Paris, est garant du paiement de la différence. Ces sortes de paris ne peuvent avoir lieu que dans des marchés à terme (*on account*) ; car ils sont fondés sur l'incertitude du prix qu'aura un fond public à une époque future : quant à son prix actuel il ne donne lieu à aucune incertitude, il ne peut être l'objet

¹Un homme industrieux et honnête proposait à un capitaliste d'employer à une entreprise sûre, éprouvée et utile au public, la dixième partie de l'avance qu'il allait faire pour le prochain emprunt ; voici la seule question que fait le capitaliste : Mes fonds me rendront-ils plus de 20 pour cent, et rentrerai-je dans mes avances au bout de l'année ? - Non. - Dans ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre ./.

d'aucun pari. Ni la loi ni les tribunaux ne reconnaissent la vente d'une marchandise supposée ; les joueurs (*stock jobbers*) ne peuvent donc exercer une action juridique dans les marchés à terme ; mais le joueur perdant est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots de jeu.

On voit que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique, *the securities* fournies par le gouvernement, ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le cours qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs, ni des prêteurs véritables ; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente ; et le seul prêteur réel est celui qui ayant accumulé un capital, achète et garde son inscription. Il semblerait en conséquence que le gouvernement devrait rester indifférent à l'agiotage, ou plutôt s'efforcer de le réprimer ; c'est pourtant ce qu'il ne fait pas. On conçoit en effet que le gouvernement doit désirer qu'il y ait un marché constamment ouvert où, soit à un prix soit à un autre, on ait la certitude de trouver un capital, pourvu qu'on offre une rente. C'est un moyen d'emprunter toujours subsistant ; c'est une institution sans laquelle nul traitant n'oserait se présenter pour contracter avec aucun gouvernement ; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il a acheté de l'autorité. Du reste, le taux du cours n'est ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire des offres et le ministère peut les accepter. Il suffit d'observer que comme le ministre veut toujours avoir la même somme quelque soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé, plus de rentes s'il ne l'est pas. Et pour ne point violer ce que l'on appelle assez gratuitement la foi publique, le contribuable qui n'a rien promis, tient les engagements pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer et même pour favoriser l'agiotage sur les fonds publics, il s'en joint d'autres plus secrets et peut-être non moins puissants. Les opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur le prix des fonds publics. Si l'on prévoit la guerre, on prévoit des dépenses extraordinaires et par conséquent des emprunts. De nouvelles routes seront mises sur le marché et entreront en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles ressources sans occasionner de

nouvelles charges, auront des effets du même genre¹.

Quel avantage n'ont donc pas les hommes qui tenant au gouvernement et disposant des télégraphes, sont avertis les premiers de ces événements influents, ont plus de données que d'autres pour les prévoir, plus de puissance pour les préparer². On conçoit que par le moyen d'agents qui, en apparence, leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lorsqu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. On peut les comparer à des joueurs placés pour voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires, ou bien à des combattants armés contre des antagonistes qui ont les yeux bandés. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette arène dangereuse. Il n'est point de ministre dans les différentes cours de l'Europe, qui depuis dix ans n'ait pu amasser d'immenses trésors sans compromettre sa tête, ni même son honneur. S'ils l'ont perdu, c'est pour n'avoir marqué leur administration par rien de louable, de généreux, de grand. Ils ont voulu conserver la faveur des princes, plutôt que de conquérir l'estime des nations, et quand les princes qui avait le droit de les destituer, n'ont été animés que de préjugés et de vues personnelles, il a bien fallu les satisfaire, au risque de fouler aux pieds l'intérêt national.

Les jeux de bourse, malgré tous ces désavantages, ont l'attrait de toutes les lotteries, celui que présente un gain rapide. On voit autour de soi des gens qui dépensent beaucoup, qui font une grande figure dans le monde : on s' imagine toujours être plus adroit ou plus heureux que les autres : on fixe des regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune : il vous éblouit et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui depuis dix ans ont été ruinées pour les jeux de bourse, est véritablement effrayant. Les lotteries publiques détruisent les épargnes des indigents et souvent les excitent au vol. Les maisons de jeu données à ferme par la police, exercent leurs ravages dans les classes mitoyennes de la société :

¹ Bonaparte devenu consul, les fonds publics français éprouvèrent une hausse : on pensait avec raison que sous un gouvernement ferme, les contributions publiques seraient toujours exactement payées. Cependant, avant la victoire de Marengo, on n'était pas assuré que Bonaparte pût se maintenir et les fonds montaient faiblement. On attendait avec impatience à la bourse de Paris, des nouvelles de cette bataille : on savait que le premier consul avait passé les Alpes, mais on ignorait la situation de l'armée autrichienne. Un jour à l'heure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain de la bataille. Les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics ./.

² Les gouvernants influent sur les cours des effets publics, par les achats qu'ils font exécuter au nom des caisses d'amortissement, ou qu'ils leur interdisent : par les lois que dans leurs conseils privés ils préparent en secret et qu'il sont presque assurés de faire adopter la législation, connaissant ces mesures d'avance, ils spéculent sur leurs effets

l'agiotage détruit les maisons de commerce et les familles riches. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public. On a pu, d'après ce qui précède, apprécier les prétendus avantages économiques du crédit public et l'usage qu'en font les gouvernements. Sachons maintenant ce que l'on doit penser des avantages politiques qu'on attribue à ce système.

Motivation politique en faveur d'une dette publique

Les gouvernements, dit-on, pour soutenir la confiance des prêteurs, sont obligés d'engager la nation en même temps qu'eux-mêmes : pour que la nation se croit engagée, il faut qu'ils consentent les emprunts par l'organe de leurs délégués ; ce qui conduit au gouvernement représentatif, seul gouvernement raisonnable depuis que la nécessité de se défendre contre des puissances formidables a obligé les peuples à former de grands états, et que les progrès de l'industrie ont mis les dix neuf vingtièmes des populations dans l'impossibilité de s'occuper constamment des affaires publiques. Ce raisonnement serait plausible, si un raisonnement pouvait lutter contre l'invincible autorité des faits. Ne voit-on que les gouvernements représentatifs qui soient en état d'emprunter ? La Russie, l'Autriche et Naples sont-ils des états représentatifs ? Trouve-t-on d'immenses différences entre les conditions auxquelles ils trouvent de l'argent et celles qu'obtiennent les états où des corps de représentants sanctionnent les emprunts ? Nullement. Entre le taux auquel se vendent les rentes de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, et celui auquel se vendent celles de la France, on observe une différence d'un quart pour cent, tout au plus ; et il est permis d'attribuer cette légère différence, moins à la représentation nationale que n'a pas la Prusse et qu'on suppose à la France, qu'à la supériorité des ressources que présentent l'agriculture et le commerce de cette dernière nation sur l'agriculture et le commerce de la Prusse.

Au surplus, si l'on suppose que le besoin d'emprunter rende nécessaire chez un peuple le concours national, quel avantage en recueillent les états que l'on nomme représentatifs, depuis qu'on a trouvé le moyen d'avoir de soi-disant députés de la nation qui ne représentent jamais que la volonté des gouvernants ? Avec de telles représentations, les intérêts nationaux sont-ils plus respectés ?

Les entreprises du pouvoir sont-elles plus efficacement réprimées ? Quelles garanties, quelle protection les citoyens trouvent-ils dans des espèces de machines à décret dont les gouvernants tiennent la manivelle

La discussion publique elle-même est à peine un avantage depuis que, sous prétexte d'établir l'harmonie entre les différentes parties du gouvernement, on a posé en principe que le ministère et la majorité doivent toujours

marcher de concert ; depuis qu'on est convenu que l'opposition est un accessoire sans conséquence du gouvernement représentatif, et que les discussions ne sont qu'une affaire de forme destinées à faire croire à la liberté des opinions, mais qui dans la pratique ne doivent être suivies d'aucun effet. La nécessité d'emprunter nous procure, dit-on, le gouvernement représentatif ; mais à quoi nous sert le gouvernement représentatif s'il ne nous préserve pas de la nécessité d'emprunter ? Le fait n'est-il pas que l'Angleterre et la France paient une fois plus de contributions qu'elles n'en payaient il y a trente ans ?

M. de Saint Léon, dans un des écrits qui ont occasionné cet article, dit que le prince le plus arbitraire, du moment qu'il emprunte, est obligé de soumettre aux prêteurs, c'est à dire au public, l'état de ses dépenses et celui de ses ressources ; et que tout despote qui se fait comptable, abdique, au moins en partie : singulière abdication que celle qui procure plus d'argent, c'est-à-dire plus de pouvoir !

Soyons de bonne foi : grâce aux privilèges qu'on a conférés aux prêteurs, grâce aux profits qu'on ménage aux traitants, il n'est pas besoin de consulter les nations. L'affaire se traite entre les prêteurs, les contractants et ceux qui gouvernent. Les intérêts des nations sont mis absolument de côté. Leur rôle est de payer et de se tenir tranquilles. De la manière dont la machine est montée, les emprunts iront toujours leur train ; les économies, (*savings*), que feront les particuliers seront remises aux mains du pouvoir ; elles deviendront successivement la proie des hommes qui parviendront au timon des affaires ; les impôts iront toujours en croissant ; il n'existe aucun moyen légal d'arrêter cet effet. Si, par hasard, une administration un peu plus modérée, un prince un peu plus économe font quelque trêve à ce mouvement progressif, ce ne sera qu'une intermittence passagère après laquelle la même marche reprendra son cours. Quand le public n'a d'autre garantie que les lumières et le caractère personnel du prince ou du ministre principal, la nature des choses reprend toujours le dessus. Le caractère de Marc Aurèle, ne préserva pas l'empire romain de la tyrannie de Commode et de la désolation qu'amena le despotisme. Si l'on remarquait qu'à aucune époque, l'Angleterre ne s'est trouvée moins exposée qu'à présent à l'extension indéfinie de sa dette, puisqu'en ce moment cette dette diminue plutôt qu'elle ne s'augmente, je ferais observer à mon tour que c'est précisément lorsqu'on a le bonheur si rare de jouir d'une administration éclairée, qu'il faut songer à obtenir des garanties pour l'avenir.

Amortissement

Quant aux caisses d'amortissement, (*sinking franc*), toutes les fois qu'on a les moyens d'emprunter chaque année une somme supérieure à la dette qu'on

éteint, il faut les regarder, avec Adam Smith, avec M.

Robert Hamilton, comme des moyens d'accroître la dette, plutôt que comme des moyens de la diminuer.

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, conviennent que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernements une arme dangereuse ; mais ils ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être employée par toutes les autres ; et que celle qui s'en interdirait l'usage, serait inévitablement écrasée. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties contre les emprunts de leurs gouvernements, voulussent leur ôter cette arme lorsqu'elle leur deviendrait nécessaire pour la défense du pays ? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours, au moment du danger, de toutes les ressources de la nation, et la nation a d'autant plus de ressources, quand ce moment arrive, qu'elle se trouve moins grevée de dettes. Tandis que si elle accorde une lettre de crédit avec la somme en blanc, ses capitaux se dissipent à alimenter des abus ; et comme les abus naissent les uns des autres et sont insatiables, l'épuisement est inévitable.

Cependant, dira-t-on, tout excès a un terme ; quelle est la catastrophe qui nous attend ? La banqueroute est-elle le seul remède aux dettes inconsidérées ?

La banqueroute n'est point un remède : elle est un mal de plus. Elle ajouterait, à la vérité, au revenu des contribuables ce qu'elle retrancherait aux impositions ; mais elle ôterait aux rentiers ce qu'elle donnerait aux contribuables ; ce ne serait pas de nouvelles ressources procurées à la nation ; mais seulement un déplacement de revenu ; déplacement fâcheux ; car il plongerait une multitude de familles dans la misère, et n'en tirerait aucune de cet état. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte est irrémédiable. Il est commis dès le moment où l'emprunt est fait et son produit consommé ; car une valeur consommée ne peut plus être recouvrée : il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur ; si on la rembourse, on fait tort au contribuable ; car il faut qu'il fournisse à ses dépens de quoi rembourser. La dotation d'une caisse d'amortissement n'est-elle pas fournie par l'impôt ? La banqueroute ne saurait avoir qu'un seul bon effet : celui de détruire le crédit, et par là, de mettre l'autorité dans l'impossibilité d'emprunter et de dissiper¹.

¹Ceux qui n'entendent pas l'Économie politique s'imaginent que la suppression des emprunts et de la consommation qui en est la suite, est fatale aux débouchés (*vent*). Qu'ils se détrompent : le capital qui n'est pas prêté au gouvernement, est consommé reproductivement et excite une demande de produits tout aussi considérable et qui se répète indéfiniment, parce que, dans ce cas, le capital qui est consommé se rétablit (*is replaced*).

Il serait à craindre que cet effet lui-même, quelque salubre qu'il fût, ne se montrât pas durable. Le public oublie bientôt les maux qui ne se repètent pas tous les jours. Le gouvernement promettant de payer des nouveaux intérêts, et tenant sa promesse, de nouveaux contractants voyant de nouveaux profits à faire et offrant de se charger d'un nouvel emprunt au cours, ils espéreraient pouvoir le placer, on trouverait de nouveaux prêteurs. Dès lors, qu'aurait gagné la nation à faire une banqueroute : de payer des intérêts plus lourds jusqu'à ce que le crédit fut remonté au moins où il était auparavant. Rien, comme on voit, ne peut empêcher les nations de l'Europe de s'endetter toujours davantage et de voir leurs contributions s'augmenter d'année en année pour acquitter de nouveaux intérêts. Leurs dettes, consolidées ou flottantes, s'élèvent déjà suivant M. de Saint Léon à 38 ou 40 milliards monnaie de France (£ 1.600.000.000 St.) ; elles iront encore en croissant ; et comme tous les abus qui ne se corrigent pas d'eux-mêmes, sont tôt ou tard renversés par la force, celui-ci qui est majeur, qui embrasse l'Europe entière, finira par une révolution générale d'autant plus terrible que l'abus aura été toléré plus longtemps.

Ce serait être insensé que de faire un crime à deux auteurs respectables qui vantent le système du crédit public, des conséquences qu'il entraîne. L'un et l'autre sont amis de la paix et ennemis des déceptions politiques. M. Laffitte, loin d'avoir soutenu la pratique des élections frauduleuses qui se sont faites en France, et des représentations en apparence nationales et en réalité illusoires, s'est montré dans la chambre des députés, défenseurs des intérêts nationaux. Loin d'avoir servi les ennemis des libertés publiques, il a été en butte à leurs persécutions ; mais il a confondu le crédit public avec le crédit particulier. Le respect que lui inspire à juste titre une scrupuleuse exactitude à remplir des engagements lorsqu'une fois ils sont contractés, lui ferme les yeux sur une vertu plus haute encore lorsque l'on est dans l'administration des états : c'est de n'en pas contracter ; car pour l'administration, être fidèle à ses engagements, c'est en rejeter le fardeau sur le public, et le public finit par se fâcher. Il a cru que soutenir les fautes de l'administration, c'était travailler pour la concorde, pour la paix. C'était travailler pour la guerre ; car soutenir des abus, c'est rendre indispensable le recours à la force.

Et que l'on ne s'imagine pas que la force demeure toujours à des alliances impies quoiqu'on les nomme saintes. Toute action violente entraîne une réaction. Les peuples ont des alliés aussi dont la puissance déjoue tous les calculs ; ils ont la cause la plus juste, l'intérêt du grand nombre, et l'énergie que donne l'enthousiasme.